

WORLD-LAB

LA DIGNITÉ DES NATIONS

Un système économique inédit pour le troisième millénaire



IDEAAZIONE
EDITORE

World-Lab

LA DIGNITÉ DES NATIONS

Un système économique inédit pour le troisième millénaire

LA DIGNITÉ DES NATIONS

“Une telle économie tue”

(Evangelii Gaudium-53)

Pape François

Introduction

De nos jours, nous assistons à un phénomène extrêmement curieux. Face à l'extraordinaire développement de la science dans les différentes branches du savoir, auquel, du reste, correspondent des résultats tangibles spectaculaires, force nous est de constater que l'Économie semble être entrée dans une impasse.

Ni les myriades d'articles farcis de formules qui ponctuellement remplissent les revues économiques spécialisées ni les prestigieuses reconnaissances publiques offertes aux économistes les plus en vogue ne nous permettent de nier cette constatation.

En effet, en prenant pour acquis que l'objectif convoité par la recherche économique consiste en l'identification de l'architecture du système économique capable de conduire à un développement durable et à la pleine participation de tous les hommes à la production et à la jouissance de la richesse produite, on ne peut certainement pas dire en l'état actuel que le but est en vue.

Ce blocage de la science économique pourrait ne pas être grave en soi, comme cela pourrait ne pas l'être pour toute autre science.

Ce qui le rend pourtant grave, est paradoxalement constitué des progrès rapides de toutes les autres sciences et des technologies dérivées, lesquelles permettraient, avec une organisation économique différente, de produire suffisamment de richesse pour offrir à l'ensemble de l'humanité, la possibilité d'une existence digne.

Et le pire, c'est que le rythme du progrès scientifique et technologique

rend le blocage de l'économie tout à fait préoccupant, même pour la minorité la plus riche de l'humanité, puisque cela fait que la machine économique, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, met en danger, selon les experts, le futur même de l'écosystème. C'est ainsi que plutôt que de se féliciter des succès obtenus, grâce au progrès scientifique et technologique, dans la conquête de l'espace, ce qui ouvrirait à notre espèce une possibilité de fuite en cas de besoin, il faudrait s'interroger plus fortement sur la possibilité suivante: s'il ne serait pas préférable d'obtenir un quelconque progrès dans la science économique qui permette d'entrevoir des moyens innovants de production et de distribution des richesses capables de donner une chance à l'évolution, dont l'origine nous dépasse et dont la fin nous est inconnue, sur la surface de notre petite planète bleue.

Face à cette situation, beaucoup se demanderont sûrement si ce n'est pas la nature propre de l'homme qui fait que, quelques soient les solutions théoriques proposées, une fois appliquées elles dégénèrent inmanquablement vers des formes extrêmes et, à la longue, insoutenables.

S'il en était ainsi, étant donné l'évolution très lente du niveau de conscience sociale de l'homme, on pourrait en conclure que la recherche d'un système économique rêvé par tous est une recherche vaine.

Et le corollaire de cela, assez abominable en vérité, serait que l'homme serait une erreur fatale, selon la croyance de chacun, de l'évolution ou d'un créateur.

Heureusement, ce n'est pas ainsi et, comme nous le verrons, il est encore raisonnable d'espérer en un meilleur futur, grâce à une métamorphose, dont le début est désormais proche, du système économique et social. Cette métamorphose, qui suivra les lignes indiquées par une science économique repensée, pourra se concrétiser dans des délais qui, vue l'énormité du phénomène, peuvent être considérés relativement brefs.

A. ASPECTS THÉORIQUES

Une idée pour une pratique

1. UNE NOUVELLE APPROCHE SCIENTIFIQUE A' L'ÉCONOMIE

Préambule

L'humanité se trouve aujourd'hui, pour la première fois de l'histoire, face à une crise systémique qui pourrait lui être fatale puisque sa composante environnementale est susceptible d'aboutir dans des temps relativement brefs à l'effondrement de l'écosystème entier.

Une telle crise trouve ses origines, comme d'autres dans le passé, non pas tant dans des calamités naturelles ou des événements adverses d'origine cosmique mais bien dans la structure non-durable du système économique en vigueur.

Une cause d'origine humaine dont l'élimination apparaît donc, au moins potentiellement, à la portée de l'homme.

Sur la base d'une conviction similaire, en effet, dans le passé, ces crises, dominées alors essentiellement par leurs composants socio-économiques, ont donné lieu, sur la vague du mécontentement répandu dans les larges couches de la population, à des bouleversements sociaux visant justement à modifier la structure du système économique et institutionnel dans l'espoir d'un futur meilleur. Il est vrai que cet espoir, après un temps plus ou moins bref, s'est toujours révélé vain.

Mais c'est aussi un fait que, à l'occasion de chaque crise, prenait forme une alternative prometteuse ou du moins à expérimenter.

Aujourd'hui la situation est bien différente.

En effet, l'actuel système économique, désormais généralisé sur une grande partie du globe, apparaît, après les expériences amères du passé, tant sur le plan social qu'environnemental, *sans* alternatives crédibles.

En résumé, aux débuts du troisième millénaire et pour la première fois de son histoire, l'humanité se trouve projetée à grande vitesse vers un gouffre mortel et sans aucun espoir de salut raisonnable.

La responsabilité de tout cela, c'est la thèse soutenue ici, est à imputer

entièrement aux économistes.

Leur faute est d'avoir porté leur propre réflexion *uniquement* sur une modalité économique spécifique, représentée par le Marché, en validant ainsi l'idée que celui-ci incarne le contexte entier de la science économique.

Cela signifie expulser de ce cadre scientifique toute autre modalité économique différente du Marché, en la reléguant dans la sphère d'action de planificateurs froids ou même dans le folklore, de la compétence des anthropologues.

Le résultat de cela s'est traduit en une *auto-limitation* d'horizon dans la recherche d'architectures économiques différentes de celle, aujourd'hui en vogue, qui prévoit une omniprésence essentielle du Marché et qui a déjà amplement démontré sa dangerosité. C'est ainsi que la science économique se trouve aujourd'hui dans une impasse et qu'elle est incapable d'indiquer une voie de sortie à une humanité sur le point de se suicider et toujours plus consciente de cela.

Incapacité ou, pire, inconscience et mauvaise foi? Peu importe à ce point. Aujourd'hui, ce qui compte est de sortir rapidement, et de la meilleure des manières, de la situation présente.

Et cela pourra avoir lieu, comme mentionné, grâce à une vision économique à 360 degrés, que seule une science économique renouvelée permettra.

Seule une telle vision, en effet, est en mesure de faire émerger l'entière gamme d'options susceptibles d'être intégrées dans une nouvelle architecture articulée du système.

En particulier celles, situées dans une zone actuellement obscurcie, qui se prêtent à une expérimentation immédiate et autonome de la part des avant-gardes de la société civile les plus actives et sensibles aux problématiques sociales et environnementales, en vue de leur affinage et de leur validation.

Cela se traduira dans la possibilité successive, offerte à tous, de commencer à répondre en partie à ses propres exigences matérielles de manière nouvelle et plus satisfaisante, dans le respect maximal de la santé humaine et environnementale, permettant ainsi à la collectivité de s'engager immédiatement dans une inespérée voie de salut aujourd'hui *occultée*.

Le renouvellement mentionné de la science économique dont le futur

nous dira la portée, passe, en particulier, à travers un certain nombre d'innovations décisives qui seront exposées ici.

1.1. Les Paradigmes économiques fondamentaux

La première d'entre elles, dans l'ordre fonctionnel, est constitué de l'explicitation des *Paradigmes économiques fondamentaux*, et par Paradigme économique on entend le concept *primordial*, de nature dichotomique, afférent à la *manière* dont un groupe humain, quel qu'il soit (une nation, une tribu, une famille) peut *s'organiser* pour satisfaire les besoins individuels et collectifs de ses membres.

- Paradigme de l' *Hétéronomie*

Dans sa première variante, qui peut être appelée Paradigme de l'*Hétéronomie*, le groupe se configure comme une *collectivité de sujets* qui produisent, en compétition entre eux, *pour des consommateurs tiers* sur la base d'un éventail large et toujours changeant de demandes exprimées *individuellement* par ces consommateurs et auxquelles ils essaient en permanence de répondre.

Ainsi prend forme, dans ce cadre, un circuit économique de production-échange-consommation dans lequel les décisions sont prises à la *base*, au niveau de l'agent individuel, qu'il soit producteur ou consommateur. C'est ainsi qu'en termes de volumes et de typologie de production, le groupe, potentiellement étendu à l'humanité entière, n'a pas la *capacité* de se fixer un objectif précis à atteindre et encore moins de programmer les différents stades de l'activité de production afin de l'atteindre.

Du reste, le groupe n'a pas non plus le *besoin* de programmer quoi que ce soit puisque l'offre, comme guidée par une « *main invisible* », s'adapte automatiquement à la demande à chaque étape et vice-versa (*auto-régulation*).

- Paradigme de l'*Autonomie*

Dans sa seconde variante, qui peut être appelée Paradigme de l'*Autonomie*, le groupe se comporte comme un *sujet collectif* qui produit pour soi afin

de satisfaire, d'un côté, des besoins *collectifs* et, de l'autre, des besoins *individuels* en répondant à des demandes, exprimées par les membres individuels, qu'il fait en sorte de quantifier et de satisfaire avec précision. Ainsi prend forme, dans ce contexte, un circuit économique de production-consommation dont les décisions sont prises au *sommet*. Pour atteindre ses objectifs, le groupe compte seulement sur lui-même. Il devra donc procéder à une *programmation* prudente de la production.

1.2. Conséquences de l'explicitation des deux Paradigmes

L'explicitation des deux Paradigmes économiques s'inscrit, comme mentionné, dans une approche scientifique *alternative* à la sphère économique. Même s'il s'agit d'une *innovation* dans ce contexte, celle-ci apparaît, au premier coup d'œil, très lointaine de la réalité et donc dépourvue de conséquences opérationnelles. Mais il en est autrement.

1.2.1 Aspects de classification

Cela émerge dès le *premier pas*, essentiel pour toute approche, concernant l'aspect de *classification*, dans lequel l'innovation mentionnée se traduit dans la vision du terrain d'enquête sous une nouvelle lumière en vue d'y imposer un nouvel ordre, ou même un ordre tout-court, préambule essentiel afin de pouvoir effectuer des choix rationnels.

En matière de classification, il faut d'abord observer que dans ce contexte le but d'une classification est celui d'isoler des phénomènes économiques produits par des acteurs ayant des *comportements homogènes*. La distinction comportementale en économie est, en effet, le *but ultime* d'une classification, comme affirmé aussi par l'orthodoxie.

Et cela vaut, d'autant plus, pour une classification significative, c'est-à-dire en mesure d'apporter une *information* et un *ordre* dans le domaine couvert ou, si l'on préfère, de soustraire *entropie* et *chaos* de celui-ci.

Or, afin d'atteindre cet objectif, le *critère de classification* revêt une importance décisive.

1.2.0.1. Critères de classification

L'orthodoxie économique, comme il ressort du Système de Comptabilité Nationale de l'ONU, qui sert de cadre de référence pour les experts des différents pays, aborde le contexte multiforme de l'Économie en partant d'une classification des *sujets producteurs* et, influencée par l'idéologie pré-conçue du « Tout Marché » ou, si l'on préfère, par la réalité actuelle qui apparaît comme calquée sur celle-ci, le distingue en producteurs « de Marché » et producteurs « non de Marché » selon qu'ils cèdent leur production respectivement à un prix « économiquement significatif » ou pas (c'est-à-dire à un prix *nul* ou, en tout cas, *conventionnel*).

La nouvelle approche, au contraire, se fonde sur une classification des *circuits économiques* mis en place par les différentes collectivités, existants ou potentiels, en les distinguant de manière duale selon que le *consommateur* d'un bien ou service donné soit totalement étranger à la production de celui-ci (paradigme de l'Hétéronomie) ou, au contraire, qu'il soit partie en cause dans le processus productif duquel il partage, *solidairement* avec les autres membres, le résultat économique (paradigme de l'Autonomie).

Même à ce stade, on voit aisément de quelle manière la nouvelle classification, différemment de celle actuelle, repose explicitement sur un *dualisme comportemental*, qui se manifeste lorsque le groupe est régi, respectivement, par l'*individualisme* ou la *solidarité*, lequel s'interface avec un *dualisme organisationnel* relatif au circuit économique mis en œuvre par le groupe, dualisme que la Cybernétique (la discipline attenante au contrôle des *systèmes*, vivants et artificiels) distingue respectivement dans la rétro-action (feed-back) qui donne lieu à l'*autorégulation* et dans la pro-action (feed-forward) qui implique la *programmation*.

En ce qui concerne, au contraire, la classification actuelle, celle-ci se base sur un critère, certainement objectif mais essentiellement *formel* qui, ainsi, faillit doublement, c'est-à-dire aussi bien dans la *distinction* nette des acteurs en termes de comportement que dans l'*information* sur le type de *comportement* des acteurs économiques.

En effet, comme l'on verra en détail par la suite, s'il est vrai que les producteurs opérant sur le Marché cèdent tous leur production à un prix de la même nature, un fait dont on peut « déduire » un comportement similaire, ceci n'est cependant pas le cas en référence à la « nébuleuse »

constituée par les autres acteurs, lesquels pratiquent des prix de nature disparate qui peuvent aller du « prix zéro » au « prix de revient », ce qui nous porte à conclure que leur comportement sera vraisemblablement non-homogène.

Cela dit, le vrai problème de la classification actuelle est l'absence absolue d'*information* sur le type de *comportement* des acteurs en question ce qui empêche, celui qui veut trouver les causes des aspects positifs et négatifs qui caractérisent les différents systèmes économiques, de progresser dans la recherche d'un meilleur système.

1.2.0.2. Aspects comportementaux

Sous cet aspect fondamental, il est incontestable que le nouveau critère de classification apporte une nouvelle clarté.

En effet, en référence au Paradigme de l'Hétéronomie, on peut dire que le groupe humain se confie *passivement* à un automatisme régulateur, en en subissant les conséquences aussi bien en termes de relations sociales que d'impact environnemental.

De plus, un tel automatisme régulateur fonctionne, bien qu'accompagné des inconvénients liés à sa dynamique oscillatoire, en portant le système à l'équilibre (pseudo-équilibre), tant que le système en question se situe dans un contexte qui reste inchangé.

Mais, en présence de changements du contexte (par exemple, à la suite d'importants progrès scientifico-technologiques), le système entre dans une situation d'instabilité et se repositionne, toujours en oscillant, sur de nouveaux pseudo-équilibres qui peuvent même se configurer comme de nouvelles Ères économiques.

En résumé, dans le Paradigme de l'Hétéronomie, le système s'auto-régule en atteignant une *stabilité* relative (feed-back négatif) uniquement au niveau provisoire mais il est, de fait, soumis en permanence à l'*instabilité expansive* (feed-back positif) en présence d'un progrès scientifico-technologique, une présence qui accompagne depuis toujours l'Humanité, et qui, aujourd'hui, semble même progresser à un rythme exponentiel.

Dans le cas du Paradigme de l'Autonomie, au contraire, le groupe assume un rôle actif en programmant la production sur la base de demandes individuelles et collectives de ses membres ce qui, comme on peut le

deviner et comme nous le verrons plus en détails ensuite, lui permet la limitation d'éventuelles dérives indésirables des relations sociales et surtout de l'impact des activités de production sur son propre habitat. Il en ressort donc la manière dont le cadre de classification propre à la nouvelle approche est « *en amont* » par rapport à celui utilisé par l'orthodoxie dans le sens où, en ayant pour objet les circuits économiques qui incluent évidemment les producteurs, il classifie indirectement ces derniers en fonction de la typologie du circuit d'appartenance, en hétéro-producteurs et auto-producteurs (catégorie « hérétique », cette dernière, comme nous le verrons).

1.2.0.3. Exhaustivité

Le fait de porter l'attention sur des circuits économiques se traduit, pour la nouvelle classification, en une *exhaustivité* qui, au contraire, échappe, malgré les apparences, à la classification précédente.

En effet, les circuits *économiques*, qu'ils soient monétisés ou pas, formels ou pas, produisant chacun des effets tangibles, sont tous visibles et dans la nouvelle approche ils sont tous recensés, classés et analysés avec un même respect scientifique en offrant à l'utilisateur une vision économique sans zone d'ombre.

Au contraire, dans la classification de l'orthodoxie, les *producteurs* de circuits déterminés peuvent être, pour une raison ou une autre, ignorés dans leur rôle tout comme les circuits économiques mis en place par eux, circuits qui, n'étant pas comptabilisés, disparaissent.

C'est le cas de la *famille auto-productrice*, mais toujours *productrice* : la nouvelle classification réserve un rôle important à son circuit économique dans le Paradigme de l'Autonomie si ce n'est pour le fait que celui-ci représente la modalité économique de production-consommation en mesure de garantir, encore aujourd'hui, la subsistance d'une grande partie de la population mondiale.

L'orthodoxie, de son côté, attribue au contraire à la famille, de manière tout-à-fait *arbitraire*, le seul rôle de *consommateur* c'est-à-dire un rôle, par un étrange hasard, fonctionnel aux producteurs du Marché (peut-être le reflet d'une tendance mono-maniaque des experts actuels), comme si l'auto-production domestique était un élément perturbateur dans

la vision de l'architecture idéale du système économique propre à l'orthodoxie.

Il en va de même pour d'autres circuits économiques, tels les Systèmes d'Échange Locaux (SEL), fondés sur l'utilisation d'une monnaie propre. Ceux-ci, bien qu'étant de loin moins importants que l'auto-production domestique, trouvent leur place dans le Paradigme de l'Hétéronomie de la nouvelle classification. Les *producteurs* de ces circuits sont cependant ignorés par l'orthodoxie puisque ils opèrent en tant que individus de manière informelle.

1.2.0.4. *Recherche de nouvelles voies*

L'incapacité de l'actuelle classification, d'un côté, dans la distinction correcte des acteurs économiques sur la base d'un critère supposé corrélé à un comportement, ainsi que dans l'explicitation du comportement en question et, de l'autre côté, dans la fourniture d'un panorama exhaustif des différentes typologies des acteurs économiques, prive l'observateur de la possibilité aussi bien de comprendre la *vraie origine* des funestes dérives socio-environnementales auxquelles on assiste aujourd'hui que d'entrevoir l'évolution fatale de celles-ci si des nouveaux chemins, bien cachés et que la grossière classification de l'orthodoxie n'aide certainement pas à faire émerger, ne seront pas entrepris.

C'est justement en référence à ce dernier *aspect essentiel*, c'est-à-dire la possibilité d'identifier les voies différentes de celle du « Tout Marché » diffusée par l'orthodoxie comme la seule souhaitable, que la nouvelle classification, en voulant rester dans la logique comparative et en utilisant un euphémisme, se révèle bien plus efficace que la précédente. On dira qu'il en faut peu, étant donné qu'il semble difficile de chercher des nouvelles voies dans la classe des producteurs « non de Marché », la seule « ouverte » des deux, ayant comme unique « trace » à disposition une *tautologie*, dans le sens où le producteur recherché devra céder sa production à des prix « économiquement non significatifs » c'est-à-dire qu'il devra être un producteur... « non de Marché ».

En réalité, il est plus approprié de dire que la nouvelle classification, en termes de possibilité d'identifier de nouvelles voies, révèle une *fécondité* dont la classification de l'orthodoxie est totalement dépourvue, au point

de sembler *stérilisée* explicitement, donnant ainsi une valeur décisive à la nouvelle approche de l'Économie.

Cette possibilité est offerte non tant par l'explicitation de la nouvelle classe de circuits identifiés par le Paradigme de l'Hétéronomie, circuits dans lesquels l'initiative est entre les mains des *producteurs* (une classe occupée essentiellement par le Marché dans laquelle, cependant, figurent aussi les Systèmes d'Échange Locaux, une typologie de circuits *ersatz* du Marché, et la Philanthropie, qui sert de béquille à l'État) mais par l'explicitation de la nouvelle classe de circuits de production-consommation identifiés dans le Paradigme de l'Autonomie, fondés sur la programmation et dans lesquels l'initiative est entre les mains des *consommateurs*.

Ces circuits s'étendent de l'auto-production domestique à l'auto-production réalisée par les grandes Collectivités publiques, en passant par l'auto-production réalisée par des sujets collectifs privés de grande dimension, dont les coopératives d'usagers auto-productrices de services individuels d'utilité publique, ou de dimension *intermédiaire*, dont celles à la base des Mutuelles et des Clubs, donnant lieu à une « famille » de modalités économiques en apparence très hétérogènes mais, en réalité, unies par une « affinité génétique » jusque là insoupçonnée.

Et c'est justement en analysant les *différences* qui caractérisent les sujets de cette « famille » (dans le nombre de membres, dans la typologie de production, dans le rapport entre le nombre d'associés-travailleurs et le total d'associés et d'autres encore) que peut avoir lieu, après la *première innovation* de la science économique représentée par l'explicitation des deux Paradigmes fondamentaux et par la classification qui sur elle repose, une deuxième innovation qui se traduit par l'ouverture d'un *domaine de recherche inédit*.

Avant de s'aventurer dans ce domaine avec l'objectif d'identifier de *nouveaux* circuits de production-consommation qui se prêtent à donner vie et à faire partie intégrante d'une architecture du système économique plus articulée en mesure de garantir au moins la durabilité socio-environnementale, il convient d'*approfondir* la *nature* du comportement d'un groupe humain selon que, pour la satisfaction de besoins individuels déterminés et exprimés par ses membres (seule sphère d'action commune aux deux Paradigmes puisque les besoins *collectifs* relèvent de la compétence exclusive du Paradigme de l'Autonomie), on se fie

passivement à un modèle économique qui, dans certaines limites, s'auto-régule ou que l'on décide d'adopter une modalité qui nécessite un rôle *actif*, de programmation, du groupe lui-même.

1.3. Comportement économique et impact socio-environnemental

Comme mentionné précédemment, les circuits économiques identifiés par les Paradigmes de l'Hétéronomie et de l'Autonomie sont régis par des comportements axés, respectivement, sur l'individualisme (impliquant la *compétition*) et sur la *solidarité* (impliquant la *collaboration*).

En termes d'effets on peut observer, pour ce qui est du plan individuel, que la *compétition* comporte un stress qui contribue à l'évolution des agents individuels (*entreprises* du Marché, ONG de la Philanthropie et simples *individus* des SEL) tandis que la *collaboration* à la base du Paradigme de l'Autonomie favorise la tendance à l'*immobilité*, si ce n'est à un comportement *opportuniste* de ceux-ci (*associés* des différentes Collectivités auto-productrices).

Dans la recherche de *nouveaux* circuits appartenant au Paradigme de l'Autonomie auxquels on peut éventuellement donner vie, c'est-à-dire dans la recherche de « nouvelles voies » à battre pour sortir de la situation actuelle, il faudra cependant tenir compte de la tendance à avoir ces comportements individuels pernicieux en créant les conditions pour les inhiber ou les contenir.

En ce qui concerne les effets de ces comportements sur le plan *collectif*, on peut observer que c'est le contraire qui a lieu.

Un indicateur de cela peut être le rapport différent, existant dans les deux Paradigmes, avec l'*information*, un « bien immatériel » typique (qui peut être cédé... en le conservant).

En effet, dans le cadre de l'Autonomie, on peut constater la tendance naturelle à la cession unilatérale gratuite d'*informations* que ce soit, évidemment, à l'intérieur des collectivités auto-productrices mais aussi entre les différentes collectivités puisque cette cession comporte un avantage pour le sujet destinataire sans que cela implique un désavantage correspondant pour le sujet qui la cède.

Au contraire, celui qui cède l'information en obtient un avantage *direct*, du moins potentiel, puisqu'il tend à provoquer un comportement similaire

chez les bénéficiaires, et *indirect* puisqu'il contribue à faire évoluer la société dont il fait partie, évolution dont il pourra bénéficier dans le futur. Il en va tout autrement dans le Paradigme de l'Hétéronomie où, justement en raison de la compétition existante dans ce contexte, l'éventuelle cession gratuite d'une *information* comporte un avantage pour un sujet potentiellement *concurrent*, ce qui se traduit, comme pour les biens « matériels » en un relatif désavantage pour le sujet cédant (ainsi, on peut dire que la *compétition* « matérialise » l'information).

La tendance naturelle des sujets, dans ce contexte, sera donc de conserver l'information, source de pouvoir et de développement individuel, en la cachant, même au *détriment de la collectivité* (chose qui en général a lieu au niveau de grandes entreprises multinationales, par exemple de la chimie, de la pharmaceutique ou de l'agro-alimentaire opérant sur le Marché mondial).

Cela dit, même s'il est clair que les modalités économiques des deux Paradigmes sont caractérisés par de profondes différences tant sur le plan organisationnel que comportemental, il est tout de même indispensable d'approfondir plus, si possible, la nature des comportements eux-mêmes si l'on veut voir clairement le lien entre ceux-ci et les effets relatifs, aussi bien au niveau des relations sociales qu'au niveau de la relation entre la collectivité et l'*environnement*.

Un aspect fondamental qui distingue les circuits économiques identifiés par les deux Paradigmes consiste dans le fait que tandis que dans le cadre du Paradigme de l'Autonomie une logique naturelle est suivie, selon laquelle le *besoin* détermine la *production*, dans le Paradigme de l'Hétéronomie c'est le *contraire* qui se passe.

En effet, et ceci est particulièrement évident dans le cas du Marché, c'est la participation (sous toute forme) à la production qui fournit au consommateur potentiel le revenu (exprimé en monnaie, entendue comme un « équivalent universel ») qui, en fonction de son montant, potentiellement... *illimité*, détermine le volume et la gamme d'achats visant à satisfaire les exigences, de par elles-mêmes... *illimitées*.

Donc la double règle est a) de produire au maximum et n'importe quel produit tant qu'il est vendu (échangé avec « l'équivalent universel ») de manière à maximiser la capacité d'achat pour des produits à utilité décroissante jusqu'à l'inutilité, voire la désutilité et b) acheter ces produits sinon la dynamique s'inverse de manière ruineuse.

Dans le cas des deux autres variantes du Paradigme de l'Hétéronomie, la logique ne change pas puisque dans les circuits économiques mis en place aussi bien dans la Philanthropie que, même si dans une mesure bien inférieure, dans les SEL, c'est toujours le montant, respectivement, des revenus des ONG (qui se traduisent, en l'espèce, en solvabilité du potentiel bénéficiaire/consommateur) ou du revenu acquis avec des prestations de travail qui déterminent le volume de consommations, même si, comme l'on verra ensuite, changent profondément, par rapport au Marché, les effets socio-environnementaux aussi bien pour la *nature* différente des circuits mis en place dans les deux variantes que pour les limites (avec une référence particulière aux SEL) qui les caractérisent.

En résumé, on peut donc dire que tandis que dans le cas de l'Autonomie chaque membre tend à exprimer le niveau minimum d'exigences qui satisfont son réel besoin, dans le cas de l'Hétéronomie, bien illustré par le Marché, au contraire, a lieu une recherche *préliminaire* de solvabilité qui se traduit, indépendamment du rôle de protagoniste ou de grégaire engagé dans les processus productifs, dans une course à la *maximisation* du revenu, une compétition dont on peut imaginer les effets socio-environnementaux, en vue de *maximiser* les consommations, donnant lieu à une *spirale* hors de contrôle qui, en l'absence de *contre-poids* adéquats, est fatalement destinée à se heurter violemment aux limites de la tolérance sociale et environnementale.

Un comportement, individualiste, exubérant et *expansif* qui ne peut que se généraliser par contagion, caractérisant le groupe entier indépendamment de la volonté des individus, comportement qui s'éloigne grandement de celui, prudent, solidaire et *parcimonieux* qui, dans le premier cas, prévaut dans le groupe dans lequel chaque individu conserve la liberté de choix. En recourant à une allégorie, on peut dire que les circuits économiques mis en place par les deux Paradigmes sont comparables à un cycliste qui, dans le cas de l'Hétéronomie, est posé sur un *vélo* et qui s'il pédale avance mais s'il arrête tombe (nécessité de croissance) tandis que dans le cas de l'Autonomie, celui-ci est posé sur un *tricycle* et donc, puisque le problème de l'instabilité ne se pose pas, celui-ci est libre de doser le pédalage en fonction de la vitesse à laquelle il veut avancer (compatibilité avec la croissance zéro).

1.3.1 Les Paradigmes économiques et l'évolution des systèmes

Si à l'aube de l'organisation sociale, dans un environnement tribal caractérisé par des besoins élémentaires et un équipement de production rudimentaire, les modèles économiques de petite échelle du Paradigme de l'Autonomie apparaissent plus appropriés, il est clair qu'avec le développement des technologies productives et la division, et la conséquente spécialisation, du travail émerge le besoin d'amplifier les contextes sociaux de référence et de passer de circuits courts de production-consommation à des circuits longs de production-échange-consommation.

De plus, en réduisant l'efficacité de la programmation puisque celle-ci est strictement liée à l'utilisation d'une *information* sur les besoins avec une obtention toujours plus difficile dans un environnement élargi et hétérogène, il est naturel que les modèles économiques du Paradigme de l'Hétéronomie, en particulier le Marché, prennent une plus grande pertinence et finissent, comme dit, par s'affirmer. Il est donc compréhensible que, avec le développement technologique, un tel comportement expansif incarné par le Marché ait pris pied.

Cet aspect, cependant, étant donné la propagation excessive de cette modalité économique et les relatives conséquences socio-environnementales pernicieuses que le développement technologique ne fait qu'amplifier, et étant donné l'évidente incapacité à faire face à celles-ci autant de la part des modalités « ersatz » appartenant au même Paradigme (SEL) que de la part de l'Administration publique (modalité de l'Autonomie) et de sa « béquille » philanthropique (modalité de l'Hétéronomie), destinées à limiter les dégats, est devenu très préoccupant.

Mais il est également compréhensible que, avec le développement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des modalités économiques déterminées du Paradigme de l'Autonomie, un contexte solidaire dans lequel prévaut la parcimonie, en particulier des *modalités innovantes* identifiées dans le nouveau cadre de recherche ouvert par une science économique renouvelée, puissent atteindre un rôle potentiellement important, si non déterminant, dans des contextes *spécifiques* mais avec des conséquences positives sur le système entier.

Ces modalités à caractère local peuvent, en particulier, facilement

s'enraciner et se répandre à partir des poches territoriales, toujours plus nombreuses même dans les pays les plus « avancés », dans lesquelles cohabitent de nombreuses ressources humaines inutilisées et des besoins essentiels non-satisfaits, avec pour résultat de transformer ces poches de « foyers infectieux » susceptibles d'affaiblir le système, en des lieux de pratiques exemplaires de grande valeur économique et, non moins important, pédagogique.

C'est justement dans cette direction qu'il faut *explorer* et, à l'apparition de nouvelles opportunités, *entreprendre*, des rôles qui reviennent, respectivement, à la science économique et à la société civile (en particulier, des sujets adéquats de la Philanthropie opérant en synergie avec des entreprises du Marché, comme on verra plus en détail par la suite), pour donner vie à une dynamique socio-économique positive qui pourra être favorisée par l'État dans un *second temps*, preuve qu'une métamorphose salvatrice du système peut avoir lieu non tant en pointant sur la politique mais à travers l'action privée *locale* insérée dans une vision *globale* (une logique « glocale »).

C'est seulement ainsi que l'architecture économique du futur pourra prendre forme et les nouvelles TIC pourront fournir un apport décisif.

Mais, nous répétons, tout doit partir du développement de la science économique, laquelle doit indiquer la voie à suivre, tracer les contours du scénario qui peut prendre forme et, surtout, suggérer aux forces vives de la société civile l'action concrète.

Tel est l'objectif, et le sens, de ce bref écrit.

Cela dit, il convient à présent de passer en revue les différentes modalités économiques dans lesquels les deux Paradigmes peuvent se décliner pour examiner quel peut être, en perspective, le rôle de chacune dans le système et pour évaluer les probables conséquences socio-environnementales de l'architecture économique susceptible d'émerger.

2. LES PARADIGMES ET LEURS MODALITÉS ÉCONOMIQUES

2.1. *Le Paradigme de l'Hétéronomie*

En commençant par le Paradigme de l'Hétéronomie, on peut sûrement dire que celui-ci a toutes les chances de sembler familier à chacun.

Pour sûr, c'est le cas pour les économistes pour lesquels ce Paradigme traduit fidèlement le fonctionnement *idéal* du *Marché*, dont ils sont des adeptes fidèles et qui, de fait, incarne le Paradigme dans sa quasi-totalité. Peut-être celui-ci pourra sembler moins familier aux gens ordinaires, étant donné que ceux-ci se confrontent quotidiennement aux multiples divergences bien connues entre le *Marché idéal* et le *Marché réel*.

Certaines d'entre elles sont connues depuis toujours des ménagères.

Parmi elles, la *dissymétrie informative* entre le producteur et le consommateur tiers, pour n'en citer qu'une parmi beaucoup d'autres, et non des moindres.

Heureusement celle-ci a été « découverte » aussi, mais seulement récemment, par l'orthodoxie économique et la conséquence pratique, dans certains pays, s'est traduite par une législation qui oblige les producteurs à fournir des *informations* sur les produits (dont le pays de provenance, les ingrédients, les substances chimiques utilisées, la date d'échéance et autre), informations fournies de mauvaise volonté (en caractères d'impression « invisibles », sans loupe, dans plusieurs langues, etc.).

Ce qui, toutefois, peut difficilement rassurer les mères s'agissant, par exemple, des goûters pour enfants produits industriellement dont les ingrédients proviennent des cinq continents de la planète et de pays dans lesquels les normes de l'agro-alimentaire, lorsqu'elles existent, peuvent différer sensiblement d'un pays à l'autre (le retour de « pain, beurre et miel », auto-produits localement, est urgent).

Ces divergences, du reste, persistent et s'*amplifient* malgré l'accumulation dans le temps de normes visant à rendre la réalité conforme au modèle théorique, exprimé par le Paradigme de l'Hétéronomie, tant aimé par ceux qui prospèrent en raison des conditions nécessaires à celui-ci ainsi que par les économistes complaisants, officiellement engagés à l'étudier

en vue d'*en deviner* les effets.

Le fait que l'unique effet macroscopique sûr, consistant à conduire l'humanité à une catastrophe amplement annoncée, et déjà en cours, venant de l'hypertrophie débordante d'un *Marché sans contre-poids* dans l'économie, soit visible à quiconque mais reste invisible aux économistes reste un « mystère ».

Ceux-ci restent, cependant, convaincus de la validité substantielle du Marché, jusque là rien de mal, mais également, et c'est ce qui est grave, de sa capacité indiscutable à gérer de manière optimale, et donc mieux que n'importe quelle autre éventuelle et improbable alternative, *chaque* aspect de la vie humaine.

Et cela, "pour les siècles des siècles".

Cette conception du Marché comme modalité économique « universelle, unique et éternelle », chère aux économistes, porte à définir certains phénomènes, comme le chômage ou la dévastation environnementale, comme des défaillances (failure) du Marché *réel*, destinées à être, grâce à eux, corrigées de manière à remettre « le coquin » sur la bonne voie.

Tandis qu'en réalité, le Marché est une modalité économique parmi d'autres, caractérisée inévitablement comme toutes les autres par des avantages et des inconvénients, qui est née dans un contexte spatio-temporel déterminé et qui s'est développée, grâce à son adéquation au contexte scientifique et technologique et à l'évolution de celui-ci, de manière énorme jusqu'à assumer aujourd'hui un rôle tout à fait « abnorme ».

Dans le sens où un tel développement du Marché, en plus des *nombreux mérites* de celui-ci, que personne n'oserait nier, et des nombreux *bénéfices* qui en dérivent et auxquels personne ne voudrait renoncer, fait violemment apparaître également ses propres *limites*.

Les phénomènes critiques qui se produisent sans cesse et s'accumulent, loins d'être le résultat de « failures » occasionnelles et remédiables du Marché, comme le prétendent les économistes, doivent au contraire être vus plus proprement comme des conséquences *inévitables* de l'idéologie du « Tout Marché » (et non du Marché, soulignons-le), parmi lesquelles un impact sur l'écosystème qui peut être fatal.

Autrement dit, il est absurde de prétendre que le Marché puisse gérer, seul, le destin de l'humanité même par référence à la seule satisfaction des besoins *individuels*, puisque la réponse aux besoins *collectifs* reste, par

nature, à la charge des collectivités publiques (même si aujourd'hui la sphère d'action de ces dernières est de plus en plus « érodée » par de nombreuses « externalisations » de compétences, à travers des contrats d' « experts », et aussi de travail manuel, à travers l'utilisation systématique de personnel précaire fourni par des entreprises de travail intérimaire).

C'est ainsi que dans le système, outre le Marché, avec ses protagonistes constitués par les entreprises productrices et par les consommateurs solvables de la production de celles-ci, sont apparus spontanément, dans le même Paradigme de l'Hétéronomie examiné ici, d'autres modalités économiques ayant le rôle de combler les vides laissés par le Marché lui-même et, dans les pays où il existe une forme quelconque d'assistance publique, de combler également les vides laissés par l'État.

Il s'agit, d'un côté, de la modalité de la « Philanthropie » dans laquelle des sujets privés sans but lucratif distribuent, en compétition entre eux, des services déterminés à des consommateurs tiers *non solvables* et, de l'autre, des Systèmes d'Échange Locaux, assimilables à des « marchés fermés de petite échelle » dans lesquels circule une *monnaie interne* et dans lesquels la solvabilité du consommateur tiers est acquise, comme dans le Marché, à travers l'exercice d'une activité à l'intérieur du circuit lui-même.

Ces derniers, malgré leur appartenance à part entière au Paradigme de l'Hétéronomie, peuvent être considérés comme des créatures « anormales » dans ce contexte puisque le groupe humain à leur base est *délimité* (caractéristique qui appartient aux modalités du Paradigme alternatif de l'Autonomie puisque les *sujets collectifs* à la base de chacune d'entre elles sont, par définition, délimités, *contrairement* aux deux autres modalités économiques du Paradigme commun d'appartenance, c'est-à-dire le Marché et la Philanthropie, pour lesquelles le *groupe humain* à leur base est constitué, potentiellement, de l'humanité entière et, en effet, certains des producteurs de ces deux modalités servent de consommateurs tiers, respectivement *solvables* et *non solvables*, partout dans le monde.

Passons donc en revue maintenant les modalités économiques mentionnées du Paradigme de l'Hétéronomie.

2.1.1. Marché

Même si une grande partie de la population mondiale doit compter pour survivre sur l'auto-production domestique (la plus petite modalité économique de l'Autonomie) et sur l'économie *informelle* de proximité ainsi que sur la générosité d'autrui (c'est-à-dire la Philanthropi, qui constitue une modalité formelle de l'Hétéronomie), ou encore, dans les pays du welfare, sur les grandes Collectivités d'appartenance représentées par les Administrations publiques (modalités de l'Autonomie), on peut certainement dire que dans les économies actuelles le Marché représente, au moins en ce qui concerne la valeur des marchandises produites et *comptabilisées*, le modèle économique largement dominant.

Les entreprises productrices du Marché, caractérisées par des formes sociétaires différentes (sociétés de capitaux, de personnes, coopératives) constituent sans doute les principaux piliers sur lesquels l'architecture entière des systèmes actuels repose.

Pour ceux qui identifient leur propre réalisation personnelle par le succès économique, l'entreprise, qui en est le tremplin naturel, est bien entendu objet de « culte » et ce, quelque soit sa typologie de production (beurre ou canons... business is business).

Pour ceux qui au contraire ont une nature plus grégaire, celles-ci sont les *mères* et les *nourrices* en étant parmi les sujets économiques, ceux qui « créent le travail » et qui donnent à leurs effectifs un revenu avec lequel vivre.

En résumé dans l'imaginaire collectif des « Sociétés de Marché », les entreprises, indépendamment de leur activité, sont vues comme des sources de *travail* et de *revenu*, première étape d'un circuit économique qui doit être soutenu par tous les moyens mais aussi avec la collaboration essentielle des consommateurs solvables.

Et donc les économistes, vestales du « Tout Marché », considérant comme archaïque la règle du « produire pour consommer », incitent à « consommer pour produire » mettant en garde les gens à ne pas tomber dans le « paradoxe de la parcimonie » selon lequel la modération dans la consommation, un comportement vertueux (reconnu comme tel même par les économistes qui donc parlent de paradoxe) se révèle nocif (dans leur monde du « Tout Marché mondialisé » qu'ils considèrent idéal et que, indépendamment de ses conséquences socio-environnementales,

ils continuent, imperturbables, à considérer comme tel).

Décidément le travail effectué dans le Paradigme de l'Autonomie, où justement règne la règle de « produire pour consommer ce qui sert à satisfaire un besoin réel », est peu considéré dans les « Sociétés de Marché » où une femme au foyer est considérée comme une femme qui *ne travaille pas*.

Cela pourrait se comprendre, dans le cas de l'auto-production domestique, où le travail n'est pas rémunéré et également dans le cas des associations à caractère mutualiste (Club) où le travail est effectué sur une base volontaire et gratuite par les associés.

Mais cette sous-estimation du travail semble s'étendre, à certains égards, même aux effectifs des Administrations publiques.

En effet, une idée assez répandue est que, au fond, ces travailleurs sont payés avec de l'argent *soustrait*, à travers les impôts, au Marché et à ses opérateurs, c'est-à-dire aux producteurs (entreprises et leurs employés) et aux consommateurs. Tout cela est vrai, sauf que l'argent « soustrait » sert également à *payer les services collectifs*, c'est-à-dire pouvant être fournis uniquement à la collectivité dans son ensemble, lesquels sont offerts, par leur nature, à *prix zéro* mais ont, cependant, un coût.

Et ils sont produits même si leur utilité, contrairement à celle de la production agricole, n'est pas aussi évidente. Ce qui ne concerne pas uniquement les services de défense en période de paix mais aussi d'autres, comme ceux effectués par la police financière, routière et d'autres, dont souvent, beaucoup se passeraient.

En revenant aux entreprises du Marché, il est pourtant évident que si celles-ci opéraient dans un contexte caractérisé par des contraintes législatives insuffisantes, sur lesquelles il faut investir des ressources aussi bien pour les concevoir que, et surtout, pour les appliquer, on arriverait vite à l'*implosion* de chaque système axé quasi exclusivement sur le Marché.

Autrement dit le Marché, malgré les appels réitérés au laissez-faire exprimés par les producteurs, nécessite, pour survivre, d'un support législatif important, d'autant plus important que le sens civique du groupe humain qui le pratique est insuffisant, à condition que celui-ci ne dégénère dans une bureaucratie suffocante.

Du reste, même en présence de législations importantes, les systèmes de marché actuels, sans *contre-poids économiques* et allègrement tournés vers

le « Tout Marché Mondialisé » semblent être entrés, depuis quelques temps, dans une souffrance chronique provoquée par des causes endogènes.

Et ils risquent, pour survivre, de devoir se retrancher dans un contexte social dans lequel le malaise est partiellement apaisé (surtout dans les pays occidentaux, socialement *atomisés* de manière quasiment irréversible) par une *modeste* aide monétaire, et dans lequel le calme est maintenu grâce à une prétendue « absence d'alternatives » objet d'une propagande soutenue par une quelconque forme de dictature, plus ou moins occulte.

Assurément les systèmes économiques actuels diffèrent, même profondément, d'un pays à l'autre.

Mais, même s'ils sont différents entre eux, ils partagent une tendance des entreprises à occuper des espaces économiques précédemment gérés par des sujets du Paradigme de l'Autonomie.

Une telle érosion en continu du rôle de ceux-ci dans le système a lieu puisque le passage au Marché, souvent accompagné par l'accroissement d'échelle et par l'industrialisation, comporte sûrement des avantages immédiats pour le consommateur mais, étant donné que beaucoup de coûts sont reversés sur la collectivité et sur l'environnement, même des *inconvéniens*, au point que, à en juger du résultat global, le bilan, contrairement à ce qui est promis par les économistes, semble entièrement négatif.

Depuis toujours, les entreprises demandent moins d'État, une minimisation du rôle de l'Administration publique à tous les niveaux géographiques aussi bien en ce qui concerne les *services collectifs*, un terrain qui reste cependant, au moins dans le squelette, de sa compétence exclusive, que les *services individuels* d'utilité publique, offerts aux usagers particuliers et payés par ceux-ci en fonction des quantités acquises, pour lesquels la gestion publique est contestée en citant des motifs de productivité faible et d'une tendance conséquente à la hausse des prix.

Et, en effet, le Marché a déjà érodé abondamment, un peu partout, l'espace d'action de l'Administration publique, laquelle renvoie à la variante publique de plus grande échelle du Paradigme de l'Autonomie. Il en va de même pour les variantes privées d'*échelle intermédiaire* de ce Paradigme, en particulier celles qui renvoient aux Mutuelles dont la production a été historiquement concentrée dans les services de sécurité

sociale et financiers pour lesquels la grande échelle est plus appropriée. C'est ainsi que les circuits économiques de production-consommation mis en oeuvre par celles-ci, suite à l'augmentation progressive de la clientèle *tierce* visant les économies d'échelle, se sont graduellement *dilués* dans le grand circuit de production-échange-consommation correspondant au Marché.

Mais un tel phénomène est plus éclatant dans le cas de l'auto-production domestique.

En effet, dans les pays les plus « évolués », le Marché a pratiquement englouti l'espace économique traditionnellement occupé par la variante de plus *petite* échelle du Paradigme de l'Autonomie.

Du reste, à bien y regarder, c'est justement la nécrose de l'auto-production domestique, qui constitue encore la modalité économique portante dans les pays « en voie de développement », le signe généralement considéré distinctif du pays « évolué », en donnant comme acquis que le sens naturel de marche commune de tous les pays soit celui d'un rapprochement constant à la modalité du « Tout Marché ».

Une marche qui, selon les économistes, doit continuer jusqu'à ce que l'humanité toute entière ait confié son destin à la « main invisible » du Marché ou aux mains, toujours plus visibles, de la minorité dominante de l'humanité, aussi avide qu'aveugle, laquelle, dans la meilleure tradition parasitaire, tend à provoquer la mort de l'organisme hôte qui constitue son propre habitat.

La réaction du système immunitaire collectif est, aujourd'hui, extrêmement urgente.

Une réaction qui devra nécessairement se traduire en une reconquête d'espace d'action de la part du Paradigme de l'Autonomie.

Une telle reconquête n'aura certainement pas lieu à travers les modalités économiques existantes et/ou disparues, mais avec la venue et la diffusion capillaire de modalités *inédites* qui pourront être explicitées grâce à la vision renouvelée de l'économie dont il est question ici.

Il est toutefois évident que les entreprises du Marché resteront des piliers porteurs du système.

Celles-ci seront cependant, comme on le verra par la suite, influencées inévitablement, de manière positive, par les mutations de contexte.

Et cela aussi bien en termes *comportementaux*, qui se traduiront en particulier par une responsabilité sociale et environnementale accrue, que en

termes d'*activité*, laquelle tendra à se concentrer dans les productions de biens d'équipement et autres biens de production à haute intensité de capital et pour lesquels la grande échelle est la plus appropriée.

2.1.2. Philanthropie

En regardant les faits économiques à la lumière des Paradigmes fondamentaux, on peut observer que dans la « famille » de l'Hétéronomie, il existe une modalité économique supplémentaire, la Philanthropie, selon laquelle des sujets non lucratifs, en concurrence entre eux, offrent des services à des usagers tiers *non solvables*.

Les sujets producteurs sont constitués des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui sont dites *philanthropiques* justement car elles offrent leurs services (d'assistance, environnementaux, culturels et autres) de manière essentiellement *gratuite*, couvrant les coûts à travers des apports en nature et par des financements *privés*, provenant de leur base sociétaire et d'autres donateurs, et par des apports financiers *publics*. Conformément à la logique à la base du Paradigme d'appartenance, même dans la Philanthropie, une course initiale aux ressources a lieu. Ces ressources vont constituer l'actif des différentes ONG permettant de rendre solvable l'utilisateur cible de chacune.

Sur cette course aux ressources se joue en grande partie la compétition entre les ONG concurrentes, qui parfois continue jusqu'à l'accaparement des utilisateurs.

Le circuit économique mis en place par la Philanthropie étant le résultat de décisions prises par les acteurs, producteurs et donateurs individuels en l'espèce, est gouverné, comme les autres circuits du Paradigme de l'Hétéronomie, par une « main invisible » dont l'œuvre globale échappe à la collectivité qui l'a mis en place.

Étant donné que le système actuellement en vigueur, basé essentiellement sur le Marché, est aussi confié par l'humanité à la « main invisible » et étant donné que ce système, outre à saccager et à défigurer l'environnement, prévoit aussi maintes difficultés sociales dont des taux de pauvreté élevés, une telle modalité économique a une fonction sûrement utile, bien qu'elle affronte essentiellement les *effets* négatifs du système.

Une telle fonction, de toute façon palliative, est toutefois destinée à

diminuer avec l'affirmation du système qui sera décrit par la suite, comme, du reste, il est souhaitable que cela se fasse aussi pour d'autres activités non moins louables, dont celles liées à la reconstruction post-guerres, rendues nécessaires par des comportements « indignes » de la part des hommes et des Nations. Il est très vraisemblable, et certainement souhaitable, que les ONG aujourd'hui engagées dans des activités réparatrices sans fin qui nous rappellent le travail de Sisyphe, utilisent leurs ressources pour combattre les causes de l'inconfort social en favorisant, à travers une activité de formation des ressources humaines qui s'activeront dans les nouvelles variantes du Paradigme de l'Autonomie, la métamorphose du système en l'aidant à éliminer les pulsions auto-destructrices qui actuellement l'habitent.

2.1.3. *Systèmes d'Échange Locaux*

Toujours en regardant les faits économiques à la lumière des Paradigmes fondamentaux, cela vaut la peine d'observer que, dans cette « famille », le Marché a un autre, petit frère, inattendu.

En effet, dans un passé relativement récent, ont pris forme, un peu partout en Occident, des modalités particulières de production-échange-consommation de petite échelle, ici conventionnellement appelées Systèmes d'Échange Locaux (SEL).

Il s'agit de contextes, ignorés par le fisc mais toutefois appartenant à la sphère économique, dans lesquels des personnes opérant individuellement et de manière *informelle*, s'engagent à céder des biens et des services produits par celles-ci aux autres adhérents à l'initiative (et familles relatives, c'est-à-dire les plus petites unités statistiques consommatrices) à des prix exprimés dans une « monnaie interne ».

Ces SEL constituent, en substance, une forme de « *troc multilatéral* » et ils peuvent être vus comme une expression moderne de l'économie informelle de voisinage qui dans le passé, et encore aujourd'hui dans de nombreux pays, s'exprime par le don ou des formes de *troc bilatéral*.

Ceux-ci ont sûrement un sens, en termes strictement économiques, puisqu'ils activent, dans le contexte territorial dans lequel ils naissent, des dynamiques *supplémentaires* par rapport à celles du Marché.

Aux fins de la présente argumentation, leur principale valeur consiste

toutefois à rendre évident que le Marché, par sa nature de *grande échelle*, laisse fatalement découverts des « espaces », dans le sens territorial et social, qui peuvent être servis de manière plus efficace par des solutions de *petite échelle*, y compris des solutions appartenant au même Paradigme. Par le seul fait d'utiliser une monnaie propre, différente de celle ayant cours officiellement, ces SEL sont considérés, par l'abondante littérature sur le sujet, comme « alternatifs » par rapport au système actuel et à son évolution à sens unique mise en avant par l'orthodoxie économique, et donc porteurs d'un espoir de changement.

Toutefois, une fois les deux Paradigmes économiques fondamentaux explicités, il en faut peu pour comprendre que les SEL ne sont, comme dit, que des réalisations du Paradigme de l'Hétéronomie, comme l'est le Marché et qu'ils sont très ressemblant à celui-ci, à part la petite dimension dérivant de l'utilisation d'une monnaie propre qui constitue l'unique différence importante.

À cet égard, il est curieux d'observer comme en ces temps de crise, dont la cause ne peut qu'être identifiée dans le système actuel dans lequel règne, incontesté, le Paradigme de l'Hétéronomie, les avant-gardes intellectuelles continuent à « accoucher » des solutions palliatives appartenant immanquablement au même Paradigme.

Signe évident que désormais la société civile est incapable de concevoir un circuit économique différent de celui qui a comme protagonistes un producteur et un consommateur *tiers*, c'est-à-dire un circuit *long* de production-échange-consommation et il semble effectivement que le circuit *bref* et alternatif de production-consommation, c'est-à-dire l'auto-production, ait été définitivement supprimé (par faute grave et explicite, comme on le verra, des économistes).

En retournant à ces variantes de petite échelle du Paradigme de l'Hétéronomie, dont le point de force consiste en l'utilisation de monnaies à valeur restreinte en guise de monnaies à valeur générale, nous verrons avec une abondance de détails par la suite, de quelle manière elles peuvent être dépassées par des solutions, actuellement inédites, également de petite échelle, appartenant cependant au Paradigme de l'Autonomie, lesquelles, contrairement à celles mentionnées, utilisent « paradoxalement » la monnaie à valeur générale comme s'il s'agissait d'une monnaie à valeur restreinte, laquelle est *créée* dans le même contexte, évidemment de manière totalement légale. Il est important

d'observer, dès maintenant, que les variantes mentionnées du Paradigme de l'Autonomie, elles aussi d'une échelle relativement réduite, ont des effets attendus bien différents de ceux des SEL, sans aucun doute sur le plan macro-économique puisqu'elles permettent rien de moins que le démarrage d'une profonde métamorphose du système, mais aussi sur le plan *pédagogique* puisqu'elles montrent concrètement l'importance de la *solidarité* en économie.

Les SEL, au contraire, puisqu'ils sont des sujets du Paradigme de l'Hétéronomie, prévoient la *compétition* entre les opérateurs et donc, de fait, *excluent* les sujets les plus faibles qui font appel à eux, comme dernier recours, pour leur inclusion économique prémisses d'inclusion sociale.

Ces effets pernicieux sont acceptés sans un clignement d'œil par ceux qui soutiennent les SEL puisque le principe de la compétition en économie est désormais universellement métabolisé comme conséquence de l'obscurcissement, par les experts de l'orthodoxie, de solutions alternatives basées sur la *solidarité* mutualiste à la base du Paradigme de l'Autonomie selon lequel, dans un groupe humain qui produit pour soi et pour ses membres... il y a de la place *pour tous*.

C'est un point évident, mais qu'il faut souligner vu qu'aujourd'hui, dans un monde dominé par la pensée « unique » et « obsessionnelle » du « Tout Marché Mondialisé », un certain taux de chômage est considéré comme inévitable voire « souhaitable » par l'orthodoxie scientifique... si de science il s'agit.

Du reste, chaque initiative innovante, si elle rentre dans le Paradigme dominant de l'Hétéronomie, et donc prévoit la compétition, est aujourd'hui accueillie avec enthousiasme par l'appareil médiatique du mainstream et, en cas de succès, même glorifié. C'est le cas du Micro-crédit, parrainé avec un zèle ostentatoire même par les têtes couronnées occidentales.

Cette initiative s'insère dans des zones laissées découvertes non seulement par le Marché mais aussi par le Paradigme de l'Autonomie, dont les potentiels restent inconnus à cause de l'*amblyopie*, une pathologie visuelle communément appelée « œil paresseux » dont la science économique est actuellement affectée et qui fait que de ce Paradigme seules les expressions traditionnelles, spontanées et peu performantes prennent forme.

Cependant, pour ceux qui aspirent à un changement salutaire et

sauveur de chemin du système, le Micro-crédit, vu sous le nouveau jour des Paradigmes économiques fondamentaux, pourra sembler plutôt décevant.

L'effet du Micro-crédit est, en effet, celui d'étendre les frontières du Marché à des zones économiquement désertiques en extirpant la faible végétation autochtone appartenant au Paradigme de l'Autonomie pour faire place à des « petites plantes » du Paradigme de l'Hétéronomie alimentées par un capital distribué au goutte à goutte en instaurant de cette manière une variante pauvre du Marché, déjà appelée « capitalisme aux pieds nus », avec le résultat de remplacer la solidarité pré-existante avec une « guerre entre pauvres ».

Le retour en scène du Paradigme de l'Autonomie, à travers des variantes adaptées aux temps, est urgent.

2.2. *Paradigme de l'Autonomie*

En ce qui concerne le Paradigme de l'Autonomie, on peut bien sûr dire que, contrairement à celui de l'Hétéronomie, il est un vrai inconnu, que ce soit pour les experts que pour les gens ordinaires.

Bien que les contacts avec les sujets de ce Paradigme fassent partie de l'expérience quotidienne de chacun, on peut certainement dire que, avant d'être explicité ici, celui-ci avait toutes les chances de continuer à rester un « concept économique non identifié », en d'autres termes une sorte d' *alien*.

Du reste, le seul fait d'affirmer que *toutes* les modalités économiques existantes, différentes de celles précédemment mentionnées et appartenant au Paradigme de l'Hétéronomie, font entièrement partie d'une unique « famille » suscite, par lui-même, de grandes perplexités étant donné que celles-ci sont généralement considérées chacune comme un cas à part. Il est difficile aujourd'hui, en effet, d'entrevoir, dans l'épais brouillard créé par les économistes, une certaine affinité entre les dynamiques de production-consommation mises en place par une Administration publique, par une association à caractère mutualiste et par une femme au foyer engagée dans des tâches ménagères ou, pour le dire mieux, par les groupes humains à la base de ces figures constituées respectivement par les grandes Collectivités publiques et privées, par les

Collectivités intermédiaires privées et par les familles.

Si ensuite on affirme que les circuits économiques identifiés par le Paradigme de l'Autonomie sont mis en place par des *sujets collectifs auto-producteurs* du système, la chose a toutes les chances d'être considérée, à tous les effets, comme une Hérésie puisqu'elle enfreint, en un seul coup, deux véritables *dogmes* de l'orthodoxie économique.

Selon le premier *dogme*, les producteurs du système sont tous des *sujets individuels* dotés d'une personnalité juridique (Unités institutionnelles, regroupées en Secteurs institutionnels) qui destinent leur production à des sujets tiers (autres Unités institutionnelles) producteurs, du même Secteur institutionnel ou d'autres Secteurs, ou consommateurs finaux (familles), ces derniers étant les Unités institutionnelles du système (regroupées dans le Secteur familles) ayant, selon l'orthodoxie, uniquement cette fonction.

Le second *dogme*, pour sa part, établit qu'un sujet producteur peut aussi, dans une certaine mesure, produire pour lui, mais (.), dans ce cas, il s'agit d'activités *auxiliaires* fonctionnelles à l'activité principale, la production dérivant de celle-ci étant entièrement cédée à des sujets *tiers*.

Autrement dit, bien qu'une association à but non lucratif et à caractère mutualiste, disons un Club de photographie, produit à travers l'activité volontaire des associés, des services destinés exclusivement aux associés eux-mêmes, selon ces *dogmes*, il ne peut pas (sauf sacrilège) être considéré comme une collectivité *privée auto-productrice* caractérisée par un comportement spécifique à sa nature, mais bien un hétéro-producteur individuel qui fournit gratuitement (ou à un prix économiquement non significatif) des services à des tiers constitués, en l'espèce, de *familles* (représentées par les différents associés), c'est-à-dire des Unités institutionnelles d'un autre Secteur ayant, selon la convention arbitraire de l'orthodoxie, l'unique fonction de consommateurs finaux.

L'*auto-production* du Club de photographie en question, pour sa part, pourra, au plus, se limiter à des activités *auxiliaires*, dont par exemple des services de nettoyage des locaux où sont réalisées les activités *principales* de l'association adressées à des sujets *tiers* constitués des *familles* des associés. C'est ainsi que pour l'orthodoxie, selon laquelle l'économie est une réalité nettement distincte en producteurs et consommateurs, le Club de photographie en question, organisé sur le plan sociétaire comme une association à but non lucratif, n'est pas distingué d'une association

à but non lucratif et *philanthropique* même si celle-ci, bien différente de la première, est décidément *hétéronome* au point de donner vie à un circuit économique qui s'étend potentiellement à l'humanité toute entière et a, par conséquence, un comportement économique bien différent par rapport à un quelconque Club puisqu'elle est en compétition pérenne avec d'autres associations analogues dans la recherche de ressources destinées à rendre indirectement solvable la plus grande part possible de sa clientèle potentielle, une clientèle qui reste cependant totalement *étrangère* à l'activité de production à la base du circuit mis en place.

Et en effet, l'orthodoxie, à vouloir quasiment cacher les différences de comportement au lieu de les mettre en avant comme faussement déclaré, englobe les deux types d'association dans un unique Secteur institutionnel dénommé Institutions sans but lucratif au Service des Familles (Tiers Secteur, dans le langage courant).

Et c'est justement pour éviter les amalgames de sujets économiques de nature et de comportement différents qui sans aucun doute n'aident pas à y voir clair, voire empêchent l'identification d'espaces où chercher de nouvelles voies, que la formulation du Paradigme de l'Autonomie revêt son utilité.

Du reste, selon la vision dogmatique et bien particulière de l'orthodoxie, le Club de photographie, en plus de ne pas être différent d'une association philanthropique, ne serait pas non plus différent d'un producteur de Marché (ce sont tous les deux des producteurs *individuels* tournés vers une demande *tierce*, l'auto-production éventuelle desquels est limitée aux *activités auxiliaires*) si ce n'était le fait que ce dernier cède sa production à un prix « économiquement significatif ».

C'est seulement pour cela que l'orthodoxie distingue ce dernier aussi bien du producteur philanthropique (*hétéronome*) qui cède sa production à des tiers à un *prix zéro*, de toute évidence « économiquement non significatif » que du producteur mutualiste (*autonome*) qui cède sa production aux familles des associés à un *prix de revient* (le plus près possible de zéro), devant garder son bilan en équilibre, lequel selon l'orthodoxie, mais seulement pour elle, est aussi « économiquement non significatif ».

Une telle approche de l'économie, répétons-le, si elle devait durer, résulterait *létale* pour le développement de la science économique, aujourd'hui déjà « cristallisée » sur l'idéologie du « Tout Marché »,

laquelle devrait au contraire évoluer et indiquer aux forces vives de la société civile une voie de salut contre les catastrophes qui pèsent sur elle et qu'une caste coupable ne veut pas voir et, surtout, ne pas faire voir.

La nouvelle approche, on l'aura bien compris, vise au contraire à mettre en lumière les *différences de comportement* des acteurs économiques et pour cela réfute les deux *dogmes* de l'orthodoxie qui portent à l'amalgame des comportements et non à la *clarification* de ceux-ci, celle-ci étant la condition indispensable pour comprendre quels sont les comportements à la base des maux et ceux sur lesquels on peut construire un nouvel espoir.

Donc, la nouvelle approche interprète les collectivités à *caractère mutualiste*, c'est-à-dire les collectivités productives dans lesquelles les membres en plus d'être des consommateurs sont également parties en cause (shareholders) dans l'activité de production, non seulement en tant que *producteurs collectifs* (transgressant le premier *dogme* de l'orthodoxie) mais également des *autoproducteurs* (transgressant le second dogme) en distinguant leurs activités selon qu'elles répondent à des besoins collectifs ou individuels

Ces sujets *collectifs auto-producteurs* forment le Paradigme de l'Autonomie qui se traduit, dans un nouveau système comptable futur, en un Super-Secteur chapeauté par trois Secteurs constitués des *Grandes Collectivités* (à leur tour partagées en Publiques et Privées), des *Collectivités Intermédiaires* et des *Familles auto-productrices*

Cela s'accompagne à un second Super-Secteur identifié par le Paradigme de l'Hétéronomie qui regroupe les circuits économiques, examinés précédemment, qui sont mis en place par des *producteurs individuels* (subdivisés par typologie) qui produisent exclusivement pour des sujets *tiers* et dont l'éventuelle auto-production, limitée aux activités *auxiliaires*, est strictement fonctionnelle à la production principale hétéronome (dont les destinataires seront aussi subdivisés). En conclusion, même si la violation des *dogmes* mentionnés réalisée depuis l'introduction de la notion de Collectivités auto-productrices pourra être accusée d'Hérésie dans le sens de déviance de la « vérité », elle se traduit, en réalité, par le dépassement de gros *obstacles* dans lesquels la science économique est aujourd'hui coincée.

En outre, si les « vérités » de l'orthodoxie sont celles qui ont conduit à cette situation, déjà honteuse en soi et dont les perspectives sont bien

plus tragiques, dans laquelle l'humanité se trouve aujourd'hui, ce n'est sûrement pas une mauvaise idée de s'en éloigner.

En effet, leur résultat a été jusque là d'empêcher l'émergence du concept de Paradigme économique, de nature duale, et en particulier d'un Paradigme (complémentaire de celui substantiellement incarné par le Marché) qui constitue l'autre moitié du ciel économique (économie Yin) dont l'exploration représente l'unique occasion d'espoir d'entrevoir, à l'intérieur du système, de potentiels *contrepoids* au Marché en mesure de donner au système lui-même, aujourd'hui raidi sur l'Hétéronomie, la *résilience* dont il est aujourd'hui tragiquement dépourvu et, pour cela, voué à sa fin.

Ouvrons donc les portes à une Hérésie économique visant la préservation de l'écosystème, humanité comprise, condition essentielle afin que le phénomène évolutif en cours sur la Terre continue à suivre son chemin. Avant de passer en revue les modalités économiques du Paradigme de l'Autonomie, il est opportun d'apporter quelques précisions afin d'éliminer de manière préventive d'éventuels doutes et d'éviter les confusions et perplexités qui peuvent dériver de la dénomination elle-même de ce Paradigme.

En effet, le terme « autonomie » dans le langage courant est synonyme de « totale indépendance » et donc « d'absence absolue d'obligations » concernant le contexte environnant.

Ce n'est pas le cas, évidemment, des collectivités auto-productrices du Paradigme en question. En voulant rapporter la signification courante d'autonomie à ces collectivités, il convient tout de même de distinguer leur rôle de producteur de celui de *consommateur*.

En commençant par le premier rôle, on peut dire qu'une collectivité de cette typologie peut sûrement se dire productrice *autonome* dans le sens commun du terme, c'est-à-dire indépendante du contexte externe, mais *seulement* en termes de *fonctionnement* puisque, en disposant d'une clientèle solvable propre (à une partie de laquelle elle peut garantir une solvabilité partielle ou totale à travers la rémunération de prestations de travail), elle produit en fonction de ce qui est demandé par les associés. Cette collectivité, pour ce qui est de son rôle de producteur, n'est donc pas susceptible, à la différence des entreprises du Marché, d'une « mortalité d'entreprise » provoquée par une éventuelle absence de demande.

Cette collectivité pourra, au contraire, difficilement se dire producteur

autonome, indépendant du contexte externe, en termes de *filière productive* puisque, bien que pour une gamme de production *extrêmement limitée* et même restreinte à un seul article (par exemple, le pain), elle devra se procurer à l'extérieur certains articles (matières premières, énergie, etc.) provenant de productions à haute intensité de capital et donc, du moins en première hypothèse, d'entreprises du Marché.

Il s'agira, cependant, en ce qui concerne le rôle de *producteur*, d'une *autonomie* entendue dans un sens bien *spécifique*.

En passant au rôle de *consommateur*, s'il est vrai qu'une collectivité auto-productrice peut se dire indépendante du contexte externe par rapport à une *gamme* déterminée et *restreinte* de biens et de services, il est aussi vrai que son *autonomie* dans le sens commun et plein du terme est de toute évidence irréaliste puisqu'elle demanderait que l'auto-production soit étendue à une gamme de biens et de services capables de satisfaire la totalité des besoins *individuels* et *collectifs* des familles de cette collectivité. Il s'agira, cependant, concernant le rôle de consommateur, d'une autonomie très partielle.

En résumé, la notion d'*autonomie* qui caractérise les collectivités auto-productrices du Paradigme en question est entendue dans le sens du *fonctionnement* de celles-ci et en tout cas en référence à une *gamme* de biens et de services déterminée et *limitée*.

En somme, il va de soi qu'une collectivité auto-productrice *autonome* dans le sens commun et plein du terme, c'est-à-dire capable de produire *tout* ce qui sert à ses familles et, de surcroît, sans dépendre de l'extérieur, autrement dit une collectivité en *autarcie*, est une pure *utopie*. Nous évitons ici, par brièveté, de passer en revue les cas *proches* de l'autarcie qui au cours de l'Histoire ont vu le jour, avec des motivations diverses, dans les Phalanstères, dans les premiers Kibboutz et dans les pays à économie collectiviste, des réalités aujourd'hui disparues.

L'autarcie, comme on le sait, n'est pas de ce monde puisqu'elle n'est ni souhaitable ni, en général, praticable, excepté dans certaines tribus primitives encore inconnues qui vivent de *chasse* et *cueillette*, elle relève donc du monde des rêves ou, pour être précis, des cauchemars.

Ces longues précisions, qui peuvent sembler être une série inutile et ennuyeuse d'évidences, sont au contraire utiles puisque, par expérience, chaque fois qu'on fait référence à l'autoproduction, non domestique mais *collective*, même si celle-ci se réfère à une centaine de familles et que

la production fût limitée à un ensemble de biens et de services *restreint*, l'interlocuteur répond avec des contradictions qui se réfèrent clairement à l'autarcie que, par une méprise dangereuse, l'auto-production rappelle à notre esprit.

En effet, le rejet de l'*idéologie* « communautaire », dont l'autarcie, sa limite extrême et utopique, est le fruit, indépendamment du Paradigme qui prévaut dans la collectivité qui aspire à elle (un pays pourrait, pour une raison quelconque, chercher l'autarcie même si son économie était essentiellement de Marché), est énormément diffusé.

Il est dommage que ce rejet naisse de la métabolisation aujourd'hui généralisée d'une autre *idéologie*, opposée, qui indique dans l'*atomisation sociale* et dans la *compétition individuelle* exercée à l'échelle globale, la clé d'un progrès matériel *utopique* sans fin.

Nous concluons en redisant que la nouvelle vision économique exposée ici et la recherche que celle-ci permet, visent à ouvrir des portes aujourd'hui occultées qui donnent sur des voies *inexplorées*, différentes de celles jusque là offertes par les idéologies (lesquelles, en étant basées sur des *idées incontestables*, conduisent inévitablement à des impasses ou à l'abysse), en indiquant de nouveaux usages que la société civile pourra librement adopter si, et dans la mesure, celles-ci se *montreront* fonctionnelles pour les besoins individuels et collectifs d'une humanité, aujourd'hui déçue et sans espoir, donnant vie à une nouvelle Renaissance visant un monde dans lequel chacun puisse vivre avec dignité, en paix et dans le respect de la nature.

2.2.1. *Grandes collectivités*

Le Paradigme de l'Autonomie regroupe, comme mentionné, les Collectivités *autoproductrices*.

Les *Grandes collectivités*, ici traitées, sont constituées, en particulier, des citoyens d'un même organisme administratif territorial constitutionnel (une Commune, une Région, un État).

Celles-ci peuvent être représentées par une personne juridique de *Droit public* (Administrations publiques) et, dans ce cas, elles seront appelées *Collectivités publiques*, ou bien par une personne juridique de *Droit privé* (de type coopératif) et, dans ce cas, elles seront appelées *Grandes collectivités*

privées, pour les différencier d'autres Collectivités privées de dimension plus petite.

2.2.0.1. *Collectivités publiques*

Les *Collectivités publiques* naissent historiquement et se dotent d'une forme juridique de *Droit public* afin d' *auto-produire* des services collectifs dont elles, chacune à son niveau administratif, ont besoin, en commençant par les plus « nobles » dans le sens qu'ils conditionnent tous les autres, c'est-à-dire ceux *législatifs* ; mais, ensuite, aussi ceux, tout aussi importants, relatifs à la défense (dans les Collectivités de plus grand niveau), à l'ordre public ainsi qu'aux services judiciaires et administratifs. Ces services peuvent se déclarer *auto-produits* au *sens propre* si dans la Collectivité publique a cours la *Démocratie directe*, ou un modèle de gouvernance qui puisse se déclarer une déclinaison de celle-ci, ce qui la rend similaire à une Collectivité privée, caractérisée essentiellement par une assemblée d'associés (les citoyens, en l'espèce) et par un conseil d'administration (gouvernement) élu directement par celle-ci.

Ces modèles de gouvernance pouvaient prendre forme dans les temps antiques, lorsque les Collectivités publiques étaient d'une dimension relativement réduite (même si leur influence s'étendait à de plus grandes collectivités non structurées, généralement soumises à elles et donc non influentes dans la gestion des affaires publiques) mais elles peuvent déjà être viables dans une variante quelconque aujourd'hui, et encore plus dans le futur proche, grâce au développement et à la diffusion des nouvelles TIC.

Aujourd'hui, puisque c'est la *Démocratie représentative* qui est généralement diffusée, caractérisée par un Parlement composé de *représentants*, émanant des Partis politiques, élus par les citoyens, l'*auto-production* des services publics peut être considérée fausse.

2.2.0.2. *Collectivités privées*

Malgré que, comme dit, la fonction primaire des Collectivités publiques

consiste en l'autoproduction des services *collectifs*, dans quasiment tous les pays celles-ci *auto-produisent*, toujours de manière fautive en absence de Démocratie directe, certains services *individuels*, jugés d'*utilité publique*, qui généralement font l'objet de « monopoles naturels » puisqu'ils nécessitent des infrastructures importantes, objets d'investissement public (réseau ferroviaire, réseaux de distribution d'eau, électricité, etc.). Dans notre temps, sur la vague de l'idéologie dominante du « Tout Marché », on assiste à une poussée vers la *privatisation* de ces services. Il s'agit, de fait, d'une pression de la part de grandes entreprises privées qui se proposent pour la gestion de ces services auprès des « représentants » des citoyens.

Cette pression, source de corruption potentielle, est motivée par l'inefficacité de la gestion publique, fréquemment constatée, et essentiellement due à la fautive nature de l'autoproduction, impliquant la présence d'*intermédiaires*, souvent inadéquats et cause de gaspillages. Une telle *privatisation* aujourd'hui est entendue uniquement comme un transfert de la gestion de ces services aux entreprises du Marché, ce qui correspond à un changement de Paradigme, de l'Autonomie à l'Hétéronomie.

Cependant, cela ne comporte pas l'élimination d'une certaine « soustraction de richesses » de la part de tiers (lesquels, en étant des sujets privés en l'espèce, tendront fatalement à maximiser leur profit, même dans le cas où cela est *injuste*, au détriment du *rapport qualité/prix* dans la réalisation des services et, éventuellement, également au détriment de l'environnement dans la production de ceux-ci) et donc l'avantage pour les citoyens utilisateurs, qui devrait être l'unique objectif de ce transfert, n'est pas nécessairement garanti ni sur le plan individuel ni sur le plan collectif.

Ce n'est donc pas avec le changement de Paradigme que la situation fréquemment blâmable pourra être améliorée. S'il en était ainsi... cela se saurait.

Toutefois, dans un futur proche, après que le Paradigme de l'Autonomie aura occupé l'espace qui lui revient dans le système (ce qui pourra se réaliser grâce à un plus grand intérêt que les consommateurs pourront tirer de cette dynamique) et aura de plus exercé sa *valeur pédagogique* auprès des consommateurs néo-producteurs, une auto-production *au sens propre* pourra avoir lieu également pour les services individuels d'intérêt public à travers une « *privatisation* à l'intérieur du Paradigme de l'Autonomie »,

la manière vraisemblablement la plus adaptée pour garantir l'intérêt des utilisateurs... même en présence d'une Démocratie « représentative ». En pratique, les *Grandes collectivités* (ex. les citoyens d'une Commune), en tout cas déjà représentées par une personne juridique de Droit public, pourront se doter également d'une personne juridique de *Droit privé*, donnant vie, dans le détail, à une *coopérative d'utilisateurs* pour auto-produire un service individuel d'intérêt général (ex. distribution d'eau). Les Collectivités publiques pourront donc continuer à se consacrer à l'auto-production, de préférence *au sens propre* (en régime de Démocratie directe ou sous une forme hybride proche de celle-ci) mais *uniquement* en référence aux *services collectifs*, de leur compétence exclusive puisqu'ils sont généralement prêtés à un prix *nul*, en finançant les coûts à travers la *fiscalité générale*.

La nouvelle vision de l'Économie prévoit donc une *délimitation* précise, qui souvent se traduit en une *contraction* du cadre d'activités des *Collectivités publiques* à travers une privatisation particulière des services d'utilité publique qui leur appartiennent, interne au Paradigme de l'Autonomie, qui semble susceptible de sauvegarder au mieux l'intérêt *individuel et collectif* des citoyens (producteurs)-utilisateurs.

2.2.2. Collectivités intermédiaires

Les *Collectivités intermédiaires* traitées ici sont constituées de toutes les collectivités dotées d'une personnalité juridique de *Droit privé* (mutuelles, coopératives, associations), ayant une dimension 1 entre celle de la famille et celle des grandes collectivités, et ayant une finalité mutualiste, dans le sens précis qu'elles sont consacrées à l'auto-production et donc elles mettent en place un circuit bref de production-consommation à *échelle locale*.

Celles-ci ne sont donc pas à confondre, comme expliqué dans le chapitre 2.1.2, avec les Associations à but non lucratif à finalité *philanthropique*, généralement dénommées Organisations Non-Gouvernementales (ONG), qui font partie du Paradigme de l'Hétéronomie puisqu'elles produisent pour des *tiers* non solvables en mettant en place un circuit économique dont l'humanité toute entière est, potentiellement, à la base.

Historiquement les *Collectivités intermédiaires* mentionnées naissent dans des contextes sociaux et territoriaux de faible intérêt pour le Marché et/ou pour les Collectivités publiques d'appartenance.

Dans des contextes sociaux caractérisés par une pauvreté relative, celles-ci s'organisent en assumant une personnalité juridique de Droit privé afin d'auto-produire, de manière formelle, essentiellement des services de *prévoyance et financiers* en faisant levier sur une *solidarité* à caractère *mutualiste*.

Dans des contextes territoriaux relativement *isolés*, d'autres collectivités similaires prennent forme généralement pour auto-produire des services d'utilité publique, tels que la distribution de l'eau potable ou de l'énergie électrique (hydroélectrique, éolienne, photovoltaïque) destinés à une utilisation précise et géographiquement délimitée constituée des familles des associés résidents.

Par leur naissance, les unes et les autres ont démontré que la solidarité mutualiste, en plus de toujours représenter une *valeur sociale*, peut également constituer dans *des conditions déterminées* une *valeur économique* inégalable, capable de suppléer, d'une part, l'absence de confiance vis-à-vis des associés de la part des entreprises financières du Marché et, d'autre part, les carences des instances publiques.

Aux fins de la présente tractation, il est intéressant d'observer l'évolution de ces initiatives à caractère mutualiste au cours du temps et dans le cadre du modèle de développement que nous connaissons aujourd'hui. Ce qui saute aux yeux est qu'une grande partie d'entre elles, tout en ayant maintenu non seulement les dénominations initiales (Mutuelles de prévoyance et d'assurance, Banques de crédit coopératif, Coopératives de consommation) et aussi conservé la forme juridique d'origine, ont progressivement changé de *nature économique* en passant du Paradigme de l'Autonomie à celui de l'Hétéronomie.

Il s'agit, en particulier, de celles qui en ayant la possibilité d'étendre l'offre à des clients tiers, ont visé, *de manière compréhensible*, l'abaissement des coûts unitaires des services offerts à travers des économies d'échelle du fait d'avoir une production à *basse intensité de travail*. Celles qui ont maintenu leur nature mutualiste, dans le sens entendu ici basé sur l'autoproduction, sont, intentionnellement, celles nées dans des zones isolées et destinées à autoproduire des services (hydrauliques, énergétiques) qui, même si elles sont caractérisées également par une

production à *basse intensité de travail*, n'avaient cependant pas la possibilité d'étendre leur clientèle puisque celle-ci est bien délimitée car elle est formée des familles des associés, qui se sont réunies justement en raison de leur isolation territoriale relative.

Selon la littérature en matière de coopératives d'utilisateurs, il semble qu'aucun *bien* (pain) ni aucun service à *haute intensité de travail* (coiffeur) n'ait fait partie de la gamme de production de ces initiatives mutualistes. Les uns et les autres ont évidemment trouvé spontanément une meilleure collocation, d'une part, dans l'auto-production domestique (c'est le cas des biens de consommation finale, essentiellement dans l'agroalimentaire, et de certains services aux personnes et aux choses) et, d'autre part, et dans une mesure croissante, dans le Marché.

Une conclusion que l'on peut tirer des considérations précédentes et qui, au premier coup d'œil, semble la plus raisonnable, est donc que les *Collectivités intermédiaires* à caractère mutualiste peuvent trouver leur pertinence économique dans des conditions *particulières* qui se sont vérifiées dans des époques passées mais qui sont devenues moins nombreuses au cours du temps.

Autrement dit, à partir de ce qui a été mentionné, il semble que les *Collectivités intermédiaires* à caractère mutualiste (auto-productrices, dans le langage « hérétique » utilisé ici) ont fait leur temps.

Toutefois, à la suite d'une analyse plus approfondie, il apparaît que c'est justement l'exact opposé qui est plus fondé.

En effet, l'auto-production au niveau des *Collectivités intermédiaires*, à bien y regarder, jusque là est née *uniquement* pour faire ce que l'auto-production familiale ne peut pas réaliser, c'est-à-dire pour s'occuper d'activités économiques dans lesquelles le nombre d'utilisateurs non seulement compte mais est essentiel.

Et, curieusement, elle n'a jamais trahi ce rôle.

Ce n'est pas par chance si aujourd'hui, dans cette typologie de modalité économique, sont restés essentiellement, les Clubs, c'est-à-dire des associations qui auto-produisent des services culturels, sportifs et de divertissement (on ne peut raisonnablement pas jouer à la pétanque, ou pratiquer la danse en restant dans *l'intimité familiale*).

Autrement dit, et en retournant au passé, étant donné que, par exemple, avec l'économie d'une seule famille on pouvait difficilement acquérir une *charrue*, il est commode de penser à s'auto-organiser en Collectivité

en mettant ensemble les économies et d'utiliser, chacun à son tour, une partie de l'épargne collective momentanément non utilisée à un coût (intérêt) *conventionnel* qui, lorsque la *solidarité* était forte, pouvait être bas ou même nul (la solidarité mutualiste paie).

Mais si la Collectivité, tentée par le gain, s'ouvre à la demande exogène exprimée par la clientèle tierce et celle-ci devient même dominante même les coûts de la nouvelle matière première nécessaire (les dépôts) augmentent, puisque l'épargnant tiers fait valoir la concurrence et, dans un régime de libre concurrence parfaite, le profit pur, objet du désir, tend rapidement à zéro et tout s'évanouit (dans la meilleure tradition des « mirages »).

Vice-versa, même si l'auto-production de *pain* en collectivité, réalisée par un travail fourni à tour de rôle par les associés, aurait pu se révéler plus pratique par rapport à l'auto-production domestique (moins de travail, moins de consommation d'énergie), cela n'a pas eu lieu, probablement car elle aurait troublé, par la promiscuité impliquée et l'éventuelle querelle conséquente, un ordre social que, pour différentes raisons, l'on voulait, avec la confidentialité, préserver (l'atomisation coûte).

L'auto-production des collectivités privées, donc, alors qu'elle prêtait le flanc au Marché, pour des motifs *économiques* sur le terrain occupé par celle-ci, laissait libre aussi, pour des motifs *sociaux*, le terrain qui pouvait être éventuellement laissé libre par l'auto-production domestique, au Marché lui-même.

L'auto-production collective privée, autrement dit, n'a jamais eu l'opportunité, pas même sur son terrain (biens et services à *haute intensité de travail*), de se *confronter directement* ni avec l'auto-production domestique ni avec le Marché.

Cependant, aujourd'hui, au contraire du passé, les conditions socio-environnementales et technologiques semblent réunies pour donner à la modalité économique qui peut être mise en place par les Collectivités auto-productrices *intermédiaires* un rôle nouveau et suffisamment important pour faire que les autres modalités économiques, à commencer par celles mises en place par le Marché, par les familles, et les autres à suivre, assument chacune le poste qui leur revient dans un système inédit dont l'architecture économique peut garantir au minimum la durabilité sociale et environnementale.

Plus précisément, s'il on considère, d'une part, que beaucoup de biens

et services sont toujours auto-produits au niveau familial - la variante de plus petite échelle du Paradigme de l'Autonomie où ne sont possibles ni les *économies d'échelle* que la « dimension artisanale » et l'équipement de production relatif permettent et où « une personne doit savoir tout faire » et donc ne trouve pas d'espace ni une *division du travail* limitée - et, d'autre part, qui dans la sphère d'action du Marché sont entrés aussi bien de services à haute intensité de travail (où est susceptible d'être pratiqué, aux fins du profit, la fameuse « exploitation de l'homme par l'homme ») que de biens où la qualité est essentielle et pour lesquels la production industrielle, destinée aux économies d'échelle, est difficilement compatible avec la qualité, la salubrité des produits et la sauvegarde de l'environnement, une confrontation directe entre ces modalités économiques et l'auto-production de la part de Collectivités privées *intermédiaires* semble, au premier coup d'œil, favorable à cette dernière.

Le lecteur pressé, à ce point, pourrait se demander comment, si ce qui a été dit est vrai, c'est-à-dire que les initiatives d'auto-production mises en avant par les Collectivités intermédiaires peuvent, dans la mesure où elles auto-produisent des biens et des services adaptés, acquérir une nouvelle pertinence, celles-ci n'ont pas pris pied jusque là.

La réponse est que les Collectivités auto-productrices intermédiaires du futur seront très particulières, non seulement dans leurs aspects *constitutifs* et dans leur *fonctionnement* mais aussi dans leur *naissance* et donc elles n'ont rien à voir avec les expériences du passé. Et, étant donné que dans ce contexte l'orthodoxie scientifique et économique a fait ce qu'elle pouvait pour inhiber toute recherche en la matière, celles-ci n'ont *jamais émergé*, pas même sur le plan théorique.

Comme anticipé, ces variantes seront l'objet de considérations successives destinées à les expliciter dans les détails, non tant pour avoir un jugement de valeur sur elles-mêmes de la part de commentateurs auto-référentiels mais pour inciter les forces vives de la société civile à les mettre en place et à les diffuser.

Ces forces doivent comprendre, en particulier, que les variantes inédites qui émergeront ne sont pas des « formules » sans valeur, parmi d'autres mille, sorties de la fervente imagination de quelqu'un, mais des *passages obligés* pour une société qui commence à se rendre compte qu'elle se trouve dans une impasse étroite qui conduit à l'abîme et veut changer

de route, des *passages occultés* qui émergent d'une exploration à 360 degrés du territoire environnant, à laquelle le lecteur est invité à participer.

1.1.3. Petites collectivités

Les Collectivités auto-productrices de plus petite dimension sont constituées des *familles*. L'auto-production domestique, protagoniste essentielle de l'économieréelle au point de constituer la modalité économique porteuse pour la majeure partie des familles de la planète, et souvent planche de salut pour des parties croissantes de la population des économies industrialisées, est pratiquement absente dans la science économique orthodoxe.

La famille dans ce contexte, comme mentionné, est vue exclusivement comme un sujet *consommateur*, c'est-à-dire un sujet avec un rôle qui est généralement, et dans la mesure de sa solvabilité, fonctionnel au Marché. Dans le cas contraire, elle aura le rôle du *client indésiré* du welfare géré par les Collectivités publiques d'appartenance, si tout va bien, ou *d'assistée* de la Philanthropie (même si, dans beaucoup de pays, pour la famille insolvable, pour une raison quelconque, le destin est bien pire).

En résumé, pour l'orthodoxie les familles ne produisent pas pour des tiers, et jusque là tout va bien, mais ils n'*auto-produisent* pas non plus.

On dirait que leur auto-production est considérée comme un élément de perturbation dans la vision idéologique d'une économie du « Tout Marché », une *mauvaise pratique* qu'il convient d'enterrer, et donc celle-ci est ignorée effrontément par l'orthodoxie et exclue des statistiques sur la production nationale.

L'exception est représentée par les familles titulaires d'entreprises agricoles à gestion familiale dont la production comprend même celle, difficilement séparable du reste dans les statistiques, qui est consacrée à la consommation de la famille productrice et qui est définie, quasiment par un *lapsus*, comme « auto-produite ».

En conséquence, il est clair que, dans la mesure où l'auto-production au niveau des Collectivités intermédiaires se diffusera dans le système, les biens et les services objet de l'auto-production domestique, en particulier celle pratiquée pour manque d'alternatives, trouveront une meilleure collocation, ce qui, du reste, aura lieu également pour une

grande partie des activités de production à haute intensité de travail aujourd'hui englobées dans le Marché.

Et une meilleure collocation aura lieu également, et surtout, concernant les activités qui aujourd'hui font l'objet de toute la panoplie d'initiatives privées « de succès » et même d' « alternatives » dont les SEL, et autres, généralement financées par des fonds publics étant donnée leur connotation *hétéronome* donc conforme à l'orthodoxie (mais aussi *autonome*, pourvu qu'elles soient anodines, dont les « petits potagers urbains » et autres similaires), qui, comme il est désormais évident, tout en ayant une utilité, « laissent le temps qu'elles trouvent » essentiellement. Ce que nous voudrions souligner, toutefois, dans ce chapitre, est que même dans le système qui vraisemblablement s'annoncera comme une conséquence de la diffusion souhaitable des Collectivités auto-productrices intermédiaires privées, une partie réduite et spécifique des activités économiques restera dans le contexte familial, et cela est bien, puisque celle-ci a une valeur qui va au-delà de *l'économie* et appartient à d'autres sphères dont la sphère *relationnelle, affective et pédagogique*.

Du reste, une partie résiduelle d'auto-production domestique reste également dans les systèmes du « Tout Marché » et non uniquement dans les familles caractérisées par le chômage, et elle était restée même dans les systèmes du « Tout État » dans lesquels les familles étaient toutes employées de gré... ou de force.

Cela pour dire que la famille, comme contexte auto-producteur, n'est jamais à sous-évaluer. Et les intellectuels occidentaux qui jugent avec suffisance l'importance « excessive » attribuée à ce contexte par des cultures traditionnelles, font tort à leur intelligence.

En effet, les architectures économiques largement, et *volontairement*, axées sur l'autoproduction domestique qui caractérisent certaines sociétés, ont été conçues par les fondateurs avec l'objectif de renforcer et étendre leur population à travers le développement démographique auquel ces axes économiques, accompagnés par des axes sociaux adaptés et centrés sur le « genre », se prêtent remarquablement.

Cette vision des fondateurs (lesquels, se méfiant de la monnaie, définie comme « engrais du diable » étant données ses qualités d'illusionnisme particulières, ont laissé l'espace à l'autoproduction domestique, en confinant la monnaie dans un Marché minimisé et fonctionnel à la précédente) s'est avérée « prophétique » dans le temps puisque les

sociétés ainsi axées par eux continuent aujourd'hui à s'étendre comme prévu, que ce soit en termes absolus ou, et plus, en termes relatifs.

En effet, la course pathologique à l'argent et à la consommation qui aujourd'hui afflige l'Occident livré corps et âme au « Tout Marché » (où la finance est le roi et où la croissance représente, de manière absurde, une nécessité, sous peine d'implosion du système) mine les sociétés qui en font partie aussi bien dans les *valeurs sociales* que, comme le confirme l'évolution démographique, dans leur propre existence.

Par chance, la *dérive* évolutive des systèmes traditionnels vers le système du « Tout Marché » n'est pas une nécessité, contrairement à ce que dit la propagande encore aujourd'hui tout comme ne l'est pas la *dérive* alternative à celle-ci, constituée du « Tout État », contrairement à ce qui a dit la propagande, sous une prétendue couverture scientifique, dans un moment historique précis (la *phase industrielle* de la dérive du « Tout Marché ») caractérisé par l'émergence d'un retournement potentiel dans les rapports de force entre le capital et le travail.

Cette dernière est la seule alternative au système du « Tout Marché », en termes d'*architecture économique*, expérimentée aujourd'hui par les collectivités qui ont réussi à sortir des systèmes traditionnels, dont l'issue pouvait difficilement être différente de cela, puisque celle-ci, bien que n'étant pas caractérisée par la nécessité intrinsèque de la croissance et de la course à l'argent et à la consommation, semble inadaptée à la nature de l'Homme, du moins tel que nous le connaissons.

Une autre alternative en termes d'*architecture économique* est toutefois possible, comme mentionné, et sa collocation par rapport aux autres peut être illustrée par la *schématisation* reportée ci-dessous.

Cette alternative, bien qu'étant dépourvue des excès du système du « Tout Marché », tout en continuant à reposer sur le Marché (ou, pour mieux dire, sur une version « génétiquement modifiée » de celui-ci), apparaît durable sur le plan environnemental.

De plus, étant donné le caractère *dynamique* de son architecture, dans le sens où chaque famille peut choisir le cadre économique et le même Paradigme dans lequel « exporter » ses ressources (travail et talents) et à partir duquel « importer » les biens et les services dont il a besoin, est adaptée à l'Homme de manière durable, en pouvant l'accompagner au cours de son évolution et sur le chemin vers le destin qu'il aura choisi librement, en bien ou en mal.

3. SCHÉMATISATION DES ARCHITECTURES ÉCONOMIQUES

Nous disposons, à ce stade, d'une *classification* des possibles *modalités économiques* axés sur les Paradigmes économiques fondamentaux et des relatives déclinaisons, qui, en ayant évacué dans la limite du possible l'entropie qui caractérisait auparavant le contexte, offre à notre analyse deux « familles » de modalités économiques nettement distinctes entre elles et homogènes à leur intérieur, malgré l'aspect extérieur, autant en termes *d'organisation* qu'avec référence aux principaux traits *comportementaux*.

Sur la base de cette classification, il devient possible, *en croisant* les modalités avec les différentes typologies de biens et de services, de représenter les différents systèmes économiques en les associant chacun dans un *tableau à double entrée* dans les cases duquel les contributions spécifiques caractéristiques de chaque système relatives à la « production nationale » (une grandeur macro-économique « analogue » au Produit Intérieur Brut-PIB, même si elle est calculée différemment) peuvent être idéalement situées.

Un tel mode de représentation des systèmes économiques, tout en constituant une simple clé de lecture, sûrement brute et un peu froide, sera donc, comme on le verra, bien plus utile que tous les autres critères, même plus suggestifs, utilisés dans la littérature socio-économique par les historiens et d'autres analystes pour distinguer les différents systèmes.

C'est ainsi que *trois* typologies architecturales *idéales* (trois *stéréotypes* si l'on préfère) se sont initialement délimitées, dont deux *extrêmes* (mono-paradigmatique) qui ont pris forme dans la *Modernité*, une *intermédiaire* (bi-paradigmatique) qui a maintenu un lien avec la *Tradition*.

La première typologie extrême (3.1) est axée sur l'unique Paradigme de l'*Hétéronomie* (exception faite évidemment des services *collectifs*, qui sont de la compétence exclusive de la modalité *publique* du Paradigme de l'Autonomie).

La seconde typologie extrême (3.2) est basée exclusivement sur le Paradigme de l'Autonomie et presque entièrement sur la variante *publique* de plus grande échelle de celui ci.

La typologie intermédiaire (3.3), avec référence en particulier à la

production de biens et de services individuels, repose au contraire, avec des modalités variables, sur les différentes modalités des deux Paradigmes.

L'explicitation de ces typologies architecturales *idéales*, qui sont à l'origine des systèmes économiques *réels* (existants, disparus et potentiels), malgré leur apparente diversité et complexité, permet:

- de suivre les grandes lignes de l'évolution des systèmes économiques *réalisés* jusque là, tous partis d'une forme *ancestrale*, certains desquels (variante *statique*) restent à proximité de cette forme - certains de gré d'autres de force - tandis que d'autres (variante *dynamique*) ont *évolué en prenant*, cependant, une dérive dangereuse vers les deux typologies extrêmes, mono-paradigmatiques, toutes les deux non durables ni sur le plan environnemental ni sur le plan social (la dernière, la typologie 3.2, a déjà « implosé » à cause de la composante sociale) et aujourd'hui se trouvent déjà dans la typologie extrême 3.1. ou y sont très proches ou sont acheminés avec décision vers celle-ci.

- de qualifier les différentes typologies de la classification, et avec celles-ci les différents systèmes nationaux qui y correspondent mieux, sur la base d'un certain nombre de caractéristiques importantes, dont la plus importante, constituée par l'« Auto-détermination », vue ici comme la « capacité de l'individu à déterminer la *qualité de la vie* individuelle et collective », qui résume toutes les autres en donnant une évaluation synthétique de « justesse » du système pour l'Homme et la Nature.

- de présenter un système *inédit* appartenant à la variante *dynamique* de la typologie intermédiaire 3.3, le seul capable d'asservir la science et la technologie à l'Homme et en mesure de conjuguer la *durabilité* sociale et environnementale avec un *bien-être* relatif. Ce système, qui reprend le fil de la Tradition bi-paradigmatique, peut constituer une référence valide que les avant-gardes des générations présentes peuvent regarder, telle une nouvelle *étoile polaire* à suivre, pour agir, sur le plan économique *plus que* politique, en vue d'atteindre un niveau de *bien-être* à l'échelle planétaire tel qu'il pourra être transmis également aux générations futures. À travers une initiative *privée* particulière décrite ci-dessous et avec l'appui des avant-gardes mentionnées, cette variante peut prendre forme dans la majeure partie des pays.

- d'identifier les types de pays dans lesquels une évolution vers ce système inédit peut avoir lieu sans difficultés particulières et dans des

délais relativement brefs. Aujourd'hui, les pays appartenant à ce large ensemble sont soit ceux dont le système a déjà « dégénéré » dans la typologie 3.1 ou est très proche de celle-ci, soit ceux dont les systèmes sont encore relativement loin de celle-ci, y inclus ceux qui sont en train d'émerger des débris de l'implosion de la typologie extrême 3.2 et qui continuent, entre hauts et bas, leur longue marche « dégénérative » vers cette typologie extrême 3.1.

En ce qui concerne les pays à système Traditionnel statique, la possibilité d'évoluer vers le système inédit grâce à la diffusion des Collectivités auto-productrices intermédiaires concerne sûrement les pays dont le système est *embourbé* dans la pauvreté et les plaies sociales relatives, tandis qu'en ce qui concerne les pays dont le système est volontairement *cristallisé* dans une modalité archaïque, une évolution vers le nouveau système pourrait rencontrer quelques résistances et, donc, prendre forme à plus long terme. Ce dernier constitue cependant une opportunité d'évoluer sans dégénérer, pour une part d'entre eux, au moins au début.

3.1. Le « Tout Marché »

Sur cette typologie extrême, à laquelle appartiennent déjà beaucoup de pays, sont destinés à converger, si rien ne change et si le contexte le permet, les systèmes économiques déjà acheminés avec décision vers celle-ci ainsi que – bien que dans le long terme - les systèmes traditionnels considérés actuellement en tout cas, même si en retard, en « voie de développement ».

Structure

La totalité des biens et des services *identifiés* (y compris ceux d'utilité publique) est *hétéroproduite* par des sujets de la sphère privée-individuelle opérant dans un contexte concurrentiel (ou présumé tel) à la seule exception d'une infime part *résiduelle* des Biens et Services de consommation finale qui sont auto-produits dans un contexte domestique.

Les services *collectifs* sont, par leur nature, auto-produits par la même collectivité.

En référence aux collectivités publiques il s'agit, cependant, d'une auto-production non au *sens propre* (comme ce serait le cas en présence d'une quelconque forme de *démocratie directe*) mais *fausse*, puisque gérée par des *intermédiaires* constitués de sujets de la sphère privée-sociale (partis politiques) opérant dans un contexte concurrentiel (démocraties « représentatives ») ou réalisée temporairement par un seul sujet (collectif) qui opère dans un contexte monopolistique (dictatures de nature différente) et qui poursuit principalement son intérêt (même s'il peut, parfois, coïncider avec celui de la collectivité: dictature « éclairée »).

Caractéristiques dominantes:

- Démocratie « représentative »/Dictature
- Corruption potentielle élevée
- Liberté individuelle *réelle* basse
- Tendance à l'industrialisation élevée
- Inter-échange avec l'étranger élevé

- Durabilité environnementale nulle (augmentation de la consommation privée et publique est, *contrairement* à la logique, destinée au soutien de la production... occupation oblige)
- Inactivité involontaire élevée, inactivité volontaire admise, « working poor » élevé
- Welfare minimisé
- Durabilité sociale basse (tendance à la révolution qui, en l'absence d'un modèle durable précis de référence, assume le sens étymologique de « re-évoluer » et donc sera essentiellement non-concluante en plus d'être cruelle)
- Démographique non durable (régression)
- Caractère divisif de genre: nié mais hypocritement pratiqué
- Autodétermination réservée aux plus forts et nulle pour les autres (néo-esclavage)

3.2. « Tout État »

Cette typologie extrême (collectiviste) qui peut prendre forme uniquement en des périodes rares du temps-espace, a cependant été réalisée, pour un bref laps de temps (si mesurée sur une échelle d'évolution) dans une bonne partie des « terres émergées ». Aujourd'hui elle est pratiquement éteinte, vraisemblablement de manière définitive.

Structure

Les biens et les services de tout *type* sont auto-produits dans le contexte du Secteur public (auto-production *fausse*, avec une référence particulière aux services collectifs) à la seule exception d'une partie minimale des biens et services de consommation finale qui sont autoproduits, au *sens propre*, dans le contexte domestique.

Caractéristiques dominantes:

- Dictature d'appareil
- Corruption potentielle élevée

- Liberté individuelle nulle
- Tendance à l'industrialisation élevée
- Inter-échange avec l'étranger minimum
- Durabilité environnementale possible uniquement si le système est appliqué à l'échelle mondiale (production destinée à la consommation, comme la logique le veut mais maladroitement programmée, à cause de la grande dimension, et répondant peu aux besoins individuels)
- Inactivité involontaire inexistante, inactivité volontaire interdite, « working poor » répandu
- Welfare généralisé
- Durabilité sociale basse (la corruption potentielle élevée favorise la tendance à l'implosion, bien que sans effusion de sang, étant donné que le transfert de la propriété du public au privé est facile, contrairement au transfert inverse)
- Démographie durable
- Caractère divisif de genre: aboli
- Autodétermination nulle pour tous

3.3. Traditionnel

Cette typologie intermédiaire, bi-paradigme (dans le sens où les biens et les services individuels sont répartis entre les deux Paradigmes), constitue l'ossature commune des systèmes encore enracinés dans la Tradition.

Elle s'articule en deux variantes.

La première, qui peut être dite Traditionnel statique, comprend aussi bien ceux qui n'ont pas encore réussi à évoluer que ceux structurellement conçus pour ne pas évoluer. La seconde, qui peut être dite Traditionnel dynamique, comprend avant tout les systèmes qui, tout en reposant encore sur les deux Paradigmes, sont caractérisés par une dynamique « dégénérative », dénommée ainsi puisqu'elle échappe au contrôle des collectivités à leur base, qui le porte vers la typologie mono-paradigmatique (3.1.).

De plus, dans celle-ci un système inédit trouve place qui peut prendre forme à la suite de la diffusion de nouvelles modalités économiques du Paradigme de l'Autonomie, innovantes, adaptées aux temps et adaptables à toutes les cultures.

Ce système est caractérisé par une dynamique qui peut être dénommée « régénérative » dans le sens où, bien qu'il est sujet à des dérives mono-paradigmatiques limitées, il réussit à « se régénérer » en retournant, grâce aux contre-poids dont il est doté, sous le contrôle

de la collectivité qui établira (même en partant de situations extrêmes pré-existantes) les proportions entre les rôles des modalités économiques des deux Paradigmes. Et cela de manière démocratique, à travers le comportement économique individuel quotidien en vue de conjuguer le bien-être individuel et collectif avec la durabilité sociale et environnementale. Ce système, profitant du développement scientifique et technologique, s'inscrit dans le futur en dépassant les dérives « mono-paradigmatiques » qui asservissent l'Homme, en mettant ce dernier, avec son habitat, au centre.

1.1.1. Traditionnel statique

Structure

La grande partie des biens et services de consommation finale est auto-produite dans le contexte *domestique* tandis que les biens outils et les intrants de production sont hétéroproduits par des sujets privés (artisans et petites entreprises) opérant dans un contexte local et faiblement concurrentiel.

Les services *individuels* d'utilité publique et les services *collectifs* sont réalisés par un sujet unique opérant de manière monopoliste.

Selon la nature de ce sujet, on peut distinguer, dans cette variante statique, une modalité Tribale et une Religieuse, distinctes sur un plan *social* mais également économique (dans les pays à modalité Tribale, les techniques de production, plus archaïques, sont à l'origine d'une productivité faible et d'une pauvreté diffuse).

3.3.0.1. Traditionnel statique tribale

Caractéristiques dominantes:

- Monarchie/(pseudo)démocraties présidentielles
- Corruption potentielle maximale
- Liberté individuelle minimale
- Tendance à l'industrialisation lente
- Inter-échange avec l'étranger bas (exploitation de type colonial, matières premières et main-d'œuvre à bas coût contre camelote

industrielle... version moderne de « or contre pacotille »)

- Durabilité environnementale: la production est, comme la logique le veut, destinée à la consommation même dans le contexte hétéronome mais en mesure très différente d'un pays à l'autre
- Inactivité involontaire potentiellement inexistante (compte tenu également du contexte non monétisé), inactivité volontaire admise et pratiquée, « working poor » généralisé
- Welfare inexistant
- Philanthropie essentielle
- Durabilité sociale garantie par le lien tribal/social
- Démographie spontanément expansive
- Caractère divisif de genre: élevé
- Autodétermination réservée aux élites au niveau individuel, nulle pour tous au niveau collectif

3.3.0.2. *Traditionnel statique religieux*

Caractéristiques dominantes:

- Dictature religieuse (théocratie)
- Corruption potentielle basse
- Liberté individuelle nulle
- Tendance à l'industrialisation modérée
- Inter-échange avec l'étranger modéré
- Durabilité environnementale: la production est, comme la logique le veut, destinée à la consommation également dans le contexte hétéronome
- Inactivité involontaire inexistante, inactivité volontaire mal tolérée ou empêchée, « working poor » élevé
- Welfare réduit
- Philanthropie réduite
- Durabilité sociale imposée
- Démographie *volontairement* expansive (l'appareil religieux est destiné à cela et le système économique, normé par le précédent, en est fonctionnel)

- Caractère divisif de genre: absolu
- Autodétermination nulle pour tous

3.3.2. Traditionnel dynamique

Structure

L'auto-production des biens et services de consommation finale est essentiellement de type domestique dans les systèmes *dynamiques-dégénératifs*, tandis qu'elle est presque *exclusivement* du type *coopératif* dans les systèmes (inédits) *dynamiques-régénératifs*. Dans les premiers, celle-ci est limitée à une gamme restreinte de biens et de services de consommation familiale de base et tend, entre hauts et bas, à se contracter en laissant place au Marché.

Dans les seconds, au contraire, elle tend à *s'étendre* jusqu'à concerner tous les biens et les services *individuels* (y inclus les services d'*utilité publique*) pour lesquels celle-ci est *avantageuse* (coûts environnementaux inclus), qu'ils soient de consommation *finale* ou *intermédiaire*.

Le critère de *l'avantage* constitue un *barrage* sûr à une éventuelle extension à caractère « idéologique » de l'Autonomie en confinant l'arrivée d'un système « Toute Autonomie » dans l'Utopie.

Les services *collectifs* sont auto-produits, dans les premiers, en manière *fausse*.

Dans les seconds, ils sont auto-produits au *sens propre*, dans un contexte de Démocratie directe (référendaire), par les Collectivités publiques relatives aux différents niveaux géographiques, avec la participation directe diffusée des citoyens.

Tout le reste (généralement des productions à haute intensité de capital) est, autant dans les premiers que dans les seconds, *hétéro-produit* par des sujets privés (entreprises opérant avec le système *salarial* dans les premiers et *participatif* dans les seconds) dans un contexte concurrentiel (Marché, même mondialisé, en particulier concernant les moyens de production).

3.3.2.1 Traditionnel dynamique dégénératif

Caractéristiques dominantes:

- Démocraties « représentatives » / (pseudo)démocraties présidentielles / dictatures
- Corruption potentielle élevée
- Liberté individuelle réduite
- Tendance à l'industrialisation élevée
- Inter-échange avec l'étranger élevé et croissant
- Durabilité environnementale ignorée ou mise en second plan par rapport à la (mauvaise) croissance
- Inactivité involontaire élevée, inactivité volontaire admise, « working poor » élevé et croissant
- Welfare bas ou inexistant
- Philanthropie importante
- Durabilité sociale garantie dans les pays ex-collectivistes, variable dans les autres
- Démographie très variable selon les pays
- Caractère divisif de genre: pratiqué de manière variable
- Autodétermination réservée aux plus forts et nulle pour les autres

3.3.2.2. Traditionnel dynamique régénératif

Caractéristiques dominantes:

- Démocratie directe, modalité variable
- Corruption potentielle basse
- Liberté individuelle maximisée
- Tendance à l'industrialisation nulle dans le contexte autonome et autolimitée (même dans le système participatif) dans le contexte hétéronome
- Inter-échange avec l'étranger limité essentiellement aux biens outils
- Durabilité environnementale: la production est, comme la logique le veut, destinée à la consommation même dans un contexte

hétéronome (lequel, du reste, concerne essentiellement les matières premières et les biens outils dont la demande peut difficilement être gonflée artificiellement)

- Inactivité involontaire inexistante (dans le cadre de l'Autonomie pour travailler il suffit de se retrousser les manches), inactivité volontaire admise, « working poor » inexistant
- Welfare élevé
- Philanthropie moins efficace
- Durabilité sociale garantie
- Démographie durable
- Caractère divisif de genre: tabou
- Autodétermination: généralisée aussi bien au niveau individuel que collectif

4. RÉFLEXION INTERMÉDIAIRES

À ce stade, nous disposons d'une classification claire et exhaustive des typologies des circuits économiques qui peuvent prendre forme dans un système qui, selon les proportions qu'ils assument, donnent lieu à des *architectures économiques* différentes, avec des effets spécifiques à chacune, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.

Parmi les architectures schématisées auparavant, il est clair que la typologie appelée *Traditionnel dynamique régénératif* semble jusque là, au moins par élimination, celle à viser. Celle-ci peut prendre forme à travers la diffusion sur le territoire des *collectivités autoproductrices intermédiaires* appropriées, appartenant donc au Paradigme de l'Autonomie, qui, là où elles apparaissent, servent de *contre-poids* tant au Marché qu'à l'auto-production domestique, dans le sens où elles offrent aux familles résidentes un cadre supplémentaire, complémentaire des précédents, dans lequel elles peuvent employer leurs ressources et à partir duquel elles peuvent acquérir une partie de ce dont elles ont besoin.

À la suite d'une telle diffusion, des transformations ont évidemment lieu, correspondant à celle-ci, dans les principaux piliers des systèmes dans lesquels cette dynamique a lieu, des transformations importantes aussi bien sur le plan structurel que fonctionnel, qui seront analysées en détail par la suite.

Même si les caractéristiques du système *Traditionnel dynamique régénératif* assumeront des contours plus précis au cours de sa réalisation, celui-ci laisse tout de même entrevoir de quelle manière la durabilité environnementale est atteignable à travers un système socio-économique suffisamment articulé dans lequel, *chacun*, indépendamment de sa nature, peut trouver place avec dignité et dans lequel un certain niveau de bien-être, sans excès et sans gaspillages, peut être atteint et maintenu en laissant à chacun le choix de combien de temps consacrer à la satisfaction des besoins matériels, intellectuels et spirituels.

Pour le moment, nous avons identifié l'entrée de la voie à prendre, une voie qui, comme on l'a vu, passe par le développement de la modalité intermédiaire du Paradigme de l'Autonomie, qu'il faudra explorer et ensuite parcourir.

Et c'est déjà, à bien y regarder, un bon résultat surtout si l'on pense qu'aujourd'hui les gens, dans leur quasi totalité, sont convaincus (et la propagande n'est pas étrangère à une telle conviction généralisée) qu'il faut faire tout autre chose, c'est-à-dire prendre une voie, par certains côtés, complètement opposée.

En effet, si aujourd'hui on demandait à la première personne que l'on rencontre par hasard dans la rue de quel côté on doit agir pour avoir un quelconque espoir d'éviter le tragique épilogue qui autrement nous attend, il n'y a aucun doute que celle-ci indiquerait dans l'action *politique* le point par lequel commencer.

En substance, puisque l'idée que le *comportement* du système et les effets socioenvironnementaux relatifs dépendent de l'*architecture* du système lui-même est loin de la pensée actuelle, cette option se traduit dans le remplacement de la personne qui est dans la salle des boutons en y plaçant de nouveaux représentants du peuple animés par la volonté de réaliser le bien commun à travers des *politiques* en mesure de modifier le comportement du système actuel.

Il va de soi que l'interlocuteur en question se tromperait sur le champ. Non tant parce que l'*hypothétique* succès de cette aventure politique se traduirait, au plus, en jetant un peu de sable dans le mécanisme en fonction, ce qui n'avantagerait personne et certainement ne ferait pas changer de route le système, mais parce que, banalement, il est assez improbable qu'un projet « révolutionnaire » réussisse, par voie électorale, à arracher à l'establishment la pleine gouvernance du système.

Et, sous ce dernier aspect, l'expérience suffirait à démontrer une telle réalité, sanctionnée, bien que de manière caricaturale, par le dicton « si les élections servaient à quelque chose, elles ne seraient pas autorisées ». En effet, l'establishment, par nature, est équipé pour conserver les situations de privilège.

D'un côté, en contrôlant les *médias* qui alimentent la fausse idée selon laquelle la Démocratie (mieux si « *représentative* », plus « gérable » que celle *directe*) peut permettre de changer *significativement* le status-quo.

De l'autre, en cumulant de manière occulte des considérables ressources financières (engrais du diable) destinées à la corruption des politiques et des administrateurs publics qui servent, de temps en temps, à maintenir (quand cela va bien) un immobilisme substantiel.

Il faut dire que, en plus de ceux qui en grande majorité voient la voie politique comme l'unique possibilité de salut, il y a aussi ceux qui, en refusant le système du « Tout Marché » en raison de son évidente course vers l'abîme, rêvent d'un retour au passé, à des systèmes économiques de type *Traditionnel statique*, incitant les *individus* à réduire drastiquement les consommations et à auto-produire, à la maison ou à l'intérieur d'improbables néo-phalanstères en semi-autarcie, ce qui est nécessaire pour survivre.

Ceux-ci, bien qu'ayant le mérite de souligner le caractère illusoire de la « voie politique » qui, en impliquant nécessairement la polarisation de *grandes masses*, peut être définie la « grande voie », suggèrent de fait de s'engager sur un nouveau *sentier*, qui implique une transformation *individuelle* radicale (« petite voie »), un chemin inaccessible et objectivement non praticable par la grande majorité des gens et qui peut, au plus, être vu comme une sorte de « refuge » individuel.

Celui qui propose de bonne foi cette voie, par elle-même vertueuse, paradoxalement ne rend pas service à l'humanité.

Ce n'est pas en encourageant les gens à imiter l'autruche, c'est-à-dire à se mettre la tête dans le sable pour fuir la réalité, que l'on peut éviter le tragique épilogue mais, au contraire, en l'incitant à utiliser tous les instruments scientifiques et technologiques que la modernité nous offre pour les mettre au service d'une dynamique « intelligente » qui, en évitant de possibles dérives grâce à des *contre-poids* dont elle sera dotée, conduise à un objectif *désirable* et *réaliste*.

Et, si le système *Traditionnel dynamique régénératif* semble incarner cet

objectif, il ne reste qu'à le réaliser sur le champ au moins car, en étant dynamique, il se prête toujours à l'évolution vers une configuration quelconque du système, même extrême, pourvu qu'elle soit voulue par les « consommateurs qui peuvent à tout moment devenir également des producteurs » c'est-à-dire tous, et non pas imposée par un petit nombre. On considère qu'aujourd'hui l'*urgence* du changement de chemin est telle que, en se trouvant face à un « fauve », menaçant puisque *pathologiquement* vorace en ressources naturelles, auquel le système du « Tout Marché Mondialisé » peut être assimilé, il faut éviter toute erreur et en particulier tenter une *fugue vaine*, comme suggèrent naïvement ceux qui rêvent d'un retour au passé, ou l'affronter de front à *maines nues*, c'est-à-dire avec la politique, comme sournoisement suggéré par la propagande de l'establishment. Il faut, au contraire, en restant dans l'allégorie, injecter « à distance » dans le « fauve » menaçant, c'est-à-dire à son insu, et donc, indépendamment de sa volonté, un *vaccin thérapeutique*, constitué d'une *variante spécifique* des Collectivités auto-productrices privées intermédiaires (« voie moyenne ») pour « guérir le fauve » de sa voracité pathologique afin qu'il puisse vivre en paix dans un écosystème où règne la biodiversité (en dehors de l'allégorie, un Marché normalisé, rendu éthique et intégré dans un système économique doté de contre-poids) et continuer à donner sa contribution fondamentale à l'équilibre harmonique de celui-ci.

Ceux qui, donc, pensent que s'engager dans la « voie moyenne » équivaut à diminuer autant que possible l'importance du Marché, se trompent grandement.

Du reste, comme l'on verra par la suite, ce seront justement les producteurs hétéronomes, du Marché et de la Philanthropie, qui injectent dans le système le vaccin offert par une science économique renouvelée.

Le Marché, dans le système *Traditionnel dynamique régénératif* souhaité ici, aura toujours une grande importance même si, comme dit et comme nous verrons plus en détail par la suite, il ne sera plus le même Marché. En effet, à la suite de l'arrivée de nouveaux contre-poids dans le système, son cadre d'action, mais aussi, et surtout, le *comportement* de ses acteurs, producteurs et consommateurs, seront modifiés par effet *direct* de ceux-ci à la suite d'un effet *indirect* de ces contre-poids assimilable à une vraie « mutation génétique ».

Lorsque cela arrivera, l'Homme sera libéré de l'esclavage des Paradigmes

économiques et pourra ainsi, pour ainsi dire, les asservir et, donc, s'en servir au mieux.

Alors seul l'Homme pourra dire avoir abandonné sa Préhistoire et pourra enfin débiter son Histoire.

5. UN NOUVEAU CONTEXTE DE RECHERCHE

Le Paradigme de l'Autonomie comprend, comme vu, une multiplicité de sujets autoproducteurs constitués de collectivités qui se différencient entre eux sur la base d'un certain nombre de caractéristiques, dont certaines *macroscopiques* comme la « dimension », utilisée pour distinguer les trois principaux modalités économiques du Paradigme, et la « typologie de production », ainsi que d'autres peut-être moins flagrantes mais tout aussi importantes. En termes généraux, l'objectif que l'on se donne ici consiste en l'identification de la modalité économique du Paradigme de l'Autonomie et, plus particulièrement, la variante de celle-ci en mesure, d'un côté, de réaliser de la manière la plus adaptée la fonction de *contre-poids* au Marché et, de l'autre, de constituer une *alternative* valide à l'*auto-production domestique*. Il s'agira cependant d'identifier les modalités précises aussi bien de ses caractéristiques macroscopiques que d'autres caractéristiques considérées comme pertinentes pour l'objectif de la recherche.

Parmi celles-ci nous prendrons en considération, en particulier, la « part d'associéstravailleurs », constituée du rapport entre le nombre d'associés-travailleurs et le total d'associés, la « part d'auto-production », constituée du rapport entre la production absorbée par la demande (endogène) exprimée par les familles des associés et la production totale, la « propriété des moyens de production » et la « monétisation » du circuit d'auto-production, lesquelles, comme on le verra, se révéleront particulièrement significatives et parfaitement adaptées à l'objectif.

L'ensemble des sujets auto-producteurs décrits à travers ces caractéristiques, dont évidemment ceux qui ont pu prendre forme et voir la lumière, peut être représenté de manière conceptuelle par beaucoup de points situés dans un *hyperespace*, constitué par l'ensemble des modalités que ces caractéristiques peuvent assumer.

En *théorie*, cela constitue le *nouveau cadre de recherche* dans lequel les

considérations visant l'identification du sujet recherché devront évoluer. Une telle représentation conceptuelle de type *cartésien* pourrait résulter, au premier coup d'œil, plutôt artificielle et, tout compte fait, peu utile.

Nous avons pourtant préféré y avoir recours pour l'utiliser à la manière d'une « table périodique des éléments » afin de repérer l'ensemble des éléments sans en oublier, en vu de ne nous faire échapper aucun des éventuels « éléments manquants » d'intérêt plus probable.

Toutefois, dans la *pratique*, la recherche effective se focalisera sur un espace plus restreint. En effet, étant donné que le sujet devra servir de contre-poids non seulement au Marché, mais également à l'auto-production domestique, tous les sujets qui incluent dans leurs coordonnées la dimension minimum, constituée de la famille, sont automatiquement exclus du champ d'enquête.

De plus, comme il arrive dans les représentations théoriques de ce type, aux points de l'hyperespace complet peuvent correspondre non seulement des sujets « réels », dans le sens où ils existent, qu'ils ont existé ou qu'ils pourraient avoir un sens économique, mais aussi des sujets « imaginaires » et privés de toute crédibilité.

Un exemple de ces derniers est constitué des points qui comprennent parmi leurs coordonnées le couple « collectivités intermédiaires/services touristiques » étant donné que le service en question est purement conforme à la production hétéronome

Il faut dire, cependant, que même entre les sujets « réels », comme qualifiés ci-dessus, et entre ceux qui ont *existé*, il y en a certains que, avec tout le respect du aux sujets qui, par fruit d'idées hasardeuses, ont quand même réussi à prendre forme dans la réalité, nous aimerions honnêtement exclure de notre recherche.

Parmi ceux-ci figurent, en particulier, les sujets dont les coordonnées comprennent le couple « collectivités publiques/biens et services de consommation familiale », sujets que l'Histoire a condamné, vraisemblablement et espérons de manière définitive.

Ces simples considérations, qui pourront aussi apparaître assez singulières, servent tout de même, en considérant que le sujet recherché doit servir de contre-poids au Marché mais également à l'auto-production domestique, à éliminer de la coordonnée « dimension » les modalités extrêmes et à focaliser la recherche sur les Collectivités auto-productrices intermédiaires.

Elles servent également à affirmer que, en ce qui concerne les sujets dont les coordonnées figurent dans ces dernières, ceux-ci devront assurément *exclure*, en référence à la coordonnée « typologie de production », tous les biens et services qui, tout en faisant partie de la consommation familiale courante, sont typiques de la production hétéronome.

La recherche finira, en somme, par se concentrer sur les Collectivités auto-productrices caractérisées par une « dimension » *intermédiaire* et par une « typologie de production » constituée des *biens et services de consommation familiale courante* compatibles avec une production à petite échelle.

Les points qui comportent ce couple parmi leurs coordonnées constituent un ensemble qui « brille par son absence » dans tous les systèmes économiques qui ont pris forme jusque là (peu appétissant en général et certains, mono-paradigmatiques, même dangereux ou à fuir comme la peste) dans le cadre de l'ensemble complet identifié à travers la clé de lecture précédemment mentionnée (le tableau à double entrée obtenu en croisant les différentes modalités économiques des deux Paradigmes avec les différentes typologies de biens et de services) qui, en mettant en évidence cette *anomalie*, prouve bien son utilité.

Et cela suffit à motiver la présente recherche, dans cet ensemble, du sujet manquant qui pourrait se révéler « fatidique ».

Cet ensemble se révélera en effet le lieu où se situe la « solution de la question » susceptible de conduire, par des étapes successives, à l'arrivée du système *Traditionnel dynamique régénératif*.

Ensuite, une fois identifiée la *variante inédite* de la modalité économique de l'Autonomie constituée par les Collectivités intermédiaires, il s'agira d'analyser les probables causes de sa « non naissance » en vue d'identifier les solutions qui se prêtent le plus à leur dépassement. Solutions qui, en anticipant, se traduiront essentiellement par la présence d'une *figure externe* de l'Hétéronomie (Réalisateur).

Le pas suivant consistera à examiner les points de *force* et de *faiblesse* qui caractérisent ce sujet économique inédit, de manière à évaluer ses chances de succès dans la fonction de contre-poids au marché et à l'auto-production domestique.

Si une telle confrontation théorique aura une issue positive, émergeront alors ceux qui voudront assumer la fonction de *Réalisateur*, comprenant une composante de la Philanthropie mais aussi une composante du

Marché, qui, à travers une initiative *privée*, marquera le début d'une *expérimentation* graduelle en vue de s'assurer, dans le cas vraisemblable où les résultats attendus sont confirmés, un avantage compétitif dans la dynamique de diffusion du sujet sur le territoire, une dynamique dans laquelle sa composante Philanthropique trouvera une place pour la poursuite de sa « mission » et sa composante appartenant au Marché trouvera sa rémunération adéquate.

5.1. Procédure d'identification du sujet

Un pas préliminaire, essentiel dans la mise en œuvre de la procédure en question, consiste en l'explicitation d'un nouveau concept, que nous appellerons *attractivité*, qui servira à confronter les sujets examinés.

5.1.1. Le concept d'*attractivité*

Il s'agit d'un concept *inédit* indispensable pour confronter les différents *circuits économiques* d'auto-production, qui ne sont pas visés par l'orthodoxie économique qui au contraire les fuit, avec l'objectif d'identifier celui qui semble avoir les plus grandes chances de succès dans sa fonction, selon les pays, de contre-poids au Marché ou de contexte complémentaire ou alternatif à l'auto-production domestique.

Le concept en question revêt donc un rôle clé et son sens exige donc une *définition*, même sommaire, et un *commentaire* sur sa dénomination.

En commençant par la *définition*, on peut dire qu'un circuit économique d'auto-production est d'autant plus « attractif » qu'il constitue un contexte dans lequel la personne qui cherche du travail et/ou des biens et services produits dans le respect de la santé humaine et environnementale peut « exporter » la main-d'œuvre et les talents et/ou « importer » les biens et les services demandés plus *facilement* et *adéquatement* par rapport à des contextes auto-productifs caractérisés par une « typologie de production » analogue. Quant à sa *dénomination*, celle-ci s'explique par le fait que, pour pouvoir mettre en place un lien économique avec un sujet entièrement autoproducteur, que ce soit d'« import », d'« export » ou d'« import-

export », il est *nécessaire* d'en faire partie en tant qu'associé (shareholder) et donc l'appellation *attractivité* traduit la capacité relative du sujet à créer des « prosélytes », c'est-à-dire à *attirer* de potentiels associés.

5.2. Le parcours

Le parcours d'identification des sujets économiques, en l'espèce les Collectivités auto-productrices intermédiaires, potentiellement plus *attractifs* parmi ceux « réalistes et manquants » représente, comme dit, la *première* des trois phases, laquelle peut être assimilée à leur « conception ». Cela survient, par la force des choses, de manière *artificielle* étant donné que la voie *naturelle* et spontanée ne semble pas possible. Concrètement, ce parcours consiste à préciser, pour chacune des *six* principales caractéristiques des sujets recherchés considérées comme les plus importantes (« dimension », « typologie de production », « part d'associés-travailleurs », « part d'auto-production », « propriété des moyens de production » et « monétisation »), la modalité adaptée, de manière à obtenir les « *sextuples* » (points de l'espace à six dimensions ayant comme coordonnées les caractéristiques mentionnées) potentiellement plus *attractives*.

- En commençant par la coordonnée la plus *macroscopique*, bien que n'étant pas la plus adaptée pour être examinée en première, constituée par la « dimension », s'agissant d'une *Collectivité intermédiaire*, l'amplitude *théorique* du *nombre de familles* qui la compose, en schématisant à l'extrême, à la limite du caricatural, va de 2 à N-1, où N est la *numérosité* de la *grande collectivité*, au niveau administratif le plus bas (disons la Commune ou la Municipalité) qui l'inclut. Toutefois, en regardant de plus près, et en considérant que les difficultés liées à la naissance et, de toute façon, à la gestion d'une collectivité auto-productrice augmentent proportionnellement au nombre de familles qui la composent mais que, avec l'augmentation de ce nombre, augmentent également les avantages potentiels dérivants des possibles économies d'échelle, il en suit que les Collectivités intermédiaires qui, a priori, semblent avoir le plus de sens sont celles caractérisées par une « dimension » distante des deux extrêmes, et que, dans les grandes lignes, on mesurera en centaines. Le

nombre de familles qui composeront le sujet ou le noyau restreint de sujets recherchés, sera donc mis au point au cours de l'analyse des autres caractéristiques, en particulier la « typologie de production » et la « part d'auto-production » puisque celles-ci sont toutes en quelque sorte *liées* entre elles. Ce nombre sera, de toute manière, identifié avec précision dans la phase de *conception* des premiers sujets expérimentaux, en plus d'être confirmé par les expérimentations. En première approximation, on peut toutefois retenir dès maintenant, pour fixer les idées, qu'une telle numérosité se tiendra aux alentours des 300 familles, en donnant à la collectivité la dimension d'un petit « village ». Un Village « virtuel » (puisque les logements des familles qui la composent, tout en se situant en proximité réciproque, ne forment pas une unité territorialement homogène et circonscrite comme un village réel, mais sont fortuitement parsemés dans un contexte territorial plus large) qui peut aussi se dire « vertueux » (puisque caractérisé, par construction, par une *pleine activité permanente* et, par nature, par un *impact environnemental* potentiellement bas) en plus d'être doté d'une certaine « résilience » en cas de brusques mutations du contexte socio-économique environnant (grâce à une certaine autonomie en référence aux biens et services essentiels produits dans sa « zone artisanale », ensuite délinéée).

- En prenant maintenant en considération la seconde caractéristique, également macroscopique, constituée par la « typologie de production », nous pouvons observer que les activités, considérées individuellement ou en groupe, et les relatives *combinaisons* de celles-ci, qui théoriquement pourraient trouver une place dans une collectivité auto-productrice intermédiaire, constituent une immense variété. Évidemment, s'agissant d'identifier un sujet *auto-producteur*, les activités qui paraissent, au moins à ce stade, les plus adéquates sont celles relatives aux biens et aux services de *consommation finale* et d'*utilisation familiale* courante, typiquement à destiner aux familles des associés et, parmi elles, celles compatibles également avec les modes de production de petite échelle et à haute intensité de travail. En d'autres termes, jusque là on peut exclure, par exemple, les activités typiquement « hétéronomes » dont, par exemple, l'*artisanat artistique* et les *services touristiques*, qui trouvent une meilleure collocation dans le Marché ou la *maintenance des espaces verts publics* qui peut trouver une collocation dans l'auto-production de *Grandes*

collectivités privées ou publiques.

Les activités adéquates mentionnées se situent actuellement, en proportions différentes selon les pays, dans le cadre de l'auto-production domestique, où elles ne peuvent pas toujours bénéficier de compétences) spécifiques et où elles ne peuvent de toute façon pas tirer avantage des économies d'échelle, ou dans le Marché, en version artisanale ou même industrielle, c'est-à-dire dans le cadre de l'Hétéronomie où la *qualité* est difficilement *vérifiable* et la durabilité environnementale, avec une référence spéciale aux productions industrielles, est difficilement garantie. Ces activités, et leurs combinaisons, sont donc susceptibles de trouver une collocation plus adaptée dans l'auto-production des *collectivités intermédiaires*, un cadre qui pourrait résumer au mieux les spécificités positives des contextes alternatifs mentionnés et être, en même temps, exempté de leurs principaux inconvénients. Il faut dire qu'à cette banale conclusion on peut arriver uniquement par un parcours de *conception artificielle*, mené rarement, et de toute façon jamais de manière agréable; cela explique pourquoi cette conclusion n'ait jamais pris forme dans la réalité, ce qui a fait que les collectivités auto-productrices intermédiaires ont toujours été centrées sur des activités *uniques* et *spécifiques* (assurances, finances). En passant à présent, plus spécifiquement, au nombre de ces activités, il faut observer que, en référence à *l'attractivité* qui constitue le critère-guide du parcours, une collectivité auto-productrice, pour pouvoir répondre de manière adaptée à « l'audience » qui exprime exclusivement une demande de *sauvegarde de la santé humaine et environnementale*, c'est-à-dire les associés non travailleurs potentiels, devra être caractérisée par une *gamme* de production relativement *large*, un choix qui non seulement facilite la dépense mais aussi, et surtout, permet de diminuer le numérateur du rapport « prix d'achat (constitué du *coût de production*)/qualité vérifiable et respect de l'environnement », banc d'essai du DDL vis-à-vis de ladite « audience ». En effet, en anticipant ce qui est ensuite traité dans l'examen des points de force *génétiques* du DDL, une des manières de réduire les *coûts de production* consiste à faire fructifier une particularité de l'environnement auto-productif, qui exige justement une large gamme de production, consistant en la *propension* des associéstravailleurs à la *mobilité interne* entre les différentes unités de production, laquelle permet d'optimiser l'emploi de la main-d'œuvre en l'adaptant aux exigences propres des processus de production et aux

variations éventuelles de la demande. Une deuxième manière d'abaisser les coûts de production réside dans la possibilité, bien qu'éloignée, que les associés-travailleurs employés dans une unité de production donnée acceptent, si cela est utile, une limitation de la rémunération horaire (par exemple, à travers l'introduction d'une quantité limitée de travail extraordinaire non rémunéré) dans la mesure où les associés-travailleurs employés dans *d'autres* unités productives font la même chose afin que la *restriction* nominale de la rémunération horaire soit atténuée en termes de *pouvoir d'achat* interne, ce qui est d'autant plus vrai que la gamme de production de la collectivité autoproductrice (et le volume potentiel de dépense conséquent pour les familles des associés-travailleurs) est *large*. En résumé, une large gamme de production contribue à rendre *attractive* l'offre pour les potentiels associés *non travailleurs*, « vestales » de la sauvegarde environnementale, et donc à détourner leur attention de l'offre de Marché à laquelle, en étant déjà solvables, ils peuvent regarder. Avec les restrictions apportées aux deux premières caractéristiques, la zone de l'hyperespace contenant des points susceptibles de confier aux Collectivités auto-productrices un certain degré *d'attractivité* semble déjà sensiblement réduite. Évidemment, au fur et à mesure que l'on avancera sur le parcours, c'est-à-dire au fur et à mesure que les modalités les plus adaptées d'autres coordonnées seront précisées, le nombre de points de l'hyperespace correspondant aux Collectivités autoproductrices potentiellement plus *attractives* se réduira encore plus, et de manière drastique, en mettant toujours plus au point la physionomie du sujet recherché.

Il est cependant plus vraisemblable qu'à la fin du parcours, qui rappelle le travail du sculpteur qui en enlevant à grands coups la pierre en excès arrive à une « ébauche » de l'ouvrage désiré, émerge un *ensemble* restreint de sujets qui dépassent nettement les autres en termes *d'attractivité* et qui se distinguent entre eux par leurs différences minimales (dans la « dimension », dans la « typologie de production », dans la « part d'associéstravailleurs » ou dans la « part d'auto-production ») et, de toute façon, privés d'effets appréciables concernant le critère-guide ici adopté. Cet ensemble de sujets pourra être assimilé à un sujet central *unique*, une modalité économique de référence ayant trait à la « divine proportion » à partir de laquelle les réalisations concrètes, en s'adaptant aux conditions locales, fourniront les exemplaires concrets.

- En ce qui concerne la « propriété des moyens de production », il est évident que la Collectivité auto-productrice intermédiaire objet de la recherche, devant être dotée d'une capacité de diffusion maximale étant donnée la grande demande potentielle à satisfaire, devra opérer dans des espaces équipés de propriété *tierce*, privée ou publique, pour l'utilisation desquels elle devra verser un loyer convenable. En référence à la zone de l'hyperespace qui contient les points correspondants aux Collectivités autoproductrices potentiellement plus « attractives », ce choix représente une restriction prévue, puisque les Collectivités auto-productrices *propriétaires* des moyens de production, ou ayant la disponibilité *gratuite* de ces moyens, auraient une probabilité de naissance quasiment nulle, indépendamment de leur *attractivité*.

De toute façon, cette caractéristique a été prise en compte puisqu'elle fournit l'occasion pour certaines considérations concernant le niveau du loyer. En particulier, toujours pour des exigences de diffusion, il est opportun que ce loyer soit compatible avec un investissement réalisé sur la base entièrement du crédit, c'est-à-dire que le loyer devra correspondre aux tranches de remboursement du crédit hypothétique à la base de l'investissement nécessaire à la réalisation des espaces de production équipés. En considérant la possibilité de perte, assez réduite ou nulle, de l'investissement due à l'absence de risque de « mortalité d'entreprise » qui caractérise la Collectivité auto-productrice locataire, le retour économique qui s'en suit devrait en effet mobiliser les investisseurs privés et publics et le système de crédit afin de répondre adéquatement à la demande d'espaces productifs, favorisant ainsi le début, et ensuite en donnant de la force, à la dynamique de diffusion des Collectivités auto-productrices intermédiaires sur le territoire.

- En référence à la « monétisation » du circuit d'auto-production, lorsque celle-ci est en cours elle implique que les associés-travailleurs soient rétribués, sur la base du travail réalisé, en monnaie universelle (ayant cours dans le système) dans laquelle les prix d'acquisition des biens et des services produits sont également exprimés. Autrement dit, la « monétisation » traduit le principe *pragmatique* « de chacun selon sa volonté et à chacun selon son mérite ». Ce principe se distingue nettement du principe *idéal*, plus connu, « de chacun selon ses capacités et à chacun selon ses besoins », beaucoup plus marquant que le précédent, qui est

appliqué par la force des choses dans l'auto-production domestique mais qui peut être adopté, par nécessité et/ou pour des motifs idéologiques, également dans des Collectivités intermédiaires particulières qui seront mentionnées ensuite. Dans les Collectivités d'auto-production intermédiaires, dont les associés sont sûrement unis, au moins, par l'intérêt individuel, l'adoption du principe *pragmatique*, fondé sur la responsabilité personnelle et sur la transparence, est évidemment indispensable au fonctionnement et à l'*attractivité* de celles-ci puisqu'elle élimine à la racine les éventuels comportements parasites.

- Passons maintenant à la « part d'auto-production », exprimée par la part de la production globale de la collectivité auto-productrice absorbée par la demande (endogène) exprimée par les familles des associés, qu'ils soient associés-travailleurs ou pas. Nous observons, tout d'abord, que son amplitude *théorique* couvre, par définition, de 100% à un minimum de 50% étant donné qu'une valeur inférieure à 50% situerait la collectivité « (auto-)productrice », du moins pour la comptabilité courante conventionnelle qui a cependant un sens, dans l'Hétéronomie. Il s'agira ici, en particulier, de voir pourquoi il est opportun qu'une telle part soit de 100% (auto-production *intégrale*), ce qui signifie *éviter*, de manière formelle, le recours à la demande (exogène) exprimée par des familles *tierces* résidant à proximité, un choix qui, de plus, est susceptible de desserrer les contraintes fiscales mais aussi d'autres, de différentes natures, imposés par les Administrations publiques aux entreprises du Marché (beaucoup de ces contraintes sont dues au contraste d'intérêts entre producteurs et consommateurs qui a cours dans ce contexte et sont faites pour protéger ces derniers) et qui valent pour tous les producteurs qui vendent à des *tiers*. Dans ce but il faut observer, d'un côté, que cette clientèle tierce, le recours à laquelle devrait essentiellement contribuer à couvrir les sorties monétaires de la Collectivité auto-productrice, en plus d'être *changeante* (ce qui n'aide pas la programmation de la production, un facteur sur lequel la Collectivité auto-productrice peut compter, comme nous le verrons dans l'examen de ses points de force) est aussi, justement, fondamentalement plus *exigeante* en termes de *prix* d'acquisition par rapport aux familles des associés puisqu'elle ne dispose pas, comme celles-ci, de toutes les informations sur la qualité des produits et sur les processus de production de ces produits. Mais

il faut aussi, et surtout, considérer que dans le cas souhaité d'une diffusion ramifiée des collectivités auto-productrices, cette clientèle *tierce* aurait tendance à diminuer graduellement, jusqu'à même disparaître, puisqu'il conviendra à chacun d'être associé, au moins *non travailleur*, d'une collectivité autoproductrice, ne serait ce que pour disposer, à parité de prix, des informations sur la qualité des produits en plus de la possibilité d'influencer, en tant qu'associé, leur variété et qualité. Afin d'obtenir la garantie de la continuité du circuit de production-consommation (ce qui contribue, comme dit, à modérer le coût du loyer en rendant plus *sûr* l'investissement dans la réalisation des espaces productifs) il faudra donc viser uniquement la demande exprimée par l'ensemble des familles des associés dont la structure, comme on le verra, peut être parfaitement adaptée aux besoins en agissant sur la composante « associés *non travailleurs* ».

- Nous arrivons maintenant à la dernière caractéristique de la Collectivité intermédiaire auto-productrice recherchée, c'est-à-dire à la « part d'associé-travailleurs » (PAT), qui fournit une image de la structure sociétaire en référence à l'aspect de l'emploi. Avant d'entrer dans les considérations visant à identifier la valeur la plus adaptée de ce paramètre, il convient d'adopter certaines *conventions* qui permettent de simplifier l'exposition sans entamer, de toute façon, la validité générale des considérations elles-mêmes. Ces conventions, très restrictives, seront ensuite assouplies lorsque nos considérations porteront sur des situations plus proches de la réalité.

La première consiste à supposer que l'ensemble des associés soit nettement bi-parti entre *associés-travailleurs*, qui prêtent *tous* leur travail à *temps plein* malgré les différentes modalités de travail possibles dans ce contexte, et les *associés non travailleurs* qui sont tous *totale*ment étrangers à l'activité de travail d'auto-production. En second lieu, nous supposons que *toutes* les familles représentées par les deux typologies d'associés, sélectionnées par le Réalisateur durant la phase de composition de la Collectivité, comportent *deux* personnes en âge de travailler, dont *une seule* peut être un associé-travailleur, et que les membres de toutes les familles qui ne sont pas employés dans l'auto-production soient occupés dans le contexte monétisé du système et disposent tous d'un revenu. Dans les considérations qui suivent, on associera à la PAT un

second paramètre consistant en la « Part de la Force de Travail dédiée à l'auto-production » (PFT), qui est calculée en tant que rapport entre la *somme* des quantités de travail réalisé par les familles individuelles dans l'activité d'auto-production par rapport au *total* de la force de travail de la Collectivité. Ce paramètre, jusqu'à ce que les conventions précédemment adoptées seront valables, sera égal à la moitié de la PAT en référence à la Collectivité, tandis qu'au niveau des familles individuelles, il assumera une valeur *nulle* dans les familles des associés non travailleurs et une valeur de 50% dans les familles des associés-travailleurs. Toutefois, en présence de situations d'emploi *différentes* de celles envisagées pour les associés-travailleurs, c'est-à-dire en étendant cette définition également à ceux qui prêtent leur travail à *temps partiel*, une pratique vraisemblablement courante dans la réalité, la PFT se prête, mieux que la PAT, à quantifier l'emploi de la Collectivité dans l'activité d'autoproduction et pourra assumer, en particulier, des valeurs bien inférieures à la moitié de la PAT dans le sens où, par exemple, dans le cas où tous les associés sont des associés-travailleurs occupés à mi-temps, à une PAT de 100% correspondrait une PFT de 25%. Celle-ci a donc un caractère plus fonctionnel que la PAT et peut, en particulier, servir de point de référence pour le Réalisateur dans la phase de formation de la Collectivité et dans son évolution. Cela étant précisé, et en revenant à la PAT, un paramètre que nous continuerons à prendre en considération puisqu'il est plus immédiatement perçu, nous observons que son amplitude pourrait, *théoriquement*, couvrir de 0% à 100%.

En ce qui concerne le niveau *maximal* de la valeur théorique, on peut dire qu'un tel pourcentage extrême peut être atteint uniquement dans des cas exceptionnels. Sans entrer dans les différentes typologies de Collectivités extrêmes, sous cet aspect, nous nous limitons à citer les cas les plus connus qui sont nés par le passé, dont certains perdurent encore tandis que d'autres, disparus, sont parfois proposés de nouveau comme des formules de « refuge » et de « survie ». Il s'agit de Collectivités particulières théoriquement vouées à *l'autarcie*, pratiquée non pour des motifs économiques, étant donné le caractère *anti-économique* évident de celle-ci, mais par *besoin* (ex. les kibboutz à l'origine, les monastères médiévaux) ou pour des *raisons idéologiques* (communautés à caractère anarchiste, néophalanstères). En effet, dans ces Collectivités, dans lesquelles non seulement la PAT mais aussi la PFT est égale à 100%

(étant donné que la « participation de tous aux activités de production, selon les *capacités* de chacun » est la règle, ou mieux sa première moitié, puisque elle est complétée par la « distribution de la richesse produite selon les *besoins* de chacun ») il est même difficile d'imaginer l'existence de la figure d'associé *non travailleur*. Ces Collectivités, dans lesquelles les consommations sont réduites à l'essentiel, pour naître et rester en vie doivent, de toute façon, a) pouvoir exploiter « gratuitement » les espaces productifs équipés dont elles ont besoin (en plus des logements, s'agissant de collectivités résidentielles) et b) disposer, au niveau de la Collectivité, d'un revenu provenant *de l'extérieur* (de *ventes* ou *donations*) suffisant pour faire face, au moins, aux dépenses courantes restantes nécessaires au fonctionnement du circuit d'auto-production (acquisition d'intrants qui ne peuvent pas être autoproduits).

Il est évident que, *même* pour ces raisons, les Collectivités de ce type, bien que réalisables et réalisées (dans des époques, lieux et contextes sociaux particuliers) sont bien loin de nous convenir (« *attractivité* » quasi-nulle). Et en effet les néo-phalanstères, aujourd'hui proposés de nouveau comme *unique* voie à suivre pour ceux qui refusent le mode de vie des systèmes du « Tout-Marché » se traduisent en un « instrument parfait » de propagande de l'establishment et de ses adeptes qui, afin de maintenir le status-quo, donnent volontiers de l'espace médiatique à ces propositions pour faire voir, en guise d'épouvantail, ce qui serait la « seule » alternative possible. Il peut être intéressant maintenant, toujours afin de faire la lumière sur la physionomie de la collectivité *intermédiaire* objet de la présente recherche, d'examiner une typologie de « *petites collectivités* » extrêmement fréquente, puisque elle est constituée de la quasi-totalité des *familles* auto-productrices (que nous supposons elles aussi formées de deux personnes en âge de travailler) insérées dans des systèmes économiques de type *traditionnel statique*. Dans une famille de cette typologie, le revenu net correspondant à un seul membre employé à l'extérieur suffit à faire face aussi bien à l'acquisition des intrants nécessaires pour l'auto-production domestique qu'à toutes les autres dépenses de la famille (biens et services de consommation non autoproduits, fiscalité et autres charges), ce qui signifie que l'autre membre peut se dédier systématiquement à l'auto-production. Cette « *petite collectivité* » est donc caractérisée par une PAT (pour ainsi dire) égale à 50% et (étant donné que,

en l'espèce, autant l'« associé »-travailleur que l'« associé » non travailleur font part de la famille mentionnée) par une PFT également égale à 50% (les deux *réduites de moitié* par rapport aux collectivités intermédiaires extrêmes mentionnées) et, à travers cette configuration de ces paramètres, elle peut non seulement alimenter le circuit d'auto-production mais généralement étendre également ses propres achats à un certain nombre de biens et de services de consommation non auto-produits en s'assurant, au moins dans les pays où le contexte général est plus favorable, un niveau de vie suffisant pour rendre la pratique de l'auto-production domestique viable et amplement diffusée, et cela *sans aucun autre* apport monétaire externe. Les exemples reportés ci-dessus montrent, point évident même de manière intuitive, qu'une Collectivité auto-productrice a tout intérêt, en termes de *qualité de vie* des familles qui la composent, à se tenir éloignée de l'autarcie et à participer dans une mesure convenable aux échanges avec le Marché ou, de toute façon, avec le contexte monétaire du système. Et c'est sur cette ligne que la Collectivité recherchée est conçue ; de plus, le volume de ces échanges devra être adapté pour la rendre suffisamment *attractive* auprès des strates les plus larges de la population si ce n'est même auprès de la quasi-totalité de celle-ci puisque c'est seulement ainsi que le système *Traditionnel dynamique régénératif* peut prendre forme, dans l'intérêt de tous. Ces échanges seront toutefois réalisés d'une manière particulière dans le sens où le flux monétaire qui sort de la Collectivité, correspondant à l'acquisition de biens et services provenant de l'extérieur, bien qu'important, n'est pas alimenté par un flux monétaire entrant (puisque la production est entièrement absorbée par la demande endogène) et la quantité de monnaie nécessaire qui lui correspond est absorbée de l'extérieur par « osmose » via les familles individuelles de la Collectivité et plus particulièrement celles des associés *non travailleurs*. Du reste, c'est ce qui a lieu dans la Famille auto-productrice, la plus petite modalité économique du Paradigme de l'Autonomie, qui est elle aussi caractérisée par une « part de demande endogène » égale à 100%. En revenant à notre Collectivité autoproductrice (vue, sur le plan strictement économique, comme une *grande famille* vouée à être insérée, à terme, dans un système *Traditionnel dynamique régénératif* et donc amplement intégrée sur le Marché), même en voulant fixer en phase de conception un niveau de la PAT égal à celui de la « *petite collectivité* » familiale insérée

dans un système *Traditionnel statique* (ce qui peut avoir lieu, en l'espèce, en associant aux familles des associéstravailleurs un nombre égal de familles d'associés non travailleurs, ce qui porterait la PFT à 25%, c'est-à-dire réduite de moitié par rapport à ladite famille), un tel choix apparaît cependant inadéquat. Et cela, non seulement en considérant les habitudes de dépenses des familles individuelles qui la composent, qui seront toujours caractérisées par une gamme de consommations qui va bien au-delà de celle qui peut provenir de l'autoproduction (bien que *collective* et donc, beaucoup plus *large* de celle de l'auto-production *domestique*) et donc elles doivent réserver une partie suffisante de leur revenu monétaire aux achats dans le contexte monétaire du système mais aussi, et surtout, pour des exigences de *fonctionnement* du circuit auto-productif lui-même. Sous ce dernier aspect, en effet, il faut observer que, différemment de ce qui se passe dans les collectivités « économiquement » extrêmes mentionnées et dans l'auto-production domestique du type précédemment mentionné, des contextes dans lesquels seuls les biens et les services incorporés dans la production (matières premières, réparation d'une machine) ont une origine externe et donc imposent l'utilisation de monnaie pour leur achat, les activités productives dans les Collectivités auto-productrices ici (mentionnées) ont lieu, comme dit, dans des espaces équipés appartenant à des *tiers*, dont l'utilisation implique le paiement d'un loyer et, de plus, sont réalisées de manière *formelle* ce qui nécessite, en lien au facteur travail, le paiement des *charges* sociales et fiscales correspondantes. En considérant cela, il est clair que la Collectivité auto-productrice recherchée, à la base d'un système *Traditionnel dynamique régénératif*, étant donné ses importantes *sorties* monétaires courantes essentielles, ne peut vraisemblablement même pas se permettre de dédier à l'autoproduction 25% de sa force de travail totale puisque le volume de production généré pourrait difficilement être absorbé intégralement par les familles des associés, dans le sens où, même en admettant que celles des associés-travailleurs puissent dépenser tout le revenu perçu afin d'acquérir des biens et des services auto-produits, on peut difficilement imaginer que celles des associés non travailleurs, aussi nombreuses que les précédentes, puissent couvrir avec leurs achats toutes les sorties monétaires obligatoires que l'activité d'auto-production impose. Les associés *non travailleurs* qui devront s'ajouter, dans la structure sociétaire,

aux *associés-travailleurs* nécessaires pour produire ce qui est prévu par la gamme de production choisie devront donc être, vraisemblablement, en nombre supérieur à ceux-ci et tel à ramener la PAT et la PFT sous la barre, respectivement, des 50% et des 25%, que nous considérons comme des valeurs maximales « raisonnables ».

Il est vrai, comme dit auparavant, que *dans la pratique* la PFT relative aux familles individuelles des associés pourra assumer des valeurs bien différentes par rapport à celles « extrêmes » conventionnellement adoptées ici afin de simplifier l'exposition (égale à 50% dans les familles des associés-travailleurs et égale à *zéro* dans celles des associés non travailleurs) ce qui, en dissociant les deux paramètres, pourrait faire augmenter sensiblement la PAT en la portant, à parité de PFT globale, même à 100%, facilitant ainsi l'absorption de la production. Mais c'est également un fait qu'une Collectivité auto-productrice pareille, en limitant sa cible à des familles caractérisées par un niveau d'inactivité involontaire excessivement réduit, perdrait beaucoup de son « attractivité » et de sa capacité d'emploi, réduisant son impact positif sur le système. Nous tenons donc pour acquis que, même si dans la pratique le travail partiel pourra être largement adopté, la Collectivité auto-productrice en question sera tout de même caractérisée par une présence importante d'associés-travailleurs à temps plein. Nous tenons donc également pour acquise la présence d'un nombre convenable d'associés *non travailleurs* et de leurs familles, déjà totalement employées dans le contexte monétaire, dont la principale fonction, consistant en l'acquisition de biens et de services produits par la Collectivité d'auto production à laquelle elles appartiennent, est fondamentale puisque, d'une part, elle garantit le fonctionnement du circuit auto-productif et, de l'autre, elle permet des prestations à *temps plein* à un nombre élevé d' « associés-travailleurs », en augmentant l' « attractivité » de la Collectivité auto-productrice auprès des familles caractérisées par des membres en recherche d'emploi à temps plein et donc figurant dans les statistiques du « chômage ». Une fois cela précisé, nous maintenons à présent, dans les considérations qui suivent, les conventions précédemment adoptées en termes de temps de travail. En ayant vu les arguments qui poussent vers le bas le plafond de la PAT et de la PFT de la Collectivité auto-productrice intermédiaire recherchée, il convient à présent d'examiner la zone relative au *seuil* inférieur de manière à avoir un panorama général, sous cet aspect, des possibles

Collectivités autoproductrices de ce type. En commençant par le niveau *minimum* de la valeur *théorique*, c'est-à-dire 0%, celui-ci apparaît, bien que *possible*, de toute évidence inadapté à l'objectif de la présente recherche. En effet, il est assez irréaliste d'imaginer qu'un travailleur qui exerce son travail dans une Collectivité auto-productrice ne puisse pas faire partie de celle-ci en tant qu'associé, ce qui représente la condition nécessaire afin que sa famille puisse accéder, comme celles des autres associés (non travailleurs) aux biens et aux services à la production desquels il a contribué. On peut donc raisonnablement retenir que dans la Collectivité auto-productrice recherchée les travailleurs soient *tous* associés-travailleurs et donc que le minimum de la PAT soit supérieur à 0%. Une fois le domaine débarrassé de la valeur extrême du seuil théorique minimum, dont le scénario correspondant a été mentionné uniquement parce qu'il est *possible*, il convient à présent, pour une quantification réaliste de cette caractéristique « macroscopique » de la Collectivité auto-productrice, en tenant compte des précédentes réflexions et sur la base de ce qui est précisé à propos des autres caractéristiques déjà examinées, porter la réflexion sur le nombre *absolu* d'associés-travailleurs. Concrètement, si l'on considère, pour commencer, la production d'un *seul* bien (ex. le pain) ou service (ex. le coiffeur), on peut envisager que le nombre d'*associés-travailleurs* employés soit égal au nombre de *travailleurs* qui caractérise une petite entreprise du Marché dédiée à la même activité de production et qui, en ayant comme clientèle les résidents d'un petit village *réel*, utilise des moyens de production *artisanaux*, et de petite échelle, comme ceux utilisés par une Collectivité auto-productrice intermédiaire dont la dimension correspond à un village similaire, bien que *virtuel*, (seulement dans le sens où dans celui-ci la contiguïté d'habitations des familles qui la composent, lesquelles sont évidemment bien *réelles*, est absente). En considérant cependant que la *gamme* de production prévue dans les Collectivités auto-productrices intermédiaires comprend, comme vu précédemment, une *bonne partie* des biens et des services de consommation familiale courante, compatibles avec une production de petite échelle, le nombre *absolu* d'associés-travailleurs, essentiellement *déterminé* par l'ampleur d'une telle gamme, sera plutôt *élevé* (de l'ordre de grandeur du nombre de salariés d'une *grande* entreprise du Marché malgré sa clientèle relativement réduite par rapport à celle-ci). Il est évidemment difficile, à ce stade, de déterminer avec exactitude la

gamme de production, un aspect qui, en raison des aspects techniques impliqués, appartient typiquement à la phase expérimentale. D'autant plus que durant cette phase, étant donné le caractère *graduel* de sa mise en place, qui commence avec le lancement d'une unité de production (un premier embryon de collectivité auto-productrice composé d'une paire d'associéstravailleurs et d'une centaine d'associés non travailleurs) et qui fait suivre la seconde lorsque la première fonctionne, la gamme de production *plus appropriée* (et le nombre relatif d'associés-travailleurs) sera déterminé uniquement à *la fin* de l'expérimentation lorsque le nombre d'associés non travailleurs le plus adapté sera également identifié. À ce stade, seules des spéculations théoriques sont possibles qui permettent, toutefois, de tracer un possible scénario. Supposons, par exemple, que la gamme de production *définitive* considérée comme la *plus adaptée* comporte une *cinquantaine* d'unités de production de biens (boulangerie, fromagerie, etc.) et de services (coiffeur, atelier de réparations, etc.) qui emploient en *moyenne* (avec les différences compréhensibles, même importantes, selon les activités) une paire d'« associés-travailleurs » à temps plein chacune. Cela donnerait lieu à une *centaine* d'associés-travailleurs provenant *d'autant* de familles du « Village virtuel » qui comprend, en plus de celles-ci, un *certain nombre* de familles sans membres involontairement inactifs, chacune représentée par un associé *non travailleur*, un nombre que nous tenterons ici de préciser de manière à avoir une évaluation de toute la structure sociétaire et donc de la PAT recherchée. Afin de mener un tel exercice, il est utile de quantifier d'abord la valeur de la *production globale*, ce qui permet ensuite, à travers des hypothèses sur la partie de celle-ci que les familles des associés des deux typologies pourraient être amenées à absorber, de délimiter des scénarios alternatifs afin d'identifier le plus vraisemblable parmi ceux-ci. Dans ce but, si nous fixons *conventionnellement* la rémunération nette mensuelle de l'associé-travailleur à 1 000 euros, et donc une masse salariale distribuée mensuellement qui s'élève à 100 000 euros, et si nous supposons que celle-ci constitue, pour utiliser des chiffres ronds, environ la *moitié* des coûts de production totaux, il en dériverait que le montant total de la production, évaluée à travers les coûts puisqu'elle est destinée aux familles de la collectivité qui peuvent l'acheter à ces « prix d'achat » (dans la limite de *plafonds* déterminés ayant pour but de distribuer de manière équitable les avantages

d'achat), serait d'environ 200 000 euros. Une fois cela précisé, et en devant à présent explorer, en termes de PAT, la zone dans laquelle ce paramètre peut vraisemblablement se situer, qui, vues les considérations précédentes, a comme limite supérieure « raisonnable » 50%, il convient de commencer à partir de ce niveau-limite pour souligner les éventuelles difficultés liées à celui-ci, essentiellement en termes d'absorption de la production, afin de passer ensuite, en abaissant ce niveau, à d'autres scénarios plus viables jusqu'à converger sur le plus adapté. Imaginons donc que la production globale, quantifiée auparavant à 200 000 euros, soit destinée à être absorbée, dans le premier scénario-limite mentionné, par une collectivité composée des 100 familles des *associés-travailleurs* accompagnées à 100 autres familles d'*associés non travailleurs*, avec une dépense moyenne de 1 000 euros par famille. Ce scénario prévoit donc une dépense effective mensuelle par famille uniforme et alignée sur un *plafond* d'achats, prévu par le schéma de gestion, envisagé comme *unique* et rapporté à la rémunération nette mensuelle d'un associé-travailleur à temps plein (un plafond fixé, en particulier, à un niveau légèrement supérieur à celle-ci, pour minimiser les gaspillages dérivant d'une production excessive et invendue, sans accentuer trop les éventuelles pénuries). À ce propos, nous soulignons, si cela est utile, que dans le contexte ici examiné, la *pénurie* est décidément préférable à l' *excès* de production, qui est une source de gaspillages et donc d'une augmentation des coûts, puisque dans le système *Traditionnel dynamique régénératif*, qui prend forme avec la diffusion de ces Collectivités auto-productrices, les familles sont loin d'être contraintes à l'*autarcie*, et l'approvisionnement en biens et en services collectivement auto-produits représente une simple, mais fondamentale, *opportunité*. Ce premier scénario implique, cependant, pour les familles des associés-travailleurs, surtout pour celles moins fortunées, une obligation qui pourrait être vue comme trop contraignante étant donné que, pour contribuer à l'absorption totale de la production et donc au bon fonctionnement du circuit auto-productif (afin de garantir le travail du membre et son revenu), la rémunération nette perçue par l'associé-travailleur devrait être dépensée dans son intégralité pour acquérir des biens et des services auto-produits par la Collectivité (ce qui, de fait, équivaldrait à exprimer les rémunérations en « monnaie interne », c'est-à-dire en « bonsachats », en perdant une partie de l' « *attractivité* » dérivant de la monétisation et de la fongibilité

conséquence du revenu familial). Il est clair que, dans ce premier scénario, un système adéquat de plafonds variables selon les besoins et les capacités d'achat familiales pourrait permettre, à travers un montant d'achats potentiels différencié et le relâchement conséquent de l'obligation mentionnée pour les familles moins fortunées, une absorption plus facile de la production globale. Mais si cela devait se traduire, à l'égard de l'ensemble des familles des associés-travailleurs, en une dépense effective totale sensiblement inférieure à la *moitié* de la production, cela signifierait, dans le scénario présent, trop compter, pour l'absorption de la production totale, sur les achats des familles des associés non travailleurs qui, bien qu'ayant un intérêt certain à acquérir les biens et les services auto-produits, peuvent cependant s'adresser, sans hésitation par rapport à leur emploi et sans aucune difficulté, étant déjà entièrement solvables, à l'offre du marché local. En résumé, le présent scénario prévoit une PAT de 50% égale à celle de la famille auto-productrice mentionnée dans le système économique *Traditionnel statique*, et une PFT de 25% qui, tout en étant égale à la *moitié* de celle de cette famille, semble trop élevée étant donnés les besoins monétaires plus importants qui caractérisent aussi bien la famille-type insérée dans un système *Traditionnel dynamique régénératif* que le circuit d'auto-production mis en place par la Collectivité auto-productrice identifiée ici. Ce scénario semble donc peu réaliste puisque le nombre d'associés *non travailleurs* envisagé pourrait s'avérer, à l'épreuve des faits, trop *restreint*. En devant diminuer la « part d'associés-travailleurs », on peut maintenant imaginer, toujours en schématisant et en utilisant des chiffres ronds pour faciliter la présentation, un second scénario intentionnellement exagéré dans la direction contraire, de manière à délimiter l'amplitude la plus adaptée de la PAT, un scénario dans lequel les 100 familles des associés-travailleurs sont accompagnées à 300 familles d'associés *non travailleurs*, ce qui porte le « Village virtuel » à 400 familles qui pourraient absorber la totalité de la production avec une dépense de 500 euros par famille (toujours dans le cas hypothétique d'achats essentiellement équi-distribués et alignés sur un plafond unique rapporté à la *moitié* de la rémunération nette mensuelle de l'associé-travailleur).

Il est clair que selon ce second scénario, une fois celui-ci aussi doté d'un système de plafonds *variables* adapté, pourrait, plus facilement que le précédent, garantir aux familles des *associés-travailleurs* aussi bien

la possibilité de bénéficier pleinement de la facilité d'achat dans la collectivité auto-productrice (facilité qui évidemment aide et qui, comme nous le verrons, sera présente), (soit) que une « liberté » d'achat plus importante pour la rémunération de l'associé-travailleur en cas de besoin, étant donné la présence d'une demande potentielle bien plus importante relative aux nombreuses familles des associés non travailleurs, à mobiliser au besoin en adaptant par conséquent, en temps réel, les plafonds d'achats correspondant afin de garantir l'absorption de la production totale. Il faut cependant considérer que si le schéma de plafonds mentionné devait, de manière hypothétique, porter à une dépense globale pour les 100 familles d'associés-travailleurs d'environ 80.000 euros, la production restant à disposition des 300 familles des *associés non travailleurs* pourrait, cependant, être considérée insuffisante par celles-ci, permettant en moyenne une dépense mensuelle de seulement 400 euros par famille, c'est-à-dire la moitié de celle consentie aux familles des « associés-travailleurs ». Ce scénario, qui semble inadapté à raison de la présence de *trop* d'associés *non travailleurs*, une ressource précieuse que le Réalisateur ne voudra pas gaspiller, donne cependant, associé au précédent, une idée réaliste de l'amplitude de la PAT et de la PFT, qui dans ce dernier cas seraient respectivement de 25% et de 12,5% et qui sembleraient être les valeurs limites inférieures « raisonnables » de ces paramètres (surtout en tenant compte de l'importance que pourrait assumer la gamme de production de la Collectivité auto-productrice recherchée dans la consommation familiale moyenne susceptible de caractériser le système *Traditionnel dynamique régénératif*). Si les hypothèses précédemment faites sont suffisamment proches de la réalité on peut retenir, sur la base des considérations menées jusqu'ici, que dans un scénario plus réaliste les niveaux de la PAT et de la PFT se situent dans des positions intermédiaires par rapport à celles correspondant aux deux scénarios précédemment délinés. La conclusion que l'on peut en tirer à ce stade en référence aux caractéristiques en question est que le nombre d'associés *non travailleurs* est une variable *secondaire* qui sera donc dosée, au cas par cas, en puisant dans la liste des « aspirants » associés de manière à créer, avec un système de plafonds sur les achats adéquat, qui pourra être modulé outre que par la typologie des associés aussi par secteurs productifs, les conditions de fonctionnement désirées. Et ce seront en tout cas les conditions dominantes sur le territoire

d'intervention qui suggéreront au Réalisateur, au cas par cas, la PAT et la PFT ainsi que le système de plafonds associé les plus adéquats qui, de toute manière, naîtront à partir des premières réalisations et ne différeront pas beaucoup d'une réalisation à l'autre au moins en ce qui concerne celles qui renvoient à un même Réalisateur et à un territoire donné. À propos de la PFT, il faut souligner que, une fois quantifiée sur la base des premières expérimentations, celle-ci semblerait pouvoir donner une idée de la capacité d'emploi de la Collectivité auto-productrice en question, de la même manière que la famille autoproductrice, que dans les pays à système *Traditionnel statique* emploie 50% de la force de travail présente dans cette « petite collectivité », peut absorber, étant donnée sa diffusion généralisée (spontanément ou pas), la *moitié* de la force de travail nationale (la partie féminine dans ce cas). Autrement dit, une Grande collectivité (une Commune, une Nation) caractérisée par une inactivité involontaire distribuée de manière suffisamment uniforme sur le territoire et dont le niveau se situerait aux environs de la valeur de la PFT que l'expérimentation aura identifié en lien avec la Collectivité auto-productrice située sur ce territoire, semblerait *théoriquement* en mesure de l'absorber totalement en diffusant dans *toute la collectivité* un nombre correspondant de *Collectivités auto-productrices* intermédiaires telles que celle identifiée, ce qui peut avoir lieu à condition que cette modalité économique, qui n'est certes imposée (comme pourrait, de fait, l'être l'auto-production domestique dans certains pays à système *Traditionnel statique*), exerce sur *l'ensemble* de la population un degré suffisant d'« attractivité », ce qui n'est pas automatique. Il faut toutefois considérer que, au fur et à mesure que l'éventuelle diffusion de la Collectivité auto-productrice en question a lieu, celle-ci est susceptible, en raison de son impact sur le système, d'en modifier, dans un sens ou dans l'autre, toutes les caractéristiques et donc ses effets, d'emploi en l'espèce, doivent être évalués à travers une réflexion approfondie, réflexion qui sera conduite par la suite et qui, disons le immédiatement, pourra amener à l'optimisme. En effet, on verra que la diffusion de la modalité économique en question ne devra pas nécessairement - loin de là! - s'étendre à la population entière, puisque ses effets induits sur le système seront tels à faire apparaître la situation de plein emploi permanent à la portée de Collectivités territoriales (nationales, communales) qui sont même caractérisées par des niveaux d'inactivité involontaire relativement élevés et bien

supérieurs à ceux relatifs à la PFT minimum mentionnée. Même en référence à la PAT, dernière caractéristique prise en compte dans le parcours d'identification de la Collectivité auto-productrice recherchée, ce sera donc l'expérimentation qui la quantifiera de manière précise et, avec celle-ci, la PFT associée. Toutefois le fait de pouvoir disposer dès maintenant, également pour ces deux paramètres, d'une première idée sur la physionomie de la Collectivité recherchée, peut être utile pour les potentiels Réalisateurs, en leur évitant d'imaginer des situations irréalistes et difficilement viables. Cela était, du reste, l'unique objectif des (barbantes) réflexions qui précèdent.

6. COMMENTAIRES SUR LE «PRODUIT BRUT MANUFACTURÉ »

Nous nous rendons compte que la première impression que l'on pourrait tirer des considérations précédentes, d'après lesquelles la variante des Collectivités auto-productrices intermédiaires considérée comme la plus « attractive » peut être « sculptée » sur un plan théorique, c'est que celles-ci semblent se situer dans l'Utopie.

Il faut cependant observer qu'au cours de l'Histoire, d'autres Collectivités auto-productrices intermédiaires, peut-être à l'exception des collectivités « anarchiques », ont vu la lumière à la suite d'une procédure analogue, dans le sens où elles ont été d'abord conçues sur le plan théorique, du moins dans leurs grandes lignes, et ensuite expérimentées et diffusées. Ce fut le cas, par exemple, des Monastères médiévaux et des premiers Kibboutz, collectivités semi-autarciques par *nécessité* étant donnée leur fonction de défense du territoire, dans lesquelles la réduction à l'essentiel des consommations et de la gamme de production a été la principale ligne directrice conceptuelle des Pères fondateurs. Une conception extrêmement *simple* qui a, cependant, conduit à des pratiques à succès. Mais ce fut également le cas des Phalanstères du XIX^{ème} siècle, dont l'ambitieuse fonction était celle de s'ériger en tant que modèle de société et dont la conception a été, contrairement au cas des collectivités (à peine) citées, tellement *détaillée* que (-), dans certains cas, elle s'approchait du délire. Ces dernières constructions théoriques ayant

été, de toute évidence, fondées sur des hypothèses erronées, surtout en ce qui concerne la nature humaine et les comportements relatifs, et ne répondant donc pas à une demande réelle, elles n'ont pas eu de suite. La Collectivité auto-productrice intermédiaire examinée ici, pour sa part, en se proposant comme un contre-poids du Marché pour ce qui concerne spécifiquement les biens et les services de première nécessité, dans lesquels la qualité est essentielle, et comme alternative plus « attractive » de l'auto-production domestique, ambitionne simplement - mais ce n'est pas peu de chose! - de donner vie à un renforcement quantitatif et qualitatif de l'autre « moitié du ciel » économique constituée du Paradigme de l'Autonomie, la composante Yin du système, afin de rééquilibrer le système lui-même dans son ensemble dans les différents pays, aujourd'hui tous loin de l'équilibre, d'un côté ou de l'autre, et pour cela atteints par des problèmes sociaux qui influent sur leur présent et/ou par des problèmes environnementaux qui minent à la base leur futur et, avec la science et la technologie dérivée comme complices involontaires, celui de toute l'humanité. Dans ce cas, la conception de la Collectivité auto-productrice intermédiaire, une modalité économique appelée à faire démarrer la métamorphose, a adopté comme ligne directrice l'« attractivité » de la Collectivité elle-même vis-à-vis de deux importantes « audiences » sociales à l'origine d'une demande bien réelle de revenu provenant du travail et/ou de sauvegarde de la santé humaine et environnementale (auxquelles pourront s'ajouter ensuite les familles appartenant à une troisième « audience » comprenant les familles sans inactivité involontaire qui, dépourvues de préjudices vis-à-vis de l'autoproduction, pourraient être « attirées » aussi bien pour acheter des produits, par pure convenance économique, que pour travailler, dans leur temps libre ou dans le temps *libéré* (en abandonnant, même partiellement, une activité non satisfaisante dans le cadre monétisé ou dans l'auto-production domestique). Celle-ci a été menée, comme vu, par *élimination* des modalités les moins adéquates, par référence à six caractéristiques considérées comme essentielles, *esquissant* le profil du sujet recherché, mais laissant l'identification définitive de la *sextuple* (la finition du *produit brut manufacturé*) à la charge de l'expérimentation.

À ce stade, donc, la conception de principe de la Collectivité autoproductrice intermédiaire ayant trait à la « divine proportion », objet de notre recherche, que nous convenons d'appeler « District de

développement Local » (DDL), peut se dire terminée en ce qui concerne ses lignes essentielles. À propos de la dénomination adoptée ici, celle-ci met l'accent sur les structures productives et non sur la Collectivité qui les utilise comme dans d'autres dénominations alternatives déjà occasionnellement utilisées. Parmi celles-ci, citons la *Coopérative de communauté virtuelle*, le *Réseau solidaire d'activités* (où le terme *solidaire* sert à le différencier d'autres « réseaux d'activités » *non solidaires* comme les Systèmes d'Échange Locaux), l'Open Kibboutz (où le terme *open* se justifie avec le turn-over, possible et vraisemblablement fréquent, des associés, qu'ils soient travailleurs ou non) ou l'Entreprise Yin (en référence à la nature féminine, maternelle et nourrice, en opposition à l'entreprise du contexte concurrentiel, indirectement qualifiée par le terme complémentaire Yang, plus adéquatement associable à la nature masculine, combative, créatrice et aventureuse). La présente dénomination vise, essentiellement, à concentrer l'attention de ceux qui en entendent parler pour la première fois, sur la dimension *locale*, même si le terme District est susceptible de provoquer des malentendus au début étant donné que celui-ci est communément associé aux Districts industriels, réalités économiques mono-thématiques bien connues (chaise, lunettes, chaussures, etc.), celles-ci étant également territorialement concentrées mais aux *antipodes* du DDL puisque destinées à l'exportation à l'échelle mondiale et non à la consommation locale. D'ailleurs les dénominations déjà utilisées n'étaient pas non plus exemptes de possibles malentendus puisque la dénomination *Coopérative de communauté virtuelle* tendait à rappeler même une sorte de jeu vidéo, *Réseau Solidaire d'Activités*, en manquant de référence territoriale, paraissait ouverte et étendue à la dimension nationale et au-delà, *Open Kibboutz* était assimilé, malgré le terme *open*, à une communauté homogène sur le plan confessionnel ou idéologique, tandis qu'*Entreprise Yin* rappelait une école de philosophie orientale, un institut de Yoga ou une clinique Ayurveda. En venant à la réalisation pratique des « clones » de DDL, celle-ci demande, comme dit, l'intervention de figures externes particulières (« accoucheuses »), comme ce fut le cas des Collectivités auto-productrices à succès dans le passé mais avec un rôle bien *différent*. En effet, d'une part, s'il est vrai que ces figures, comme celles du passé, créent les Collectivités à la base des DDL et les dotent de structures qui leur permettent de fonctionner, il est également vrai que

ces structures, du reste uniquement productives et non résidentielles, ne sont pas données en usage *gratuit* mais *rémunéré*. D'autre part, elles ont également un rôle *inédit*, c'est-à-dire de rendre pérenne leur relation avec les Collectivités auto-productrices créées par elles-mêmes, dans une sorte de rapport « maternel », à la différence que cette relation n'est pas axée sur la dépendance unilatérale, comme celle qui lie l'enfant à sa mère, mais *synergique*, de type « gagnant-gagnant » (sur le modèle du *franchising*, comme on le verra). Ce sera justement grâce à cette *innovation* que les nouvelles Collectivités auto-productrices pourront sortir du platonique « monde des idées » et prendre vie sur le terrain en occupant l'espace qui leur revient dans le système économique. L'idée de fonds a été en somme, une fois la lumière faite et un nouvel ordre mis en place dans la sphère économique, de *concevoir* un sujet de l'Autonomie, situé dans une zone de ce Paradigme, qui bien que s'annonçant prometteuse apparaissait étrangement inhabitée, suffisamment *attractif* pour de grandes « audiences » potentielles et dont la réalisation et la diffusion résultaient de plus *économiquement* intéressantes, de manière directe pour les Réalisateurs et les autres stakeholders (en particulier, les investisseurs) et de manière indirecte pour l'ensemble de la société, aussi bien au niveau *individuel* (chacun peut y exporter du travail et/ou importer des biens et des services, s'il juge que c'est son intérêt) et *collectif* (un associé-travailleur, ex-chômeur, n'est plus un *coût social* et la durabilité environnementale devient réalisable). Le tout afin, d'un côté, d'améliorer le niveau de vie des pays les plus pauvres en augmentant la durabilité sociale sans renoncer à la durabilité environnementale et, de l'autre, de diffuser dans les pays industrialisés un bien-être généralisé sans excès dans le cadre d'une durabilité environnementale retrouvée propre à la Tradition en atténuant les privilèges des grands groupes, généralement des *multinationales*, fruit d'un contexte unimodal rigide « Tout-Marché Mondialisé » assimilable, en termes de paradigme, au *monopole*, à travers une simple et graduelle disparition de leur sens économique dans un nouveau contexte *diversifié* et dynamique, assimilable à la *libre concurrence* entre modalités économiques différentes qui, en référence aux biens et aux services essentiels pour la vie, peuvent appartenir *aux deux* Paradigmes économiques fondamentaux. Toutes les typologies d'acteurs économiques, maintenant identifiées, peuvent donc entrer dans l'arène et le jour est proche où cela arrivera.

Il reviendra alors, finalement, aux gens de décréter le destin de chacun d'eux à travers le comportement économique adopté dans la vie de tous les jours. Et cela, point fondamental et *inédit*, quel que soit leur Paradigme d'appartenance. Autrement dit, aujourd'hui à l'horizon se profile la possibilité concrète d'atteindre un contexte économique dans lequel celui *qui a les moyens* peut choisir entre le *pain* de producteurs tiers divers et dans lequel tous peuvent choisir à tout moment le District de proximité dans lequel l'auto-produire de manière satisfaisante. Cela peut sembler peu mais cette possibilité est riche de conséquences positives. La diffusion ramifiée des « clones » du DDL sur le territoire, qui garantit justement cette possibilité, représente en effet, comme nous l'avons vu, la condition nécessaire et, comme nous le verrons, vraisemblablement même suffisante, étant donné le conséquent déclenchement d'« effets domino », pour arriver à un monde durable et à égalité des chance dans lequel personne n'est condamné à la pauvreté ou à l'assistance par la faute d'une architecture économique volontairement « déséquilibrée » et dans lequel chacun peut vivre avec *dignité* et avec la conscience tranquille de celui qui sait qu'il ne compromet pas le destin des générations futures.

7. DESCRIPTION SOMMAIRE DU DDL

Après avoir beaucoup parlé du DDL en évoquant ses caractéristiques constitutives et de fonctionnement ainsi qu'en cherchant à imaginer (dans les grandes lignes, en se réservant d'aller plus loin ci-après) les effets économiques et sociaux dérivant de sa diffusion, il est maintenant temps d'en décrire plus concrètement la physionomie du côté physique, c'est-à-dire en dressant une liste sommaire de ses unités de production, et en en indiquant de plus la localisation possible. En principe, et de manière compatible avec les conditions locales, les structures productives du DDL sont regroupées dans un *Pôle urbain* dans lequel figurent essentiellement celles relatives à la production de *services*, situé autant que possible en position « barycentrique » par rapport aux lieux de résidence des associés, et dans un *Pôle rural*, pas trop éloigné du contexte urbain, lequel comprend évidemment les unités agricoles, mais aussi celles relatives à la transformation agro-alimentaire et dans lequel sont produits, en plus de services particuliers, les *biens* transportés par la

suite dans l'unité de distribution du Pôle urbain.

PÔLE URBAIN (mini centre commercial)

- Unité de distribution au détail: mini-marché avec produits *en vrac*, achetés à l'extérieur (détergents) ou auto-produits (pâtes alimentaires, laits et dérivés, ... eaux et autres boissons à la pression)
- Restaurant-bar
- Coiffeur, esthétique, fitness
- Infirmerie, laboratoire dentiste
- Laverie
- Laboratoire textile, couturier: tissus, bonneterie, confections et accessoires • Laboratoire cuir: cordonnier, accessoires
- Atelier de réparations et carrosserie: réparation et maintenance de véhicules, construction de prototypes, location de voitures, camping-cars, remorques, barques et autres embarcations
- Réparation et maintenance d'appareils électroménagers
- Unité administrative: administration interne et fourniture de services divers aux familles des associés (assistance informatique, imprimerie, R&D, cours de langue, leçons privées de rattrapage, traductions, assistance fiscale).

PÔLE RURAL (Oasis péri-urbaine)

Biens

- Unité agricole: production *végétale* (en serre ou pas, sur terre et hydroculture) et *animale* (élevage de différentes espèces et bovins pour lait, élevage de poisson, même en symbiose avec des cultures végétales). Compostage et énergie (biogaz, autres bio-carburants, énergie solaire, éolienne).
- Laboratoire des végétaux: préparations de légumes frais, conserves.
- Laboratoire de viande: abattage, préparation de viandes fraîches, conserves (saucisses, etc.).
- Transformation farines: boulangerie, pâtisserie, pâtes alimentaires

(farcies ou non). • Transformation du lait: fromages, beurre, yaourt et autres dérivés du lait.

- Préparations alimentaires diverses (torréfaction café, chocolat, sucreries, glaces).
- Boissons alcoolisées et non alcoolisées: vin, cidre, eaux de vie, bières, jus de fruit, eaux (filtrées, gazeuses et non gazeuses, aromatisées et non aromatisées), toutes servies à la pression.
- Charpenterie: petite fabrication sur mesure (fenêtres, portes, mobilier), réparations, restaurations.
- Laboratoire polyvalent: céramiques, verre, objets d'ameublement, bijoux, jouets, fonderie, fer forgé.

Services

- Agritourisme: logements, restauration-bar (y compris plats préparés, sauces), manège.
- Pension d'animaux.
- Crèche.
- Maison de repos et de retraite (y compris associés encore actifs).
- Unité bâtiments: constructions, restaurations, maintenance des logements (électricité, plomberie, isolation, décoration).

8. POINTS DE FORCE ET DE FAIBLESSE DU DISTRICT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Du point de vue productif, le DDL se présente comme une *grande entreprise de type coopératif* que nous supposons, à ce stade, constituée par environ 300 associés dont une centaine d'associés-travailleurs. Sa production est multi-sectorielle (biens et services de consommation familiale courante) et sa gamme de production est pré-définie (même si les *variétés individuelles* sont établies par les familles consommatrices, représentées chacune par un membre dans la base sociétaire). Elle est donc caractérisée par une structure *modulaire* en étant composée de petits modules productifs « standards » constitués des différentes unités productives sectorielles (boulangerie, coiffeur, etc.) de dimension artisanale. Dans un monde,

comme l' actuel (économies et sociétés désormais entièrement focalisées sur un système du « Tout-Marché Mondialisé » ou qui aspirent à l'être) dans lequel les entreprises visent la spécialisation et l'externalisation des activités auxiliaires, le DDL, en tant qu'entreprise, semble donc plutôt anormal. Cette anomalie, compte tenu de ce qui a été dit auparavant, s'explique par une anomalie supplémentaire concernant le débouché de sa production. En effet, cette production, qui reflète les demandes exprimées, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, par les familles des associés, est absorbée par celles-ci dans son intégralité. La Collectivité auto-productrice, constituée des 300 familles hypothisées et opérant dans le DDL, reproduit donc, dans l'essentiel, le schéma bien connu de l'auto-production domestique, en exprimant, cependant, une forme plus évoluée puisqu'elle (-) s'appuie sur les *points* de force de celle-ci, patrimoine « génétique » commun, en y ajoutant des points de force qui lui sont caractéristiques et, surtout, en éliminant les nombreux *points de faiblesse*. Le DDL constitue donc, dans les pays dont le système économique est proche du « Traditionnel statique », une alternative valable à l'auto-production *domestique* susceptible, grâce à sa diffusion, de remplacer petit à petit cette dernière et, par reflet (étant donnée, d'un côté, la nouvelle demande solvable de structures productives adressée au marché local et, de l'autre, la généralisation de la spécialisation dans l'activité de travail et de la culture d'entreprise), de favoriser également un renforcement du Marché en secteurs appropriés pour celui-ci, à l'avantage du bien-être et du développement social de ces pays. Le DDL représente toutefois, plus exactement, l'instrument « taillé sur mesure » d'un retour sur la scène économique de l'auto-production dans les pays industrialisés, à commencer par l'autoproduction des biens et services de consommation familiale courante qui dans ces pays ont fait l'objet d'une migration en masse du contexte de l'autoproduction domestique au Marché. Quant à ce second objectif le DDL, pour y répondre entièrement, devra *montrer* dans les considérations suivantes et, surtout, *démontrer* à travers *l'expérimentation* que, en lien aux biens et services de consommation finale compatibles avec une production à petite échelle et à haute intensité de travail, cette modalité est en mesure de contenir les coûts à un niveau inférieur aux prix couramment constatés sur le marché local pour des produits de qualité analogue ou, mieux, *considérée telle* par les potentiels acheteurs (les associés auto-producteurs en l'espèce),

puisque dans l'Hétéronomie celle-ci est difficilement *vérifiable*. Dans ce cas, assez vraisemblable comme nous le verrons, les « clones » de cette modalité économique standard auront la voie libre pour leur diffusion « virale » dans les pays industrialisés, à l'avantage de la santé humaine et environnementale. Le DDL pourra, en particulier, prendre la place qui lui revient dans le système grâce à ses *points* de force, que nous passons ici en revue, qui seront mis en valeur aussi bien par les associés non travailleurs que, et encore plus, par les associés-travailleurs en leur qualité commune de *producteurs*, pour ensuite en tirer bénéfice en leur qualité, également commune, de *consommateurs*.

- *Points de force*

Parmi ceux-ci, on peut distinguer ceux « génétiques », dans le sens qu'ils caractérisent, bien qu'en mesure variable au cas par cas, chaque sujet du Paradigme de l'Autonomie y inclus la famille auto-productrice, par rapport à ceux qui sont au contraire « particuliers » au DDL. Parmi les premiers on peut, d'abord, mentionner la « pérennité » du circuit d'auto-production, une caractéristique particulièrement « attractive » par rapport aux potentiels « associés-travailleurs » puisqu'elle se traduit par la sécurité du travail et du revenu relatif.

Un autre point de force « génétique » consiste en la possibilité de contenir les rémunérations nominales des associés-travailleurs avec une *répercussion* relativement réduite sur le pouvoir d'achat interne de celles-ci. Cette répercussion, étant par nature inversement proportionnelle à la « part d'associés-travailleurs », dans des conditions déterminées (équidistribution substantielle des heures travaillées entre les associés) peut résulter même *nulle*. Cela fait que, par exemple, dans certaines collectivités autoproductrices intermédiaires y compris les clubs, les « associés-travailleurs » peuvent collaborer à la production de services, même individuels, avec une « rémunération *zéro* » si tous les associés le font dans la même mesure (du reste, c'est là le cas dans les collectivités autoproductrices économiquement « extrêmes » mentionnées auparavant). Cependant, ce n'est pas le cas du DDL, dans lequel donc un tel point de force pourra manifester ses effets uniquement de manière partielle. En continuant, on peut citer un plus grand *zèle* de l' « associé-travailleur » dans le travail par rapport au travailleur salarié d'une entreprise ordinaire,

puisque sa productivité accrue se traduit en un intérêt pour la Collectivité auto-productrice et donc, indirectement, également pour sa famille. Bien sûr, dans une Collectivité qui a la dimension d'un petit village et dans laquelle, de surcroît, manquent les liens d'identité territoriale qui caractérisent le village réel, la relation entre l'intérêt collectif et individuel, même coïncidant dans le cas de la famille, peut sembler, au premier coup d'œil, assez faible. Il faut dire cependant que dans un DDL la productivité des différents modules de production peut être facilement contrôlée en temps réel à travers un système de gestion standard, supporté par des logiciels adéquats et utilisés dans tous les « clones » du DDL, et donc le travailleur, qui a accès à ces données, ne pourra pas nourrir de suspicions sur le fait que d'autres modules hébergent des comportements parasites et il pourra donc donner libre cours à son éventuelle volonté de coopération. Un autre point de force « génétique », très important, du DDL est constitué par la *programmation* qui, dans le DDL, est en mesure de manifester entièrement ses effets positifs puisqu'elle est supportée par des logiciels standards conçus « une fois pour toutes », comme mentionné, pour être utilisés par tous les « clones » se référant au même « Réalisateur » (une *figure externe* dont le rôle important sera décrit par la suite). Cette programmation est faisable aussi bien au niveau du *module productif* individuel (une programmation de la production que chaque entreprise du Marché essaie également de faire, même si en la fondant sur des prévisions concernant la demande qui sont relativement moins fiables puisque dérivant d'une demande *exogène* et donc non co-intéressée à la productivité de l'entreprise) qu'au niveau du District dans son ensemble (qui, sur la base de données sûres concernant la production et les consommations individuelles, vise à optimiser le circuit de production-consommation). La programmation au *niveau du module* nécessite donc un apport d'informations de la part des associés en tant que *consommateurs* concernant des prévisions de dépense qui peuvent s'articuler en différentes modalités selon les biens et les services (prévisions à moyen terme, commandes préventives d'achat ou réservations de services déterminés). Cet effort demandé à l'associé consommateur pourra se réaliser dans le cadre de l'Autonomie puisqu'il contribue à une programmation plus efficace et par conséquent à une réduction des coûts de production à l'avantage de l'associé consommateur lui-même. En ce qui concerne la programmation au

niveau du District, celle-ci consiste à utiliser les données collectées de manière automatique au moment de la dépense imputable à chaque associé, dont le profil et la série historique des achats dans les différentes unités du District sont connus, afin de minimiser les *pénuries* et, en particulier, les *excès*, dans l'ensemble du District. Un autre point fort, qui concerne principalement les biens et en particulier ceux du domaine agro-alimentaire, est constitué par l'absence d'intermédiaires dans le passage « du champ au rayon », dont le poids est souvent excessif. Enfin nous pouvons rappeler une spécificité, généralement considérée comme un point de force des collectivités auto-productrices, constituée par le fait que dans ces contextes les biens et les services sont achetés par les associés au « prix de revient » lequel, au contraire du « prix du marché » ne comprend pas un « profit » entendu comme une rémunération de l'activité de l'entrepreneur (définie comme coordination des facteurs de production). Il faut cependant, à ce propos, considérer que le profit, étant un solde, est caractérisé par un signe algébrique qui peut être positif ou négatif. En outre, il est fréquent que beaucoup d'entreprises, généralement artisanales, continuent à opérer sur le marché tout en étant caractérisées par un profit négatif, étant donné que, dans ce cas, le titulaire, en plus d'être entrepreneur, est aussi propriétaire de la structure de production et travailleur, et donc le revenu qui lui permet de rester sur le marché est principalement imputable à la rémunération de ces deux derniers rôles. On doute donc que la caractéristique mentionnée des collectivités auto-productrices puisse être considérée comme un vrai « point de force ». Pour en venir aux *points de force* « particuliers » du DDL, on peut tout d'abord citer le fait que, en étant constitué lui-même de modules de production *standard*, que ce soit en termes d'espaces ou d'équipements, dans l'éventualité souhaitée de leur diffusion massive les coûts des investissements sont susceptibles d'une réduction relative, avec par conséquent une réduction également du loyer correspondant à leur utilisation, à l'avantage de la collectivité auto-productrice opérant dans le DDL. Toujours en référence aux *points de force* « particuliers » du DDL, l'un d'entre eux d'importance singulière est constitué de la possibilité de rationaliser, à travers la mobilité interne, l'emploi de la main-d'œuvre dans les différents modules de production, en l'adaptant aux exigences propres au processus de production (ex. saisonnalité et/ou phases de récolte dans l'agriculture) ou dues à d'éventuelles variations

brusques de la demande. Une telle mobilité est, évidemment, favorisée par une multifonctionnalité opérationnelle des associés-travailleurs, qui pourrait être encouragée en la récompensant individuellement mais qui pourrait également dériver de la disponibilité spontanée de ceux-ci motivée par une retombée positive dans l'intérêt collectif. À noter que la rationalisation de l'emploi de la force de travail dans un DDL peut être encore plus facilitée par une élasticité du *nombre d'heures* travaillées, obtenue, au-delà du travail supplémentaire comme dans chaque entreprise, par le recours à des prestations de travail à temps partiel ou même *sporadiques* de la part de membres des familles des associés, dispositifs qui peuvent être plus facilement activés dans un DDL que dans une entreprise individuelle hétéro-productrice du Marché. Dans le Paradigme de l'Autonomie, bien différemment de ce qui se passe dans le Paradigme de l'Hétéronomie, un effort ou une élasticité de l'associé en tant que *producteur* est parfaitement concevable dans la mesure où celui-ci peut en tirer un profit en tant que *consommateur*. En résumé, dans l'autoproduction tout effort effectué, aussi bien en tant que *producteur* qu'en tant que *consommateur*, implique un avantage qui reste « en famille ». Il est donc compréhensible que dans le Paradigme de l'Autonomie il existe une certaine propension à la *solidarité* mutualiste, quoique dans une mesure inversement proportionnelle à la dimension des collectivités en question, étant donné que dans ce contexte le comportement « généreux » à sa base, qui peut être un facteur de faiblesse dans l'Hétéronomie, se traduit par un retour de valeur économique tangible. Mais ce qui pourra plus fortement jouer en faveur du DDL est qu'en plus d'additionner les points de force « génétiques », qu'il partage avec l'auto-production domestique, à ceux qui lui sont « particuliers », il est *exempt* des points de faiblesse qui, historiquement, ont pénalisé lourdement cette dernière par rapport au Marché et qui se traduisent en déséconomies diverses dues à sa petite échelle (utilisation de *moyens de production* peu efficaces, carence générale de *savoir-faire*). Le passage de la base consommatrice de la dimension « famille » à la dimension « village », qui caractérise le DDL, a justement pour objectif de réduire les déséconomies d'échelle en permettant, avant tout, l'emploi de *moyens de production* professionnels. Ceux-ci constituent un facteur de production que le DDL peut rémunérer correctement comme chaque entreprise du Marché opérant dans la même activité d'une de ses unités

productives et ayant une clientèle du même ordre de grandeur de la base consommatrice du DDL. On pourrait objecter que l'*industrialisation* de la production qui peut avoir lieu dans le Marché permet d'apporter, du moins dans la production de biens, une productivité qu'une unité de production du DDL, malgré son échelle supérieure par rapport à celle de la famille, ne peut sûrement pas atteindre. Mais en argumentant ainsi, on oublie que le concept d'« attractivité » ici introduit et utilisé pour confronter les différentes modalités économiques s'applique aux *circuits économiques*, qui incluent les *consommateurs*, et donc au prix « sortie usine » du produit industriel pratiqué par les *producteurs* du Marché on doit ajouter les coûts des activités « collatérales » (transports et activités liées, intermédiaires commerciaux..., publicité) que l'on aime appeler ainsi puisque, exactement comme des effets « collatéraux » des médicaments, tous aimeraient n'en avoir pas, exceptés les économistes de l'orthodoxie, qui les considèrent volontiers comme une précieuse richesse produite, et les politiques de la même espèce qui invitent à les considérer comme des réservoirs d'emploi (c'est déjà beaucoup s'ils n'incitent pas à la guerre civile permanente en tant que recette pour le « plein emploi »... mais pour la « carte de la guerre », ils ont d'autres motivations officielles plus « crédibles », comme par exemple l'exportation de la « démocratie » dans les pays « dictatoriaux »... dotés de ressources naturelles). En venant à présent au *savoirfaire*, il peut être intéressant d'examiner le *mode* dans lequel il est acquis dans les différentes unités productives du DDL (ce qui nous donne l'occasion de commencer la finition du « produit brut manufacturé » c'est-à-dire le DDL qui ressort du parcours d'identification précédemment décrit). Cela fera entrevoir, d'un côté, de quelle manière ce *mode* contribue à augmenter, sans coût, la qualité du capital humain national et, de l'autre, l'ampleur de « l'audience » des potentiels associés travailleurs à laquelle, conjointement à celle des potentiels associés non travailleurs, le DDL entend répondre. En effet, chaque unité productive prévoit la présence d'un associé *responsable* de la production (généralement un retraité, exartisan et en tout cas spécialisé dans le secteur productif de l'unité), lequel en plus d'apporter un savoir-faire, a une fonction de « formateur-tuteur ». Cela permet à une grande partie des unités de production d'utiliser la main-d'œuvre disponible indépendamment de la formation de celle-ci, ce qui est particulièrement utile afin de faire valoir le point

fort, propre au DDL, résidant dans la mobilité entre ses unités productives. Le rôle du responsable de l'unité productive peut être défini, plus que pédagogique ou de transfert de notions, comme un *accompagnement à l'efficacité* dans le sens où il participe à la production avec les *coassociés-travailleurs* employés faisant en sorte que ceux-ci apprennent en travaillant (*learning by doing*).

Une unité de production du DDL, qu'elle produise des biens (fromagerie, chemiserie, etc.) ou des services (entretien de logements, garage, etc.) se configure donc comme un lieu hybride qui donne simultanément du travail et de la formation. Cependant, elle ne doit pas être considérée comme un remplaçant d'une *École d'apprentissage professionnel* (ses finalités et ses caractéristiques étant différentes, elle est au plus *complémentaire* de celle-ci). En effet, comparée à des Écoles de ce type, elle est en même temps, un peu *moins*, puisqu'elle ne délivre pas de diplômes professionnels, et un peu (ou beaucoup) *plus*, dans le sens qu'elle garantit un *travail rémunéré* (ce qui est rien de moins que l'objectif de toute formation professionnelle), et cette rémunération est versée, « cerise sur le gâteau », dès... la phase d'apprentissage elle-même. Il s'agit en réalité d'une structure *inédite* destinée à remplir, dans les sociétés occidentales industrialisées, un grand *vide* en termes d'accompagnement à l'activité productive artisanale (et de sa valorisation sociale), c'est-à-dire le vide laissé par les *ateliers artisanaux* des *économies* traditionnelles mais aussi celui laissé par les *familles* des *sociétés* traditionnelles. Dans ces deux contextes de la Tradition, on « apprenait en travaillant », se rendant utiles aussi bien à soi-même qu'à l'économie locale et domestique. L'unité productive du DDL, dans laquelle survient la transmission *intergénérationnelle* des savoirs et des pratiques de travail (remédiant au gaspillage délirant et honteux de précieuses ressources humaines qualifiées qui a lieu aujourd'hui dans les sociétés industrialisées, aux forts coûts économiques et, surtout, sociaux) représente donc la version actuelle et adaptée à notre temps des deux « institutions » mentionnées qui, sous cet aspect, sont désormais obsolètes. En effet, la première, du reste quasi disparue, manque d'*élèves* puisque un nombre toujours moins important de jeunes, ce que l'on peut comprendre, veulent entreprendre une carrière artisanale dans une économie de casino où « l'argent se fait avec l'argent » et la seconde manque de *formateurs* puisque le savoir-faire n'existe quasiment plus dans la famille moderne, désormais déshabituée

à l'autoproduction et généralement sans équipement, qui a recours au producteur du Marché même pour... remettre un bouton. En somme, on peut dire que sur le plan formatif, le DDL résume les principaux aspects positifs de la famille autoproductrice, de l'atelier artisanal et de l'École d'apprentissage professionnel, sans en posséder les défauts. L'intérêt à transmettre le savoir-faire maximum au *coassocié* dans les délais les plus brefs peut se dire équivalent à celui qui a cours en famille (transfert qui survient sûrement avec une moindre dynamique dans l'école et qui est vu même avec soupçon dans le vrai atelier artisanal dont le propriétaire voit dans l'apprenti un potentiel concurrent qui, pour apprendre, doit donc faire de très grands efforts). Le transfert de savoir-faire n'est pas à la charge de la collectivité nationale, comme dans le cas de l'École et, surtout, le DDL permet à qui que ce soit qui est involontairement inactif de travailler (dont ceux qui pour différentes raisons n'accèdent ni à la formation professionnelle ni, pour des raisons d'âge, à l'apprentissage ordinaire), comme cela se passe en famille, où toutes les ressources disponibles sont utilisées.

- *Points de faiblesse*

Le DDL, ayant été conçu sur un plan théorique de manière à éliminer les « points de faiblesse » qui caractérisent les différentes modalités du Paradigme de l'Autonomie, n'offre pas grand chose à ce sujet.

Il est cependant utile de mentionner deux « points de faiblesse » qui caractérisent toutes les autres modalités de sa « classe » c'est-à-dire les *Collectivités autoproductrices intermédiaires*, puisque cela donne l'occasion de souligner une caractéristique propre au DDL qui non seulement permet d'éviter les inconvénients

dérivant de ceux-ci mais qui fait aussi de cette particularité un important « point de force ». On peut faire remonter à leur dimension les deux « points de faiblesse » qui caractérisent ces Collectivités. En effet, le nombre relativement élevé d'associés qui les caractérise et qui, d'un côté, leur permet d'auto-produire des services qui ne sont pas à la portée des petites Collectivités auto-productrices représentées par les familles, comporte, de l'autre côté, un revers de médaille qui se traduit en une objective *difficulté de naissance* à laquelle s'ajoute une *difficulté supplémentaire de fonctionnement* due à une querelle interne potentielle

et compréhensible. Les deux « points de faiblesse » mentionnés se révèlent ainsi, toutefois, si l'analyse reste confinée aux Collectivités auto-productrices intermédiaires telles que nous les connaissons, caractérisées par une naissance *spontanée* et par un fonctionnement axé sur l'*auto-gestion* qui constituent, en réalité, un *sous-ensemble* d'un ensemble plus large qui comprend également une typologie inédite de Collectivités autoproductrices intermédiaires de *nouvelle génération* dont le DDL fait partie. Ces dernières prévoient, en tant qu'*innovation* significative supplémentaire dans le contexte économique, la présence d'une *figure externe* (un « deus ex-machina ») dans le sens d'origine de cette expression théâtrale, c'est-à-dire un sujet qui vient d'un autre « monde/Paradigme » et élimine les « points de faiblesse » potentiels de cette typologie de Collectivité) à laquelle elles doivent leur *naissance* et la *gestion* de la partie névralgique de leur activité. Cela signifie que les opérations liées à la *naissance* de ces Collectivités auto-productrices intermédiaires de *nouvelle génération* (recrutement et sélection des associés, mise à disposition des espaces de production) mais aussi celles relatives à la *mise au régime* de leur circuit autoproductif doivent nécessairement être assurées par une *figure externe* ayant la double fonction d'« accoucheuse » et de « couveuse » qui, comme nous le verrons, seront suivies d'une fonction supplémentaire de *contrôle* « à distance », grâce à un logiciel de gestion adapté et aux nouvelles technologies télématiques, des Collectivités auto-productrices qui se réfèrent à celle-ci afin de garantir leur continuité dans les meilleures conditions, une fonction « maternelle » exercée de manière « distante » (assimilable, pour ainsi dire, à celle qui a lieu dans les « adoptions à distance »).

C'est ainsi que ces Collectivités auto-productrices de *nouvelle génération* sont libérées des « points de faiblesse » qui caractérisent les Collectivités autoproductrices intermédiaires *traditionnelles* et donc, par rapport à celles-ci, elles peuvent revendiquer la possibilité de fonctionner sur un *spectre* d'activités de production plus *large* comprenant, en particulier, la production *inédite* et importante de *biens*, leur permettant d'occuper des espaces économiques qui, dans les pays industrialisés, ont été soustraits par le Marché à l'auto-production domestique. Le DDL, qui fait partie de la nouvelle typologie de Collectivités intermédiaires, est donc exempt des « points de faiblesse » mentionnés auparavant. De plus, ayant été conçu de manière à être doté de l'« attractivité » maximale

dans *tout l'ensemble* des Collectivités intermédiaires auto-productrices de sa typologie, le DDL représente le « fer de lance » de ce contexte. Il attend donc d'être expérimenté pour montrer ses vraies performances. Seule l'*expérimentation* permettra de découvrir dans quelle mesure cette modalité d'auto-production se révélera, sur le terrain, un instrument valable en mesure de favoriser la *mission* inédite de sujets spécifiques de l'Hétéronomie (les *figures externes* mentionnées) consistant à amener les systèmes économiques, quelle que soit l'architecture qui les caractérise, à la *pleine activité permanente* et à la *durabilité environnementale* (une *mission* universellement attribuée, de manière erronée, à la *politique* vue comme la gestion des Collectivités auto-productrices publiques, sujets de l'Autonomie) à travers la *conversion* du nombre maximal de *consommateurs* du Marché en *autoproducteurs* (même si, essentiellement, en référence à la gamme de biens et de services qui caractérise le DDL), et le *transfert* du nombre maximal d'autoproducteurs, actuellement insérés dans des systèmes Traditionnels statiques, d'un contexte domestique étroit vers un contexte plus évolué et efficace.

Compte tenu de ce qui est dit ci-dessus, nous n'oublierons pas de mentionner par la suite (chap. 1.2.1. de la partie B), lorsqu'il sera plus facile de le faire, un « point de faiblesse » ou, du moins, le point qui plus que les autres, peut être considéré, et généralement l'est, comme tel.

B. ASPECTS DE L'APPLICATION

Une pratique pour une éthique

1. LE SUJET RÉALISATEUR

Avant d'entrer dans la description des caractéristiques et du rôle de la *figure externe*, que nous appellerons *Réalisateur*, il convient de souligner que celle-ci n'est pas considérée comme une *annexe*, quoique utile, de la recherche qui a mené à la définition du DDL.

Elle n'est pas à considérer, en somme, comme un *remède* à des difficultés éventuelles de naître et de fonctionner d'un sujet auto-producteur (dérivants du fait que celui-ci a été défini sur un plan théorique), qui donc, comme chaque remède considéré comme un *médicament*, doit « nécessairement » comporter quelque *effet collatéral*. Cette dernière est une inférence visiblement faussée par l'attribution à *tout* remède/médicament, en plus des effets thérapeutiques, d'inconvénients, ce qui concerne au contraire particulièrement les médicaments issus de l'approche thérapeutique occidentale, considérée de manière erronée comme universelle ou, pire, la *seule* valide, parfois en dépit de l'évidence (on en viendrait à penser que les multinationales de l'industrie pharmaceutique ne soient pas étrangères à cette conviction généralisée). La présence du *Réalisateur*, loin de posséder la nature du *remède*, est à considérer, au contraire, comme la *conséquence naturelle* de l'idée, ici affirmée, selon laquelle les architectures économiques, définies chacune par une répartition spécifique des rôles des variantes possibles des deux Paradigmes fondamentaux, sont *multiples* et, entre elles, il y en a une (à la base d'un système socio-économique appelé Traditionnel dynamique régénératif, qui synthétise au mieux les avantages des autres en étant exempt des principaux inconvénients de ceux-ci) qui prévoit la présence massive d'une variante inédite du Paradigme de l'Autonomie laquelle peut prendre forme *nécessairement* à travers une intervention *externe*, articulée en quatre phases (conception, naissance, incubation, contrôle à distance), étant donné que celles qui ont pris forme *spontanément* n'ont pas donné une contribution satisfaisante en termes de durabilité sociale

et environnementale. Il est tout autant *naturel* qu'une telle *conséquence* s'incarne en un sujet du Paradigme de l'Hétéronomie, lequel, en face d'un côté à une grande et croissante *demande* provenant du malaise social diffus et de la destruction environnementale en cours et, de l'autre, à une *idée* susceptible d'y donner une réponse satisfaisante, avec une initiative *privée* s'active le premier, en devenant agent d'une *offre* dans un nouveau marché, créé par lui et sûrement concurrentiel, dans lequel il pourra toutefois profiter, comme toute entreprise porteuse d'*innovation de produit*, d'un avantage compétitif initial, sans aucun doute non éphémère. C'est ainsi que le Réalisateur pourra devenir le vrai *moteur* de la diffusion du DDL et l'outil de démarrage d'une dynamique qui, à travers une série d' « effets domino » examinés en détail par la suite, conduira à une profonde *métamorphose* du système en redonnant à chaque personne la possibilité, aujourd'hui niée, de contribuer à la durabilité environnementale et sociale et donc à l'*intérêt collectif* simplement en commençant par devenir associé d'un DDL en réalisant également, de cette manière, son propre intérêt et celui de sa famille. À travers la figure du Réalisateur, le Paradigme de l'Hétéronomie, et en particulier le Marché, grâce à une innovation dérivant d'une *science économique refondée*, pourra se régénérer et, en maintenant un rôle fondamental, donner vie à un système durable aussi bien sur le plan social qu'environnemental. La balle est *désormais* dans son camp.

1.1. Nature du Réalisateur

En examinant la nature du Réalisateur, il convient de distinguer *deux* composantes, caractérisées chacune par un *rôle* précis et opérant *en synergie*, que nous appellerons *Patronneur* et *Exécuteur*. Le fait que ces deux composantes soient ensuite, dans la pratique, incarnées par un unique sujet ou deux sujets distincts, à ce stade peu importe. Du reste, étant donné que le Réalisateur est destiné, et il ne pourrait pas en être autrement, à opérer dans un cadre concurrentiel, la dynamique de diffusion des Districts souhaitée pourra avoir comme protagonistes des Réalisateurs des typologies les plus différentes. Voyons ci-dessous quels sont les rôles des deux composantes afin d'identifier la *nature* des sujets les plus adaptés à les exécuter avec succès.

1.1.1. Rôle et nature du Patronneur

En résumé, on peut dire que le rôle du Patronneur consiste à *attirer les ressources humaines* afin de former la Collectivité destinée à alimenter le circuit d'autoproduction du DDL. Comme on peut le comprendre, il s'agit là du *rôle clé* dans la figure composite du Réalisateur. En effet, malgré que le DDL ait été conçu de manière à fonctionner avec les typologies de ressources humaines les plus disparates, il est également prouvé que dans le Paradigme de l'Autonomie, dans toutes ses variantes dont le DDL, la composante humaine, dans ses différentes facettes, est celle dont dépend principalement le *bon fonctionnement* du circuit économique, mesuré par la satisfaction du sujet collectif auto-producteur qui y *participe*, avec son double rôle, de manière totale (y compris la conception des *biens* auto-produits) en collectant *lui seul* les fruits (comme on le verra, le Réalisateur bénéficie seulement « de reflet » du succès du circuit, auquel il donne *beaucoup* sans *rien* en retirer). Ce qui est bien différent de ce qui se passe dans un circuit économique mis en place dans le Paradigme de l'Hétéronomie, en particulier dans le Marché, où la *composante humaine* qui alimente le circuit est purement *instrumentale* pour l'intérêt d'un sujet « souverain » qui « allume » et « éteint » le circuit en fonction d'un succès dont il bénéficie de manière directe, circuit qui repose, par principe, sur une *marchandise*, conçue par ce sujet, qui doit être « appétissante » ou rendue telle, vis-à-vis d'un consommateur tiers essentiellement dépourvu d'informations sur celle-ci (tendance à la *marginalisation* de la composante humaine en phase de consommation) et être produite dans des conditions quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles mènent à un coût faible (tendance à la *marginalisation* de la composante humaine en phase de production). En considérant ce rôle, le Patronneur, composante fonctionnelle d'un sujet composite de l'Hétéronomie tel que le Réalisateur, sera de manière cohérente représenté par un producteur de la Philanthropie, le contexte étymologiquement « ami de l'Homme ». Il pourra donc s'agir d'un Organisme moral, sans but lucratif, dont la mission consiste à réunir le nombre de personnes maximum autour d'un ou plusieurs objectifs (enracinés, ou pas, dans une *vision du monde*) qui peuvent être de nature économique (emploi, défense du consommateur), sociale (opportunités de genre égales, soutien des couches faibles) ou environnementale,

que le DDL semble susceptible de contribuer à atteindre. Observons qu'en termes généraux un producteur de la Philanthropie, pour pouvoir rendre service à ses nombreux consommateurs non solvables *potentiels*, avec l'espoir que les bénéficiaires contribuent à élargir sa « base sociale », doit d'abord mettre ensemble les ressources nécessaires en les cherchant partout où cela est possible, principalement auprès de sa base sociale pré-existante à laquelle, en d'autres termes, il fait appel. Dans le cas en question, la situation est complètement renversée. En effet, avec la simple acceptation du rôle de Patronneur du modèle DDL (en le certifiant, essentiellement, comme conforme à sa « doctrine »), le sujet en question peut, sans avoir besoin d'aucune ressource, rendre gratuitement service à ceux qui, d'abord dans le cadre de sa base sociale, cherchent une opportunité d'emploi et/ou une opportunité d'acquérir, à un rapport prix/qualité avantageux, des biens et des services produits dans le respect *vérifiable* de la santé humaine et environnementale. Après quoi, à la lumière des avantages que « ses affiliés » démontreront pouvoir tirer de la participation à l'équipe sociétaire du DDL pilote et des « clones » immédiatement successifs, le Patronneur pourra non seulement attirer un nombre convenable d'aspirants associés provenant d'autres « audiences » d'associés potentiels mais aussi vraisemblablement « affilier » une grande partie des bénéficiaires successifs de la participation aux divers « clones » en les intéressant à la poursuite de sa mission. En ce qui concerne ce second aspect il faut, en effet, observer que chaque potentiel Patronneur est caractérisé par une *éthique* à soi, qu'il transférera fatalement dans le circuit économique et à laquelle ceux qui répondent à son appel sont prêts à se conformer. En considérant que le succès des Districts faisant référence à un Patronneur donné est d'autant plus élevé que l'*éthique* qui le caractérise correspond à la « génétique » du DDL (qui se nourrit de *solidarité* dans un monde qui, au contraire, considère toujours plus la *compétition* entre individus socialement atomisés comme le *seul* moteur de « développement »), il est raisonnable de s'attendre à ce que les résultats positifs atteints soient justement attribués à la mise en pratique de cette *éthique* et il est donc assez naturel que cela augmente l'attractivité du Patronneur dont elle émane.

Autrement dit, le Patronneur qui peut le plus contribuer au succès et à la diffusion conséquente du DDL à travers son apport actif à l'oeuvre de

la figure composite du

Réalisateur, et qui peut donc aspirer à un Exécuteur partenaire du même niveau, est également celui qui peut en tirer l'avantage le plus important dans la poursuite de sa propre mission. Pour d'autres Organismes, le Patronnage du DDL pourrait, sous cet aspect, se révéler être un boomerang.

1.1.2. Rôle et nature de l'Exécuteur

Même cette *seconde* composante fonctionnelle de la figure du Réalisateur appartient à l'Hétéronomie mais la modalité du Paradigme la plus propre à l'exprimer est constituée du Marché. L'intérêt économique qui motive chaque producteur du Marché et que l'Exécuteur trouve, comme nous verrons en détail, dans la dynamique de diffusion des Districts, fait que celui-ci concentre son effort dans le *succès durable* de chaque « clone », facilement quantifiable en l'espèce étant donnée la nature *standard* et la *transparence* de ces réalités, condition nécessaire au développement de la dynamique elle-même. Dans les grandes lignes, le rôle de l'Exécuteur s'articule autour de *trois* typologies d'activité. La *première* consiste à concevoir le schéma de gestion du DDL et à l'informatiser. Il s'agit d'une activité réalisée une fois pour toutes qui traduit l'investissement initial de l'Exécuteur. Elle a lieu *graduellement* en accompagnant la réalisation *pilote*, sur l'exemple de laquelle seront créés les « clones » successifs faisant référence au

Réalisateur dont l'Exécuteur est partie intégrante. La *seconde* et double activité consiste à recueillir ceux qui, attirés par le Patronneur, aspirent à faire partie d'un

District en cours de création en qualité d'associé avec diverses fonctions (tuteurs, travailleurs, non travailleurs) en les insérant, avec leurs caractéristiques utiles identifiées lors de l'activité précédente, dans des *bases de données* à partir desquelles on *sélectionnera* par la suite ceux destinés à constituer les structures sociétaires les plus adéquates à la base des différents « clones » du DDL. Il s'agit d'une activité qui, en référence aux deux premières typologies d'associés, est similaire à celle réalisée par une *Agence de travail intérimaire* tandis que, en ce qui concerne les associés non-travailleurs, celle-ci ne trouve pas d'équivalent

dans les économies existantes puisqu'elle consiste à convertir le nombre maximum de consommateurs entièrement solvables en auto-producteurs. Cette dernière est une activité en totale contre-tendance puisque aujourd'hui on encourage généralement, tant au niveau des familles que des pays, la pratique d' « exporter » afin d' « importer », ce qui représente l'essence même de l'Hétéronomie. La *troisième* activité consiste à procurer les espaces équipés dans lesquels on installera les différentes unités de production du District. Cette activité se traduit en un service composé d'aide aux investisseurs que, en termes fonctionnels, on peut diviser en trois composantes: financière (visant au financement des investissements), technique (dédiée à la réalisation et à l'équipement des espaces de production) et commerciale (concernant la location des espaces de production). Les deux dernières typologies d'activité, qui se traduisent respectivement par la gestion des *ressources humaines* et des *structures de production*, sont réalisées par l'Exécuteur sur la base de *contrats* et à *coût zéro* pour la Collectivité autoproductrice, dans le cadre d'une affiliation commerciale (franchisage) établie entre l'Exécuteur (franchiseur) et la société de *type* coopératif à laquelle la Collectivité auto-productrice fait référence (franchisé). Ces activités de l'Exécuteur consistent en des *services*, généralement déjà offerts sur le marché par différents agents mais la différence entre la nouvelle offre et celle existante est essentielle. Le premier service, en référence à ceux qui cherchent un emploi, est, comme dit, généralement offert, dans les deux cas de manière gratuite, par des Agences de travail intérimaire. La grande différence entre un cas et l'autre réside dans le fait que tandis que l'Agence pourra offrir un travail à *quelqu'un*, caractérisé par un profil d'emploi donné, *uniquement* si une entreprise du Marché qui cherche un employé avec ce profil s'adresse à elle, l'Exécuteur pourra au contraire offrir un emploi dans un contexte de type coopératif à *toute personne* qui s'adresse à lui pour s'enregistrer dans sa base de données, étant donné que d'un côté le néo-associé entrera dans une structure de *formation-travail* (étant au début un « *apprenti* » dans un *atelier artisanal* de nouvelle génération) et que de l'autre c'est l'Exécuteur lui-même qui crée l'opportunité de travail, qu'il offrira au moment même où il disposera de l'espace équipé nécessaire dont il aura acquis le droit d'usage, en nom et pour le compte de la Collectivité, dès que les bases de données relatives aux associés potentiels le permettent. La différence est importante. Le second service

offert, *contre paiement*, par l'Exécuteur aux investisseurs diffère de ceux offerts, également évidemment *payants*, par des entreprises ordinaires présentes sur le marché (consultants financiers, études d'architecture, agences immobilières) puisque, contrairement à celles-ci, l'Exécuteur les accompagne à *offrir* un produit, consistant en l'utilisation d'espaces productifs spécifiques, dont il exprime la *demande* lui-même, au nom et pour le compte de la société de type coopératif qu'il a lui-même *créée* et *gère*, à un loyer *pré-établi* et *convenu* qui, rappelons-le, est égal aux taux de remboursement d'un crédit correspondant à l'investissement total. Nous observons, en incise, que le chiffre d'affaires de l'Exécuteur trouve ses origines exclusivement dans la phase de réalisation d'un District, étant donné que l'activité successive de contrôle à distance, à laquelle l'Exécuteur tient puisqu'il veut garantir le succès durable de chaque District, également au but de préserver sa réputation commerciale et celle sociale du Patronneur, est réalisée gratuitement à un coût pratiquement nul. En effet, au cours de la phase de réalisation du District, l'Exécuteur aura créé une « unité administrative » - vraisemblablement minuscule en termes d'heures de travail utilisées étant donnée l'automatisation élevée de celle-ci - qui lui sert de relais. En revenant à l'investisseur qui se fie à l'Exécuteur, l'unique aléa qui caractérise son investissement est donc lié à la durée de vie du District. À ce propos, il faut observer que, par principe, la probabilité qu'un « clone » donné du DDL, c'est-à-dire un producteur qui répond exclusivement à une demande *endogène* exprimée par lui-même, soit touché par une mortalité d'entreprise (en dépit du contrôle permanent de l'Exécuteur) est pratiquement nulle, et donc, bien inférieure à celle qui caractérise les entreprises du Marché qui servent une demande *exogène* (exprimée par des tiers), variable par nature. De plus, le circuit d'auto-production d'un District, en termes d'immunité par rapport à une cessation d'activité, est supérieur également à celui qui a lieu dans l'auto-production domestique (qui peut s'interrompre à cause d'une incapacité opérationnelle survenue du membre producteur, tandis que dans le DDL la structure sociale est susceptible d'être mise à jour en temps réel si le contrôle révèle un quelconque problème). Ce circuit est de plus, comparable, en termes de durée de vie, à celui qui caractérise l'auto-production de services collectifs d'une Collectivité nationale dotée d'une souveraineté monétaire et donc non soumise à une faillite. Si d'ailleurs l'évaluation de la probabilité que le circuit d'un

« clone » en cours de création s'interrompte à lieu en phase avancée de diffusion des « clones », c'est-à-dire après que le modèle DDL ait amplement montré sa robustesse, son résultat ne peut que se traduire en une probabilité nulle. Cela dit, ce qui laisse espérer que les investisseurs privés et publics ne manqueront pas une fois enclenchée la dynamique de diffusion des

« clones », il faut cependant examiner de plus près la phase *initiale* de la dynamique souhaitée. En effet, il s'agit à ce stade d'évaluer la probabilité que non seulement le circuit du DDL pilote débute mais également que son succès économique soit capable de laisser entrevoir une durée de vie sûre. Cela implique que l'évaluation devra avoir lieu en suivant un parcours décisionnel précis, décrit ci-dessous.

1.2. *Réalisateur initial*

Le Réalisateur initial, destiné à opérer durant la phase expérimentale de l'initiative pour donner vie au premier DDL qui, en cas de succès, aura une fonction « pilote » dans la dynamique de diffusion d'autres « clones », devra investir dans un contexte totalement *inexploré*, ce qui, en général, ne favorise certainement pas l'enthousiasme de ceux qui pourraient assumer ce rôle même si celui-ci comporte, en cas de succès, l'avantage compétitif, généralement non éphémère, dont profite l'entrepreneur qui, à travers une innovation de *produit*, ouvre un nouveau marché dans lequel la marchandise qu'il offre constituera l'« *original* » par rapport aux « imitations » successives. Une certaine réticence pourrait, plus particulièrement, se manifester au niveau de l'Exécuteur qui, dans la joint venture qui l'associe au Patronneur, est le sujet qui investit en termes financiers (essentiellement pour la réalisation des applications informatiques de support aux premières activités). En l'espèce, toutefois, la situation peut être considérée, même par rapport à ce dernier, relativement favorable. Pour justifier la validité de cette affirmation, dont les temps de démarrage de la métamorphose souhaitée des économies actuelles dépendent essentiellement, il faut procéder par étapes. À cette fin, commençons en observant que chaque investissement affronte un risque qui repose sur une série de scénarios de gains/pertes accompagnés chacun d'une probabilité de se réaliser.

En utilisant une représentation cartésienne, nous convenons de poser ces scénarios sur l'axe des abscisses et les probabilités correspondantes sur les ordonnées. Dans l'investissement en question, les scénarios de *perte*, qui dans cette représentation trouveraient place sur le demi-axe négatif des abscisses, sont sûrement peu éloignés du zéro, origine de la représentation, tandis que ceux de *gain* s'étendent largement sur sa droite. Ce positionnement favorable des scénarios dépend essentiellement du fait que l'expérimentation du DDL, grâce à sa structure *modulaire*, peut être mise en place *par étapes*, à commencer par un premier module de production initiale, qui peut concerner indifféremment un bien (pain) ou un service (coiffeur), et cela vaut autant pour l'aspect de la gestion que pour les espaces de production pour lesquels on peut utiliser des structures *existantes* dont l'*usage* est offert sur le marché local. Cela fait que, dès ses premiers pas, l'expérimentation peut fournir des informations significatives sur le fonctionnement de la réalisation globale, et en effet on peut dire qu'au fur et à mesure que de nouveaux modules productifs sont ajoutés, le District a face à lui un chemin toujours plus ouvert étant donné que ses points de force sont petit à petit développés. Autrement dit, si la mise en place du *premier* module devait donner un succès faible, même après d'éventuels ajustements et des corrections de chemin, l'expérimentation finirait avec une perte minime. Si, au contraire, il en ressort un succès, l'Exécuteur procédera à la réalisation du second module et ainsi de suite jusqu'à ce que le *bilan consolidé* des unités de production activées soit encourageant. Et, en restant aux attentes, cela devrait être le cas, au point de susciter, en cas de besoin, de petits investissements qui pourraient être supportés par les familles des associés, si elles le désirent, par exemple pour intégrer les équipements de production, afin d'optimiser les conditions de fonctionnement du District pilote en en accélérant, de plus, les temps de réalisation. Il est également raisonnable d'imaginer que, en cas de succès constaté dans la réalisation des premiers modules du DDL pilote, d'autres collectivités prennent forme ailleurs grâce à l'activité du Patronneur supportée par la nouveauté de l'initiative et de ses potentialités que le Réalisateur ne manquera pas de diffuser, afin de faire débiter par étapes d'autres « clones ». Et cela peut survenir, indifféremment, aussi bien à proximité géographique de la réalisation *pilote* que dans des environnements territoriaux très éloignés si le Patronneur a une sphère d'action géographiquement large. Ce qui ne

posera pas de problèmes pour l'Exécuteur qui devra dès le début mettre en place une organisation décentralisée ou, de manière plus réaliste, opérer en *franchisage* avec des professionnels locaux existant dans les zones d'intervention, qui deviendront des Exécuteurs locaux opérant avec le *logo* du Réalisateur initial en plus, évidemment, avec la même méthodologie et l'équipement immatériel relatif. La nature *standard* du concept et la technologie télématique actuelle permettent cette diffusion *simultanée* des « clones » qui, du moment où les investisseurs privés d'une quelconque typologie (individuels, fonds d'investissement locaux, etc.) et publics pourront être impliqués dans la dynamique, se traduit pour l'Exécuteur en un marché de services d'une ampleur difficilement imaginable aujourd'hui. En somme, les scénarios de *gain* possibles peuvent s'étendre, sur le demi-axe droit des abscisses de la représentation cartésienne mentionnée, pratiquement sans limites. En passant à présent à la probabilité que les différents scénarios se réalisent, s'agissant d'une évaluation subjective, la distribution de probabilités sur l'ensemble des scénarios peut assumer, comme on peut l'imaginer, les formes les plus variées. Dans le sens où, en référence aux potentiels Exécuteurs les plus pessimistes, ceux-ci tendront à attribuer de plus grandes probabilités aux scénarios de perte en en réduisant petit à petit le niveau en correspondance de scénarios de gain croissant, en faisant descendre asymptotiquement la probabilité à zéro, tandis que d'autres potentiels Exécuteurs, moins pessimistes, distribueront les probabilités qu'ils attribuent à différents

scénarios en privilégiant majoritairement, même si de manière différente, les scénarios de gain. Toutefois, en considérant que la perte a une valeur faible et, en tout cas, objectivement attribuable, tandis que, en ce qui concerne les scénarios de gain possibles, il serait même déraisonnable de poser une limite supérieure, on peut en déduire que le risque de l'investissement calculé par chaque Exécuteur potentiel en tant que moyenne de tous les scénarios, pondérée avec les probabilités respectives attribuées par celui-ci, aura toujours, quelle que soit la forme de cette distribution de probabilité, une valeur *positive*. En tout cas, il s'agira donc d'un *risque* qui vaut la peine d'être pris.

1.2.1. Un petit « point » qui nous ne voulons pas négliger

Cela dit, nous voudrions retourner au thème des « points de faiblesse » examinés précédemment, dans lequel l'argumentation concluait, en référence au DDL, à l'*absence* substantielle de ceux-ci. Une conclusion apparemment assez « partisane » et peu « politiquement correcte » à laquelle nous cherchons ici de remédier, ne serait ce que pour diminuer le niveau de malaise du lecteur moyen mis face à des propositions « grandioses » qui, apparaissant trop banales pour l'être, pourraient être le fruit de la mégalomanie de celui qui les propose (si celui-ci était connu, évidemment). C'est seulement à présent, après avoir examiné en détail les modalités de mise en place du DDL pilote, qu'il est, en effet, relativement facile de définir de manière précise le « point le plus faible » du modèle, que les interlocuteurs tendent à l'unanimité à situer justement au début de l'expérimentation. En faisant appel à une allégorie, dont l'adéquation est suffisamment appuyée par les considérations développées jusqu'ici, nous pouvons imaginer a) que l'énorme demande d'emploi (qui émane également des pays les plus « développés ») et de protection de la santé humaine et environnementale (au point que l'alimentation est considérée partout avec une suspicion croissante, et que chaque coin de la planète est déjà plus ou moins pollué), aujourd'hui non expédiée et sans réponses prévisibles, soit assimilable à un grand tas de bois sec abondamment arrosé d'essence et b) que le DDL pilote puisse être assimilé à une torche, imbibée elle aussi de liquide hautement inflammable et qui, une fois allumée et jetée sur le tas, peut faire flamber le grand feu. Le problème, qui en étant réduit à l'allumage de la torche nécessite la simple utilisation d'une flamme, semble donc facilement résolu. Mais il en est autrement. En effet, le contexte dominant, dans lequel la société (faisant référence à la grande modalité *publique* du Paradigme de l'Autonomie) auto-produit des services uniquement, hélas, de manière *indirecte* (à travers peu d'intermédiaires corruptibles qui servent de manière prioritaire leurs intérêts), et dans lequel le Paradigme de l'Hétéronomie, représenté par la composante philanthropique et entrepreneuriale, est totalement auto-référentiel, offre, pour revenir à l'allégorie, des « allumettes » et même des « lances-flammes » pour allumer des initiatives « orthodoxes » mais n'offre rien aux initiatives « hétérodoxes » qu'il, à l'inverse, contrarie. Notre torche, sans flamme, devra

donc se contenter d'un *silex* pour au moins déclencher l'étincelle *nécessaire* et *suffisante*. Cette étincelle peut se matérialiser dans la réalité, juste pour prendre un exemple, à travers la création d'un « Club du pain », une association composée de, disons, une centaine de personnes (un premier noyau d'associés-utilisateurs) représentant les familles respectives, qui produit du pain destiné exclusivement aux familles des associés, dans la plus pure tradition mutualiste. La production pourra avoir lieu dans un four, appartenant à un tiers (privés, ONG) loué par l'association le temps qu'il sert. La main-d'œuvre pourra être fournie par un associé qui dispose du savoir-faire, disons une ménagère qui fait le pain à la maison, qui sera alors associé-travailleur-utilisateur, ou par un petit nombre d'associés qui se remplaceront ou, enfin, par l'ensemble des associés tour à tour. Dans ce dernier cas, la main-d'œuvre pourrait, même s'il s'agit d'un aspect essentiellement formel, être fournie gratuitement en démonétisant le plus gros du circuit de production-consommation dans lequel, cependant, restent monétisés l'utilisation du four et les intrants de production (farines, énergie, eau, etc.), s'agissant là de biens et de services acquis sur le marché. Le pain sera acquis par les associés au « prix de revient ». Les quantités produites pourront être opportunément établies pour éviter de *gaspillages*. En ce qui concerne les éventuelles *pénuries*, le malheureux associé qui en ressort « victime » pourra facilement y remédier en s'adressant au boulanger du coin (nous le disons pour confirmer que le Paradigme de l'Autonomie, bien loin d'impliquer l'autarcie, que ce soit même au niveau d'un seul bien ou service, se limite, mais ce n'est pas rien, à offrir de nouvelles *opportunités*). Un tableau qui mentionne les « types de pain » dans les lignes et les « classes de quantité » dans les colonnes, dans lequel chaque famille pourra apposer, par voie télématique, les croix correspondant à ses propres achats, aidera à la quantification de la demande journalière. Le Club du pain, assimilable au premier morceau du puzzle constitué par le DDL, est notre *étincelle*. Pour l'allumer, c'est-à-dire pour réaliser le circuit de production-consommation et le maintenir en vie, il faut donc une paire de silex constituée, d'un côté, d'un organisme adhérent qui rassemble les associés et, de l'autre, d'un sujet Exécuteur, un entrepreneur qui investisse dans les petits programmes informatiques à utiliser durant les différentes opérations (distribution du travail et paiements relatifs, gestion du stock des matières premières, comptabilité). On sait bien qu'activer le feu avec les

silex, même en se servant d'une torche hautement inflammable, n'est pas une entreprise facile. Et c'est ici que réside le point de faiblesse le plus important, ou néanmoins celui considéré comme tel, du modèle DDL. Nous voudrions, doucement, faire observer qu'il s'agit d'un « point de faiblesse » beaucoup plus facilement surmontable que ceux qui caractérisent d'autres « modèles économiques innovants » et « révolutionnaires » dont certains nécessitent, même, de pouvoir disposer... du gouvernement d'un pays. Et étant donné que, généralement, celui-ci repose sur le pouvoir *réel* qui gère le système en vigueur, le « point de faiblesse » en question semble difficilement surmontable. On en peut conclure que si face à l'énorme demande émanant des familles et nations l'Humanité n'est pas en mesure de déclencher quelque part dans le monde l'*étincelle* mentionnée, capable d'allumer la *torche* et ensuite le *tas de bois*, alors une telle Humanité est condamnée à un triste destin tout comme, malheureusement, l'écosystème qui pullule de *vie innocente*. Restons confiants.

1.3. *Autres fonctions des Réalisateurs*

Il peut être utile, à ce stade, d'observer que les Réalisateurs employés dans la diffusion des Districts, en plus d'être directement fonctionnels pour ceux-ci, peuvent leur être utiles également de manière indirecte. En effet, chaque Réalisateur, et plus particulièrement l'Exécuteur, pourrait, en partant d'un nombre limité de Districts placés à proximité réciproque qui font référence à lui, donner vie à des Collectivités auto-productrices particulières de « second niveau », dans lesquelles l'auto-production peut se réaliser de manière indirecte (les associés sont les DDL) ou *au sens propre* (les associés, dans l'esprit d'une « démocratie directe » sont ceux des Districts intéressés), destinées à la production de biens intermédiaires (céréales, laits, etc.) dédiés aux productions des Districts individuels de manière à assurer davantage la qualité des produits *finaux* (pain, fromages, etc.) en contribuant à la sauvegarde de la santé humaine et environnementale. Cependant, il faut également observer que ces Collectivités auto-productrices de « second niveau », bien qu'étant gérées par des experts dont les Exécuteurs, devront se mesurer à des producteurs privés du Marché qui pourraient être plus compétitifs à qualité égale, établie dans le cadre de protocoles précis,

en offrant une production dédiée aux Districts acheteurs et contrôlée par le Réalisateur. En résumé, s'il est vrai, d'un côté, que dans un système économique en évolution vers le modèle Traditionnel dynamique régénératif, des ensembles de Districts à proximité réciproque peuvent se rassembler pour remonter les filières de production, autoproduisant des biens et des services de consommation intermédiaire, il est, de l'autre, également vrai que cela pourra avoir lieu - puisque les Districts sont des sujets pragmatiques et non idéologiques - uniquement dans le cas où cela est clairement *avantageux*, comme déjà dit dans la définition du système inédit en question. Ce qui peut à l'inverse être vraisemblable, bien plus que l'occupation progressive d'un espace d'action conforme au Marché, comme celui des biens et des services de consommation intermédiaire (et, à plus forte raison, celui des biens d'équipement), c'est que la diffusion ramifiée des Districts dans un territoire donné favorise l'arrivée d'une quelque forme de *démocratie directe* dans la gouvernance de l'Administration publique du territoire en question, c'est-à-dire dans l'autoproduction de *services collectifs* et dans l'éventuel transfert de *services individuels d'utilité publique* (transport collectif, distribution d'eau, élimination et recyclage des déchets, etc.) à des *Coopératives d'usagers* (Grandes collectivités auto-productrices privées) configurant ainsi, selon si ces derniers services sont produits dans la sphère publique ou privée, respectivement une privatisation interne au Paradigme de l'Autonomie ou le passage à une *forme différente de privatisation* impliquant un transfert de Paradigme dans l'esprit d'éliminer, dans les deux cas, les *intermédiaires* qui, par nature, ne font que soustraire de la richesse au circuit. Et cela, toujours dans l'hypothèse où la dynamique de diffusion assume une force suffisante, est d'autant plus vraisemblable si, en parallèle, prendrait forme un Mouvement, même indépendant par rapport aux Réalisateurs, qui toutefois poursuit ces objectifs et en parallèle exerce une pression sur les administrations publiques de sorte que, dans les limites de leurs possibilités, elles favorisent, ou du moins elles ne font pas obstacle à cette dynamique. Une dynamique prometteuse, puisqu'elle porte tant des effets positifs mentionnés et est inspirée par une approche prudente fondée sur la gradualité et l'expérimentation mais qui, rappelons-le, restera dans le monde platonique des idées tant qu'un Réalisateur ne déclenchera pas l'étincelle fatidique d'une première expérimentation.

2. CAPACITÉ DE DIFFUSION DU DDL DANS LE SYSTÈME

(à l'attention de l'Exécuteur)

Dans l'attente de cet *événement expérimental*, il peut être intéressant, dès maintenant, d'essayer de quantifier le marché potentiel du DDL en passant en revue les « audiences » d'associés potentiels actuellement *insatisfaites*, pour différentes raisons, autant par le Marché que par l'auto-production domestique. En termes très généraux, la capacité de diffusion du DDL dans le système économique d'un pays est, comme dit précédemment, directement liée à son niveau d'« attractivité » exprimé par le nombre de familles prêtes à faire partie des Collectivités à la base des DDL en vue d'« exporter » de la main-d'oeuvre dans ce contexte et/ou d'« importer » de celui-ci des biens et des services produits dans le respect de la santé humaine et environnementale. Cette « attractivité » est, évidemment, susceptible d'exercer ses effets de manière variable d'un pays à l'autre selon les principales émergences qui prévalent en eux et des facteurs à l'origine de celles-ci. En schématisant, on peut dire que dans les pays industrialisés qui aujourd'hui, après l'implosion des systèmes « Tout État », sont tous caractérisés par une architecture économique proche de celle du système « Tout Marché » ou toutefois d'un système, précédemment appelé « Traditionnel dynamique dégénératif », bien amorcé dans ce sens, les principales émergences sont l'*environnementale* (qui, de fait, touche la planète entière) et celle de l'*emploi*, dont la principale cause réside dans la présence débordante d'un Marché toujours plus internationalisé et sans contre-poids valides. En ce qui concerne les pays dont l'architecture économique est proche de celle qui caractérise le système *Traditionnel statique*, et en référence à ceux où prévaut sa variante « tribale », la principale émergence est au contraire constituée de la *pauvreté* généralisée, à la base de nombreuses plaies sociales, et la cause la plus flagrante est constituée de la petitesse du Marché, ce qui donne lieu à des architectures économiques caractérisées par la présence anormale d'une auto-production domestique de faible productivité et sans alternatives valides dans le Paradigme de l'Autonomie. En ce qui concerne, au contraire, les pays où a lieu la variante « religieuse » du système « Traditionnel statique », la pauvreté et les relatives plaies sociales sont en bonne partie évitées

à travers un contrôle social rigide et au détriment des opportunités de genre égales qui souvent se traduisent en un manque essentiel de liberté pour la « moitié féminine du ciel ». Même si la diffusion du DDL peut être plus urgente dans les pays industrialisés pour des raisons de durabilité environnementale qui concernent la planète entière, le DDL pourrait donc être d'un grand secours également dans les pays où le système est proche des deux variantes du système « Traditionnel statique » bien que, selon cette seconde typologie, les difficultés liées à cette diffusion soient, pour des raisons différentes, beaucoup plus importantes. Durant l'examen des capacités de diffusion du DDL, il convient toutefois de distinguer les deux typologies de pays mentionnées.

2.1. Pays à système « Tout Marché » et « Traditionnel dynamique dégénératif »

Dans les pays industrialisés, le « marché » potentiel du DDL semble, dès le premier coup d'œil, assez vaste. Et les raisons de son « attractivité » résident dans les caractéristiques qui lui sont propres, particulièrement adaptées aux émergences dominantes dans ce contexte et constituées, d'un côté, par ses capacités d'emploi *élevées* (dues à la possibilité de son « clonage ») et à *large spectre* (étant il compatible avec la carence de spécialisation et avec une disponibilité diversifiée de temps de travail) et, de l'autre, par son attention à la *santé environnementale* (dérivant du transfert vers la dimension locale et à petite échelle de beaucoup d'activités productives) et à la *santé humaine* (due à la qualité vérifiable des produits attribuable à l'autoproduction). En regardant de plus près la « clientèle » de ce « marché » potentiel, nous pouvons distinguer: l'ensemble des familles affectées, plus ou moins, par une « inactivité involontaire » (un concept bien plus large que le *chômage*, qui représente la « pointe de l'iceberg » du phénomène), potentiellement *attirées* par les opportunités d'emploi offertes par le DDL, donc par un *besoin individuel*. l'ensemble des familles, dont celles en plein emploi, déjà aujourd'hui suffisamment *conscientes* de l'immense tragédie *environnementale* (une dimension qui résume toutes les autres) qui nous attend si le « modèle de développement » ne change pas.

Il est légitime de penser que celles-ci sont potentiellement *attirées* par le DDL afin de satisfaire un *besoin collectif* de sauvegarde environnementale et sont donc disposées à faire partie de sa base sociétale même uniquement pour acheter des biens et des services auto-produits localement dans le respect de la santé humaine et environnementale, au moins dans la mesure où cela n'implique pas un *sacrifice individuel*.

l'ensemble constitué des familles restantes en plein emploi qui, tout en étant encore insuffisamment sensibilisées aux problématiques mentionnées, pourrait dès le début être *attirées* par le DDL par simple *convenance* de type *économique*, *logistique* ou autre. En résumé, l'ensemble constitué par la « clientèle » potentielle du DDL a été divisé en deux sous-ensembles, a) d'un côté, et b) + c) de l'autre, en utilisant comme critère la présence ou non dans les familles d'une inactivité involontaire.

2.1.1. Familles caractérisées par une inactivité involontaire

En ce qui concerne la *première* typologie de « clientèle », on peut d'abord observer que le système « Tout Marché » (tout comme les systèmes qui tendent vers lui volontairement et anxieusement) en plus de dévaster l'environnement, crée également du chômage et de la pauvreté de manière généralisée et, souvent, territorialement concentrée, donnant lieu à de grandes *poches* caractérisées en même temps par des ressources humaines inactives et des besoins essentiels insatisfaits (sans que cela allume l'ampoule de l'*auto-production collective locale* dans la tête des économistes). Peu d'entre eux portent leur attention sur l'intervention *locale*, toujours considérée comme du « bricolage », même si *standard* et donc « autrement mondiale », « alter-mondiale » ou « glocale ». Du reste, en étant tous au service des élites capitalistes qui prospèrent sur le « Tout Marché » (ou, pourtant, fonctionnels pour celles-ci, autrement ils seraient occultés) ne peuvent que porter leur réflexion sur une échelle *globale* en harmonie avec le Marché. Ils pourront, tout au plus, différer quant aux recettes qui pourront être celles du XIX^e siècle (laisser faire la « main invisible ») ou du XX^e siècle (recours à la « main visible » de l'État) selon s'ils sont, respectivement, dans le camp de l'aile « droite » ou de l'aile « gauche » des patrons. La *première*, plus cynique et impulsive, semble avoir passé un pacte avec le diable, celui qui « souffle le mal dans le cœur

des hommes ». Les quelques patrons qui la composent s'emploient, en manœuvrant l'instrument financier dans leurs mains, à affamer la majeure partie de la population, réprimant volontiers le mécontentement populaire exprimé par les « sujets » ou « néo-esclaves » à travers leurs multiples moyens, avec l'objectif d'utiliser les ressources limitées de la planète à leur avantage durable... des écologistes, à leur manière. La *seconde* est plus fourbe et habile. Ses principaux exposants visent à élargir le cercle des bénéficiaires du banquet afin d'obtenir, démocratiquement, le consensus au status-quo comprenant leurs privilèges, bien qu'ils soient *éphémères* (le saccage de la planète est désormais bien avancé et la course à l'accaparement des ressources résiduelles que leur stratégie implique peut porter à l'extinction de l'humanité, élites de « droite » et de « gauche » incluses, dans de brefs délais). De nos jours, en constatant le rôle croissant de la finance dans un système toujours plus éloigné des gens et proche de son dernier stade, on semble voir que l'aile « droite » prend le meilleur. Ce qui, paradoxalement (mais pas tant que cela) est à considérer comme *positif*. Pour ce comprendre, il suffit de reconnaître deux vérités.

La *première* est que si le système extrême (mono-paradigme) en question, en appliquant la recette du XXe siècle, s'était limité à endommager l'environnement, de manière inexorable et graduelle, en garantissant dans le même temps le « plein emploi » (3-4% de chômeurs pris en charge par les « amortissements sociaux », et attention à ne pas aller en-dessous de ce pourcentage...) et un bien-être généralisé, bien que caduque, l'humanité aurait été définitivement condamnée avec son habitat. Ce phénomène est connu en littérature comme le « syndrome de la grenouille bouillie » puisqu'il est bien décrit par l'allégorie selon laquelle l'humanité se comporte comme une grenouille qui, une fois dans la casserole, s'adapte à la température croissante de l'eau et lorsqu'elle se rend compte que celle-ci brûle dangereusement, et qu'elle veut sortir, il est désormais trop tard. En effet, dans ce scénario hypothétique « optimiste », bien peu auraient accepté spontanément de prendre l'unique voie de salut possible consistant à adopter, dans la production et dans la consommation, des comportements vertueux sur le plan environnemental mais impliquant un *sacrifice individuel* pour le *bien collectif*. Il conviendrait que tous, y inclus les économistes de bonne foi de l'école du XXe siècle, prennent acte du fait que la conscience

collective de l'humanité est encore aujourd'hui telle que, même face à des attentes *globales* sinistres, peu de « sujets » (personnes, collectivités, pays) sont disposés à lâcher prise *unilatéralement*. Et cela également au prix de subir le destin du *macaque*, capturé car incapable d'extraire de la trappe la main avec laquelle il a saisi les cacahuètes postées là comme appât, puisqu'il la maintient obstinément serrée pour ne pas perdre le « précieux butin » (nous regrettons les comparaisons irrévérencieuses, en faisant remarquer qu'il n'est pas le cas d'ironiser sur quelle partie serait à considérer offensée). La *seconde* vérité est que la situation qui se dessine toujours plus clairement, en plus d'être manifestement destinée dans des délais brefs à un épilogue tragique sur le plan environnemental, est aussi certainement pénible en termes de *chômage* et de *pauvreté* actuellement, représente la *seule* possibilité de faire naître et diffuser un nouveau système. En conclusion, le système « Tout Marché », apparemment toujours plus piloté par l'élite cynique de « droite », génère sûrement une préoccupation collective sur le plan de la santé humaine et environnementale. Préoccupation *motivée* par la conviction que la dégradation dépend de la « génétique » du Paradigme dominant et qu'il est donc impossible de la contenir dans des limites acceptables, et *aggravée* par la frustration due à l'incapacité objective des individus à y remédier. Mais il laisse également sans réponse une grande, et apparemment croissante, *demande* de revenu de travail. Et c'est justement dans cette dernière *lacune* que réside, paradoxalement, la « chance » pour l'écosystème, humanité incluse, puisqu'elle représente une sorte de « talon d'Achille » du système du « Tout Marché » cyniquement piloté, autrement invincible et inarrêtable même dans sa destructivité, et donc une potentielle trouée pour un sujet privé adapté de l'Autonomie qui, par son entrée sur la scène économique et sa diffusion « virale » (de la même manière qu'un « vaccin thérapeutique ») puisse débiter un changement de l'*architecture* du système c'est-à-dire, selon le langage courant, du « modèle de développement ». En effet, ce sera justement l'« audience » a), qui exprime cette pressante demande d'emploi, qui permettra au DDL d'être « attractif » également pour les familles appartenant à d'autres « audiences ». Sûrement pour celles appartenant à la *seconde* « audience », caractérisée par une demande de sauvegarde environnementale (demande aujourd'hui inhibée, et qui peut se traduire au plus par des actions de protestation sporadiques et non-concluantes),

à laquelle chaque famille de cette « audience » pourra finalement s'adonner dans l'*action quotidienne* en devenant, pour commencer, auto-productrice dans le cadre d'une Collectivité intermédiaire de proximité, favorisant de cette manière l'intérêt *collectif* et en même temps, comme nous le verrons, son propre intérêt *individuel* immédiat. Mais également pour celles de la *troisième* « audience » comprenant beaucoup de familles qui, tout en étant privées d'inactivité involontaire, craignent toutefois le futur à cause de la précarité de leur travail et de leur revenu qui, même dans l'immédiat, comporte une difficulté d'accès au crédit, en plus évidemment de celui de leurs enfants. Toujours en lien avec les capacités de diffusion du DDL et, plus particulièrement, aux effets conséquents sur l'*emploi* que celle-ci comporte, il est important de considérer qu'un sujet de l'Autonomie, en particulier s'il est caractérisé par une *totale* autonomie de fonctionnement puisqu'il répond *uniquement* à la demande endogène - et c'est justement le cas du DDL qui sous cet aspect ressemble à une famille autoproductrice - n'est en aucun cas comparable à une entreprise individuelle du Marché.

Il s'agit en effet, redisons le, d'une « modalité économique » qui est susceptible, au contraire d'une entreprise, d'être « clonée » dans la mesure de son « attractivité ». Et donc l'emploi attribuable à cette « modalité », le DDL en l'espèce, est fonction de la *somme* des travailleurs dans ses différents « clones ». On se réfère ici, au moins pour le moment et comme d'usage, à l'emploi *spécifique*, c'est-à-dire celui visible qui caractérise chaque « clone » individuel, laissant aux considérations qui suivent une évaluation de l'emploi *général*, c'est-à-dire celui qui se crée dans le système économique entier à la suite de la naissance d'un « clone », et qui compte le plus au niveau macroéconomique.

C'est ainsi que le DDL, étant donné ses larges *capacités d'emploi*, peut potentiellement répondre à la première, large « audience » d'associés-travailleurs potentiels auxquels ni le Marché ni les autres Collectivités auto-productrices privées ne sont en mesure de répondre, raison pour laquelle les sujets involontairement inactifs doivent aujourd'hui compter, dans la meilleure des hypothèses, sur une quelconque forme de welfare distribué par les Collectivités auto-productrices *publiques* des différents niveaux administratifs ou sur la générosité d'autrui gérée par des sujets privés *Hétéronomes* de la Philanthropie. Étant donnée une situation aussi déplorable le DDL pourrait, en principe, être « attractif » vis-à-vis de

potentiels associés-travailleurs dès lors qu'il garantit une rémunération égale au salaire *minimum* « légal » national ou, en tout cas, comparable à celles dominantes dans les couches salariales les *plus basses* du marché du travail. Cela puisque le DDL ne se limite pas à offrir un travail et un revenu à *quiconque* le désire, point en soi-même déjà important, mais ce travail, contrairement à ce qui arrive généralement dans le Marché, est également *sûr*, toujours à *proximité*, réalisé de manière *participative* (et non dépendante), dans les activités qui sont les plus *adaptées* à chacun dans une large gamme et il est conforme autant que possible au *temps* de travail dont l'associé dispose, aussi bien en-dessous qu'au-dessus du temps de travail standard, ou dans d'autres modalités (heures supplémentaires, travail périodique ou occasionnel). Et ici, en référence à l'« audience » a) en question (déjà large mais destinée à croître en phase de diffusion des « clones » du DDL en attirant également, bien qu'à temps partiel, ceux qui sont déjà employés mais qui sont insatisfaits de leur travail), les considérations sur l'« attractivité » du DDL pourraient se conclure. Mais ce n'est pas tout. En effet, il faut observer que les points de force « génétiques » et « particuliers » du DDL peuvent faire émerger, pour les potentiels associés-travailleurs, un niveau d'« attractivité » incroyablement élevé malgré le niveau de la rémunération fixé au niveau des *salaires minimums* nationaux. À ce propos, il est utile d'observer que la rémunération perçue dans le DDL doit être comparée avec celle perçue dans d'autres contextes, dont le Marché, la Philanthropie ou d'autres Collectivités auto-productrices monétisées publiques et privées, non pas tellement au niveau *nominal* qu'en termes de sa capacité d'achat en référence à la gamme de production, assez large, du DDL. En effet, cette rémunération, contrairement à celles perçues dans d'autres contextes, en plus de pouvoir être dépensée comme celles-ci sur le Marché, unique contexte d'achat pour elles, a également accès aux biens et aux services produits dans le DDL à des prix d'achat (constitués par les coûts de production) différents de ceux qui dominent ^{sur} le Marché. Pour l'associé-travailleur potentiel il s'agira donc, dans le choix hypothétique entre une opportunité de travail dans le DDL ou ailleurs, de tenir également compte dans sa décision de la différence entre les prix dominants dans les deux contextes d'achat auxquels il a accès. Ce qui ne posera pas de problèmes particuliers puisque dans la phase de diffusion des DDL, durant laquelle portent les considérations sur l'« attractivité » du DDL ici menées, le

potentiel associétravailleur disposera de *statistiques* en matière de comparaison sur les niveaux de prix en vigueur dans les deux contextes. En effet, les « parités de pouvoir d'achat » entre l'Euro consommable dans les différents DDL et l'Euro consommable sur le Marché local feront partie du domaine public dans les différentes réalités locales dans le sens où chacun pourra savoir combien il lui faut d'euros pour acheter sur le marché local ce que, en référence au « panier de la ménagère », on peut acheter avec 1 euro dans le DDL... à la condition d'en être associés. Il pourrait donc avoir lieu le cas où les rémunérations dans le DDL, tout en étant *inférieures* en termes *nominaux* à celles moyennes pratiquées ailleurs soient équivalentes à celles-ci et même *supérieures* en termes de *volume* de biens et de services pouvant être acquis, c'est-à-dire en termes réels (cette expression est utilisée dans la littérature spécialisée dans le cadre des comparaisons entre rémunérations consommables dans des contextes, généralement géographiques, caractérisés par des niveaux de prix potentiellement différents).

Maintenant, en tenant compte, d'un côté, du fait que les coûts de production du DDL comprennent, justement, des rémunérations *nominales* relativement basses et, de l'autre, de nombreux et importants « points de force » qui le caractérisent, les attentes théoriques portent à considérer que dans ses différents « clones » ces coûts sont *inférieurs*, à qualité équivalente (ou, plus précisément, considérée comme telle étant donné que sur le Marché la qualité est difficilement *vérifiable*) aux prix observés sur le marché local. En référence à la première « audience » de potentiels associés-travailleurs, on peut donc conclure que le DDL a toutes les chances d'être « attractif », certes en l'absence d'alternatives d'emploi mais pas uniquement. L'expérimentation aura le dernier mot à ce propos.

2.1.2. Familles en plein emploi et à sensibilité environnementale

En passant à présent à la seconde « audience » d'associés potentiels, dont la présence est *essentielle* pour la naissance et le bon fonctionnement du circuit d'auto-production, il est raisonnable de penser que, si ce qui est exposé ci-dessus vaut en termes de niveaux relatifs des prix d'achat en référence au marché local et au DDL, celui-ci peut vraiment exercer son

« attractivité » également vis-à-vis de cette « audience » malgré le fait que, contrairement au cas de l' « audience » précédente, les familles qui la composent sont déjà solvables. En effet, celles-ci devraient être heureuses de faire partie, à travers un de leur membre, de la base sociétaire du DDL afin d'acheter dans ce contexte des biens et des services produits dans le respect *vérifiable* de l'*environnement* et de la *santé humaine* (biens et services qu'elles seraient prêtes à payer également à des prix supérieurs à ceux du marché), au moins dans la mesure où les prix d'achat de ceux-ci *ne dépassent* pas les prix dominant sur le marché local. Et tout laisse croire que, même sans « forçages » particuliers visant à abaisser ces coûts en cas de besoin, toutefois toujours possibles, ceux-ci pourraient l'être, rendant le DDL suffisamment « attractif » sans doute pour ceux qui, à travers le travail, entendent combler l'écart de pouvoir d'achat de leur famille et racheter leur dignité personnelle mais également pour ceux qui sont à la recherche de contextes d'achat qui permettent à leur famille de ne plus être *victime* de la détérioration de la qualité des produits et *complice* forcée de la dégradation environnementale sans, pour cela, payer une pénalité. Parmi les « forçages » mentionnés, on peut avant tout citer les pratiques dites « vertueuses » qui peuvent être adoptées à l'intérieur du DDL par les employés de celui-ci, dont par exemple l'introduction, en référence à la production de biens et de services spécifiques les plus adaptés, à des heures de « volontariat » visant à abaisser le coût horaire nominal (c'est-à-dire exprimé en monnaie) du travail. Ces « forçages », *endogènes*, qui sûrement contribueraient à l' « attractivité » du DDL vis-à-vis de l' « audience » b), seraient d'ailleurs en bonne partie formels pour l'audience a) constituée des associés-travailleurs, puisque à l'abaissement des coûts globaux qui dérive de ceux-ci correspond une augmentation, bien que partielle, du *pouvoir d'achat* des rémunérations elles-mêmes. On retienne également que dès que les premières expérimentations démontreront, avec ou sans « forçages » endogènes, la *viabilité* sûre du DDL, l'intérêt des collectivités *publiques* pour sa diffusion deviendra évident (le chômage a des coûts élevés *directs* et *indirects* qui retombent sur toute la collectivité) et il n'est pas exclu que, en cas de besoin, la diffusion des DDL soit facilitée encore plus de l'extérieur (« forçages » *exogènes*), à commencer par les Administrations locales, en particulier par les plus sensibles aux problématiques d'emploi et environnementales, dans les manières les plus variées, également à « coût

zéro », à commencer par une sensibilisation des habitants à l'initiative jusqu'à arriver, en dernier recours, à des actes administratifs visant une réduction des coûts de *réalisation* (et donc d'*utilisation*, étant donnée la formule de calcul du loyer) des espaces de production nécessaires au DDL, à l'avantage d'une limitation des coûts et donc de l'« attractivité » du DDL vis-à-vis de toutes les « audiences » de ses potentiels « clients ». À ce point, étant entendu que l'« attractivité » du DDL vis-à-vis de l'« audience » b) est centrée sur le respect de l'environnement et de la santé humaine, et tout en n'ayant pas sous-évalué dans les considérations précédentes l'importance d'un niveau de prix d'achat plus avantageux pour les associés, sur la base de mesures statistiques, par rapport au marché local, il faut introduire, pour une meilleure évaluation de l'« attractivité », un élément important, au point que pour certaines familles de « l'audience » b) cela pourrait faire la différence au moment d'évaluer le choix de devenir shareholder du DDL.

Il s'agit de la possibilité de *vérifier* la qualité des produits, un facteur qui caractérise les biens et les services auto-produits mais *pas* ceux hétéroproduits.

Ce facteur, bien que variable d'un produit à l'autre et difficilement mesurable, représente cependant une valeur économique, même s'il était seulement *subjectivement* attribuable.

Et, notons-le, « la possibilité de vérifier » revêt son importance non seulement en référence aux *biens* de consommation familiale, en particulier ceux de l'agro-alimentaire, mais concerne également certains *services*, comme par exemple les réparations des automobiles ou d'autres biens technologiques, où elle implique non seulement la *qualité* (pièces de rechange d'origine ou non) mais également la *quantité* et, parfois, *l'existence* même de parties du service qui, cependant, figurent sur la facture.

Et aujourd'hui, dans un système « Tout Marché », il ne reste pour le consommateur qu'à *faire confiance* au producteur.

Autrement dit, les *statistiques* sur les niveaux relatifs des prix entre le Marché local et les différents « clones » du DDL, exprimées par les Parités de pouvoir d'achat, pourraient seulement constituer un premier élément d'évaluation du niveau d'« attractivité » du DDL même en référence à la composante économique de celle-ci.

En effet, aux yeux de celui à qui revient le choix entre les deux contextes

d'achat, plus que la Parité *objective*, statistique, compte non seulement la Parité *personnalisée* à partir du *schéma de consommation* de sa famille (peu importe le prix relatif des réparations pour celui qui n'a pas de voiture), outil de comparaison plus adapté bien que quantifiable de manière approximative et susceptible de modifier à la hausse ou à la baisse le niveau d'« attractivité » quantifié à travers la Parité précédente, mais aussi, et surtout, la Parité *personnalisée perçue* qui tient compte également de l'importance accordée par l'individu à la *possibilité de vérifier* la qualité des produits et qui, en référence à un quelconque « panier » de consommation y compris celui à la base la Parité personnalisée, ne pourra que jouer *en faveur* de l'« attractivité » du DDL, en référence à sa composante liée à l'opportunité d'achat (un potentiel associé *acheteur* donné pourrait même être disposé à payer un « œuf auto-produit » dont il connaît avec certitude, en étant auto-producteur, la qualité et la fraîcheur, le double du prix d'un œuf offert sur le marché et donc tant mieux s'il devait le payer moins selon la mesure objective).

Bref, on doit souligner avec force que la possibilité de *vérifier* la qualité, en référence particulière aux biens et aux services essentiels, constitue un important « point de force » supplémentaire de l'auto-production qui repose sur un hypothétique « point de faiblesse » du Marché, dont on parle uniquement depuis peu, et de mauvaise volonté, dans les contextes spécialisés (ce qui est compréhensible étant donné que le système « Tout Marché » mondialisé n'est pas en discussion et donc le problème, insoluble par nature, admet uniquement des solutions hypocrites).

Et cet argument est aujourd'hui même *tabou* auprès d'une grande partie de la population, ce qui est également compréhensible puisque dans un contexte culturel dominé par une « pensée unique » centrée sur l'Hétéronomie (où également le bastion exigu représenté par l'auto-production domestique a été, dans cette fonction de vérification de la qualité, supprimé par l'imaginaire collectif) pour le consommateur il ne reste que, comme dit, la résignation.

Toutefois affirmer que l'exigence de compétitivité inhérente au Marché peut souvent influencer *négativement* la qualité des produits (surtout en présence d'un progrès scientifique et technologique qui sert de puissant catalyseur du phénomène étant donné que, selon la sagesse populaire, l'« occasion fait le larron ») ne devrait plus scandaliser personne (pas

même les économistes, étant donnée la récente « découverte » de la « dissymétrie informative » entre le producteur et le consommateur... cela reviendrait à la « découverte de l'eau chaude »).

Il est en effet visible à tous que le « produit mauvais tend à chasser du Marché le bon produit » confinant ce dernier, à la longue, dans une « niche » élitiste (c'est le cas des produits agro-alimentaires « *biologiques* » c'est-à-dire ceux « supposés être » comme « ils devraient normalement être »).

À ce propos, précisons que cet écrit est motivé par de différentes convictions dont une, largement partagée, qui peut être résumée ainsi: si un producteur *hétéronome* est convaincu qu'une option donnée peut avoir une quelconque probabilité, même *minime*, de contribuer au succès de son produit, celui-ci n'hésitera pas à l'adopter même si celle-ci est *sûrement* nocive, dans une quelconque mesure, pour la santé du consommateur ou de l'environnement.

Et cela autant dans le cas où l'option est admise par l'éventuelle législation en matière, que dans le cas où elle ne l'est pas, dès lors que le risque (quantifié par l'entité de la sanction, conjuguée à la probabilité que l'infraction soit constatée et appliquée) est inférieur au bénéfice supposé. Sans oublier que, dans le Paradigme de l'Hétéronomie, aux effets négatifs pour le consommateur (nous tous) et pour l'environnement (la maison commune) dérivant de ce comportement *physiologique* des producteurs *hétéronomes* (potentiellement nous tous) s'ajoutent à ceux, bien plus graves, dérivant de comportements *pathologiques* liés à la criminalité, plus ou moins organisée.

Tout cela pour redire que la *possibilité de vérifier la qualité* des produits est une *valeur* tout comme l'est la possibilité de vérifier l'*impact environnemental* des processus de production.

Et, répétons le, cette possibilité de vérifier peut être garantie, dans la mesure du possible, uniquement par l'auto-production, au-delà des *certifications* de tout type qui aujourd'hui ont envahi la scène économique. Et donc ceux qui tiennent particulièrement à la transparence dans l'achat, par un instinct naturel d'auto-défense exempt d'intrusions « paranoïaques », devraient interpréter à la *baisse* les coûts de production du DDL, ce qui contribue à faire de cette participation une option « attractive » et valide pour les temps qui courent.

2.1.3. Familles en plein emploi et à sensibilité environnementale insuffisante

Évidemment si les coûts de production du DDL devaient se révéler sensiblement inférieurs aux prix du marché, l'« attractivité » du DDL est susceptible d'étendre ses effets également au-delà des « audiences » a) et b) mentionnées, intéressant également l'« audience » c) constituée des familles sans inactivité involontaire et encore insuffisamment sensibilisées aux problématiques environnementales et à celles relatives à la dégradation des standards qualitatifs d'une grande partie des produits de consommation courante, qui pourraient être « attirées » en tant qu'acheteurs, tout simplement, par le prix avantageux.

La partie de la population à partir de laquelle l'« audience » c) est susceptible d'émerger semblerait large d'une manière exagérée étant donnée, d'un côté, la *sous-évaluation* compréhensible de l'entité de l'« audience » b) qui aujourd'hui vit dans la gêne étant donné que dans l'imaginaire collectif la dégradation continue et généralisée mentionnée semble être une tendance inéluctable avec laquelle on devra vivre et à laquelle il « convient » de s'adapter et, de l'autre, la probable *sous-évaluation* de l'« audience » a) puisque l'inactivité involontaire est généralement confondue avec le « chômage » qui, comme dit, représente la « pointe de l'iceberg » du phénomène.

Bref, les « audiences » a) et b), loin d'être constituées uniquement des « chômeurs » et des « écologistes » ont des éperons invisibles dans le reste de la population qui pourraient se manifester avec le « grand » retour de l'auto-production sur la scène économique dès lors qu'il deviendrait évident qu'en s'associant au DDL, qui sert de meneur pour ce retour, il deviendrait possible de démolir le mur qui aujourd'hui empêche le consommateur de *vérifier* la qualité des produits et de contrôler l'impact environnemental des processus de production, à commencer par les secteurs cruciaux. Une telle *possibilité de vérification* constitue, enfin, une valeur, sûrement pour l'« audience » b) mais aussi pour les autres « audiences » et, en particulier, en ajoutant ses effets à ceux des autres « points de force » du DDL, elle est susceptible d'agrandir sensiblement l'« audience » c) qui, attirée par une *perception* renforcée de l'avantage en termes de prix, émerge d'abord des éperons peu visibles des audiences a) et b) et ensuite du reste de la société.

2.1.4. Un autre monde est possible

Il reste enfin une dernière considération qui pourra apporter une *clarté* supplémentaire dans la comparaison entre les coûts de production du DDL et les coûts du Marché en contribuant, en particulier, à élargir encore plus l'« audience » c) et, plus généralement, à intensifier l'« attractivité » du DDL auprès de toutes les « audiences ».

Cela consiste à souligner certains *coûts occultés* des produits offerts sur le Marché, des coûts qui, bien qu'ils ne *figurent pas* sur les prix, sont tout de même *payés* par l'acheteur à travers la fiscalité.

Parmi ceux beaucoup sont liés au *transport* impliqué par la grande distance entre les lieux d'origine de nombreuses marchandises et les lieux de résidence des consommateurs, une conséquence de l'exigence de compétitivité inhérente au Marché.

Cette distance est due aussi bien à la concentration territoriale de la production industrielle qu'à la vente de produits agricoles hors saison provenant également de l'hémisphère opposé que, même, à des simples exigences d'élargissement (fictif) de choix pour l'acheteur, dont par exemple la vente d'eau en bouteilles plastique provenant de centaines et de milliers de kilomètres de distance.

Pour avoir une idée de la variété de ces coûts *cachés*, à la charge de la collectivité, on pense à la construction et à la maintenance des infrastructures de transport, aux dépenses sanitaires publiques liées aux incidents et à la pollution due aux transports de marchandises, au coût du contrôle du trafic correspondant, aux coûts publics liés à l'élimination des déchets dérivant des emballages et des conditionnements nécessaires des produits... à la consommation de sol.

Ces considérations, aujourd'hui passées sous silence mais qui en phase de diffusion du DDL seront du domaine public, pourront être une aide pour ceux qui se verront offrir l'opportunité de devenir associés d'un DDL même uniquement pour acheter des biens et des services auto-produits dans ce contexte, mais cela devrait faire réfléchir également les économistes convaincus que le « Tout Marché Mondialisé » est inéludible, qui continuent imperturbables à brandir le drapeau du TINA (There is no alternative).

Tout cela dit, il semble toutefois urgent que, indépendamment de l'évolution des opinions des économistes, les gens se mettent en

condition de choisir, initialement, entre le Marché et une forme évoluée de l'auto-production, celle incarnée par le DDL, en reportant dans ce contexte au moins une partie des biens (en premier lieu ceux du secteur agroalimentaire) et des services de première nécessité, dans l'espoir que, à commencer par les pays industrialisés, grossissent les files de ceux qui militeront sous le nouveau drapeau de l'AWIP (Another World Is Possible), prenant la voie du *vrai progrès* pour atteindre enfin le double objectif de la durabilité sociale et environnementale.

2.2. Pays à système « Traditionnel statique »

Les pays dans lesquels prévaut un système proche de celui défini comme *Traditionnel statique* dans la schématisation faite ci-dessus constituent une galaxie hétérogène qui, de fait, comprend tous les pays non industrialisés ou faiblement industrialisés et toutefois caractérisés par des systèmes décidément bi-paradigmatiques dans lesquels les biens et les services individuels de consommation familiale courante, en plus d'être *hétéroproduits* de manière formelle et informelle, demeurent en grande partie dans l'*auto-production* domestique, tout comme, dans ces mêmes pays, sont généralement *auto-produits* également les services individuels d'intérêt général, pris en charge par les Collectivités publiques avec les services collectifs (ces derniers de leur pertinence exclusive).

La schématisation citée distingue toutefois, dans l'ensemble de ces pays, ceux pour lesquels une telle disposition dans l'architecture économique est une conséquence directe d'un « mode de vie » qui, forgé dans tous ses aspects à partir d'une *religion*, est incompatible avec celui dominant dans les systèmes du « Tout Marché », de ceux qui, en mesure *assez diverse* d'un pays à l'autre, tout en étant caractérisés par un « mode de vie » ancré dans la Tradition mais désireux de suivre la voie des pays les plus riches, ne sont pas toutefois parvenus à faire évoluer la structure de leur économie, une évolution qui les aurait sûrement acheminés vers la destination, quoique éloignée, constituée par le système « Tout Marché ».

Ces derniers, les plus pauvres de tous, sont du reste une « cible » constante des aides internationales axés sur une logique précise visant, officiellement, à *intégrer* ces pays dans le contexte du Marché mondialisé.

Cette logique, en faisant de ces pays, dans la compétition internationale que le Marché implique, des « pots de terre » parmi des « pots de fer », est donc évidemment vouée à l'échec avec les conséquences, aussi évidentes, consistant en la permanence de ces pays dans la pauvreté et (selon le cas) en leur exploitation *pérenne* de type néo-colonialiste.

L'intérêt d'une telle bi-partition de la galaxie des pays à système Traditionnel statique réside justement dans la différence potentielle qui peut caractériser la capacité de diffusion du DDL dans les deux cas, une différence qui peut dériver du contraste entre la *propension à évoluer* qui, et cela est compréhensible, caractérise grandement les pays les plus pauvres (et peut ainsi être exploitée par les « pouvoirs externes » qui utilisent le « mirage » du système « Tout Marché » comme la classique *carotte* posée devant l'âne) et la *résistance à l'évolution* qui au contraire caractérise les pays à système Traditionnel statique religieux, une résistance exercée par les « pouvoirs internes » (puisque cette évolution est imaginée par eux exclusivement, aujourd'hui non à tort, comme une « dérive » fatale vers les « Sociétés de Marché » exempt de toute durabilité), qui *résistent* tenacement pour éviter une telle « dérive » en mettant sur le tapis jusqu'à la volonté *divine*.

Étant entendu que l'utilité au niveau planétaire d'une diffusion du DDL dans ces pays, premier pas nécessaire d'une évolution des systèmes de type Traditionnel statique vers le système Traditionnel dynamique régénératif, dérive moins de leur contribution à l'émergence environnementale actuelle à l'échelle planétaire que de leurs problématiques internes (*grande pauvreté*, dans un cas, et *carence de libertés individuelles* dans l'autre), c'est également un fait que la capacité de diffusion du DDL, ici examinée, dépendra, en plus que de la gravité de ces problématiques, également et essentiellement de la *propension* au changement mentionnée, *présente* dans les pays à système Traditionnel statique tribal mais absente, du moins en apparence, dans les pays à système Traditionnel statique religieux.

En voulant procéder à une évaluation sommaire du « marché » du DDL dans l'ensemble des pays à système Traditionnel statique on peut d'abord, à la lumière d'une telle propension diverse au changement, prévoir l'émergence d'une grande *demande* de réalisation de « clones » du DDL adaptés aux réalités locales, à la *solvabilité* de laquelle les aides internationales pourraient, en gagnant en efficacité, donner une contribution notable dans les pays les plus pauvres du monde où prévaut la variante *tribale*.

En considérant cependant que la *bi-partition* de cet ensemble de pays à travers la discriminante « tribal/religieux » est, naturellement, plutôt approximative et en mesure d'identifier avec clarté essentiellement les cas extrêmes, il en ressort l'existence d'un grand ensemble de pays, situés dans une sorte de « zone grise », où la composante religieuse ne conditionne pas le « mode de vie » des gens de manière *absolue* comme dans les pays *intégristes*.

Il est donc raisonnable d'imaginer l'émergence d'une demande de réalisation de « clones » du DDL, adaptés à la sensibilité vis-à-vis de la *différence de genre*, également dans les pays de la « zone grise » eux-aussi l'objet d'aides internationales, aides qui pourraient sûrement, si les donateurs le veulent, contribuer à la dynamique de diffusion du DDL. Si cette diffusion devait avoir lieu, il n'est pas exclu que, à la lumière de ses effets, même dans les pays les plus *réfractaires*, le rapport de forces entre ceux qui s'opposent à cette innovation et les directs bénéficiaires potentiels, soit à l'avantage des deuxièmes.

En considérant que l'éventuelle métamorphose induite par la diffusion du DDL dans ces pays, tout en prévoyant un développement du Marché appelé à répondre à la nouvelle demande d'espaces productifs et équipements relatifs, n'ouvre certainement pas la porte à une « dérive » vers un système « Tout marché » et donc vers une « Société de Marché », il n'est pas exclu que cette diffusion puisse également avoir lieu dans les pays *intégristes* si, et dans la mesure où, la *discrimination de genre* constituerait un problème réel. Le DDL représenterait toutefois pour ces pays, dans le cas de sa diffusion dans d'autres pays dont certains similaires à ceux-ci, une opportunité d'évolution sociale et d'augmentation de bien-être, une opportunité sans risques de « dérive », inexistante aujourd'hui.

Au-delà des différences mentionnées qui sans aucun doute caractérisent les deux typologies de pays à système statique, il est cependant assez évident que cette galaxie variée et peuplée représente pour les Exécuteurs un *marché immense*.

Et cela aussi bien en raison de la pauvreté diffuse qui la caractérise et que seule la diffusion des Districts peut éliminer, qu'en considération du fait que l'auto-production qui a lieu dans ces pays, en plus d'être une pratique qui fait partie du mode de vie des populations, en constitue une forme *évoluée* sans aucun doute appréciée puisque emblématique d'une idée de *progrès* qui semble innée dans l'être humain.

3. IMPACT DE LA DIFFUSION DU DDL DANS LE SYSTÈME

(à l'attention du Patronneur)

Dans le paragraphe précédent, nous avons fourni quelques éléments de réflexion destinés aux potentiels Exécuteurs constitués d'entreprises du Marché, de manière à ce qu'ils puissent évaluer l'ampleur de la demande à laquelle, en faisant démarrer *petit à petit* une réalisation expérimentale du DDL à utiliser comme outil de marketing, ils pourraient donner vie pour ensuite la satisfaire dans un contexte concurrentiel sur lequel opérer avec un avantage compétitif indéniable et durable.

Dans ce paragraphe, au contraire, sont exposées les principales *conséquences* de la dynamique qui pourrait débiter, de manière à ce que quelques sujets de la Philanthropie dont la mission serait en harmonie avec celle-ci, puissent évaluer leur intérêt à « s'associer » aux Exécuteurs (ou à en identifier d'autres) pour favoriser et augmenter, avec leur patronage, la dynamique mentionnée.

Même sous ce second aspect, il convient de traiter séparément les pays à système « Traditionnel statique » et ceux à système « Tout Marché » ou à système décidément acheminé vers ce système.

En effet, l'impact attendu de la diffusion du DDL sur l'architecture des deux typologies de systèmes est bien différent dans les deux cas, comme le sont les conséquences sociales et environnementales qui dérivent de tels changements structurels dans les économies de ces pays.

3.1. Pays à système « Tout Marché » et « Traditionnel dynamique dégénératif »

Nous commençons avec ces pays par ordre d'importance, dans le sens où leur profonde métamorphose, selon les lignes précédemment indiquées, est la condition *nécessaire* afin que l'humanité *toute entière* puisse espérer en un futur meilleur si ce n'est en un futur, tout court.

En effet, si cette métamorphose, susceptible d'étendre ses effets positifs également aux pays à système « Traditionnel statique », ne devait pas avoir lieu dans les délais les plus brefs, aucun pays ne pourra échapper

à l'imminente catastrophe mondiale que les *premiers* sont destinés à provoquer.

L'analyse précédente ayant indiqué dans la diffusion du DDL le point de départ de cette métamorphose et ayant identifié dans les pays examinés ici, au moins en théorie, sa grande capacité de diffusion, il s'agit à présent d'examiner de plus près les grandes lignes de l'évolution de leurs économies vers le système « Traditionnel dynamique régénératif ». On verra en particulier que cette évolution aura lieu à travers des « effets domino », en confirmant que la précédente analyse a identifié dans le DDL une vraie *solution*, et donc elle pourra se dire acquise à peine les *premiers* résultats de la mise en place expérimentale qui, rappelons-le, a lieu de manière absolument *graduelle*, démontreront être conformes à ceux attendus, et cela également sans les « forçages », toutefois toujours possibles et faciles à mettre en place pour accélérer la dynamique, précédemment mentionnés au titre de « clauses de sauvegarde » placées en garantie de l'atteinte de l'objectif.

3.1.1. Aspects concernant l'emploi

Préambule

Nous commençons en précisant que la problématique de l'emploi concerne typiquement le Paradigme de l'Hétéronomie.

En effet, si la quasi-totalité des biens et des services était auto-produite dans le cadre du Paradigme de l'Autonomie, c'est-à-dire dans un système hypothétique « Toute Autonomie », l'emploi ne serait en rien un problème, et cela indépendamment de la répartition de la production entre les *différentes modalités*, publiques ou privées, du Paradigme lui-même. Et ce n'a certainement pas été un problème dans les systèmes « Tout État » (typologie extrême, même parmi les systèmes « Toute Autonomie », dans laquelle l'ensemble de la production est dans les mains d'une *unique modalité* du Paradigme, la seule qui peut se permettre un tel « exploit »), où l'inactivité était carrément interdite, y compris celle volontaire.

Il est de voir de s'en occuper ici puisque le système *Traditionnel dynamique régénératif*, qui représente le point de convergence de la métamorphose

préconisée, prévoir la symbiose (synergique et non parasitaire, en l'espèce) entre les modalités économiques appartenant aux *deux* Paradigmes. Concernant l'emploi, il faut également observer, même si cela peut sembler *banal*, que son niveau ne peut pas être considéré comme une grandeur macroéconomique à contrôler en *faisant abstraction* de son utilisation dans une logique de « croissance, quelconque, pour l'emploi ».

Cette observation a cependant un sens, puisque c'est justement ainsi qu'elle est considérée par les économistes de l'orthodoxie, « conseillers du prince » qui, à contrecœur mais souvent, poussent le Gouvernement à utiliser sa « main visible » pour allouer des ressources (une « balafre » à la « main invisible » proche du sacrilège...), d'ailleurs quasiment toujours où on devrait le moins (mais il y a une raison à tout) à des fins... d'emploi. Pourtant il est évident pour tous qu'un système est d'autant plus souhaitable que plus a) il est en mesure d'employer l'ensemble des ressources humaines disponibles b) pour produire des biens et des services qui sont les plus utiles à la société c) dans un contexte de durabilité sociale et environnementale. Malgré cela, les économistes de l'orthodoxie défendent bec et ongles un système qui non seulement ne réussit pas à garantir le point a), étant même incompatible avec celui-ci, mais ne satisfait largement pas également le point b), en utilisant une grande partie des ressources humaines et naturelles dans une lutte continue de tous contre tous et dans une grande guerre collective contre l'environnement, en ne tenant même pas compte, par conséquent, du point c) - un système qui doit donc être changé de manière urgente et à coûte que coûte - et ce serait cependant un suicide de ne pas le faire, surtout si celui-ci ne comporte *aucun coût*, comme dans le cas de la métamorphose induite par le DDL, mais au contraire des avantages *individuels* immédiats pour quiconque s'engage sur cette voie, dans la perspective d'un avantage collectif futur.

3.1.1.1. *Emploi spécifique et général Etant entendu*

et en revenant aux effets sur l'emploi du processus de métamorphose ici en question, visant justement à satisfaire les points a), b) et c) mentionnés, il est important d'observer que, dès que les *premiers* résultats

expérimentaux (comme par exemple le lancement d'une activité d'auto-production initiale, disons auto-production de pain, ce qui implique la présence de l'ensemble des associés non travailleurs auprès d'une paire d'associés-travailleurs) confirmeront le potentiel de diffusion du DDL, *l'Exécuteur*, une fois rendus disponibles, petit à petit, les autres espaces de production, n'aura pas de problème à repérer, grâce au *Patronneur*, dans le territoire d'intervention correspondant à une commune ou à une municipalité, les associéstravailleurs qui lui permettent d'acheminer, par la suite, d'autres activités nécessaires à l'atteinte d'un « clone » pilote du DDL à utiliser comme outil de marketing afin de diffuser d'autres « clones » partout où nécessaire. Étant donné que le capital que l'on peut dédier à des investissements *lucratifs* (comme en l'espèce, étant donnée l'entité et le signe algébrique du risque associé) est *illimité*, cela fait que, jusqu'à ce que les réserves d' « aspirants associés » (travailleurs et non travailleurs) disponibles, dans les *proportions* justes, dans ses bases de données territoriales ne soient épuisées, *l'Exécuteur* pourra continuer à donner vie, comme une tâche d'huile, à d'autres « clones » du DDL en mettant en activité de temps en temps (se tenant, par commodité, aux grandeurs maximales mentionnées précédemment) une centaine de personnes ou, plus précisément, des « équivalents temps plein ».

À un regard superficiel, cette dynamique semble inévitablement destinée à absorber une grande partie de l'inactivité involontaire présente dans le territoire d'intervention dans l'arc des délais techniques, tout compte fait relativement brefs, exigés par la réalisation du nombre nécessaire de « clones ».

En l'observant avec un peu plus d'attention, cette conclusion semble cependant au moins hâtive.

En effet, en considérant que chaque initiative individuelle entreprise dans un cadre économique, qu'elle soit publique ou privée, provoque des effets directs et indirects de mesure diverse dans le reste du système (un peu comme les vagues concentriques provoquées par la chute d'un caillou dans l'eau), une évaluation de l'emploi créée dans le système (*emploi général*) exige que la donnée occupationnelle qui caractérise chaque initiative individuelle (*emploi spécifique*) soit corrigé par les effets d'emploi, positifs et négatifs, induits ailleurs.

C'est, en effet, justement l'emploi *général* créé qui permet d'évaluer les réelles « capacités d'emploi » d'une typologie d'initiatives donnée

(privées et publiques) et donc celle qui, dans l'évaluation idéale de celles-ci, permet d'attribuer à chacune son réel *impact* sur le système en termes d'emploi, thème ici en question.

Ce thème est de *faible* intérêt pour l'*Exécuteur* privé qui n'est pas à la recherche de fonds publics, une espèce en voie de disparition, lequel se contente volontiers d'une bonne *capacité de diffusion* du DDL, indépendamment des causes de celle-ci, et carrément d'intérêt *nul* pour les bénéficiaires directs de l'aspect occupationnel de l'initiative, intéressés uniquement à faire partie de l'emploi *spécifique*, mais d'intérêt sûr pour les destinataires de ce paragraphe constitués par les représentants des Unités Institutionnelles du système, généralement des Institutions privées sans but lucratif, dont la « mission » est d'intérêt public, lesquelles, en *s'associant* à l'*Exécuteur*, ou en cherchant un de leur convenance, peuvent contribuer à une synergie dans la poursuite des objectifs respectifs.

Ce qui a été dit concernant l'emploi *spécifique* et *général* vaut, évidemment, quel que soit le Paradigme économique dans lequel l'initiative a lieu. Essayons de clarifier, par quelques exemples, la différence entre les deux concepts d'emploi mentionnés.

3.1.1.2. *Emploi et innovation*

En commençant par le contexte familial à tous constitué par le Marché, les préposés aux travaux soutiennent que a) à chaque initiative privée *viable* correspond, bien que dans une mesure différente, une création d'emploi *général* supplémentaire dans le système, et b) la condition nécessaire afin qu'une initiative privée soit viable est qu'elle soit le fruit d'une *innovation* de « processus » (puisqu'elle rend l'entreprise compétitive sur un *marché existant*) ou de « produit » (puisqu'elle permet à l'entreprise d'ouvrir un *nouveau marché*).

Dans le premier cas, l'emploi *général* créé est considéré nul ou carrément *négatif*, au moins au premier coup (premier cercle dans l'eau), mais l'on envisage également des effets de *compensation* qui contribuent à ajuster à la hausse cette donnée concernant l'emploi, en l'amenant à un signe positif (l'épargne réalisée par les acheteurs et due à un prix plus avantageux peut, par exemple, être dépensée ailleurs en créant du nouvel emploi dans des domaines productifs différents).

Dans le second cas, étant donné que la demande à qui la nouvelle offre répond est également nouvelle, l'emploi *spécifique* est considéré, à tort ou à raison, tout *général*.

À part les différences en termes d'emploi *général* dérivant des deux types d'innovation, bien supérieur dans le second cas, il semble que sans l'une ou l'autre, aucune initiative ne peut être *viable* et donc ne peut rémunérer les facteurs de production, dont le travail.

En d'autres termes, supposant qu'un producteur de pain apparaisse sur un marché donné et qu'il réussisse à attirer une clientèle suffisante pour rendre viable son entreprise, cette viabilité, selon les préposés aux travaux, ne pouvant avoir une autre cause que l'innovation, devrait donc avoir été garantie par une *nouvelle* technique de production (dans l'automation ou dans l'utilisation d'additifs, pour raccourcir les temps de travail), qui rende économiquement compétitive la nouvelle offre, ou par une *nouvelle* variété de pain plus appétissant et/ou adapté à de nouveaux usages (innovations qui seraient toutes les deux au moins improbables). De la même manière, si l'initiative de l'*Exécuteur* (consistant à fournir des services à des *investisseurs*, appelés à fournir les structures de production, et à des *familles*, appelées à alimenter le circuit d'auto-production afin de diffuser les « clones » du DDL partout où cela est nécessaire) réussira à intercepter une demande suffisante de la part des *investisseurs* et des *familles*, en donnant ainsi une viabilité à l'initiative, ce sera grâce à l'innovation qui caractérise le circuit d'auto-production qui, tout en étant encore inédit, semble le fruit d'une innovation de « produit » (un produit immatériel, en l'espèce).

L'emploi *spécifique* qui aura lieu dans l'entreprise créée par l'*Exécuteur* pour donner suite à son initiative sera donc entièrement de l'emploi *général*. En ce qui concerne, au contraire, l'emploi *spécifique* qui va se créer à l'intérieur du DDL, à la suite de la production selon les modalités *ordinaires* de biens et de services de consommation *courante*, celle-ci devrait donner lieu, toujours selon les adeptes de l'orthodoxie économique, à un emploi *général* nul. C'est en effet l'opinion généralement exprimée par les interlocuteurs et les préposés aux travaux divers - souvent des poissons hors de l'eau dans cette problématique - à propos des capacités d'emploi du DDL.

De plus, étant donnée l'absence absolue d'innovation, le circuit d'autoproduction ne devrait pas non plus être viable et seul un soutien

public pourrait éventuellement garantir qu'il reste en vie.

Et pourtant, dans la réalité, des circuits d'auto-production, également dépourvus d'innovation, existent et certains, ceux qui sont mis en place dans le contexte domestique, sont même extrêmement fréquents en plus d'être viables.

Il semble donc que, en dépit des affirmations lapidaires en termes de nécessité d'innovation pour la viabilité et la création relative d'activité *générale* des différentes initiatives, au moins pour celles collectives qui sont à la base des circuits d'auto-production, quelque chose ne cadre pas.

3.1.1.3. Le facteur relationnel

Mais, au-delà des circuits d'auto-production, également pour une grande partie des initiatives *viables* qui ont lieu sur le Marché, il semble souvent plus raisonnable d'évoquer des causes *autres* que l'innovation.

En reprenant l'exemple du boulanger, il est en effet parfaitement possible que, tout en produisant avec des *méthodes ordinaires* du pain *non innovant*, celui-ci réussit à attirer une clientèle pour bien d'autres motifs, dont certains de type *emphatique* ou *relationnel* (honnêteté notoire du boulanger, son appartenance à un groupe social particulier...), non classifiables comme *innovation* (mais, au plus, liés à la tradition ou simplement à la *réalité sociale*, des contextes dans lesquels, contrairement au monde *imaginaire* des économistes, les rapports humains ont une *valeur*).

Bref, en thème d'emploi une telle approche académique orthodoxe de la réalité, fondée sur le besoin d'innovation pour la viabilité d'une initiative et pour la création de nouvelle activité dans le système, semble plutôt restrictif. À bien regarder la réalité, il semble, de plus, évident que le rôle de la sphère relationnelle en économie est aujourd'hui sous-évalué, voire « obscurci » par les économistes.

Et ce n'est pas un hasard.

En effet, l'élément *relationnel* se situe aux antipodes de l'axiome sur lequel se fondent les modèles théoriques si chers aux économistes du mainstream, selon lequel les rapports entre opérateurs économiques sont, de manière absolue, des rapports conflictuels entre les producteurs et les consommateurs *tiers*, deux collectivités à l'intérieur desquelles,

de plus, doit valoir la concurrence réciproque, et donc cet élément, susceptible d'induire des formes *agrégatives* dont des cartels d'entreprise et des groupes d'achat solidaire (intra-corporatives) et, pire, d'*auto-organisation* des circuits économiques (inter-corporatives), constitue un facteur de perturbation pour ces modèles... en plus d'un manque de respect vis-à-vis de la « main invisible ».

Si sur la couverture des manuels d'économie en usage dans les pays les plus « avancés », il n'est pas encore écrit « l'auto-organisation est sévèrement interdite, tout abus sera sanctionné », nous n'en sommes pas loin. Le besoin d'innovation si claironné, encore mieux s'il est technologique,

pour la création de richesse et d'emploi montre donc sa nature idéologique et se configure essentiellement comme un outil de propagande sous forme agressive.

Au point que ceux qui, à propos d'innovation de « processus » (l'acception visant, au moins dans le contexte capitaliste/salarial, l'épargne de la ressource la plus coûteuse et potentiellement problématique), évoquent le spectre de la « croissance sans emploi » sont considérés comme des néoluddites (un épithète dérivant du fantomatique Ludd qui, selon l'histoire, était assez stupide et rétrograde pour détruire les métiers à tisser pour sauver l'emploi) et ceux qui, à propos d'innovation de « produit » (l'acception visant à proposer, à ceux qui ne savent pas comment dépenser leur argent, une marchandise quelconque pourvu qu'elle sollicite l'appétit des potentiels acheteurs, indépendamment des effets de sa production sur l'environnement, et de sa consommation sur la santé humaine), soulèvent des objections écologiques qui sont considérés porteurs de malchance et, qui, en plus, cassent les œufs dans le panier.

Enfin, dénigrer l'innovation, en particulier si celle-ci se nourrit de progrès technologique, est considéré comme « sacrilège » par les préposés actuels aux travaux (le progrès scientifique ne doit pas s'arrêter... exception faite dans la Science économique où c'est justement la régression à la loi de la *jungle* qui exprime la direction prise par l'Histoire).

3.1.1.4. Innovation et développement économique

Du reste, ceux qui sont asservis à l'idéologie du « Tout Marché » doivent bien trouver des *motivations* et des *mécanismes* capables d'expliquer la tendance historique à l'élargissement de la sphère d'action du Marché dans les économies d'une grande partie des pays en faisant de cette tendance la voie royale à suivre sans jamais en détourner le regard.

Quant aux *motivations*, elles sont faciles, étant donné que cet élargissement du Marché est encouragé en tant que synonyme de croissance de l'ensemble de l'économie et donc d'augmentation de richesse *exploitable* (sic) et *d'emploi* qui permet d'accéder à cette richesse et, par conséquent, il ne peut que polariser toute la société vers cet objectif.

En ce qui concerne ensuite l'identification des *mécanismes* grâce auxquels cette augmentation « bénéfique » a lieu, les deux types d'innovation mentionnés se prêtent remarquablement bien à ce rôle explicatif.

En effet, la contribution apportée par ceux-ci aux entreprises du Marché et à leurs produits en termes d'efficacité progressive dans la production et de stimulant croissant à la consommation ne peut que faire monter le Marché. Nous ne cachons pas de sérieux doutes, non seulement sur les *motivations* et sur les *mécanismes* supposés à la base du développement du Marché mais également sur le fait que ce développement représente une croissance de l'ensemble de l'économie (et en tant que tel qu'il soit souhaitable, puisque de celui-ci dépend entièrement l'augmentation du niveau et de la qualité de la vie).

En ce qui concerne le premier aspect, en effet, peut-être qu'il suffirait d'évoquer la soif de pouvoir effrénée qui prévaut dans une minorité restreinte de l'humanité, une pathologie qui, si elle est canalisée, pourrait paradoxalement avoir une utilité sociale mais qui dans une économie où la finance est roi, dans un contexte scientifiquement et technologiquement avancé et en présence de *facteurs déclencheurs* dans le système, peut causer de grands dommages.

Parmi ces facteurs, un des principaux est bien sûr constitué par les Sociétés *anonymes de capitaux*, outil qui permet au capital d'assumer, pour ainsi dire, une *vie propre* en devenant de cette manière l'« engrais du diable » qui vise uniquement à se multiplier, même au détriment de l'Homme et de la Nature. Ces sociétés anonymes, en recherche aveugle et pérenne de profit, en dépersonnalisant les shareholders, tendent à

reproduire le phénomène du *lynchage* opéré par des sujets généralement dociles (les petits actionnaires, hors métaphore) mais qui, dans l'anonymat du groupe, dirigés par des sujets habiles et sans scrupules (les technostuctures qui obéissent uniquement à la volonté de leur patron, le capital) peuvent devenir des assassins sanguinaires.

Domage que, en référence aux Sociétés anonymes, en particulier les *multinationales*, privées même à la connotation nationale, le malheureux destiné au lynchage, sans faute de sa part, soit l'écosystème du vaisseau spatial qui tourne autour du soleil, dans lequel nous sommes tous embarqués.

En anticipant, un des grands avantages du système *Traditionnel dynamique régénératif*, suffisant à rendre souhaitable une arrivée rapide de ce système, consiste à créer les *conditions* pour a) induire dans ces sujets multinationaux une « mutation génétique » (déjà tentée maintes fois par la voie législative et jamais réussie, comme il était prévisible), sur laquelle nous reviendrons, en mesure d'en limiter les excès comportementaux et pour b) un repositionnement graduel de leur cadre d'action et, plus généralement, un redimensionnement de leur rôle dans la sphère économique et sociale.

En ce qui concerne le second aspect, au contraire, on doit considérer non seulement le fait que la « richesse » produite et échangée sur le Marché est, comme souligné précédemment, loin d'être entièrement *exploitable* étant donnés les nombreux effets *collatéraux* de l'industrialisation (ex. transports) et de la concurrence (ex. publicité) que le Marché implique, mais aussi le fait que la croissance de cette richesse, avec l'emploi relatif, a été, dans la période historique durant laquelle elle s'est massivement manifestée, en grande partie le fruit d'une *illusion comptable* due au passage d'activités économiques de la sphère informelle et non monétisée de l'économie familiale et de proximité à la sphère formelle et monétisée du Marché, un passage qui se traduit par une augmentation des *indicateurs statistiques* (en bref, dans l'augmentation du Marché, tout ce qui brille n'est pas d'or).

Autrement dit, avant le transfert d'activité vers le Marché les gens ne restaient pas avec les mains dans les poches mais produisaient, peut-être moins quantitativement mais souvent mieux qualitativement et, surtout, de manière durable.

En conclusion, sans arriver à dire que « on était mieux quand... on était

statistiquement pire », il est assez évident que la course au « Tout Marché » représente une *dérive* qui montre de manière toujours plus évidente sa dangerosité et donc celle-ci doit être inversée de manière urgente avec un *contre-exode* massif vers une auto-production collective parcimonieuse et efficace, mais *non* publique, à échelle *locale*, de beaucoup d'activités essentielles à la vie (en premier, l'agroalimentaire, aujourd'hui dans les mains du Marché mondialisé, mais aussi beaucoup de services), poussant ce dernier à s'occuper de ce dont personne ne sait s'occuper mieux que lui (production, avec les exceptions dues, de biens et de services à haute intensité de capital, à commencer par les biens outils).

Et cela peut avoir lieu à travers une œuvre de rationalisation dans le cadre du Paradigme de l'Autonomie, chose aujourd'hui possible grâce au progrès des nouvelles TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), visant à optimiser l'efficacité de circuits brefs spécifiques de production consommation en les rendant suffisamment « attractifs » auprès de larges strates de la population. C'est avec cet esprit que le DDL a été identifié.

C'est *uniquement* en diffusant les « clones » du DDL sur le territoire, la thèse ici soutenue, qu'il est possible d'atteindre la pleine activité permanente dans le système et donc, à travers de nombreux effets domino que celui-ci entraîne, d'améliorer *l'ensemble de l'économie* et de diffuser un mode de vie basé sur un bien-être durable où chacun puisse trouver sa dignité à travers un travail toujours moins pénible et contraignant, de manière à décharger l'homme des besoins matériels au profit de la sphère affective, intellectuelle et spirituelle.

C'est *uniquement* ainsi que l'on pourra réduire suffisamment le chaos économique du à la fuite de la « main invisible » et de cette manière diminuer le niveau d'agressivité individuelle et collective, aujourd'hui en croissance rapide, qui peut porter l'humanité à sa propre extinction.

3.1.1.5. *Confiance réciproque et solidarité dans la création d'activités et richesse*

En revenant à la sphère *relationnelle* en vue de clarifier son rôle actuel et, surtout, d'imaginer son rôle futur, examinons certaines situations,

au caractère emblématique, dans lesquelles il y a une création de vraie richesse exploitable et d'emploi (ou, au moins, d'activité) *général*, sans qu'il n'y ait une trace (ou, au moins, un besoin) d'innovation.

Ces situations, réelles ou imaginaires, peuvent *étonner* puisqu'elles produisent un effet qui, en s'en tenant à la « loi économique » selon laquelle « emploi rime avec innovation », est plutôt inattendu, comme pourrait l'être la lévitation qui contredit la « loi physique » de la gravité. C'est le cas de la situation, totalement *imaginaire*, concernant un ex-coiffeur avec des chaussures cassées et un ex-cordonnier avec les cheveux en friche, tous les deux contraint à l'inactivité par manque de clientèle et donc privés d'une somme, supposée similaire, qui leur permettrait d'acheter sur le marché le service dont ils ont besoin et qui, désormais, est définitivement hors de leur schéma de dépense.

Ceux-ci se rencontrent et, constatant réciproquement leur état de besoin, ils décident d'échanger entre eux la prestation professionnelle nécessaire. À travers cet échange direct (troc) de services les deux chômeurs, déchargés par le Marché pour une raison quelconque, dont une insuffisante modernisation du processus productif et/ou du produit qu'ils offraient, ont cependant été capable de générer une nouvelle activité *spécifique* (informelle) qui résulte entièrement *supplémentaire* dans le système, c'est-à-dire entièrement *générale*.

En effet, le circuit de production-échange-consommation mis en place par eux est totalement privé d'impact sur le contexte ambiant étant donné que les protagonistes, en plus de ne pas toucher l'argent, ne modifient pas non plus, à la suite de leur initiative, leur précédente structure de dépense puisque les services produits et échangés sont supposés, dans l'exemple, désormais totalement étrangers à leur schéma de dépense.

Enfin, les deux protagonistes se sont auto-organisés, à l'insu du système économique, sans provoquer aucune perturbation, en créant dans le système dont malgré leur modeste rôle ils font partie, une nouvelle activité ou, cependant, une « étincelle » de celle-ci, témoin de son existence éphémère. Passons à présent à une autre situation, celle-ci bien *réelle*, dans laquelle un certain nombre de fournisseurs de services (coiffeur, cordonnier, plombier, peintre, baby-sitter, musicien, linguiste, etc.) caractérisés dans une certaine mesure par une inactivité involontaire, décident de constituer un Système d'Échange Local (SEL), une pratique qui tend à se diffuser en Occident en absence de mieux,

dans lequel chaque membre offre un service aux autres membres à un prix exprimé dans une *monnaie interne* acceptée par tous les membres en paiement des services respectifs.

Il s'agit, dans ce cas, d'une sorte de « troc multilatéral » puisque, exactement comme le troc proprement dit, il nécessite un acte de *confiance réciproque* entre les participants qui porte chacun à « faire crédit » aux autres, en acceptant la *monnaie interne* (qui n'est que l'expression ou le titre de ce crédit) en comptant sur le fait qu'ils pourront la dépenser pour acquérir des services dans le même contexte, complétant ainsi le circuit de production-échange-consommation qui est le but de l'initiative collective en question.

Ce *circuit*, né dans un contexte de « troc unilatéral », est *supplémentaire* à celui du Marché, puisqu'il repose *entièrement* sur une monnaie propre au SEL (nous faisons ici abstraction des éventuels intrants qui seraient nécessaires à la fourniture des services et qui devraient être achetés dans un contexte monétisé, étant donné que les services offerts dans les SEL consistent essentiellement en des prestations « de travail » car telle est la « marchandise » que chaque participant entend vendre et donc également la seule que l'on peut acheter dans ce contexte).

En ce qui concerne ses effets d'emploi, toutefois, on ne peut pas affirmer, a priori, que *toute* l'activité déployée dans le circuit mis en place dans le SEL soit *supplémentaire* pour le système comme celle relative au troc bilatéral de l'exemple précédent.

Cela dépend du fait que certains services produits et échangés dans le SEL (coiffeur, plombier, peintre, etc.) contrairement à ce qui est supposé dans l'exemple précédent, font partie dans une certaine mesure du schéma de consommation des familles des participants et il est donc raisonnable d'envisager que, à la suite de l'adhésion d'un membre à ce système informel d'échanges, un certain changement ait lieu dans la structure de dépense de ces familles, étant donné que chaque service acquis dans le SEL libère une partie du revenu familial qui, donc, peut être dépensée pour d'autres achats. Cela fait que le circuit mis en place dans le SEL, même s'il est *supplémentaire* par rapport au contexte monétisé de l'économie, produit *indirectement* dans celui-ci une « turbulence » qui se traduit, en particulier, en une « émigration » d'activité des domaines de production auxquels appartiennent les services produits et échangés dans le SEL et en une « immigration » dans les domaines où est dirigée

la partie du revenu des familles des associés qui est « libérée » grâce aux achats effectués dans le SEL avec la quantité de *monnaie interne* gagnée par leur membre adhérent.

Pour calculer la variation nette d'activité *générale* due à la naissance d'un SEL, fruit de l'initiative *privée* collective (et non individuelle, comme peut l'être une entreprise du Marché) et *viable*, il faut donc corriger l'activité *spécifique* qui a lieu dans celui-ci avec le *solde* d'emploi correspondant à cette migration.

Ce solde pourra avoir un signe positif ou négatif selon le niveau d'« intensité de travail » qui caractérise les domaines concernés par le phénomène « migratoire » mentionné.

Toutefois, en voulant également s'appliquer à retenir que ce solde assume un signe négatif (puisque les activités objets d'« émigration », c'est-à-dire à qui appartiennent les services produits dans le SEL, sont vraisemblablement caractérisées par des niveaux records d'« intensité de travail »), celui-ci sera probablement d'un *ordre de grandeur* inférieur par rapport aux « flux migrants » eux-mêmes, ce qui comporte une création d'activité *générale* supplémentaire relativement proche de celle *spécifique*.

Nous ne mentionnons pas ici l'emploi *général* supplémentaire associé à la réalisation des espaces de production puisque la production de ces services survient dans des espaces existants (ex. le domicile de l'acheteur). C'est ainsi que, dans cette seconde situation aussi, une *nouvelle* activité (informelle) nette peut être créée dans le système économique, permettant à ceux qui ont des difficultés à accéder au Marché et à d'autres contextes monétisés de profiter des fruits de cette nouvelle activité, et cela sans aucune trace d'innovation, supposée nécessaire par les préposés aux travaux, mais à travers un simple acte de *confiance réciproque* qui, cependant, en l'espèce, n'influence pas (en bien et en mal) l'individualité économique des opérateurs.

Nous observons que, comme dans le cas du boulanger, les deux situations de troc traitées appartiennent au Paradigme de l'Hétéronomie, le contexte où des sujets *indépendants* produisent pour des tiers, même si dans le cadre d'un petit cercle restreint par rapport au contexte général, en *concurrence* entre eux (même si sous cet aspect, en référence aux exemples relatifs au troc, cela est uniquement évident dans le second cas, dans lequel les producteurs d'un service donné peuvent être plus d'un et, dans ce cas,

sont en concurrence entre eux comme il arrive généralement, en suivant l'histoire actuelle, dans le Marché que ce Paradigme incarne au mieux). À ce stade, cela vaut la peine de souligner certains aspects marquants jusque là émergés des exemples concernant le Paradigme de l'Hétéronomie, afin de mettre en lumière les similarités et les différences par rapport aux situations, appartenant au Paradigme de l'Autonomie, que nous examinerons par la suite.

Le *premier* est constitué du fait que dans le Paradigme de l'Hétéronomie il existe un espace pour la création d'une activité *spécifique* et *générale* sans besoin d'innovation (de « processus » ou de « produit ») et dans cet espace, qui tire ses origines de la dimension *relationnelle* propre à l'être humain, le principe catalyseur est représenté par la *confiance* entre les agents économiques.

Celle-ci peut être *unilatérale* (comme celle qui, dans l'exemple du boulanger, pourrait avoir poussé la clientèle à se déplacer vers le producteur notoirement honnête) mais elle peut aussi être *réciproque*, comme celle évoquée dans les deux exemples suivants, qui peut s'instaurer entre des sujets qui forment une collectivité donnée, un couple dans le cas du troc *bilatéral* ou un groupe plus nombreux dans le cas du troc *multilatéral*, et peut se concrétiser, ou pas, en une *monnaie interne*. C'est ainsi que les sujets en question, en référence à l'initiative économique entreprise, peuvent bénéficier des fruits de cette confiance réciproque en conservant leur *individualité* économique.

Le *second* est constitué du fait que dans le circuit économique qui prend forme dans une telle collectivité, dans laquelle l'individualité est conservée, on expulse avec force la *monnaie universelle* en laissant la place à la *confiance réciproque*, éventuellement exprimée par la *monnaie interne* mentionnée, puisque celle-ci permet de véhiculer la « marchandise » dont l'individu dispose déjà potentiellement (la prestation professionnelle) et d'acquérir tout de suite une « marchandise » avec la *monnaie interne* dont il dispose déjà aussi, sans l'obligation pour celui-ci de procéder à un échange supplémentaire « en marge » avec le contexte monétaire (pour se procurer les intrants qui seraient nécessaires pour des produits plus complexes), un contexte considéré d'accès *difficile*.

L'expulsion de la monnaie universelle comporte cependant, d'un côté, une limitation drastique de la gamme de production qui se réduit ainsi uniquement aux *services* et, parmi eux, à ceux qui nécessitent de manière

minimale des intrants provenant du Marché et, de l'autre, le besoin d'échanger des prestations *informelles*, étant donnée l'impossibilité de transferts en monnaie universelle vers l'Administration publique, ce qui constitue une limitation supplémentaire en termes de *typologies de participants* empêchant, en particulier, la participation de professionnels (la prestation informelle d'un professionnel serait considérée, justement, comme une évasion fiscale), avec une diminution potentielle conséquente de la qualité des services offerts.

Le *troisième* point marquant réside dans le fait que, malgré le circuit mis en place dans un SEL soit, à cause de l'utilisation (quasi) exclusive de la *monnaie interne*, totalement isolé par rapport au contexte monétaire, il provoque cependant dans ce contexte, dans la mesure où cela impacte sur la structure de dépense pré-existante des familles des participants, une « turbulence » susceptible de porter l'activité *générale* supplémentaire fondamentalement *en-dessous* de l'activité *spécifique* (étant donné le niveau d'« intensité de travail », pratiquement insurmontable, qui caractérise les domaines économiques relatifs aux prestations professionnelles du SEL et le bilan occupationnel conséquent, fondamentalement négatif, dans le contexte monétisé).

En passant à présent au Paradigme de l'Autonomie, nous pouvons observer de quelle manière de la *nouvelle* activité dans le système peut être créée même dans ce contexte, typiquement caractérisé par la *solidarité*, sans le besoin d'*innovation*.

Il vaut la peine d'observer que le concept de *solidarité*, même en considérant seulement le profil économique, va *bien au-delà* de la *confiance réciproque* entre individus qui restent économiquement tels (le seul lien qui peut avoir lieu dans le contexte Hétéronome, typiquement *individualiste*), puisqu'il prévoit que les sujets qui forment la collectivité soient *liés* « solidairement », en se partageant aussi bien les avantages que les désavantages de l'initiative collective. Cet « aller au-delà », qui pourrait être vu comme une « auto-limitation » de la liberté économique individuelle traduit, en réalité, quand il a lieu, la volonté de pouvoir profiter des fruits, relativement copieux, qui proviennent de ce lien.

En commençant par un premier exemple de petite échelle représenté par l'auto-production domestique, imaginons donc une femme au foyer involontairement inactive qui, pour fuir l'ennui, met à profit son talent artistique et commence à décorer la maison avec des peintures et des

sculptures produites par elle, ce qu'elle n'aurait *jamais fait* en achetant des produits artistiques similaires sur le marché à cause de l'insuffisance de revenu.

Celle-ci entre de cette manière en activité (informelle), ce qui lui permet, avec une dépense familiale identique aussi bien dans le volume que (pratiquement) dans la structure, d'augmenter la consommation (avec l'ajout de produits artistiques, en l'espèce) et donc le train de vie de la famille (au moins dans ses intentions...).

Dans cet exemple, le contexte monétaire de l'économie n'est pas touché (ou, au plus, uniquement effleuré) et donc aucune correction ne doit être, de fait, apportée à la nouvelle activité *spécifique* qui coïncide ainsi avec celle *générale* (un tel exemple est assimilable, sous cet aspect, à celui relatif au troc bilatéral entre l'ex-coiffeur et l'ex-cordonnier).

Prenons maintenant l'exemple de la femme au foyer dont le revenu familial n'est plus suffisant pour satisfaire les besoins croissants.

Pour faire face à cette situation, celle-ci peut décider de produire des biens, par exemple de l'agroalimentaire, qui nécessitent l'utilisation d'intrants (matières premières et semi-travaillées) à acheter sur le marché.

Puisque la famille est une (petite) collectivité auto-productrice, appartenant donc au Paradigme de l'Autonomie gouverné par la solidarité (et non par la compétitivité, comme c'est le cas du Marché, laquelle peut, au plus, laisser place à la *confiance* entre opérateurs), celle-ci pourra facilement utiliser une partie du revenu monétaire du mari pour acheter ces intrants et entrer de cette manière en activité en accroissant, avec une *dépense* d'un même volume et d'une structure différente, le volume de la *consommation* familiale, dont peuvent bénéficier, solidairement, tous les membres de la famille.

Cette variation de la *structure* de dépense comporte cependant, contrairement à l'exemple précédent, une « turbulence » dans le contexte monétisé du système et le besoin par conséquent, dans la quantification de l'activité *générale*, de corriger la donnée sur l'activité *spécifique* créée par l'initiative d'auto-production, à travers le bilan occupationnel relatif à cette « turbulence ».

Même dans ces deux exemples, qui se réfèrent au contexte de l'Autonomie, il y a donc création d'une nouvelle activité (informelle) *spécifique* et *générale*, et de la relative richesse exploitable, en absence totale d'innovation.

3.1.1.6. Réflexions intermédiaires

L'enseignement que l'on peut tirer jusqu'ici peut se résumer dans la constatation, pour certains surprenante, qu'en termes de création de nouvelles activités (informelles) supplémentaires dans le système, la *confiance* entre les agents économiques, dans le Paradigme de l'Hétéronomie, et la *solidarité* dans le Paradigme de l'Autonomie, peuvent faire plus, et même bien plus, que *l'innovation* sans pour autant être incompatibles avec celle-ci et avec l'avantage d'être, une fois leurs bénéfices réels découverts, facilement reproductibles.

Domage que cet enseignement, si on se limitait à ces exemples, ne puisse être mis en œuvre dans la mesure où il le faudrait.

Cela puisque, d'un côté, l'activité est confinée à des *domaines restreints* (dans les exemples concernant l'Hétéronomie, pour l'incompatibilité entre la *monnaie universelle* et la *confiance* entre agents économiques, et dans ceux concernant l'Autonomie et relatifs à l'auto-production domestique à cause de la petite échelle et de la carence en savoir-faire) et, de l'autre, la nouvelle activité supplémentaire mentionnée est, dans tous les exemples examinés jusque là, affectée par un grave inconvénient constitué de son côté *informel*. En somme on ne peut certainement pas compter sur cette activité *limitée* et *informelle* pour donner vie à un système économique réussi qui permette à tous de participer à la production et à l'exploitation de la richesse produite selon des modalités conformes à l'époque actuelle.

Mais, par chance, nos considérations sur le thème de l'emploi en absence d'innovation ne sont pas terminées.

En effet, en passant à présent, également dans le Paradigme de l'Autonomie, d'une casuistique de petite échelle à un modèle de plus grande dimension, nous tombons sur le point principal de notre dissertation, constitué par le DDL.

Et il ne sera certainement pas surprenant de constater que même dans ce cas, et à plus forte raison par rapport aux exemples de petite échelle, la *solidarité* peut faire bien plus que *l'innovation* en donnant toujours lieu, lorsqu'elle sert de base à un circuit économique, à une activité supplémentaire dans le système.

Ce qui pourrait, si jamais, surprendre après les exemples précédemment analysés, c'est le fait que la nouvelle activité créée dans ce contexte

résulte *monétisée* et *formelle*, donnant donc lieu à un vrai *emploi* (*auto-emploi*, en l'espèce).

En réalité, si l'on exclue les Collectivités auto-productrices de dimension minime constituées par les familles où les composants sont certainement liés « solidairement » vis-à-vis du résultat mais aussi par un rapport de confiance réciproque, dans les autres Collectivités auto-productrices de biens et de services individuels, à commencer par celles *intermédiaires* dont celle à la base du DDL, la monétisation, impliquant une acquisition des produits à travers un système de prix, est *indispensable* et, s'il est vrai que le segment du circuit relatif à la rémunération du travail pourrait être non monétisé, celui-ci est également le seul à pouvoir l'être et *exclusivement* à la condition que la « part d'associés-travailleurs » soit suffisamment proche de 100% (dans ce cas, le coût du travail ne figurerait pas dans les coûts de production qui constituent les prix d'achat payés par les associés).

Ce fut le cas des collectivités « extrêmes » précédemment mentionnées, aujourd'hui quasiment toutes disparues (Kibboutz des origines, Phalanstères utopiques et communautés « anarchiques », etc.) où tout le travail était fourni gratuitement y compris celui relatif à la production de biens et de services individuels, mais c'est également le cas, bien qu'essentiellement en référence aux services collectifs, des *Collectivités intermédiaires* actuelles, dont les Clubs, dans lesquelles la majeure partie des associés fournissent, en rotation, leur temps sur une base *gratuite* pour la production de services collectifs, dont par exemple la maintenance et/ou le nettoyage des locaux dans lesquels ont lieu les activités principales.

Un exemple concernant au contraire les *grandes collectivités*, et en particulier les Collectivités publiques, est constitué par le service *collectif* de défense lequel, lorsqu'il est réalisé à travers un service de recrutement obligatoire (ce qui arrive *forcément* si l'objectif est vraiment constitué de la défense du territoire national) peut être largement dé-monétisé.

Dans le cas du DDL, étant donnée sa PAT bien loin du 100%, la monétisation du circuit entier est, de fait, une nécessité.

À proprement parler, le segment du circuit relatif à la rémunération du travail dans le DDL, le seul qui ne nécessite pas de monnaie officielle, pourrait être géré, afin d'éviter de possibles abus dans les achats, à travers l'utilisation d'une monnaie interne, un « Euro interne » calculé

dans les coûts de production auxquels les produits sont achetés et ayant cours à l'intérieur du DDL, mais cette option, comme on le verra, est susceptible de produire des inconvénients sûrs sans apporter d'avantages appréciables.

Tout le circuit économique du DDL est donc entièrement monétisé, en partie par *besoin* et en partie par *convenance*.

En référence à la nécessité, il faut rappeler que le DDL a été conçu de manière à avoir la capacité maximale de diffusion (en vue de maximiser son impact socio-environnemental positif sur le système) ce qui comporte a) la disponibilité illimitée de *moyens de production*, b) la plus large gamme de production compatible avec une échelle relativement réduite et donc la disponibilité *d'intrants de production* provenant de productions de grande échelle typiques du Marché et c) un niveau d'« attractivité » suffisant vis-à-vis du facteur travail.

Les deux premières exigences peuvent être satisfaites de manière immédiate *uniquement* en recourant au contexte monétisé de l'économie, dont la nécessité de disposer de revenus monétaires correspondants, ce qui se traduit, en soi, par le besoin de monétisation d'au moins une partie du circuit économique mis en place au sein du DDL.

Cela semble impliquer, étant donnée la typologie de production du DDL, la nécessité de recourir au marché local comme débouché commercial de la part de production correspondante, en réservant la partie restante au circuit d'auto-production (sur l'opportunité de véritable monétisation duquel nous reviendrons par la suite).

En réalité ce scénario, impliquant un DDL « à cheval » entre les deux Paradigmes, de plus avec les pieds sur deux barques différentes, n'est qu'une option, du reste caractérisée par une paire d'inconvénients.

Le *premier* provient de l'aléa qui caractérise tout débouché commercial destiné au Marché et qui introduit un élément d'incertitude sur la viabilité du circuit (bien qu'en l'espèce doté d'un volant, constitué par la demande exprimée par les familles des associés-travailleurs, sur laquelle il peut compter) qui, à son tour, comporte une incertitude sur l'investissement relatif à la fourniture des espaces de production et donc une majoration du prix d'utilisation de ceux-ci, ce qui, par un retour vicieux, augmente les coûts de production et donc l'aléa du débouché commercial.

Le *second* réside dans le fait que dans un DDL ainsi conçu, ayant redimensionné le circuit d'auto-production, aurait également diminué,

dans la même proportion, la valeur de la *possibilité de vérification* de la qualité qui caractérise un circuit *totalelement* axé sur l'auto-production.

En considération de ces inconvénients, on a préféré l'option d'introduire dans la base sociétaire du DDL une part convenable d'associés *non travailleurs* déjà dotés de solvabilité acquise dans un contexte monétisé qui, en tant qu'associés, peuvent profiter de la *possibilité de vérification* de la qualité de la production, qui ainsi conserve globalement sa valeur.

C'est ainsi que la *monnaie* véhiculée par la partie de clientèle du DDL constituée des familles des associés *non travailleurs* (qui en devenant producteurs transforment également le rôle de leur famille d'un simple sujet consommateur à un sujet auto-producteur qui peut compter sur les points de force du DDL mais peut également influencer, et en tout cas connaître, la qualité des produits achetés) trouve vocation à rester dans le « champ gravitationnel » du DDL lui-même.

En référence à la partie du circuit caractérisée par l'*avantage* de la monétisation, c'est-à-dire celle qui concerne la rémunération du travail, il est clair que si ces rémunérations étaient versées en « Euros internes », c'est-à-dire ayant cours à l'intérieur du « clone » d'appartenance, l'attractivité du DDL dont au point c) précédemment évoqué, serait fortement réduite vis-à-vis de l'« audience » des potentiels associéstravailleurs avec une conséquence négative sur sa capacité de diffusion et donc sur son impact social.

Cependant le fait reste que les familles des associés-travailleurs ont sûrement intérêt à faire leurs achats à l'intérieur du DDL puisque, à parité de prix et qualité retenue équivalente par rapport à ce qui est offert sur le marché local, ils ont l'avantage de la *possibilité de vérification* de la qualité, comme celles des associés non travailleurs, mais aussi, et surtout, puisque avec leurs achats ils soutiennent l'emploi, et la rémunération relative, de leur membre.

C'est pourquoi ce ne sera pas un grand facteur d'incertitude, en termes de disponibilité monétaire, pour la caisse du DDL, si les rémunérations sont versées en monnaie officielle, de plus émise par le DDL sous forme électronique, puisque la masse salariale nette (précédemment envisagée, pour fixer les idées, comme environ la moitié de la valeur de la production évaluée à travers les coûts) sera de fait vouée, en grande partie, à rester dans le « champ gravitationnel » du DDL lui-même, en fonctionnant ainsi exactement comme une *monnaie interne*.

Et les éventuels « fragments » qui échapperaient à ce « champ », ce que la monétisation entend permettre afin de donner de la flexibilité au fonctionnement du circuit en le rendant plus « attractif », peuvent facilement être remplacés avec un recours plus important à la clientèle déjà monétisée à travers un système d'adaptation en temps réel (permis par le logiciel de gestion du DDL) des « plafonds » applicables à cette clientèle, initialement fixés à un niveau relativement inférieur à celui « physiologique », c'est-à-dire rapporté à la capacité de dépense potentielle. C'est ainsi que le DDL peut, en même temps, maintenir *intègre* son circuit d'auto-production, restant donc entièrement dans le Paradigme de l'Autonomie, et *monétiser* la totalité du circuit lui-même, en maximisant son « attractivité » et, avec celle-ci, sa capacité de diffusion et d'impact sur le système.

3.1.1.7. *Création d'emplois dans le DDL*

Toutes les considérations développées jusque ici ont pour but, d'un côté, de confirmer que la réalisation d'un « clone » du DDL comporte la création *d'emplois* (et non d'une simple activité informelle) sans le besoin d'innovation et, de l'autre, d'indiquer dans la « turbulence » qui fatalement a lieu dans le système à la suite de la naissance d'un « clone » et, en particulier dans le bilan occupationnel qui la caractérise, le facteur correctif qui permet de passer, en première approximation, de l'emploi *spécifique* à celui qui peut être considéré comme *général*.

Afin d'éclairer un peu ce dernier aspect, il est utile de recourir à un parallèle avec le second exemple d'auto-production domestique puisque celui-ci est monétisé (bien que partiellement) et, donc, à l'origine d'une « turbulence » dans le système qui caractérise, comme nous le verrons, également le DDL. Pour cela, nous pouvons considérer la collectivité composée des familles de toute la structure sociétaire comme une « grande famille » dans laquelle la force de travail utilisée dans un contexte externe *monétisé* (constituée, selon les conventions précédentes, du total de la force de travail des familles des associés non travailleurs et de la moitié de la force de travail des familles des associés-travailleurs) peut être assimilée au *mari* de la famille autoproductrice de l'exemple, tandis que la force de travail constituée par l'ensemble

des associés-travailleurs et employée dans l'auto-production peut être assimilée à *l'épouse* de cette famille.

Si nous situons la « grande famille » dans le premier scénario délinéé précédemment en phase d'identification de la « part d'associés-travailleurs » du DDL dans lequel les 100 familles des associés-travailleurs étaient accouplées à autant de familles d'associés non travailleurs, celle-ci serait caractérisée par une PAT, c'est-à-dire la part de la force de travail totale utilisée dans l'auto-production, égale à 25%.

Ce qui, pour réaliser un parallèle avec la vraie famille de l'exemple, équivaut à imaginer que l'épouse dédie à l'auto-production familiale la *moitié* de son temps de travail potentiel.

Confrontons maintenant les modalités dans lesquelles la famille de l'exemple et la « grande famille » à la base du DDL mettent en fonction le circuit d'auto-production respectif.

Pour cela, il faut considérer que si, d'un côté, celles-ci ont la caractéristique commune de dédier l'une et l'autre 25% de leur force de travail totale à l'auto-production, de l'autre elles diffèrent dans l'importance des sorties monétaires obligatoires, relatives aux acquisitions externes de biens et de services nécessaires au circuit d'auto-production, par rapport au total des coûts.

En effet, tandis que dans la vraie famille l'épouse opère dans des espaces équipés appartenant à la *famille* et de manière *informelle* et donc les sorties monétaires sont limitées à l'achat de matières premières et de semitravillés, le DDL doit ajouter aux sorties monétaires relatives à ces biens également celles que par commodité nous envisageons de valeur égale aux précédentes, relatives à l'achat auprès de *tiers* de l'utilisation des espaces de production et au paiement des charges dues au fait que la production a lieu de manière *formelle*.

Les sorties monétaires obligatoires, que pour le DDL nous avons précédemment envisagées de valeur égale aux rémunérations nettes, seront donc, dans la famille de l'exemple, égales à la *moitié* de la rémunération (virtuelle) de l'épouse (quantifiable, dans la présente comparaison, à travers une hypothèse sur sa productivité rapportée à celle dans le DDL, et que nous plaçons, par commodité, égale à celle-ci). En envisageant à présent que les rémunérations nettes mensuelles perçues dans le contexte monétaire par 75% de la force de travail de la « grande famille » et par le mari de la vraie famille soient égales à

1 500 euros mensuels par personne, tandis que celles relatives au circuit d'autoproduction soient égales à 1 000 euros pour les associés-travailleurs qui prêtent leur travail à temps plein, et à 500 euros, virtuels, pour l'épouse de la vraie famille qui travaille à mi-temps, nous essayons d'examiner de près les deux circuits d'auto-production mis en place.

En commençant avec la famille de l'exemple, imaginons que l'épouse, avec son travail à mi-temps qui, comme envisagé, correspond à une rémunération *virtuelle* de 500 euros, plus la moitié de celle-ci, c'est-à-dire 250 euros provenant du revenu du mari pour l'achat de matières premières à utiliser dans la production, réalise un volume de biens et de services qui dans le DDL ont un coût de 1 000 euros (étant donné que, dans ce contexte, le loyer et les charges figurent également dans les coûts de production) et qui, achetés sur le marché, comportent une dépense hypothétique de 1 250 euros. La famille, qui auparavant achetait sur le marché, avec une dépense de 1 250 euros, les biens et les services qu'à présent elle auto-produit, pouvait alors dédier les 250 euros restants à d'autres achats.

Maintenant, en consommant les biens et les services qui sont auto-produits avec une dépense de 250 euros seulement, elle « libère » 1 000 euros du revenu familial, qui peuvent être dépensés ailleurs, avec les 250 euros précédents.

La famille crée de cette manière une *première* « turbulence » plus *visible* dans le contexte monétaire, exclusivement dans le Marché en l'espèce, due d'un côté, à la diminution de dépense de 1 000 euros, qui intéresse, étant donnée la gamme d'auto-production familiale, les segments finaux de la filière des produits agroalimentaires et la composante travail (valeur ajoutée) de certains services aux personnes et aux objets (puisque les matières premières et les semi-travillés sont toutefois achetés par la famille sur le Marché avec une dépense de 250 euros) et, de l'autre, à une augmentation de dépense de 1 000 euros dans d'autres domaines de production. La famille donc *déplace* 1 000 euros de sa dépense effectuée sur le marché local et accroît sa consommation avec la contre-partie en biens et en services des 1 000 euros de dépense déplacée. En ce qui concerne la « grande famille », le calcul de la « turbulence » peut être effectué, en suivant le même schéma et en adoptant les mêmes hypothèses, simplement en substituant les données numériques de celle-ci à celles de la vraie famille. C'est-à-dire: 100 associés travailleurs

produisent des biens et des services au coût total de 200 000 euros, qui valent sur le marché 250 000 euros. La « grande famille » dont le revenu total s'élève à 450 000 euros (dont 150 000 correspondant aux familles des associés-travailleurs et 300 000 à celles des associés non travailleurs), qui auparavant achetait sur le marché avec une dépense de 250 000 euros (correspondant à 1 250 euros pour chacune des 200 familles) les biens et les services qu'elle auto-produit à présent, pouvait dédier 200 000 euros (25 000 provenant des familles des associés-travailleurs et 175 000 de celles des associés non travailleurs) à d'autres achats. Maintenant, en consommant les biens et les services qui sont auto-produits dans le DDL à travers une dépense dans un contexte monétaire de 100 000 euros seulement (apportés, avec leurs achats effectués dans le DDL, par les familles des associés non travailleurs), celle-ci « libère » 150 000 euros (dont 125 000 euros dans les familles des associés-travailleurs et 25 000 euros dans celles des associés non travailleurs) qui peuvent être dépensés ailleurs avec les 200 000 euros précédents. La « grande famille » crée de cette manière une « turbulence » de l'ordre de grandeur de 150 000 euros dans le contexte monétaire, due d'un côté à la diminution de dépense de 150 000 euros qui vont intéresser les segments finaux de la filière des produits inclus dans la gamme de production du DDL (puisque 100 000 euros relatifs aux sorties monétaires obligatoires continuent à être dépensés dans les segments initiaux de ces filières et auprès de la même typologie de fournisseurs) et de l'autre à une augmentation de dépense de 150 000 euros pour des biens et des services non auto-produits. La « grande famille » *déplace* donc 150 000 euros de sa dépense précédente effectuée sur le marché local et accroît globalement sa consommation avec la contre-partie en biens et en services des 150 000 euros de dépense déplacée. Bref, on peut dire que le circuit d'auto-production du DDL prend place dans le système en poussant ailleurs le Marché, un peu comme la bulle de gaz qui crée les « trous » dans le gruyère en *déplaçant* la pâte existante sans la *détruire* et de cette manière elle provoque la croissance de la forme entière, une croissance destinée, dans les *deux* cas... à *s'arrêter*. La double différence, entre la mécanique de croissance du fromage et ce modèle de croissance économique « à Gruyère » est que dans celui-ci a) dans les « trous », au contraire de ce qui arrive dans ce fromage, il y a une nouvelle pâte de *qualité* auto-produite par des Collectivités particulières à travers l'emploi

de leurs ressources humaines précédemment inactives et b) la « pâte » déplacée, en plus d'être débarrassée de la présence encombrante de ces ressources inactives dans le système, bénéficie, comme nous le verrons, d'une augmentation *quantitative* mais également d'une amélioration *qualitative* sous différents aspects. Essayer à présent de quantifier le bilan occupationnel moyen relatif à la « turbulence » en question semble ardu, et cela autant en référence à son signe algébrique que, à plus forte raison, à sa valeur absolue. Du reste, comme on peut l'imaginer, cette « turbulence » est assez théorique dans le sens où, au-delà des conventions sur lesquelles le scénario est construit, elle prévoit, par exemple, que chaque augmentation de revenu disponible soit dépensée dans sa totalité sans donner lieu à aucune épargne (qui, cependant, en favorisant les investissements aurait lui aussi un effet positif sur l'emploi dans le système). Ce qui peut, toutefois, se considérer comme acquis est que le bilan en question résulte d'un ordre de grandeur bien inférieur aux deux flux de travail, que ce soit en « sortie » (des filières des biens et des services inclus dans la gamme de production du DDL) qu'en « entrée » (dans les filières des produits vers lesquelles est dirigé le revenu « libéré » et dépensé de la « grande famille »), puisque celui-ci dépend uniquement du niveau d'intensité de travail différent qui caractérise les filières des deux catégories de produit. On peut donc en déduire que, en référence *exclusive* au *premier* et plus *visible* impact sur le système, du à la réalisation d'un « clone » du DDL, l'emploi *général* créé, même s'il sera inférieur à celui *spécifique* qui a lieu dans le contexte du « clone » lui-même, ne différera pas beaucoup et de toute façon non excessivement par rapport à celui-ci.

3.1.2. *L'initiative du Réalisateur et la pleine activité*

À partir des considérations précédentes, on peut tirer une première conclusion selon laquelle l'inactivité involontaire présente dans un territoire donné peut être d'autant plus diminuée que le DDL est « attractif » pour les « audiences » d'associés potentiels résidents. Cette conclusion se situe aux antipodes de celle qui pourrait venir des supposées « lois économiques » concernant la relation entre l'innovation et l'emploi, que les économistes ont confectionné sur mesure pour le Marché et qui,

comme vu, n'expliquent pas la réalité, même pas dans ce contexte. En effet, selon ces « lois », le seul emploi *général* créé par l'initiative du *Réalisateur* est celui interne à l'entreprise destinée à la diffusion des « clones » et cet emploi est même égal à celui *spécifique* étant donné que le *Réalisateur*, porteur d'innovation de « produit », opère sur un nouveau marché, tandis qu'à l'intérieur des « clones » où « on produit de manière *ordinaire* des biens et des services *courants* », l'emploi *général* est égal à *zéro* puisque tout l'emploi *spécifique* (celui, au moins, indéniable... et, de plus, la seule qui intéresse le *Réalisateur* et les autres stakeholders ainsi que les « audiences » des potentiels associés, en particulier les associés-travailleurs) est « soustrait », voire « volé » au Marché qui est ainsi... « saccagé » dans la même mesure sur le plan de l'emploi. Du reste, selon les économistes, même la nouvelle activité (informelle) *spécifique* de la femme au foyer du second exemple résulte d'un *transfert* de travail du Marché à l'auto-production domestique et donc ne reflète aucune augmentation d'activité *générale* dans le système. De plus, selon eux il s'agit d'une disparition pure et simple d'emploi du système, puisque l'autoproduction domestique ne fait pas non plus partie de l'économie selon leur vision « Tout Marché », mais entre dans le simple *folklore* où elle constitue une « mauvaise pratique » (faire le pain à la maison... fait mal à l'économie). Toujours sur cette ligne, il vaut la peine de mentionner un autre lieu commun, bien plus pernicieux du précédent et non contre-dit avec une emphase suffisante par les économistes, selon lequel l'activité de *volontariat*, réalisée à l'intérieur des ONG philanthropiques, surtout celles financées par le secteur public, « vole » du travail et crée du chômage et donc, en toute logique, elle doit être considérée comme une « mauvaise pratique » (être bénévole... fait mal à l'économie). Certainement le fait qu'il y ait des économistes qui partagent ces lieux communs et leurs relatives conclusions ne fait pas honneur à la science économique. Il est donc souhaitable que ceux qui, suivant le même principe, croient que l'emploi *spécifique* relatif aux « clones » du DDL soit *soustrait* au Marché (et donc pensent que l'exercice d'une activité de travail et l'acquisition de biens et services dans ce contexte... fait mal à l'économie) se repentent, et cela, si ce n'est à la suite des argumentations reportées ci-dessus, au moins bien avant que la diffusion souhaitée de ces « clones » et de ses effets sur le reste de l'économie rendent évident que le système dans lequel le Marché continue à prospérer (avec moins d'effets collatéraux)

est acheminé vers la *pleine activité permanente*. En voulant éclairer un peu ce chemin, il faut distinguer, sur le plan chronologique, deux *phases*. La *première*, qui a lieu dans des délais relativement *brefs*, se configure comme une manœuvre « à tenaille » dans laquelle l'inactivité involontaire est absorbée, d'un côté, par les « clones » du DDL et, de l'autre, par les entreprises du *Marché* qui répondent aux différents types de demande surgissant en correspondance à la diffusion des « clones ». Celle-ci est caractérisée par des effets *éclatants* puisqu'elle est susceptible de porter le système au *plein emploi*, même si ce n'est pas de manière structurelle. La *seconde*, plus lente et moins spectaculaire, même si non privée d'importants effets socio-économiques, a pour protagonistes les Collectivités publiques, essentiellement des niveaux géographiques locaux, qui ont naturellement intérêt à intervenir à travers les administrations publiques pour favoriser, sans emploi de fonds publics, la consolidation de la pleine activité en la rendant *permanente*.

3.1.2.1. *Première phase*

Dans l'impact sur l'emploi relatif à la diffusion des « clones » du DDL, il convient de distinguer les deux « mâchoires de la tenaille » constituées, d'un côté, de sa composante *permanente* attribuable à l'absorption *directe* de l'inactivité involontaire dans le contexte des « clones » eux-mêmes et, de l'autre, de la composante *transitoire* qui a lieu, comme effet *indirect* de la dynamique de diffusion des « clones », dans le contexte des entreprises opérant sur le *Marché* afin de favoriser cette dynamique et de répondre à d'autres types de demande qui prennent origine de cette diffusion.

Effets permanents sur l'emploi

En ce qui concerne la composante *permanente* de l'impact sur l'emploi, la première demande qui vient spontanément à l'esprit est dans quelle mesure l'inactivité involontaire présente sur un territoire donné peut être absorbée à l'intérieur des différents « clones » dans le contexte de la *première* phase de leur diffusion. Avant de répondre à cette demande, il faut considérer que le DDL comporte, sous cet aspect, une *limite* « *structurelle* » constituée de la valeur de la PFT, dont une première quantification, utilisable en tant que terme de référence générale, sera fournie par la première réalisation expérimentale. Autrement

dit, même dans l'hypothèse peu vraisemblable dans laquelle la *totalité* des familles d'un territoire donné soit « attirée » par le modèle DDL dès son apparition et chacune aspire à participer, si l'opportunité se présente, à une Collectivité à la base d'un « clone » de proximité du DDL, le niveau maximal d'inactivité qui pourrait être absorbé de cette manière dans ce territoire ne pourra dépasser la valeur de référence de la PFT mentionnée, étant donné qu'en proche proximité de celle-ci se situera la valeur de la PFT de *chaque* « clone » pour les raisons de bon fonctionnement précédemment décrites. Du reste, l'auto-production domestique, dans l'hypothèse d'une PFT de 50% même si elle est pratiquée dans la totalité des familles par manque de mieux ou car « fortement conseillée », comme il arrive dans les pays à système statique, respectivement tribal ou religieux, pourrait difficilement mettre en activité de production une partie de la force de travail supérieure à 50% comme il survient actuellement, avec la moitié féminine en l'espèce, un « plafond » atteignable, d'ailleurs, avec un schéma de consommation minimaliste (à l'avantage de la durabilité *environnementale* mais non *sociale*, ce qui amène à exclure les formes démocratiques de gouvernance).

Pour le moment, en nous basant sur les scénarios considérés en phase d'identification du DDL, nous pouvons retenir que la PFT qui garantit un bon fonctionnement du circuit d'auto-production de ce modèle se situe autour des 20% et donc nous utiliserons comme référence ce niveau, toujours pour fixer les idées et sans se perdre en généralités dans les considérations qui suivent, en évitant des symbolismes potentiellement trompeurs. On peut donc retenir, dans les limites des hypothèses faites, que dans les territoires où l'inactivité involontaire *dépasse* le 20% du total de la force de travail, la pleine activité ne puisse pas être atteinte par absorption *directe* à l'intérieur des « clones » du DDL, pas même si cette modalité inédite d'auto-production fût accueillie avec le plus grand enthousiasme de la part de la population. De plus, il faut observer que la diffusion des « clones » peut avoir lieu tant que les Collectivités à leur base peuvent être composées par le Réalisateur en respectant, pour des raisons de bon fonctionnement, les proportions adéquates entre associés-travailleurs et associés non travailleurs. Cela signifie que dans la capacité d'emploi du DDL, soumise en tout cas à la limite mentionnée de la PFT de référence, non seulement compte la faveur rencontrée par cette modalité économique auprès de la population, qui se reflète sur

l'ampleur des « audiences » de potentiels associés mais pèsent également les *proportions* entre les « audiences » de potentiels associés « travailleurs/non travailleurs » et, plus précisément, les proportions entre ceux qui, « attirés » par le DDL, figurent en effet dans les bases de données *locales* respectives dans lesquelles le Réalisateur puise afin de composer les Collectivités appelées à animer les différents « clones ». Et, sous ce dernier aspect, même en supposant que les familles relatives à l' « audience » des potentiels associés-travailleurs soient *toutes* « attirées » par le modèle DDL, on peut difficilement en dire autant pour les audiences b) et c) qui, bien que larges, sont cependant constituées de familles en pleine activité et donc, contrairement à celles des potentiels associés-travailleurs, peuvent considérer également l'offre du marché local sans se préoccuper de l'emploi et, en référence à l' « audience » c), également sans trop de freins sur le plan environnemental. Enfin, de quelque façon que la situation se profile sous cet aspect dans un territoire donné, le fait même que la base de données locale du Réalisateur contenant les « aspirants » associés *non travailleurs* puisse être épuisée prématurément, c'est-à-dire avant que la base de données locale des associés-travailleurs soit vide, peut constituer une *limite supplémentaire* à la capacité d'emploi *directe* du DDL. D'ailleurs, même si en phase de composition de la Collectivité à la base d'un « clone » le Réalisateur *utilise* toute précaution (en tenant compte en particulier du revenu familial préexistant) afin de puiser avec parcimonie dans les modestes ressources, il devra toutefois, pour des raisons de bon fonctionnement du « clone », inclure dans la structure sociétaire un pourcentage suffisant d'associés *non travailleurs* qui pourrait se révéler difficilement atteignable. En effet, dans les territoires où l'inactivité involontaire est si élevée qu'elle rend appropriée une PFT de 20% dans les « clones », c'est-à-dire le niveau maximum compatible avec un bon fonctionnement, étant donné que, en s'en tenant aux conventions précédemment adoptées, on aurait une PAT de 40%, l'importante proportion d'associés non travailleurs exigée, égale à 60%, poserait un sérieux problème. Heureusement il s'agit d'un problème apparent puisqu'il provient, comme dit, de la convention précédemment adoptée pour pure facilité d'explication, selon laquelle la PFT de *toutes* les familles des associés-travailleurs est égale à 50% et, surtout, concentrée sur un des deux seuls membres supposés de la famille. À ce stade, toutefois, en devant porter nos considérations sur des situations plus proches

de la réalité, une telle convention devra être *abandonnée* en utilisant la valeur de 50% comme *limite supérieure* de la PFT de ces familles. À une PFT de 20% peuvent donc correspondre des Collectivités auto-productrices très différentes, en termes de PAT, selon la manière dont se distribue la PFT *familiale*, dont 20% constitue la *valeur moyenne* de référence dans les différentes familles de la Collectivité, c'est-à-dire du *Village virtuel* créé par le *Réalisateur*. Évidemment la forme de cette distribution, quelle qu'elle soit, ne compromettra pas le *fonctionnement* du modèle DDL, étant donné que le paramètre qui compte le plus, à cet égard, est la PFT *moyenne* ou mieux, dans cette dernière analyse, la *capacité* de dépense alimentée par les revenus d'origine externe au DDL, raisonnablement supposée comme inversement corrélée à la PFT (dans le sens évident où moins il y a de ressources humaines de la Collectivité dédiées à l'auto-production, plus est importante la disponibilité de revenu de source externe à dépenser dans le DDL, en éliminant ainsi les risques de mauvais fonctionnement du circuit économique).

Il en résulte que, dans la composition sociétaire, l'importance relative des associés *non travailleurs* représentant des familles caractérisées par une PFT égale à 0% résulte fortement redimensionnée à l'avantage de la capacité de diffusion des « clones » du DDL sur le territoire. Il suffit de penser, par exemple, qu'une Collectivité de 250 familles caractérisée par une PFT de 20% représentée, en utilisant les conventions précédentes, par 100 associéstravailleurs et 150 associés non travailleurs pourrait maintenir, tout simplement en remplaçant 50 associés-travailleurs à *temps plein* par 100 associéstravailleurs à *mi-temps*, la même PFT et donc une *capacité* de dépense équivalente soutenue par des revenus externes, avec seulement 100 associés non travailleurs et avec la *propension* à dépenser accrue qui caractérise les familles des associés-travailleurs lesquelles, avec la nouvelle définition élargie, sont désormais 150. On doit enfin considérer que, dans la pratique, le *Réalisateur* aura largement recours au travail à temps partiel, surtout dans les différentes unités de production qui s'y prêtent le plus. On ne doit pas oublier, en effet, que des unités de production déterminées peuvent accueillir également du travail *très partiel*, bien que continu (comme par exemple deux heures quotidiennes, le soir, dans les services de coiffure), et même intermittent (comme par exemple un jour par semaine dans l'unité de construction), incluant ainsi dans la Collectivité des familles avec une *capacité* de

dépense financée par des revenus externes au DDL peu dissemblable de celle des familles des associés non travailleurs et avec une *propension* de dépense généralement plus importante que celles-ci.

C'est ainsi que, en reprenant l'exemple précédent et en voulant maintenir le même nombre total d'associés, remplaçant 50 associés-travailleurs à mi-temps par 100 associés-travailleurs à temps *très partiel* (disons opérant 25% du temps de travail ordinaire), on pourrait maintenir la PFT à 20% avec une structure sociétaire composée, en schématisant, par 50 associés-travailleurs à temps plein, 50 associés-travailleurs à mi-temps, 100 associés-travailleurs à 25% du temps et 50 associés non travailleurs, portant la PAT à 80% à l'avantage de la *propension* d'achat dans le DDL. En s'en tenant au fait qu'un pourcentage d'associés *non travailleurs* (ou, comme nous verrons, *assimilables* à cette catégorie), quantifié dans l'exemple à 20%, restera cependant important pour garantir une présence d'associés-travailleurs à *temps plein* correspondant au nombre d'unités productives du DDL et indispensable pour le bon fonctionnement d'un « clone », ce sera cependant, dans la pratique, la *nouvelle* « audience » a) bien plus large que celle évoquée auparavant puisque basée sur une définition d'associé-travailleur élargie au *temps partiel*, qui sera la colonne portante dans la composition de la Collectivité auto-productrice, vis-à-vis de laquelle le modèle DDL devra se révéler suffisamment « attractif », un devoir relativement facile comme on l'a vu auparavant. En revenant au thème dont il est question ici, constitué du niveau d'inactivité involontaire qui peut être absorbé de manière *permanente* à l'intérieur des « clones » du DDL dans la *première phase* de leur diffusion, sa quantification est donc en grande partie reconduite à la quantification de la *nouvelle* « audience » a). À ce sujet, il convient de retenir que la *première phase* du chemin vers le plein emploi permanent est celle suivant immédiatement la première réalisation pilote, dans laquelle, une fois *expérimentée la viabilité* du DDL et dès que le marketing du Réalisateur aura produit ses effets, il sera évident à l'opinion publique que quelque chose d'absolument inédit et porteur d'une nouvelle espérance est enfin en train d'arriver, même si parmi les jappements des économistes.

Il est donc vraisemblable que, à partir de cette prise de conscience généralisée, il y aura beaucoup de gens, insatisfaites de leur travail actuel, qui le réduiraient volontiers en le compensant par une activité dans le DDL, mais d'autres gens aussi qui, tout en maintenant leur travail

actuel, souhaiteraient dédier une partie de leur temps libre à l'exercice d'une nouvelle activité qui les intéresse, et tous grossiront les rangs de la *nouvelle* « audience » a). Nombre d'entre eux, en réalité, en ayant en termes de capacité de dépense une fonction analogue à celle des associés *non travailleurs*, étant donné qu'ils pourront dépenser dans le « clone » d'appartenance bien plus que ce qu'ils y perçoivent, seront sûrement vus par le Réalisateur comme *assimilables* à des associés non travailleurs. On pourra être surpris par l'« attractivité » exercée, même auprès des jeunes et des personnes âgées, par les différentes unités de production du DDL, par ces *ateliers artisanaux de proximité* de nouvelle génération aux portes toujours ouvertes où l'on peut enseigner et/ou apprendre en travaillant et en gagnant, et cela aussi bien auprès des couches sociales qui font référence aux différents *Patronneurs* qu'auprès de la population. Et, pour contraster cette tendance, peu utile sera également l'avertissement des immanquables « cassandres », enrôlées par ceux qui se servent du système « Tout Marché » pour donner libre cours à leurs délires d'omnipotence, qui mettront en garde les gens contre l'arrivée d'un... « nouveau communisme » (comme pour signifier que le plein emploi permanent, jusque là apanage uniquement des systèmes « Tout État » pourra également être atteint... mais à un prix élevé). Un avertissement, celui-ci, qui aura toutefois un effet boomerang puisque pour les gens il sera évident que, dans le nouveau système qui se profile, le rôle de l'État, et plus généralement du Secteur public, résulte, contrairement à ce qui arrive dans les systèmes d'inspiration communiste, *minimisé* (confiné aux services *collectifs* de sa compétence exclusive et naturelle) même si non « rongé » comme dans les systèmes « Tout Marché ». Il sera clair pour tous, enfin, que le nouveau système a été conçu de manière à pouvoir adapter son architecture (en modifiant l'importance relative des deux Paradigmes et de leurs modalités individuelles) selon la volonté des gens, exprimée en grande partie en temps réel à travers l'action économique individuelle quotidienne et donc à avoir les qualités d'autres systèmes sans en avoir les défauts. Il sera clair, en particulier, que le système en question n'est pas, contrairement à d'autres sortis à la suite d'une « pensée unique » quelconque assimilable à un « *vêtement unique* sur mesure d'un *homme nouveau* réputé *idéal* » vers lequel chacun est destiné à tendre, par la « douceur » (comme dans les systèmes « Tout Marché » voulus par les dictatures capitalistes déguisées en *démocraties* « *représentatives* ») ou

par la force (comme dans certains systèmes Statiques imposés par les dictatures théocratiques) mais à un « vêtement sur mesure pour chacun » dont la forme, toujours en évolution potentielle, sera à tout moment le résultat d'une multiplicité de libres choix individuels.

Effets temporaires sur l'emploi

Étant donnée la *limite structurelle*, en termes d'absorption directe de l'inactivité involontaire, représentée par la PFT de référence du DDL, supposée égale à 20%, ainsi qu'en imaginant la présence dans des territoires déterminés d'autres *limites potentielles* liées à la difficulté rencontrée par le Réalisateur dans la composition des Collectivités de la manière la plus adéquate, en termes de typologie d'associés, de *capacité* et de *propension* de dépense relatives, et telle à garantir un bon fonctionnement des « clones », on peut donner pour acquis le fait que l'inactivité involontaire, même si elle est présente dans beaucoup de territoires à un pourcentage inférieur à la PFT de référence, peut être absorbée par les « clones » eux-mêmes uniquement de manière *partielle*, ce qui, du reste, arriverait fatalement si celle-ci se situait au-dessus de cette PFT. Cependant, cela est loin de signifier que le *plein emploi* ne peut être atteint. Au contraire, celle-ci est la première caractéristique du système *Traditionnel dynamique régénératif* à prendre forme, dans des délais relativement brefs, et c'est justement à partir de celle-ci que, comme nous le verrons, pourront également prendre forme les autres caractéristiques du système qui contribueront, de plus, à rendre *permanent* la pleine activité atteinte, en consolidant cette caractéristique fondamentale du nouveau système. Sur cette ligne, il faut observer qu'avec son initiative privée le Réalisateur, en faisant démarrer un « clone » pilote et, quasiment en même temps, la diffusion des « clones » sur le territoire, jette, pour ainsi dire, une pluie de grosses pierres dans un étang qui provoquent chacune une série de « vagues » s'étendant en cercles concentriques petit à petit moins *visibles*, dont les effets ont cependant, en termes d'emploi *général*, peu à voir avec leur *visibilité*. Du reste, on a vu précédemment que la « turbulence » due au déplacement de dépense, et les flux migratoires d'activité relatifs, de la Collectivité auto-productrice, qui est également la « vague » la plus visible, semble essentiellement dépourvue d'effets de ce type tout en étant, au contraire, riche de conséquences positives en

termes de réorganisation architectonique du système puisque cela traduit un *déplacement* du Marché des activités économiques, essentielles à la vie (ex. agroalimentaire) et mieux gérables au niveau local par les modalités économiques appartenant à la variante intermédiaire du Paradigme de l'Autonomie (en premier le DDL), vers des activités choisies par les familles consommatrices (ex. tourisme et autres activités récréatives) où celui-ci est irremplaçable. Il y a cependant d'autres « vagues » moins visibles, disons des cercles dans l'eau plus éloignés du point de chute des pierres, dont les effets, y compris ceux concernant l'emploi *général* en objet, sont loin d'être négligeables. Et cela est, précisément, le cas de celle correspondant au flux monétaire relatif au *loyer* versé aux tiers propriétaires des espaces productifs dans lesquels sont installées les différentes unités de production du DDL, qui constitue une des trois composantes de l'ensemble des *sorties* monétaires obligatoires du DDL. En effet, s'il est vrai que la typologie de destinataire de ce *flux* est toujours la même, c'est-à-dire celle des investisseurs immobiliers (généralement *privés* mais, dans le cas spécifique, peuvent s'ajouter également ceux *publics*) orientés aux structures de production, c'est également un fait que celui-ci rémunère les investissements concernant de *nouvelles* structures destinées à remplacer, concernant les activités comprises dans la gamme de production du DDL, celles existantes.

C'est ainsi que le rôle du *stock* relatif à ces structures constitué, concernant la production de biens, de grandes installations concentrées dans des zones industrielles est destiné, à la suite de la dynamique de diffusion des « clones » du DDL, à un déclin graduel qui correspond à une montée du rôle de petites structures productives de nouvelle génération, articulées au niveau de chaque « clone » dans un Pôle urbain et un Pôle rural, diffusées de manière ramifiée sur le territoire qui vont petit à petit constituer un nouveau *stock* différent. Le petit flux monétaire représenté par le loyer est donc à la base d'investissements dont les attentes se projettent, naturellement, dans un large arc temporel, mais qui, en étant réalisés dans l'immédiat, produisent leurs effets sur l'emploi, que nous traitons, dans le présent. Si l'on considère que la diffusion des « clones » du DDL peut avoir lieu, le cas échéant, de manière pratiquement *simultanée*, le scénario qui est susceptible de prendre forme est assimilable, en termes de nouvelle activité, à celui d'une reconstruction qui fait suite à un *événement de guerre* ou à une *calamité naturelle*, la double différence

étant que la construction du « nouveau » précède et est la cause de la chute du « vieux » et que la dimension des structures individuelles est *inférieure* puisque celles-ci sont destinées à un rôle *local* (contrairement à ce qui est arrivé jusque là, dans le sens où les reconstructions se sont traduites jusque ici en une fuite en avant vers le gigantisme industriel et l'internationalisation). Comme on peut le comprendre la diffusion des « clones » du DDL sur le territoire comporte, comme toutes les grandes reconstructions, toute une série de conséquences positives en termes de nouvelles dynamiques économiques qui se créent sur le Marché, d'abord concernant les domaines directement intéressés et les filières relatives, pour ensuite s'étendre, par vagues successives, à l'ensemble de l'économie.

D'ailleurs il est bien connu que l'emploi, ou de toute façon l'activité, peut *augmenter* à la suite de tout *choc* (comme il arriverait dans la nature en donnant un coup de pied dans la fourmilière) qu'il soit grand (dans le seuil de *résilience* du système) ou petit, y compris donc ceux provoqués par des initiatives *privées viables* quel que soit l'*objet* de leur production (beurre ou... canons, tant qu'ils se vendent, spontanément ou à travers un « marketing » adéquat). Cela pour dire que si, d'un côté, la croissance de l'activité, mesurée par la croissance du Produit Interne Brut (PIB), ne doit certainement pas être assimilée les yeux fermés à une augmentation de bien-être de la société, il est également vrai, de l'autre, que le *choc* provoqué par la diffusion sur le territoire des *structures productives* des Districts aide le système à atteindre, de manière inédite, le plein emploi. En regardant, pour compléter notre raisonnement, l'autre côté de la médaille en termes d'emploi, il semble qu'une *baisse* de la production et de l'emploi puisse être provoquée *uniquement* par l'Administration publique, la personne juridique de Droit public qui exerce la gouvernance, et qui a comme base la grande Collectivité publique autoproductrice de services *collectifs*. Celle-ci semble, en effet, la seule modalité économique en mesure de « refroidir » la poussée productive d'un pays de manière *Brusque*, légiférant mal (avec une arrière-pensée ou par « talent ») et/ou de manière *graduelle*, administrant mal (la justice, le fisc et d'autres) ainsi qu'à travers une augmentation rampante de la bureaucratie. Et cela survient, en particulier, lorsque l'auto-production de ces services collectifs à grand impact sur le système entier est réalisée de manière « indirecte » et non à travers des formes de démocratie directe. On

observe toutefois que, heureusement, des dynamiques ayant la nature et la dimension de celle relative à la diffusion ramifiée des Districts sur le territoire ne pourront qu'influencer positivement aussi bien les Administrations publiques que, surtout, les Collectivités publiques à leur base car, à la suite de la diffusion des Districts, elles pourront toucher du doigt les effets positifs de l'auto-production. Ce qui est d'importance vitale pour une transformation de l'Administration publique en fonction d'une réelle et complète convergence d'un système donné vers le *Traditionnel dynamique régénératif* dans lequel l'auto-production de services collectifs (aussi bien législatifs qu'administratifs) même si non réalisée à travers des formes complètes de démocratie directe, devra au moins être socialement *surveillée*. En conclusion, en considérant qu'à la suite de grands chocs comparables aux reconstructions postguerres les systèmes économiques suffisamment résilients tendent, eux-mêmes, et quelle que soit la situation d'emploi préexistante, à entrer rapidement en plein emploi, il n'y a pas de doute que, dans le cas spécifique, le *plein emploi* pourra être vite atteint s'agissant de compléter, à travers des effets *indirects*, le seul décalage d'emploi éventuellement laissé par l'absorption *directe* de l'inactivité involontaire de la part des « clones » de DDL.

3.1.2.2. *Seconde phase*

Compte tenu de l'atteinte du plein emploi à travers la « manœuvre en tenaille » mentionnée, il faut cependant considéré que, après cette *flambée* de croissance attribuable à la « mâchoire » représentée par le Marché (dont l'impact environnemental, du essentiellement à l'augmentation d'activité dans le domaine de la construction, résulte partiellement contre-balancé par la relocalisation simultanée d'une grande masse d'activité, en particulier dans l'agroalimentaire, due à l'entrée en activité des « clones ») il est recevable de prévoir qu'une telle dynamique ardente subisse un *ralentissement* en correspondance à la réduction, jusqu'à une quasi-extinction, de la demande d'espaces productifs destinés aux « clones » et, par conséquence, que l'inactivité involontaire perce à nouveau. À la réapparition graduelle d'une nouvelle inactivité involontaire (phénomène à portée limitée puisque le système, qui cependant a atteint le plein emploi, s'ajustera sur des niveaux

d'activité relativement élevés) il est, toutefois, raisonnable d'imaginer que les *Administrations publiques*, qui ont à leur base des Collectivités publiques vraisemblablement caractérisées par un nouveau et plus incisif *engagement social*, se rendent disponibles, surtout au niveau local, pour en favoriser l'absorption dans les multiples manières qui, surtout dans les conditions favorables de bilan qui s'accompagnent à une situation encore proche du plein emploi, sont à leur portée. Enfin, dans le cas d'une réapparition d'une inactivité involontaire, il est envisageable (de plus, après l'hypothétique métamorphose aux tons « révolutionnaires » mais aux effets durables, il ne serait pas raisonnable de ne pas le faire) qu'une solidarité se déclenche entre deux sujets du Paradigme de l'Autonomie, Collectivités publiques et Collectivités intermédiaires, étant donnés les bénéfices qu'elles tirent de cette relation synergique. Parmi les possibles modalités d'intervention, cependant, on portera une attention particulière à celles qui majoritairement favorisent l'arrivée du système *Traditionnel dynamique régénératif* qui interprète au mieux le rôle de l'Autonomie en l'associant à celui de l'Hétéronomie, principalement incarné par le Marché, à l'avantage de la collectivité. Il ne s'agira pas donc, après avoir assisté à la diffusion du modèle DDL, de proposer à ceux qui devaient encore avoir besoin d'un revenu de travail, la participation à des *travaux socialement utiles*, un outil dont on ne peut pas être fier si l'on y fait recours et, surtout, mortifiant pour ceux qui sont contraints à « en bénéficier ». Plus particulièrement, entre les modalités d'intervention que les Collectivités publiques pourront mettre en place figureront celles visant à *favoriser* l'absorption de l'inactivité involontaire, dans la mesure où celle-ci se reflétera dans une augmentation des bases de données relatives aux aspirants associés-travailleurs, à travers des « clones » du DDL *existants* ou *nouveaux*. Celles-ci pourront encore plus aider la vraisemblable tendance spontanée au recours aux « clones » dans les territoires où celle-ci n'avait pas l'autonomie nécessaire par insuffisance d'entrées monétaires (présence insuffisante d'associés non travailleurs ou d'associés assimilables à eux en support des nouveaux associés-travailleurs) en mettant une part de leur dépense courante au service de cet objectif. Autrement dit, en ré-orientant (dans une quelconque modalité possible) une partie de la dépense publique courante (nettoyage bureaux, maintenance, parcs publics, etc.) de sujets de l'Hétéronomie (dont ceux opérant en dehors du contexte concurrentiel

puisque destinés à l'emploi de sujets appartenant aux couches faibles du « marché » du travail) vers un « clone » de DDL, les Administrations publiques obtiendraient, à coût zéro, des effets sur l'emploi bien supérieurs étant donné l'effet *multiplicateur* du modèle DDL (une rémunération perçue par un travailleur dans une « entreprise sociale » de l'Hétéronomie qui offre des services à l'Administration publique et dépensée dans les supermarchés des multinationales peut devenir plus fonctionnelle pour l'emploi général si elle devient une rémunération d'un associé-travailleur d'un « clone » du DDL tendanciuellement dépensée dans ce contexte). Cela signifierait doter les « clones » *tardifs*, c'est-à-dire nés (à travers des associés-travailleurs uniquement) ou élargis (avec l'ajout d'associés-travailleurs uniquement) lors de la *seconde phase*, d'un débouché commercial dépourvu d'aléas dont la fonction consiste à *intégrer* les entrées monétaires (dépenses des familles des associés financées par les revenus d'origine externe au « clone ») dans la mesure nécessaire à garantir les sorties monétaires obligatoires de ces « clones ». Les « clones » *tardifs* sont donc « anormaux » puisque, contrairement à ce qui est prévu par le modèle standard, ils sont dotés d'un débouché commercial *exogène* qui, comme dit précédemment, ne peut être que public (une demande exogène *privée* n'a pas de sens puisque ceux, disposant d'un revenu, qui achètent des biens et des services dans un « clone », le feront plus facilement en qualité *d'associé* utilisateur). La naissance éventuelle, en nombre limité, de *nouveaux* « clones » *tardifs*, qui aura lieu si, et dans la mesure où, les « clones » *élargis* ne réussiraient pas à absorber l'inactivité résiduelle, correspondra, en particulier, à une demande de structures productives correspondant à ce nombre donnant lieu à une nouvelle augmentation limitée d'emploi sur le Marché dans le cadre d'une dynamique oscillatoire destinée à diminuer graduellement jusqu'à s'éteindre une fois que l'inactivité involontaire sera totalement absorbée. À ce moment là les Districts ponctueront le territoire des pays dont le système sera décidément entré dans le processus de *métamorphose* et, représentant la garantie d'un *travail de citoyenneté* et de revenu relatif, ils témoigneront du niveau d'Autonomie supérieur et de la durabilité sociale et environnementale conséquente, atteint par ces pays caractérisés par un *plein emploi* qui sera, alors, *permanent*.

3.1.3. Effets structurels sur les Piliers du système

À la suite de la formulation des deux Paradigmes économiques et de l'identification conséquente de leur modalité, les architectures des différents systèmes économiques peuvent être représentées chacune, comme dit, à travers un tableau à double entrée, dans lequel nous convenons de poser ces modalités dans les lignes et les différentes typologies de biens et de services dans les colonne, et qui reporte dans ses cases les apports à la « production nationale », une grandeur « similaire » au Produit Intérieur Brut (PIB) mais calculée autrement, correspondants à l'architecture du système considéré.

Si, à des fins d'illustration uniquement et en utilisant des données *hypothétiques*, comme on fait avec la représentation graphique de courbes *abstraites* de la demande et de l'offre, nous construisons un tableau où dans les cases figurent les données hypothétiques moyennement attribuées aux pays les plus industrialisés dont il est question ici, et entre parenthèses celles relatives au système Traditionnel dynamique régénératif, il est facile d'évaluer l'impact, sûrement en référence à son signe algébrique mais en tirant également une indication sommaire sur sa valeur absolue, de la diffusion du DDL dans les différents piliers du système. Considérons, par exemple, le tableau suivant dans lequel figurent les données *structurelles* d'un pays hypothétique industrialisé représentatif de cette classe et, placées entre parenthèses, celles qui devraient faire suite à la diffusion du DDL dans ce pays.

	B&S de base	Autres B&S	Services d'utilité publique	B&S intermédiaires	Services Collectifs	Total
Marché	400 (50)	100 (100)	0 (-)	150 (100)	- (-)	700 (250)
Philanthropie	15 (-)	- (-)	5 (15)	- (-)	- (-)	20 (15)
Familles	30 (5)	- (-)	- (-)	- (-)	- (-)	30 (5)
Coll. Intermédiaires	-390	- (-)	- (-)	-50	- (-)	- (440)
Grandes Coll. Priv.	- (-)	- (-)	-90	- (-)	- (-)	-90
Grandes Coll. Pub.	- (-)	- (-)	50 (-)	- (-)	200 (200)	250 (200)
Total	445 (445)	100 (100)	105 (105)	150 (150)	200 (200)	1000 (1000)

En considérant la *ligne* relative aux Totaux, on peut observer que ceux-ci n'ont pas été modifiés. Ce qui indique que la diffusion du DDL modifie non pas tellement la structure de la « production nationale » en termes de typologie de biens et de services mais le rôle des différentes modalités économiques dans leur production. En effet, en analysant la *colonne* relative aux Totaux correspondants à ces modalités, les variations attendues les plus macroscopiques concernent la diminution de l'importance relative du Marché (qui dans cette représentation comprend également les « marchés à petite échelle » constitués des Systèmes d'Échange Locaux) et l'augmentation de celle des Collectivités auto-productrices intermédiaires. Ces variations ont principalement lieu en référence aux Biens et services de base ou, plus précisément, ceux qui sont essentiels pour une vie considérée comme digne dans cette société. Celles-ci reflètent le contre-exode souhaitable des activités économiques correspondantes du Paradigme de l'Hétéronomie à celui de l'Autonomie, dont la re-localisation conséquente est la condition au moins nécessaire pour la durabilité environnementale. On peut également observer dans le tableau une diminution de l'auto-production domestique, souvent pratiquée par nécessité dans les pays industrialisés par des personnes involontairement inactives, à l'avantage de celle relative aux Collectivités auto-productrices intermédiaires (DDL). La Philanthropie subit une diminution limitée dans son poids total mais présente une variation plus sensible dans le contenu en passant de la production de biens et de services de première nécessité (cantines populaires) aux services d'utilité publique (formation professionnelle). Rappelons, cependant, que dans ce tableau on reporte des données relatives et donc à parité de la « production nationale » totale qui, dans le nouveau système, pourrait également être supérieure à celle du système précédent, et elle le sera vraisemblablement, sans que cela comporte de contre-indications de nature environnementale étant donné que, comme attendu, ces augmentations de richesse produite, souvent avec une part plus importante de main-d'œuvre, sont essentiellement de type qualitatif. La variation de la « production nationale » pourra donc être considérée comme un indicateur de l'évolution du bien-être national, contrairement au PIB qui constitue un simple indicateur d'activité dont la variation constitue la « croissance » tant convoitée et encensée (souvent de la « mal-croissance », quand ce n'est pas de la « mal-décroissance »).

3.1.4. Effets fonctionnels sur les Piliers du système

3.1.4.1. Administration publique

Si c'est un fait que la dynamique de diffusion des « clones » du DDL impacte immédiatement, dès la naissance des premiers « clones » sur le Marché autant en termes de volumes que, et *surtout*, en termes de contexte d'activité (moins de pain et plus de cinéma), les nouvelles perspectives d'emploi et de revenu pourraient également avoir un impact immédiat, non pas tant en volume mais en termes *fonctionnels*, sur l'Administration publique. Et cela dès la première phase d'absorption *directe* de l'inactivité involontaire due à la diffusion des « clones » du DDL, dans laquelle il est raisonnable de supposer que beaucoup d'employés de l'administration publique soient intéressés à passer à un régime de temps partiel ou à cesser de manière anticipée le service, attirés par les larges et variées possibilités d'emploi offertes par cette modalité économique inédite. D'autre part, la partie des postes libérés qu'il sera jugé utile de remplacer ne manquera pas de candidats intéressés, étant donné l'apparition présumée d'une nouvelle volonté d'appropriation de la chose publique, à commencer par le contrôle de la *mise en place* des normes, encouragée par la visibilité des effets positifs de l'Autonomie incarnée par le DDL. Cela se traduirait en une transformation *fonctionnelle* de l'Administration publique, ayant donc un impact qualitatif dans l'auto-production de services collectifs, dérivant d'une augmentation de la part des associés-travailleurs qui fait suite à un recours plus important au temps partiel, lesquels dans leur ensemble, grâce aux nouveaux venus, seront vraisemblablement plus attentifs à l'efficacité et à la qualité du service rendu à la collectivité concernée. Cette dynamique spontanée pourrait également être encouragée à travers une réforme structurelle visant à élargir massivement l'accès à la fonction publique à travers un recours plus large au *temps partiel* introduisant petit à petit, par exemple, des contrats sur dix ans à temps plein ou sur vingt ans à mi-temps, jusqu'à les généraliser mais également en faisant appel massivement au travail intérimaire.

Tout cela est rendu possible, même dans des délais relativement brefs, en encourageant économiquement ou, au moins, en ne pénalisant pas la retraite anticipée, grâce à la perspective concrète du *plein emploi permanent*

dans le système qui permet d'utiliser le temps restant en profitant d'autres opportunités offertes dans des contextes différents dont celle, toujours possible, d'un emploi dans un « clone » de DDL de proximité. En thème d'appropriation sociale de la chose publique, cela vaut la peine d'observer que dans beaucoup de pays une forme forcée de service public pourrait prendre pied, et de toute façon être développée, là où elle existe déjà, par exemple en parallèle du cycle scolaire. Un service public réalisé également dans des contextes différents de celui de la défense (par exemple dans les activités animalières et forestières ou de sauvegarde du patrimoine artistique) et rémunéré autrement, y compris une rémunération uniquement symbolique, possible dans le Paradigme de l'Autonomie à la condition d'une PAT égale à 100%, comme ce serait le cas en l'espèce. Cette modalité d'appropriation de la chose publique à travers une participation socialement diffusée à la *mise en place* des normes, permet un comportement de la fonction publique décidément plus orienté vers le bien public et, en particulier, de réduire notablement non seulement les occasions de corruption mais également les obstacles que la « bureaucratie » pose souvent au bon fonctionnement quotidien de l'appareil administratif, en donnant petit à petit au système les caractéristiques attendues de celui - le *Traditionnel dynamique régénératif* - qui représente le point de convergence de la métamorphose souhaitée. Mais chez les gens, ne tardera pas également à se manifester la volonté de participer de manière plus active à la *formulation* des normes elles-mêmes à travers des formes diverses de *démocratie directe*. Cela signifie, en d'autres termes, que la valeur pédagogique du DDL aura produit ses effets et que les gens, ayant apprécié les fruits de l'Autonomie dans la forme de l'auto-production au *sens propre* incarnée par celui-ci et, en même temps, la fausseté/le caractère tendancieux de certains concepts portés en avant par les économistes du mainstream dont le seuil minimal de chômage à ne pas dépasser s'agissant d'un niveau de « chômage souhaitable » (par qui?) sera tentée d'auto-produire au *sens propre* ou de manières équivalentes également les services *collectifs*, en s'appropriant de manière encore plus décisive de la chose publique, c'est-à-dire de quelque chose qui lui revient en tant que *droit* et en tant que *devoir* si l'objectif est l'atteinte de la *dignité* sur le plan *individuel* et *collectif*. La démocratie « représentative » traduit, comme dit auparavant, une auto-production

« indirecte » des services *législatifs* (bien particuliers, parmi les services collectifs) puisque l'individu, en tant que consommateur, délègue l'activité productive qui lui revient en tant que droit et devoir, à un « associé-travailleur » donné qui se propose de le représenter en tenant compte de la « partie » de la collectivité dans laquelle il est appelé à se rendre situer. Cette modalités d'auto-production « indirecte » reflète donc une conception de la société entendue comme un sujet collectif divisé en « parties », en conflit réciproque, représentées (parasitées) par des Partis politiques (parti des travailleurs, des patrons, des femmes aux foyers, des retraités, des écologistes, etc.). Même dans le Paradigme de l'Autonomie, en particulier dans les Collectivités auto-productrices publiques, il y a donc de l'espace pour une *asymétrie d'informations* qui, dans ce contexte, pourrait porter, par exemple à travers la corruption, à déformer la norme législative émanant de la Collectivité publique de manière à récompenser, par exemple, des producteurs de l'Hétéronomie qui privilégient leur intérêt individuel également au détriment de l'intérêt collectif.

Toutefois, les normes qui feront principalement l'objet d'attention seront celles qui favorisent le plus, chose facile à vérifier, l'arrivée du système *Traditionnel dynamique régénératif* qui interprète au mieux le rôle de l'Autonomie en l'associant à celui de l'Hétéronomie, principalement incarné par le Marché, à l'avantage de la collectivité... dans son ensemble. Même si ce n'est pas ici le contexte dans lequel lister ces normes, cela vaut toutefois la peine d'en mentionner au moins une, constituée d'une réduction importante des impôts sur le bénéfice des entreprises, si ce n'est une totale élimination de ceux-ci, par le passage à la fiscalité indirecte, qui réalise une condition nécessaire, comme nous le verrons en détail, à la transformation *fonctionnelle* du pilier, d'importance fondamentale également dans l'architecture du futur système, constitué du Marché.

3.1.4.2. *Marché*

Les pays dans lesquels le plein emploi permanent sera atteint de la manière vue auront fait le premier grand pas *nécessaire* vers le système *Traditionnel dynamique régénératif*.

Après quoi, ce sera en partant de cette situation d'emploi que le chemin

pourra continuer grâce aux transformations *fonctionnelles* positives dans les principaux piliers du système que celle-ci provoque, comme vu dans le cas de l'Administration publique, ou permet, comme dans le cas du Marché. En ce qui concerne les producteurs du Marché, surtout ceux opérants dans les domaines qui sont destinés à rester en dehors du Paradigme de l'Autonomie et qui font même l'objet d'une augmentation de demande, il est raisonnable de supposer que la carence généralisée de travail disponible comporte leur tendance à augmenter l'appétence des conditions de travail.

Sans aucun doute une augmentation des rémunérations peut représenter une voie à suivre, surtout dans les domaines des *services*, où un recours plus important à l'automation résulte peu efficace.

Mais il est également raisonnable d'imaginer que le système participatif revienne en vogue, et il est de plus assez vraisemblable que celui-ci remplace petit à petit le système salarial en devenant la règle, étant donné que les conditions multiples nécessaires pour que cela arrive semblent pouvoir être réunies. Ce qui contribuerait, comme nous le verrons, à rapprocher les dynamiques économiques de l'Hétéronomie, la composante *Yang* du système, à celles préconisées par l'*Économie civile* dans laquelle le calcul économique froid et l'esprit de compétition entre les sujets « atomisés » fait place à une relation, plus humaine, de collaboration à l'intérieur des agents économiques de l'offre en vue, en plus de leur propre intérêt légitime, également du *bien commun* (par exemple, par une attention plus importante sur la santé humaine et environnementale)... une petite aide à la « main invisible » qui, de nos jours, semble plutôt « démagnétisée ». Il faut dire que le système participatif s'articule, essentiellement, sur deux niveaux, dont le *premier* prévoit uniquement une prise du risque d'entreprise de la part des travailleurs, et la conséquente répartition, de manière diverse, du bénéfice économique, positif ou négatif, tandis que le second prévoit, en plus, une participation des travailleurs, celle-ci aussi modulée différemment, aux décisions stratégiques d'entreprise. En commençant par le premier niveau, le premier pas commun *nécessaire* à toutes les variantes participatives qui peuvent prendre forme à la suite de la volonté des parties, si d'autres conditions spécifiques le permettent, nous observons que celui-ci a été proposé à plusieurs reprises, et avec différentes raisons, au cours du vingtième siècle. Au début l'objectif était d'émousser le conflit entre le Capital et le Travail

dans lequel pouvait s'insérer et faire levier la dérive collectiviste (« Tout État »), chose cependant survenue sur une bonne partie des terres émergées de la planète. Tandis qu'ensuite, une fois ce risque considéré dissous, l'objectif, dont l'atteinte était démontrée « mathématiquement » (sic), était celui de porter le système au « plein emploi » favorisant ainsi la dérive opposée du système (« Tout Marché ») en garantissant son futur par une durabilité sociale acquise. Précisons tout de suite qu'ici le système participatif, contrairement au passé, n'est pas *proposé* comme un *moyen* visant l'atteinte d'un résultat mais traité comme un impact vraisemblable du développement d'un important « pilier » inédit du système (Collectivités auto-productrices intermédiaires) sur un « pilier » existant (Marché) et aussi important. Le système participatif est traité ici, enfin, comme un « effet domino » important dans la diffusion des DDL susceptible, en particulier, de modifier la « génétique » et le *comportement* conséquent, de la part de ses agents de l'offre, surtout en termes d'une *responsabilité sociale et environnementale* accrue. Cela dit, il vaut la peine d'observer que toutes les propositions du passé prévoyaient pour leur réalisation un rôle actif de la Collectivité publique appelée à récompenser, par l'instrument fiscal, les entreprises qui aurait effectué le *premier pas* en se dirigeant vers d'autres formes éventuelles de participation plus complètes. Visiblement le « vice » du recours à la *politique* dans chaque possibilité, dont le recours « à la légère » étant donnée l'absence de risque pour les proposant, flotte depuis toujours sur l'humanité. Comme dit, aucune des propositions mentionnées n'a jamais vu le jour. Et les « incitations à la productivité », de modestes « bonus » monétaires accordés aux salariés en cas de succès de l'entreprise, n'en font certainement pas partie, tout en en ayant l'apparence. Et cela non seulement puisque la « grande voie » représentée par la *politique* est difficile à suivre pour ceux qui veulent changer le status-quo, toujours fruit de rapports de force précis, et même pour ceux qui prétendent... « courir à l'aide » des plus forts.

Mais aussi, simplement, parce que les conditions nécessaires afin que cela arrive, que nous passerons en revue ci-dessous, n'ont jamais été présentes. Ceux qui proposaient la participation, bien que limitée au premier niveau de celle-ci, de fait demandaient, sans s'en rendre compte, rien de moins que... la lune. La chose est bien différente, sous cet aspect, dans le cas où le système est déjà en plein emploi et celle-ci celui-ci

est atteinte atteint de la manière précédemment décrite, c'est-à-dire en prenant la « voie du milieu » consistant en la diffusion des Collectivités auto-productrices *intermédiaires*, et seulement de cette manière. En effet, en commençant par le côté des travailleurs, les conditions qui doivent forcément être satisfaites afin que le *premier pas* vers le système à participation puisse avoir une chance d'être réalisé peuvent se résumer ainsi:

un revenu familial *complémentaire* de celui en participation suffisamment élevé et, surtout, sûr.

la présence, auprès des travailleurs, d'une culture d'entreprise qui se traduisent une propension au risque suffisante. Ces conditions sont de toute évidence satisfaites dans un système qui a atteint le plein emploi par la diffusion ramifiée du modèle DDL sur le territoire puisque, d'un côté, un revenu *complémentaire* peut être suffisant et, surtout, sûr uniquement s'il provient de l'auto-production (cette dernière affirmation est *quasiment* une tautologie) et, de l'autre, une culture d'entreprise peut s'acquérir au mieux en endossant le rôle du producteur (comme tout associé d'un DDL et, en particulier, l'associé travailleur qui, si l'occasion propice se présente, pourrait prêter sa force en tant que travailleur en participation dans une entreprise du Marché).

En ce qui concerne les entreprises, leur propension à recourir au système participatif, même limité à son premier niveau, et en effet justement en référence à celui-ci, peut naître uniquement en absence totale d'*évasion fiscale*. En effet, le couplage des rémunérations des travailleurs au résultat économique de l'entreprise implique une *transparence* absolue dans les comptes qui est difficilement acceptable pour les employeurs, de toute évidence dans les cas de nature criminelle mais aussi dans beaucoup de cas où c'est justement grâce à une modeste évasion fiscale que la survie de l'entreprise est garantie en temps normaux et, surtout, dans le cas de situations critiques, toujours possibles. Dans les circonstances fréquentes mentionnées, l'adoption de la transparence équivaut, pour les employeurs, à élever un serpent en son sein, à ouvrir les portes à toute forme de chantage. Ce phénomène généralisé de propension à l'évasion est, de toute évidence, strictement et directement lié aux niveaux des taux d'imposition et il semble même largement acquis qu'un système de taux simplifié et de niveau modéré, non appliqué dans beaucoup de pays, est susceptible de diminuer l'évasion au point d'augmenter le produit fiscal

total. En raison de cela, pour ceux qui se refusent à admettre l'incapacité des gouvernants, force est de penser que l'introduction de forts taux d'imposition directe dans certains pays fait partie d'une stratégie d'encouragement à l'évasion de manière à généraliser, par cette voie, l'illégalité en rendant les sociétés enclines à accepter même la corruption en la faisant prospérer auprès des gouvernants eux-mêmes, c'est-à-dire auprès des associéstravailleurs des Collectivités publiques préposés à l'auto-production *indirecte* de services législatifs dont l'imposition fiscale (entre malhonnêteté et incapacité, il y a l'embarras du choix, raison pour laquelle, répétons-le, une forme quelconque de Démocratie directe est fortement souhaitable).

Dans une économie qui a atteint le plein emploi permanent dans laquelle les caisses de l'État ne sont pas saignées à blanc par des dépenses publiques dérivant de la présence massive d'inactivité involontaire, que ce soit de manière directe (amortissements sociaux et différentes formes d'assistance) ou indirecte (pour faire face au malaise social conséquent dans ses manifestations multiples), il est évident qu'un système d'imposition directe *simple* et, surtout, *léger* s'impose (système qui pourrait également prendre forme à travers l'acquisition systématique, de la part de l'Administration fiscale, d'une part sociétaire donnée des entreprises). Mais il est également raisonnable d'envisager que dans un système, bien que non égalitaire, dans lequel les opportunités sont garanties dans les faits et dans lequel *chacun* peut vivre avec *dignité* grâce à son travail, la dépense publique peut être entièrement financée, ou quasiment, par l'imposition indirecte, évidemment articulée de manière à favoriser la justice sociale et la sauvegarde environnementale, *annulant* donc, de manière prioritaire, l'imposition sur le bénéfice d'entreprise. Il est donc vraisemblable que, en présence d'une carence généralisée de main-d'œuvre disponible et des conditions nécessaires aussi bien du côté des travailleurs que du côté des entreprises pour le lancement du système participatif, celui-ci prenne pied spontanément, au moins pour ce qui concerne le *premier* niveau. Et il est également légitime de penser que, une fois lancée la dynamique participative, celle-ci s'étend petit à petit au *second* niveau, par convenance, allant ainsi jusqu'à modifier, dans une certaine mesure, la « génétique » elle-même des entreprises qui l'adoptent. En effet, la présence dans les organes de gouvernance d'une entreprise de travailleurs dont beaucoup comptent dans leur

revenu familial une composante dérivant du travail réalisé dans un DDL où l'attention à la santé humaine et environnementale est une priorité, est sûrement susceptible d'influencer positivement, transmettant cette éthique, le comportement de l'entreprise elle-même. Si ensuite même le contexte dans lequel les entreprises sont amenées à opérer change de manière importante (le contre-exode de beaucoup d'activités du Marché au Paradigme de l'Autonomie et en particulier vers les Collectivités auto-productrices intermédiaires, pousse les entreprises vers la production de biens outils, où la demande peut difficilement être gonflée de manière artificielle par le marketing, et vers des *niches* d'innovation dans d'autres domaines productifs où la demande est, par nature, limitée et sélective), leur comportement pourra changer encore en termes plus favorables pour l'environnement et la société. À noter que les entreprises opérant dans le domaine financier, dans le nouveau contexte économique, pourraient être doublement touchées par le système *participatif*, que ce soit vis-à-vis de leurs effectifs que vis-à-vis des entreprises auxquelles elles apporteraient le capital en se rémunérant avec une partie du résultat économique. L'éthique de la *durabilité* (un concept, de plus, à considérer minimaliste, une « dernière plage ») pourra, de cette manière (et *seulement* de cette manière, dans les pays précédemment à système « Tout Marché » ou bien avancés dans une telle dérive) entrer également dans le Marché (du côté des producteurs) en en faisant un précieux et irremplaçable pilier du nouveau système après, bien entendu, que son exubérance innée aura été apprivoisée en confinant cette modalité économique dans les contextes d'action où elle résulte insurmontable et donc irremplaçable. En effet, si celle-ci n'est pas tenue à l'œil avec la *force*, non pas tant celle de la Collectivité publique, force existante sur le papier mais non dans la réalité (la « grande voie » de la *politique*, est prenable uniquement pour donner lieu au Marché mais non pour en contenir l'exubérance en termes d'*espace d'action* et c'est mieux ainsi) mais celle invincible à effet « pneumatique » des Collectivités auto-productrices intermédiaires (déjà assimilée précédemment à celle des bulles de gaz qui créent les « trous » dans le fromage Gruyère et similaires, déplaçant la pâte existante), tend à engloutir l'entière économie comme un « trou noir » en laissant en place le seul *squelette* de l'Administration publique. On pourra penser que un Marché, essentiellement expulsé par beaucoup d'activités économiques, et dans lequel les entreprises

sont graduellement participées par les effectifs mais également par les instituts de crédit et, peut-être, également par l'autorité fiscale (étant entendu que l'imposition indirecte reste préférable), perdent beaucoup de leur charme aux yeux de nombreux entrepreneurs, figure considérée comme « organisateur des facteurs de production » afin de minimiser les coûts de production et de maximiser les ventes de la marchandise produite. Mais **s'**il s'agit d'entrepreneurs qui entendent poursuivre leur objectif aux dépens des effectifs, de l'environnement et de la collectivité, la chose n'est pas grave, au contraire. En effet, avec la diffusion du DDL l'ère du Marché sauvage, qui, sans contrepoids, tend à dégénérer en se transformant dans un contexte violent sans égal qui fait « terre brûlée » tout autour, devrait se finir. Le comparer à une *jungle*, où la *loi du plus fort* s'applique, mais où la durabilité est garantie, serait un *euphémisme* puisque l'animal le plus fort tue jusqu'à la limite de la satiété que la Nature a posé, tandis que l'homme le plus fort et pathologiquement affamé de pouvoir, adorateur du veau d'or et jamais repu de l'« excrément du diable », au sommet d'une entreprise opérant sur un Marché sans contre-poids adéquats *semble* échapper même à la Nature. Bienvenue, donc, la diffusion du DDL et la métamorphose des systèmes à qui elle donne lieu et à partir de laquelle peut émerger un Marché éthique géré par des hommes de bonnes volontés désirant mettre à l'épreuve leurs talents dans leur intérêt et dans celui de la collectivité.

3.1.5. Effets sur les revenus familiaux

Le premier impact macroscopique direct de la diffusion des Districts sur les revenus familiaux consiste en une augmentation généralisée des revenus les plus bas et en particulier de ceux qui étaient tels à cause d'une présence préexistante d'inactivité involontaire. Cela contribue certainement à une *justice sociale* qui cependant n'est pas le fruit de politiques d'assistance qui se traduisent en aides monétaires publiques de différentes formes (souvent nécessaires mais également chargées d'inconvénients) mais d'une mise en pratique essentielle, à travers la diffusion des Districts, d'un principe jusque là resté dans le monde des bonnes intentions, constitué des *opportunités égales*, offertes à tous, de pouvoir contribuer à la production et à la consommation de la richesse

nationale. Dans un système Traditionnel dynamique régénératif, dans lequel personne n'est abandonné à soi-même, les revenus familiaux élevés, généralement soumis à impôt, peuvent sûrement perdurer, dont les grandes rentes passives, qui cependant avec le temps peuvent petit à petit diminuer si une législation sur l'héritage orientée dans ce sens est mise en place. On ne peut pas ignorer que l'imposition fiscale directe, c'est-à-dire une soustraction de force de richesse légalement acquise si, d'un côté, elle a été conçue pour des raisons plus pratiques que morales (on prend l'argent où il en y a) de l'autre elle est également source de nombreux problèmes. Et il est donc vraisemblable que, dans un nouveau contexte radicalement modifié en termes de revenus familiaux, l'imposition *indirecte* peut avoir beaucoup plus de sens. Celle-ci est non agressive vis-à-vis d'une richesse gagnée licitement étant donné que celle-ci peut être taxée au moment de son utilisation, évidemment en veillant que sa contribution au soutien du coût des services collectifs augmente avec le caractère somptuaire des biens et des services offerts et *librement* acquis. Aujourd'hui les résistances à un tel passage de l'imposition directe à celle indirecte proviennent des secteurs productifs relatifs aux biens et aux services qui, justement par leur caractère voluptuaire, sont susceptibles d'être plus taxés, et l'excuse adoptée est la réduction de leur marché et la diminution conséquente de l'emploi, un problème surmonté dans la nouvelle situation. Du reste, la durabilité environnementale peut être atteinte si en plus de la relocalisation de beaucoup d'activités productrices, il y a également une réduction de la production des marchandises voluptuaires surtout celles à grand impact environnemental dans leur production et/ou dans leur utilisation. Mais en plus de l'effet mentionné sur le *niveau* des revenus, à partir des plus bas, le régime de plein emploi permanent atteint par cette voie, et dans un contexte économique où l'initiative libre est préservée et encouragée, est bien sûr susceptible d'en modifier également une caractéristique importante supplémentaire constituée par leur *structure* en termes de *sources* de provenance, et cela concernant les familles individuelles, dont celles unipersonnelles. La possibilité, offerte à tous, d'exporter ses propres ressources, travail et talents, dans les contextes qui conviennent le mieux au caractère, aux aspirations et à la volonté de chacun, constitue une composante fondamentale de la qualité de vie, souvent bien plus importante que celle concernant le *niveau* du revenu perçu, évidemment

au-delà d'un seuil acceptable. Le travail, qui dans les systèmes « tout Marché » est considéré comme un coût, de la part des producteurs, et un sacrifice nécessaire, de la part des travailleurs, pourra acquérir dans le nouveau système, si exercé dans une activité adéquate, un rôle différent et important en devenant un vrai véhicule de *perfectionnement* de la personne.

3.2. Pays à système « Traditionnel statique »

Si dans les pays industrialisés, l'urgence d'un rôle accru du Paradigme de l'Autonomie dans l'architecture de leurs systèmes économiques est motivée principalement, au moins pour le moment, par une *urgence* environnementale à échelle planétaire, dans les pays à système Traditionnel statique, et spécialement dans ceux à typologie « tribale » dans lesquels cette architecture est un simple héritage du passé et non le fruit d'une vision précise, caractérisée par un ordre propre, comme dans la typologie « religieuse », l'urgence non moins pressante d'une métamorphose dans l'architecture de leurs systèmes économiques est motivée essentiellement par des problématiques internes dont la pauvreté et les nombreuses plaies liées à elle. Cette métamorphose peut fortement contribuer à un développement économique et social graduel qui permettra également aux pays les *moins développés* d'éviter des problèmes venant d'une relation malsaine avec les pays industrialisés et *mal développés*, qui seront passés en revue brièvement par la suite.

3.2.1. Sortir de la pauvreté

La simple constatation que de nos jours, en dépit du niveau de développement scientifique et technologique atteint, il peut encore y avoir, à côté d'une minorité de personnes projetées malgré eux dans une opulence éphémère et dépensière, de grandes masses humaines qui vivent dans une pauvreté absolue et dont une partie meurt même de faim, c'est la « preuve » que le désordre économique fruit empoisonnée d'une vision systémique que les économistes considèrent « sans alternatives »

et de toute façon diffusent comme tel, a déjà depuis longtemps touché le fond. Et maintenant, au lieu de « creuser », en polarisant l'attention de l'opinion publique sur des « innovations » économiques qui vont cependant toujours dans la même direction de la dérive « Tout Marché » (on pense, par exemple, au microcrédit et au Systèmes d'Échange Locaux mais aussi aux certifications des entreprises « socialement responsables » et qui risquent de créer des illusions dangereuses, il faut plutôt mettre en avant, chose aujourd'hui rendue possible par les nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication (TIC), une modalité économique du Paradigme de l'Autonomie *obscurci*, constituée par les *Collectivités auto-productrices* intermédiaires (concept considéré *hérétique* par les économistes) à travers la diffusion de sa variante *inédite* constituée par le District de Développement Local (DDL), la seule susceptible de provoquer une métamorphose importante et salvatrice autant dans les pays industrialisés que, une fois adaptée localement, dans les pays les plus pauvres de la planète. La diffusion du DDL sur le territoire est susceptible de transformer structurellement l'architecture du système économique de la manière représentée, à titre d'illustration, dans le tableau suivant. À noter que pendant que dans les pays industrialisés, à système « Tout Marché », la diffusion des Districts représente un *changement de chemin* qui se traduit en un contreexode d'activités déterminées du Paradigme de l'Hétéronomie au Paradigme de l'Autonomie, dans les pays à système Traditionnel statique cette diffusion se traduit en un passage d'activité d'une modalité à une autre plus productive du même Paradigme de l'Autonomie et représente donc une *requalification* de celui-ci. L'effet le plus macroscopique de la diffusion des DDL dans les pays à système Traditionnel statique comporte en effet, comme représenté dans le tableau ici, une *migration* dans ce nouveau contexte en grande partie des activités économiques qui dans les systèmes de cette typologie ont essentiellement lieu dans le contexte de l'auto-production domestique.

	B&S de base	Autres B&S	Services d'utilité publique	B&S intermédiaires	Services Collectifs	Total
Marché	400 (50)	100 (100)	0 (-)	150 (100)	- (-)	700 (250)
Philanthropie	15 (-)	- (-)	5 (15)	- (-)	- (-)	20 (15)
Familles	30 (5)	- (-)	- (-)	- (-)	- (-)	30 (5)
Coll. Interm.	-390	- (-)	- (-)	-50	- (-)	- (440)
Grandes Coll. Priv.	- (-)	- (-)	-90	- (-)	- (-)	-90
Grandes Coll. Pub.	- (-)	- (-)	50 (-)	- (-)	200 (200)	250 (200)
Total	445 (445)	100 (100)	105 (105)	150 (150)	200 (200)	1000 (1000)

Un second effet est constitué d'une *re-modulation* de ces activités avec un *élargissement de la gamme* de celles relatives à la production de biens et de services de consommation finale et une *diminution* de celles, essentiellement agricoles, relatives aux intrants de production. Certains de ces biens de consommation intermédiaire, comme par exemple les farines actuellement auto-produites au niveau familial en utilisant les mortiers, pourront sûrement être produites avec un plus grand avantage par des unités du DDL adéquatement équipées (par l'utilisation de petits moulins, en l'espèce). Mais la production de beaucoup d'autres produits, comme par exemple les céréales, pourra également dépasser les DDL et passer de l'auto-production domestique directement à l'auto-production de la part de Collectivités auto-productrices intermédiaires de *second niveau* à la base de groupes de « clones » du DDL territorialement contigus. Le recours à cette dernière typologie de Collectivités auto-productrices permet d'atteindre un double objectif constitué, d'un côté, d'une productivité plus importante due à l'utilisation d'équipements plus efficaces et plus coûteux que la plus grande échelle productive permet et, de l'autre, d'une réduction des sorties monétaires qui feraient suite à l'achat sur le marché de ces intrants favorisant la *viabilité* des DDL à leur

base. Concernant ce second aspect, il est entendu que dans ces pays, étant donnée l'exiguïté du Marché et la *monétisation* limitée des économies, une grande partie des associés sera constituée d'associés-travailleurs, dont beaucoup à temps partiel, et donc, pouvant compter uniquement en une faible mesure sur les achats des associés non travailleurs déjà solvables, la production devra être absorbée quasi intégralement par les familles des premiers en dépensant plus que perçu par l'associé-travailleur, ce qui peut représenter une contrainte difficile à respecter pour les familles les plus pauvres, une contrainte qu'il convient donc de minimiser. Il est donc opportun, également pour cette raison, que la diffusion du DDL ait lieu systématiquement, dans cette typologie de pays, par « grappes » de ses « clones » c'est-à-dire par le démarrage simultané d'un petit nombre de ceux-ci, disons trois ou quatre, situés à proximité. Il est d'autant plus opportun, toujours pour la même raison, que les espaces productifs, de propriété tierce, soient choisis ou réalisés de manière minimaliste afin de réduire autant que possible le loyer relatif à leur utilisation et donc le volume global des sorties monétaires obligatoires du DDL qui doivent être couvertes en partie par un excédent des achats des familles des associés-travailleurs par rapport à la masse salariale nette distribuée et le restant par les achats des familles des associés non travailleurs. Malgré la recommandation d'utilisation d'espaces équipés *minimalistes*, reste le fait que la nécessité de disposer de ces espaces se traduit en une nouvelle demande dont la solvabilité est prouvée, à laquelle les agents de l'offre du marché local, si favorisés par un crédit qui peut, *en partie*, faire l'objet d'aides au développement, vrai et durable en l'espèce, pourront répondre. C'est ainsi que la diffusion du DDL dans ces pays peut, d'un côté, requalifier le Paradigme de l'Autonomie en remplaçant l'auto-production domestique, peu lucrative, avec l'auto-production des Collectivités intermédiaires et, de l'autre, démarrer en même temps une dynamique de *développement du Marché*. Un Marché, de plus, essentiellement déjà conforme, au moins dans la typologie d'activité (biens outils et biens de consommation intermédiaire dont la production est généralement à haute intensité de capital) à celui prévu par le système *Traditionnel dynamique régénératif* puisque il est déjà *confiné* à ces activités à partir d'une autoproduction domestique qui tire sa force de l'absence absolue d'alternatives. La diffusion du DDL dans les pays à système *Traditionnel statique* se traduit donc par une augmentation

de la qualité de la vie dérivant d'une productivité plus importante dans le système entier, qui s'ajoute à une évolution progressive vers le *plein emploi* qui, étant monétisée, se reflète en une croissance, mesurée par une augmentation en volume de la « production nationale » caractérisée par un impact environnemental contenu et, cependant durable, grâce au nouveau modèle de développement dont elle est le fruit.

3.2.2. Acquérir la démocratie et la dignité

Dans ces pays, l'effet *pédagogique* de la pratique de l'auto-production réalisée dans un contexte relativement évolué sur le plan technologique peut également encourager la privatisation, interne au Paradigme de l'Autonomie, de nombreux services d'*utilité générale* souvent publics dans cette typologie de pays. La gestion de ces services pourrait, donc, à terme, passer aux Grandes collectivités *publiques*, se référant généralement aux Administrations publiques, dont le rôle pourrait alors se limiter à l'auto-production de *services collectifs*, aux Grandes collectivités *privées*, se référant aux Coopératives d'utilisateurs, à l'avantage d'une efficacité plus importante dérivant d'un meilleur contrôle de la part des associés-utilisateurs mais également de la réduction des phénomènes de corruption qui, dans ces services, se niche et qui, concernant les pays à système « Traditionnel statique tribal » sont particulièrement élevés. L'exercice d'une *citoyenneté active* peut, à terme, également conduire à un contrôle plus important sur la gestion des services collectifs réalisé à travers une quelconque forme de démocratie directe, une appropriation de la chose publique indice de dignité des citoyens.

3.2.3. Atteindre un équilibre démographique

L'augmentation démographique plus importante constatée dans les pays à système *Traditionnel statique tribal* peut compter parmi ses causes, d'un côté, sa fonction de contre-poids à la mortalité infantile élevée aujourd'hui partiellement contrastée par une disponibilité des médicaments adéquats plus

importante et, de l'autre, la fonction de la progéniture de « police » d'assurance d'invalidité et de vieillesse pour les parents dans un contexte dépourvu d'autres formes de prévoyance et/ou de welfare alternatives. Les deux causes étant susceptibles de perdre, petit à petit, leur importance lors du démarrage souhaité d'une dynamique de développement économique et social équilibré, il est vraisemblable que même la démographie de ces pays s'achemine vers son équilibre en contribuant à l'instauration d'un circuit vertueux vraiment nécessaire.

3.2.4. *S'affranchir de la néo-colonisation*

Le bien-être accru obtenu en suivant la voie proposée ici, c'est-à-dire à travers une augmentation du rôle du Paradigme de l'Autonomie, et en particulier de ses modalités constituées des Collectivités intermédiaires et des Grandes collectivités privées, étant vraisemblablement corrélée également à une augmentation de la conscience civique, est susceptible de réduire certaines graves plaies qui aujourd'hui affligent ces pays. Beaucoup de ces plaies proviennent d'une relation malsaine entre les pays à architecture économique déséquilibrée différemment, les uns à « marché excessif » malades de *maldéveloppement*, et les autres à « auto-production domestique excessive » malades de *sous-développement*. Il s'agit d'une relation qui peut être dite de type néo-colonial dans le sens où les premiers, industrialisés à l'absurde, utilisent les seconds, d'un côté, comme une « carte bleue » pour les matières premières utilisées dans une gigantesque production de marchandises en grande partie superflues mais étrangement nécessaires au fonctionnement d'un système dans lequel « on consomme pour produire » et, de l'autre, comme une « poubelle » pour y déposer les déchets d'un circuit « inversé » de « consommation-production », insensé et dévastateur. Si la *seconde* utilisation est le fruit d'une joint-venture entre un nombre limité de criminels de pays néocoloniaux et d'administrateurs corrompus de néo-colonies, le *premier* a au contraire assumé l'aura d'une politique d'aides au développement de large échelle, toujours encouragée par les économistes du mainstream malgré qu'il soit désormais amplement démontré que le développement (qui serait, cependant, lui aussi un mal-développement) n'a pas lieu, comme, du reste, il est largement

prévisible. Le démarrage d'une dynamique visant *l'autosuffisance*, d'abord alimentaire, des néo-colonies en commençant par une *requalification* du Paradigme de l'Autonomie, premier pas pour un développement économique et social durable à la base d'une dignité des personnes et des nations qui souffrent aujourd'hui, est urgent. Cette dynamique, activable par une union entre des sujets non lucratifs de la Philanthropie et des entreprises du Marché, représente la seule voie capable d'éviter que le vol de matières premières continue en laissant sur le terrain tant de débris sociaux et environnementaux et de faire en sorte que celui-ci soit, au besoin, remplacé par un inter-échange plus sain entre des pays caractérisés par une architecture économique plus similaire et dans les conditions d'un équilibre substantiel dans les rapports de force.

3.2.5. *Début d'un contre-exode migratoire*

Une autre plaie qui de nos jours est en train d'atteindre des proportions gigantesques est constituée du phénomène migratoire qui prend généralement source dans les pays dévastés par les guerres (dont beaucoup sont aussi attribuables, en dernière analyse, à une course à l'accaparement de ressources... qui ne suffissent jamais) et qui se dirige vers des pays industrialisés qui, étant donnée l'énormité du phénomène, sont incapables d'y faire face de manière adéquate. De plus, dans les pays de destination du fleuve humain, la crise, ou mieux, le déclin structurel d'un système « Tout Marché Mondialisé » dont la non-durabilité est évidente à tous, sauf aux économistes, fait que les opportunités de travail s'épuisent également pour les populations autochtones, ce qui signifie que les immigrés se trouvent face à la possibilité d'exploitation ou, lorsque tout va bien, d'une aide modeste. Si dans les pays industrialisés démarrait la dynamique souhaitée de diffusion des Districts, qui depuis son début fait entrevoir la perspective du plein emploi permanent et d'un revenu de travail sûr pour ceux qui le désirent, cela aurait l'effet, d'un côté, de réduire les inévitables tensions que, dans les conditions actuelles, le phénomène migratoire produit dans les pays d'accueil et, de l'autre, d'apaiser la voracité pathologique des pays industrialisés en termes de ressources et donc de freiner l'invasion de ceux-ci vis-à-vis de pays à l'origine de l'émigration en créant, de cette manière, les

conditions au moins nécessaires à un retour de beaucoup d'émigrés dans le pays d'origine. Si ensuite même dans ces pays, déjà pauvres et, de plus, dévastés par les conflits, commençait petit à petit la diffusion des Districts, on verrait prendre forme dans ceux-ci, pour la première fois de l'Histoire, une *ligne de développement* précise qui, de plus, les rapprocherait des pays industrialisés qui, en partant d'un équilibre opposé, tendraient vers un système de convergence similaire. Cette ligne, reposant sur des résultats concrets, est susceptible de créer les conditions objectives pour un contre-exode graduel, auquel sûrement une grande partie des populations émigrées aspire, rendu finalement possible ainsi que *désirable* par l'espoir de beaucoup de pouvoir contribuer à leur propre croissance économique et sociale et à celle de leur pays dans un climat de paix que l'on espère durable. On effacerait ainsi de la surface de la Terre l'actuelle situation odieuse qui voit une minorité de pays courir toujours plus vite, au détriment des autres qui, à tort, les suivent, vers un gouffre dans lequel les uns et les autres sont destinés à tomber. Et cela, répétons-le, est attribuable aux économistes du mainstream qui, tout en n'étant pas à l'origine du drame, ont craintivement et de manière opportuniste favorisé les délires d'omnipotence de quelques psychopathes censurant le champ d'analyse, concernant l'architecture entière des systèmes économiques et empêchant l'émergence de solutions adéquates. Face au danger imminent, des armées de chercheurs d'autres disciplines, ainsi que d'autres personnalités morales de tous les continents, ont eu le grand mérite d'avoir assumé par eux-mêmes le devoir, rendu lourd par les économistes du TINA (There Is No Alternative) de sensibiliser l'humanité sur la gravité de la dynamique destructrice en cours, hasardant même quelques solutions. Cependant, ceux-ci, bien que honnêtes et de bonne volonté, ne disposant pas d'outils d'analyse économique capables de percer le rideau fumigène créé par les premiers pour obscurcir le champ de recherche, n'ont pas réussi à aller à la *racine des maux* en offrant des solutions viables. Nous comptons sur le fait que ce bref écrit, qui peut se considérer le fruit de l'œuvre de sensibilisation mentionnée, motivera des organismes moraux et des entreprises du Marché à débiter l'inversion de chemin nécessaire, désormais impossible à remettre, qui permette à l'Humanité de laisser derrière elle l'actuelle horreur et de marcher vers une nouvelle Ère de dignité.

C. LE CIVISME

Une éthique pour un destin

1. UNE UTOPIE « RÉALISTE »

Le Civisme est le *modèle de société* qui repose sur le système économique de type *Traditionnel dynamique régénératif*, toujours *inédit*, dont l'architecture est faite pour permettre l'atteinte des objectifs majoritairement partagés par les gens qui se traduisent en la durabilité sociale et environnementale. Le Civisme se trouve donc, toujours, tout comme le système économique à sa base, dans le monde des idées, habité par les utopies. Mais dans ce monde, il représente un sujet anormal. Le Civisme en effet ne peut pas être défini comme une utopie puisque le système *Traditionnel dynamique régénératif*, sur lequel celui-ci peut s'épanouir et fructifier suivant les valeurs dominantes dans les différentes sociétés, est accompagné d'une pratique précise et *viable* suivant laquelle chacun peut contribuer, par son propre comportement économique *quotidien*, à le réaliser. La *viabilité* de cette pratique réside dans le fait que celle-ci permet à ceux qui la suivent de contribuer à l'atteinte du double objectif fondamental de la durabilité sociale et environnementale non tant par un *sacrifice* personnel mais en poursuivant son propre *intérêt*. Cette pratique émerge grâce à une Science économique refondée qui a permis de constater que les architectures de tous les systèmes économiques jusque là réalisés, dont aucun ne peut se dire satisfaisant au point d'être intentionnellement imité, sont dépourvues d'un « pilier » fondamental constitué d'une modalité économique du Paradigme de l'Autonomie et en particulier celle concernant les Collectivités autoproductrices *intermédiaires*. Et l'analyse qui a fait suite a prouvé qu'une architecture comptable aux objectifs de durabilité poursuivis peut prendre forme justement par le développement de cette modalité économique qui peut avoir lieu grâce à la diffusion de sa *variante* spécifique (District de Développement Local) dotée d'un degré d'« attractivité » *potentiel* vis-à-vis de ceux qui entendent en faire partie pour exporter du travail et des talents e/ou pour importer des biens et des services, de façon à lui permettre d'occuper dans le système le poste qui lui revient dans la nouvelle architecture en poussant

les autres modalités économiques à en faire autant. Le reproche réitéré aux économistes n'est pas tant motivé par le fait que ceux-ci n'ont pas identifié cette variante, qui d'ailleurs n'a pas encore donné de preuve de ses performances mais du fait, bien plus grave, de ne pas avoir ouvert *l'éventail* des modalités économiques possibles par la définition des deux Paradigmes économiques fondamentaux et les déclinaisons relatives, chacune caractérisée par un *comportement* spécifique mais portant la trace de la « génétique » propre au Paradigme d'appartenance. L'ouverture de cet éventail représente en effet une condition essentielle, même si elle n'est pas suffisante en soi, pour le progrès de l'organisation économique et sert, au moins, pour encadrer les initiatives qui peuvent naître sporadiquement également d'intuitions et d'« illuminations » individuelles afin de permettre aux différentes parties en cause d'en évaluer les potentialités et les conséquences à travers le comportement attendu que l'on peut déduire de cet encadrement.

2. UNE PRATIQUE ET UNE ÉTHIQUE

Cela dit, on peut bien comprendre que la métamorphose souhaitée des actuels systèmes pourra survenir dans la mesure où la *pratique*, constituée de la participation à l'auto-production collective, animée par une éthique constituée du *perfectionnement* (dans le contexte économique mais aussi social et environnemental) qui exprime une aspiration à sortir du *chaos* et à tendre vers un ordre, bien que intrinsèquement dynamique, et à sa *beauté*, suscitera l'intérêt d'un nombre suffisant de personnes. Sans doute, s'agissant d'une pratique de nature économique, l'évaluation de l'intérêt *individuel* à la suivre est à la portée de tous. Ce qui, de premier abord, amènerait à conclure que, une fois que sa mise en place expérimentale en aura quantifié les avantages, son succès sera garanti. En réalité, la chose n'est pas aussi automatique qu'il peut le sembler.

3. LE RÔLE FONDAMENTAL DES PATRONNEURS

En effet, ce succès pourra avoir lieu uniquement si il y a des sujets de la Philanthropie (mouvements à caractère social, religieux,

environnemental, etc.) en nombre et à l'influence adéquats, qui, ayant jugé la *pratique* économique en question et l'éthique du *perfectionnement* à sa base *en ligne* avec leur propre « vision du monde », assumeront le rôle de Patronneurs dans la dynamique de sa diffusion. Cette pratique « passe-partout » pourrait enfin *donner corps* aux différents attirails économiques (constitués de *principes-guides*, *préceptes comportementaux*, *doctrines*, *intuitions*) émanant des « visions du monde » ou des missions de nombreux Mouvements, dont aucun n'a été cependant capable, sous sa forme actuelle, de conduire à un système en mesure de garantir un niveau suffisant de bien-être *durable* et diffusé dans un contexte de liberté individuelle ou, au moins, de faire face à la course actuelle vers le gouffre. À noter qu'un Mouvement, s'appropriant une pratique qui provient d'une recherche *rationnellement* conduite dans un contexte offert par une Science économique refondée et qui, en même temps, traduit fidèlement sa « doctrine économique » serait déchargé de la tâche de rechercher des solutions économiques fantomatiques à grande et décisive portée, les seules qui s'imposent aujourd'hui, et il pourrait ainsi se dédier aux aspects les plus nobles de sa *mission* en obtenant, de plus, une écoute plus importante auprès d'une société qui, libérée des problèmes matériels individuels et collectifs les plus pressants qui aujourd'hui la distraient et la stressent, serait sans doute plus encline à un saut qualitatif dans la vie courante et redonnerait une nouvelle sève au Mouvement lui-même.

4. LA « RÉPUBLIQUE CITOYENNE UNIVERSELLE »

Lorsque cela arrivera, nous nous trouverons face à un nombre de personnes important et croissant qui, tout en répondant à l'invitation des Patronneurs porteurs de messages sociaux ou religieux différents, suivent une même pratique *économique* animée par une *éthique* positive commune de *perfectionnement*. En recourant à une allégorie, ces personnes pourraient être considérées comme les fruits d'une multiple variété de plantes, nobles mais délicates, toutes greffées sur une même plante *porte-greffe* d'identification récente, sauvage et robuste, qui en protégeant des pièges de nature biologique et climatique, leur confère une nouvelle vigueur et une productivité plus importante. Toutes ces personnes,

quel que soit leur pays de résidence, pourraient être vues comme les citoyens d'une « République Citoyenne Civiste Universelle » (RCU) *idéale* et non territoriale, destinée à s'étendre « en tache de léopard » dans de nombreux pays en transformant petit à petit le système économique dans un sens favorable pour la société et l'environnement. Une République dans laquelle la richesse matérielle sera toujours moins un symbole de niveau social et dans laquelle pourra s'instaurer, avec la fonction de guide moral des citoyens, une *aristocratie de valeurs* fondée sur le principe d'*utilité sociale*, une reconnaissance que la collectivité attribuera aux individus qui auront prouvé avoir atteint, sous cet aspect, des niveaux exemplaires de *perfectionnement*. La RCU pourra également se doter d'une personnalité juridique de Droit privé en en prenant la forme, disons, d'une Association laïque qui peut être structurée des manières les plus diverses, afin de faire pression, en parlant avec une seule voix officielle, sur les Administrations publiques aux différents niveaux administratifs territoriaux des différents pays afin, d'un côté, de favoriser la dynamique de diffusion des réalisations locales et, de l'autre, de préparer la route aux « effets domino » provenant de la dynamique afin de faire évoluer l'architecture des différents systèmes économiques vers celle du système de convergence et les systèmes sociaux relatifs vers l'accomplissement du Civisme dans la version la *plus conforme* aux valeurs dominantes dans les diverses réalités territoriales. Évidemment si cette œuvre de pression ne devait pas donner les résultats attendus, en dépit d'une dynamique déjà bien débutée, le pas serait bref pour une transformation de la Personne juridique mentionnée en un Mouvement politique qui pourra aussi se porter candidat au Gouvernement de Collectivités publiques déterminées aux différents niveaux géographiques avec l'objectif d'influencer de manière plus directe la gestion de la dynamique. Il est évidemment souhaitable que cette « République Citoyenne Civiste Universelle » assume, en délais brefs (virulence du système « Tout Marché Mondialisé »... oblige), une diffusion suffisante pour inverser la course vers le gouffre dans les principales zones du monde, au moins dans celles où les Patronneurs de la pratique citoyenne civiste sont plus présents et dans lesquelles, justement grâce à la promotion de la pratique, ils pourraient renforcer leur présence en élargissant la base d'écoute de leur message. Un message qui sera sûrement de dignité de la personne et des nations, de respect de l'environnement et de paix

dans le respect réciproque de peuples souverains, car ce sont les valeurs de la « République Citoyenne Civiste Universelle » à laquelle la pratique, dont les Patronneurs se seront appropriés, contribue à donner forme.

5. CONCLUSION

L'introduction à cet écrit a débuté en mettant en évidence un phénomène assez *curieux*, dans le sens qu'il défie toute logique, consistant en l'énorme différence entre l'actuel niveau de développement élevé de toutes les Sciences, un développement qui avance toujours, comme la logique le veut, à un rythme exponentiel, et l'immobilité absolue de la Science économique, quand il ne s'agit pas, en se tenant à la contribution de nombreux experts parmi les plus fameux, d'une régression à son origine du XIXe siècle, aux temps de la « découverte » de la main invisible, pour se comprendre. Après quoi, au cours de l'argumentation, nous avons fait de notre mieux pour démontrer que cette situation anormale n'est pas le fruit d'un effet étrange du hasard mais représente le résultat recherché par les « Patrons du monde », mentionnés dans les pages précédentes, qui ont tout intérêt à cacher, en termes d'organisation économique, tout développement susceptible de remettre en question le status-quo sur lequel repose leur pouvoir éphémère. Nous espérons avoir réussi à lever le mystère. Maintenant, arrivés à la fin de nos argumentations, nous désirons mettre en évidence une seconde *curiosité*, dans le sens cette fois, de rupture totale avec une croyance très diffusée (fruit d'une foi relativiste dominante, mère de tout chaos) selon laquelle les « messages » à la base des différentes idéologies, et même des différentes religions, ne peuvent être distincts en « bons » et « mauvais » sur la base de l'éthique et des pratiques relatives qui descendent de l'interprétation authentique de ceux-ci. Cela dit, il est assez vraisemblable que dès la première diffusion de la *pratique* citoyenne civiste celle-ci partage les Patronneurs *potentiels* en ceux qui assumeront effectivement cette fonction et ceux qui ne le feront pas. Et parmi ces derniers, il y en aura sûrement certains qui, de plus, en étant adeptes de systèmes économiques imposés de manière *dictatoriale* par une « pensée unique », qu'elle soit matérialiste ou religieuse, la contrecarreront en l'accusant *d'hérésie*. Or, dès que l'expérimentation aura donné un fondement aux attentes théoriques, il

sera inévitable que ces dernières Organisations apparaissent *objectivement*, pour la première fois de l'histoire, sûrement aux yeux de tous ceux qui auront répondu à l'appel des différents Patronneurs et feront partie de la République Citoyenne Civiste Universelle mais également aux yeux de beaucoup de ceux qui sont sous leur influence, comme faisant partie des « mauvais ». À ce stade, la pratique servira de tamis en séparant le grain de l'ivraie. À ce stade il sera évident qu'un tel comportement contraire, vis-à-vis d'une pratique bien accueillie par tant de gens et à laquelle tant d'autres Organisations, qui continuent chacune à véhiculer avec succès leur propre message, ont donné leur Patronnage, dénote non tant la volonté de maintenir leurs adeptes sur la bonne voie conformément à des « vérités » insondables dont elles sont les seules dépositaires, mais leur volonté de maintenir le pouvoir dont elles profitent au risque de priver leurs populations de la liberté de décider de manière autonome leur propre destin ou, autrement dit, de les priver de leur dignité.

Bon vent au Civisme!

SOMMAIRE

A. ASPECTS THÉORIQUES

1. UNE NOUVELLE APPROCHE SCIENTIFIQUE A' L'ÉCONOMIE
 - Préambule
 - 1.1. Les Paradigmes économiques fondamentaux
 - 1.2. Conséquences de l'explicitation des deux Paradigmes
 - 1.2.1. Aspects de classification
 - 1.2.1.1. Critères de classification
 - 1.2.1.2. Aspects comportementaux
 - 1.2.1.3. Exhaustivité
 - 1.2.1.4. Recherche de nouvelles voies
 - 1.3. Comportement économique et impact socio-environnemental
 - 1.3.1. Les Paradigmes économiques et l'évolution des systèmes
2. LES PARADIGMES ET LEURS MODALITÉS ÉCONOMIQUES
 - 2.1. Le Paradigme de l'Hétéronomie
 - 2.1.1. Marché
 - 2.1.2. Philanthropie
 - 2.1.3. Systèmes d'Échange Locaux
 - 2.2. Paradigme de l'Autonomie
 - 2.2.1. Grandes collectivités
 - 2.2.1.1. Collectivités publiques
 - 2.2.1.2. Collectivités privées
 - 2.2.2. Collectivités intermédiaires
 - 2.2.3. Petites collectivités
3. SCHÉMATISATION DES ARCHITECTURES ÉCONOMIQUES
 - 3.1. Le « Tout Marché »
 - 3.2. « Tout État »
 - 3.3. Traditionnel
 - 3.3.1. Traditionnel statique
 - 3.3.1.1. Traditionnel statique tribale
 - 3.3.1.2. Traditionnel statique religieux Caractéristiques dominantes:
 - 3.3.2. Traditionnel dynamique

- 3.3.2.1. Traditionnel dynamique dégénératif
- 3.3.2.2. Traditionnel dynamique régénératif
- 4. RÉFLEXION INTERMÉDIAIRES
- 5. UN NOUVEAU CONTEXTE DE RECHERCHE
 - 5.1. Procédure d'identification du sujet
 - 5.1.1. Le concept d'attractivité
 - 5.2. Le parcours
- 6. COMMENTAIRES SUR LE «PRODUIT BRUT MANUFACTURÉ »
- 7. DESCRIPTION SOMMAIRE DU DDL
- 8. POINTS DE FORCE ET DE FAIBLESSE DU DISTRICT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

B. ASPECTS DE L'APPLICATION

- 1. LE SUJET RÉALISATEUR
 - 1.1.1. Rôle et nature du Patronneur
 - 1.1.2. Rôle et nature de l'Exécuteur
 - 1.2. Réalisateur initial
 - 1.2.1. Un petit « point » qui nous ne voulons pas négliger
 - 1.3. Autres fonctions des Réalisateurs
- 2. CAPACITÉ DE DIFFUSION DU DDL DANS LE SYSTÈME
 - 2.1. Pays à système « Tout Marché » et « Traditionnel dynamique dégénératif »
 - 2.1.1. Familles caractérisées par une inactivité involontaire
 - 2.1.2. Familles en plein emploi et à sensibilité environnementale
 - 2.1.3. Familles en plein emploi et à sensibilité environnementale insuffisante
 - 2.1.4. Un autre monde est possible
 - 2.2. Pays à système « Traditionnel statique »
- 3. IMPACT DE LA DIFFUSION DU DDL DANS LE SYSTÈME
 - 3.1. Pays à système « Tout Marché » et « Traditionnel dynamique dégénératif »
 - 3.1.1. Aspects concernant l'emploi

La dignité des nations

- 3.1.1.1. Emploi spécifique et général Etant entendu
- 3.1.1.2. Emploi et innovation
- 3.1.1.3. Le facteur relationnel
- 3.1.1.4. Innovation et développement économique
- 3.1.1.5. Confiance réciproque et solidarité dans la création d'activités et richesse
- 3.1.1.6. Réflexions intermédiaires
- 3.1.1.7. Création d'emplois dans le DDL
- 3.1.2. L'initiative du Réalisateur et la pleine activité
- 3.1.2.1. Première phase
- 3.1.2.2. Seconde phase
- 3.1.3. Effets structurels sur les Piliers du système
- 3.1.4. Effets fonctionnels sur les Piliers du système
- 3.1.4.1. Administration publique
- 3.1.4.2. Marché
- 3.1.5. Effets sur les revenus familiaux
- 3.2. Pays à système « Traditionnel statique »
- 3.2.1. Sortir de la pauvreté
- 3.2.2. Acquérir la démocratie et la dignité
- 3.2.3. Atteindre un équilibre démographique
- 3.2.4. S'affranchir de la néo-colonisation
- 3.2.5. Début d'un contre-exode migratoire

C. LE CIVISME

- 1. UNE UTOPIE « RÉALISTE »
- 2. UNE PRATIQUE ET UNE ÉTHIQUE
- 3. LE RÔLE FONDAMENTAL DES PATRONNEURS
- 4. LA « RÉPUBLIQUE CIVISTE UNIVERSELLE »
- 5. CONCLUSION

Le livre, à l'éloquent sous-titre duquel on pourrait ajouter « au-delà d'Adam Smith et de Karl Marx », offre une inédite, et surprenante, clé de lecture des phénomènes économiques accessibles à tous.

À travers le réexamen original de l'économie dans lequel le collectif World-Lab nous accompagne, il apparaît évident que la Science économique, telle qu'elle est aujourd'hui conçue et enseignée, en dépit de sa formalisation croissante, a perdu petit à petit son ancrage dans la réalité, se transformant (peu importe) en « ruse mathématique » et finissant ensuite (ce qui est pire) par assumer un caractère idéologique.

Le sans-gêne de la pensée unique sur laquelle repose l'économie « Tout Marché Mondialisé » et l'arrogance des économistes du mainstream, adeptes du TINA (There Is No Alternative), dénotent cette régression.

Heureusement, la nouvelle lumière apportée par World-Lab dans ce contexte fait clairement entrevoir que pour les économies de la modernité, il existe une voie de sortie inattendue des dérives ultra-libérales et collectivistes, expérimentable localement et à notre portée, susceptible de les conduire à la durabilité environnementale et sociale dans des délais relativement brefs.

En somme, un autre monde est, aujourd'hui, possible et son avènement, selon World-Lab, est imminent.

WORLD-LAB

World-Lab est un réseau informel d'experts internationaux de formations scientifiques et d'horizons culturels différents, faisant référence au site www.worldlabnetwork.ru. Ils partagent la double conviction que le modèle de développement occidental désormais généralisé conduit à l'effondrement de tout l'écosystème à court terme, mais qu'une voie de sortie inespérée promue par eux, qui initialement met en avant le rôle de la société civile à celui de la politique, peut relancer l'espoir d'un monde meilleur.

Tous les experts ont contribué de manière différente à la rédaction de l'œuvre qu'ils considèrent collective.